

Paul Pizzetti

Présent de l'Imprimeur à la Haye

GUIDE

OU

NOUVELLE

DESCRIPTION

DE

LA HAYE

ET DE

SES ENVIRONS.



Paul Pizzetti

A LA HAYE,

Chez la Société des Libraires.

MDCCLXXXV.

AVERTISSEMENT.

On croit rendre ſervice au Public, & ſurtout aux Etrangers qui voyagent en *Hollande*, en publiant cet Ouvrage.

Juſqu'à ce moment il n'y a point eu de *Deſcription de La Haye* en François. Il en eſt parlé, à la vérité, dans diverſes relations de la Province de *Hollande*, qui ont paru depuis un demi-ſiecle; mais ce que les Auteurs de ces relations diſent de *La Haye* eſt toujours fort ſuperficiel & ſouvent très peu exact.

En 1730 Mr. *Jacob de Riemer* a publié en Hollandois une Deſcription de *La Haye*, trois volumes *in-Fol*, dont on a fait enſuite des Abrégés dans la même langue. On auroit tort de croire qu'on ne donne ici qu'un extrait du grand Ouvrage, ou une ſimple traduction de ces Abrégés. Ils ont été très utiles à la compoſition de la NOUVELLE DESCRIPTION: mais depuis quarante

rante ans *La Haye* a ſi fort changé de face, qu'on a eu à décrire quantité de choſes qui ne l'avoient jamais été auparavant.

En parlant des Appartemens où les Colleges du Gouvernement s'aſſemblent, on a cru que beaucoup d'Etrangers ſeroient bien aiſe qu'on leur donnât en même temps une idée générale de la conſtitution de ces Colleges, de leurs fonctions & de celles de leurs principaux Miniſtres.

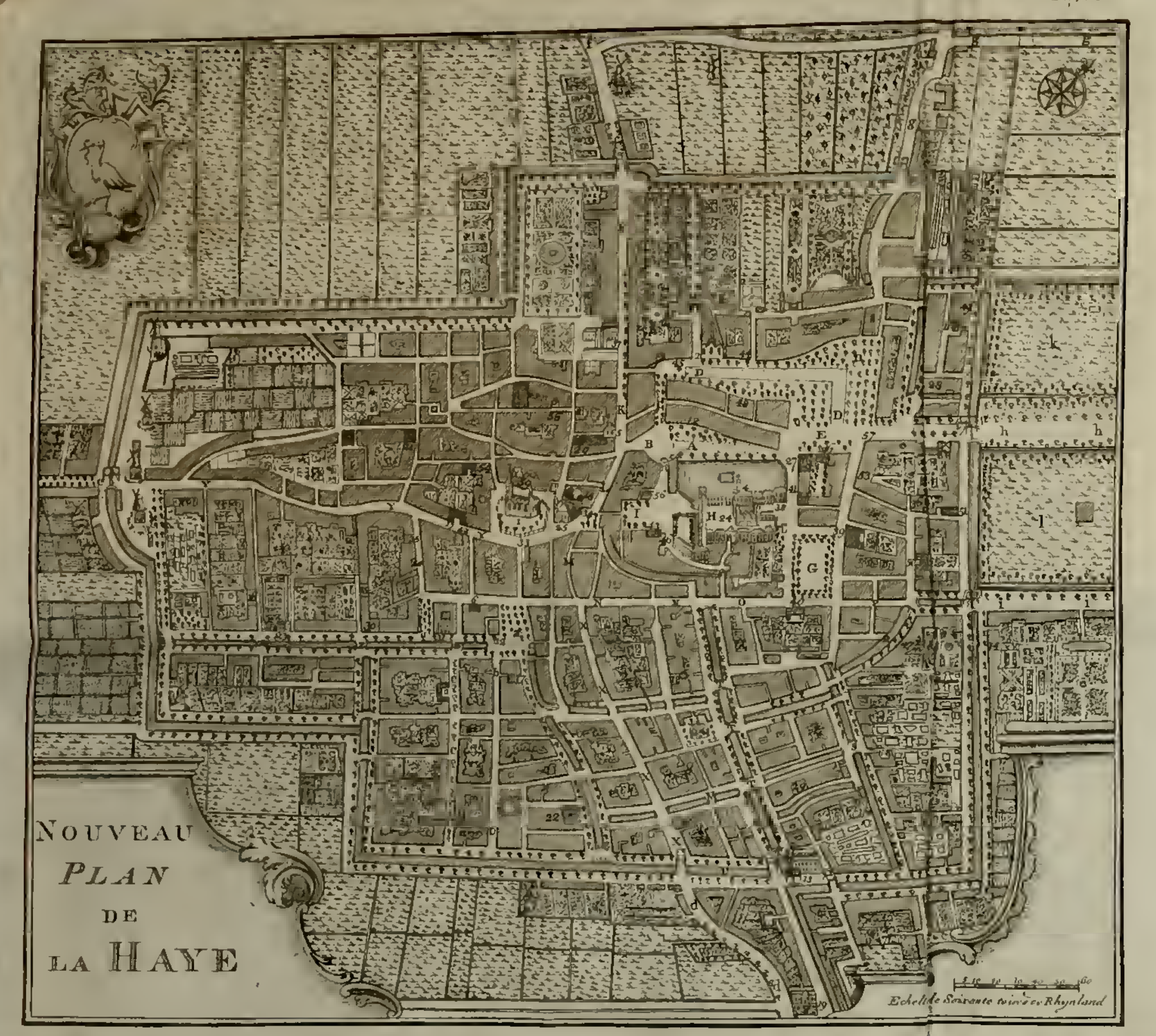
Ce n'eſt pas l'élégance du Style que l'on cherchera dans un ouvrage de la nature de celui-ci. Un François né auroit pu le rendre plus pur, mais du moins on ſe flatte qu'on y trouvera l'eſſentiel, ordre, clarté, exactitude.

TABLE DES CHAPITRES.

CHA-

NOUVELLE

ce
té.
.
es



PLACES, MARCHÉS, RUES, &c.

A Quartier du Vivier ou *Vyverberg.*
B La Place.
C Le *Kneuterdyk.*
D Le *Grand Voorhout.*
E Le Champ des Tournois, ou *Tournooy-veld.*
F Le Petit ou Nouveau *Voorhout.*
G Le *Plein* ou Place de la Parade.
H Le *Binnen-Hof.*
I Le *Buyten-Hof.*
K Le *Noord-Einde.*
L Le *Hoogſtraet*
M Le *Veeneſtraet.*
N Le *Spuyſtraet.*
O Le *Lange Pooten.*
P Le *Korte Pooten.*
Q Le *Heeregragt.*
R Le *Fluweele-Burgwal.*
S Le *Nieuwe-Haven.*
T Le *Spuy.*
U Le *Bierkaay.*
V Le *Veerkaay.*
X Le *Waageſtraat.*
Y Le *Weſt-Einde.*
Z Le *Princegragt.*
a Le Grand Marché.
b Le *Boekhorſtſtraet.*
c Le Marché au Bétail.
d Le Chemin de Delft.
e Le Chemin de Loosduynen.
f Le Chemin de Schevelinge.
g Le Chemin de Waſſenaer.
h Le Chemin du Bois ou de Leyde.
i Le Chemin au Sud du Bois.
k La Place des Exercices.
l Le Parc ou Koekamp.

EXPLICATION.

EDIFICES.

1 Egliſe Principale.
2 Egliſe du Cloître.
3 Egliſe Neuve.
4 Egliſe Françoiſe.
5 Egliſe Angloiſe.
6 Egliſe Arminienne.
7 Egliſe Luthérienne.
8 Egliſe du Curé de La Haye.
9 Egliſe des Janféniſtes.
10 Egliſe des Carmes.
11 Synagogue des Juifs Portugais.
12 Synagogue des Juifs Allemands.
13 Maiſon de la Diaconie Hollandoiſe.
14 Maiſon de la Diaconie Françoiſe.
15 Maiſon des Orphelins Lutheriens.
16 Maiſon des Orphelins Catholiques.
17 Maiſon des Orphelins Reformés.
18 Hopital de St. Nicolas.
19 Hopital des Lépreux.
20 Maiſon pour des Vieillards.
21 Maiſon des Foux.
22 Hofje ou Maiſon du St. Eſprit.
23 Hofje ou Maiſon de Nieuwkoop.
24 La Cour.
25 Hôtel de Ville.
26 Vieux Doele.
27 Nouveau Doele.
28 Fonderie de l'Etat.
29 Magazin de Munitions.
30 Maiſon de correction.
31 Halle aux bleds.
32 Halle au beurre.
33 Poiſſonnerie.
34 Boucherie.
35 Théatre Hollandois.
36 Théatre François.
37 Palais de la Vieille Cour.
38 Hôtel du Prince Maurice.
39 Logement d'Amſterdam.
40 Logement de Rotterdam.
41 Logement de Haerlem.
42 Logement de Dordrecht.
43 Logement de Leyde.
44 Logement de Gouda.
45 Logement des cinq Villes.
46 Logement d'Alkmaar & Enkhuyſen.
47 Logement de Gorcum &c.
48 Logement de l'Amirauté de la Meuſe.
49 Logement de l'Amirauté d'Amſterdam.
50 Logement de la Compagnie des Indes Or.
51 Hôtel de France.
52 Hôtel d'Eſpagne.
53 Hôtel de Portugal.
54 Ecole Latine.
55 Théatre Anatomique.
56 Muſæum du Prince Stadhouder.
57 La Grande Société.
58 La Petite Société.
59 Bureau Général des Poſtes.

NOUVELLE DESCRIPTION DE LA HAYE ET DE SES ENVIRONS.



CHAPITRE I.

Situation de la Haye & son état actuel.

La contrée, dans laquelle LA HAYE eſt située, peut paſſer ſans contredit pour l'une des plus agréables de toute la Hollande méridionale. La ville eſt diſtante de trois lieues de *Leyde*, d'un peu plus de *Rotterdam*, d'une lieue & demie de *Delft*, d'une lieue du village de *Loosduynen*, & d'une demi-lieue de celui de *Schevelingue*. Elle a, au Levant, le magnifique bois, dont il ſera parlé dans la ſuite; au Midi, de vaſtes & riches paturages; au Couchant, des terres labourables & des vergers délicieux; au Septentrion, *Situation.*

tentrion, d'agréables prairies terminées par une chaine de dunes, qui la mettent à couvert des vapeurs malignes qui s'élevent de la Mer, dans certaines saisons de l'année.

Avenues. Les avenues de LA HAYE sont très agréables en elles-mêmes, & présentent de toutes parts des vues charmantes. Ce sont quatre grands chemins, tous pavés de briques, plantés d'arbres, & bordés de prairies, de jardins & de campagnes. Ce qui mérite d'être remarqué, c'est que, dans les tems de sécheresse, la Police a soin que ces chemins soient arrosés pour la commodité des passagers. Il est encore à observer que celui qui conduit de *Delft* à *la Haye* est accompagné d'un canal, desorte qu'on en peut faire le trajet par terre ou par eau, à son choix.

Division en Quartiers. Les voyageurs qui arrivent à LA HAYE peuvent d'abord s'orienter. Ceux qui y viennent de *Delft*, par conséquent du Sud-Est, n'ont qu'à traverser la ville en droite ligne pour arriver au chemin de *Schevelingue*, par conséquent au Nord-Ouest. Ceux qui y arrivent par terre de *Leyde*, ou du Nord-Ouest, n'ont qu'à la traverser également en ligne droite, & ils parviendront au chemin de *Loos-*

duynen,

duynen, par conséquent au *Sud-Oueſt*. Ces deux lignes droites partagent ainſi LA HAYE en quatre Quartiers que nous nommerons *Quartier Septentrional*, *Quartier Oriental*, *Quartier Méridional*, & *Quartier Occidental*, très aiſés à reconnoître & à diſtinguer ſur le plan qui ſe trouve à la tête de cet ouvrage. A l'aide de cette diviſion, les Etrangers auront la facilité de trouver, ſans le ſecours d'un guide, les rues, les places, les édifices qui ſeront décrits dans les Chapitres ſuivans.

Etendue & Population.

Le terrein ſur lequel LA HAYE eſt aſſiſe, & qui forme un quarré irrégulier, a une étendue, à ce qu'on prétend, de 227 arpens. Le nombre de ſes maiſons eſt au moins de 6300, & celui de ſes habitans environ de 41000, y compris les troupes de la garniſon.

Etat actuel.

La Haye eſt donc une ville de moyenne grandeur, ſans murs, ſans portes, ſans remparts; elle eſt cependant entourée d'un foſſé, qui n'eſt pas partout d'une égale largeur. Elle a au *Sud-Oueſt* une eſpece de port, où ſe tiennent les bateaux, chargés des approviſionnemens dont elle a beſoin. Son terrein eſt partout uni & égal. Pluſieurs de ſes quartiers ſont coupés par des canaux plus ou moins

larges, & les quais plantés d'arbres de part & d'autre. Les rues ſont généralement droites & bien percées, quelques unes des plus anciennes ſont moins larges & vont en ſerpentant. Les rues, les quais & le pavé ſont bien entretenus. Les maiſons ſont bâties de briques & ornées de vitres à l'Angloiſe; il y en a un grand nombre, dont les façades en pierre de taille ornent de grandes places, plantées de longues allées de tilleuls; ce qui forme au milieu de la ville des promenades auſſi magnifiques qu'agréables.

Salubrité de l'air.

L'air de LA HAYE eſt pur & ſalubre, malgré la proximité de la Mer. La crue des eaux n'y cauſe jamais d'inondation, inconvénient qui afflige de tems en tems d'autres places de la Province.

Agrémens de ſon ſéjour.

Ce qui eſt très commode, c'eſt que l'on peut entrer dans la Ville & en ſortir à toute heure du jour & de la nuit. On y jouit d'une entiere liberté & chacun peut y vivre à ſa manière, ſans que perſonne y trouve à redire. A tous ces avantages LA HAYE joint celui d'être non ſeulement la réſidence du Prince Stadhouder & de ſa brillante Cour, des principaux Colleges de la Province & de tout l'Etat, ainſi que celle des Miniſtres des Puiſſances étrangeres, mais auſſi le centre d'où

les

les Etats Généraux exercent les droits de l'indépendance & de la Souveraineté de la République. Enfin l'air d'urbanité, de politeſſe, d'honnêteté qu'on y reſpire, le ton de bonne compagnie qui y règne, & les agrémens de toute eſpece qu'on y trouve, lui donnent une ſorte de préférence ſur toutes les autres villes de la République, & rendent LA HAYE à l'égard des Provinces-Unies, ce que *Bruxelles* eſt par rapport aux Pays-Bas Autrichiens. Il n'eſt pas étonnant, après tout cela, que nombre de riches rentiers de tout Pays & de toute Religion, viennent fixer leur ſejour à LA HAYE, & que tant de Voyageurs aiment à s'y arrêter. Cette circonſtance contribue à faire fleurir LA HAYE, mais en même tems elle fait renchérir les vivres & y nourrit le luxe. Ce luxe y eſt déja monté à un très haut point, & ſe manifeſte principalement par la ſomptuoſité des équipages, la richeſſe de l'habillement & la délicateſſe de la table.

CHAPITRE. II.

Hiſtoire de la Haye.

Origine. L'origine de LA HAYE (nommée en Hollandois *'s Graven-Haage*, c'eſt à dire *la Haye des Comtes*) remonte jusqu'au treizième ſiècle. Avant ce tems les Comtes de Hollande refiderent tantôt à *Haerlem*, tantôt à *Leyde*, tantôt à *Delft*, & tantôt à *'s Graveſande*, bourg ſitué près de la Mer, vers le coin ou cap de Hollande [*Hoek van Holland*]. Les Comtes ne ſéjournoient dans ces différens lieux que par intervalles, ne s'y rendant que pour régler des affaires qui exigeoient leur préſence & principalement pour rendre la juſtice à leurs ſujets.

Ces Princes aimoient la chaſſe. Ils avoient coutume de prendre ce divertiſſement dans le quartier où LA HAYE eſt ſituée, & qui alors étoit rempli de brouſſailles & de boſquets, faiſant partie du bois qui exiſte encore à l'orient de la Ville. On ſait par tradition qu'à l'endroit où eſt aujourdhui *la Place*, proprement ainſi nommée, il y avoit un bâtiment, dans lequel les attirails de chaſſe appartenans aux Comtes étoient gardés. Il y avoit

avoit auſſi à cent pas de là, vers le Nord, une hôtellerie où les voyageurs ſe repoſoient & prenoient des rafraichiſſemens; elle avoit pour enſeigne *le Cigne.* Cette maiſon a été démolie il y a environ cent ans, & ſon fond occupé par deux autres.

Le fondateur de LA HAYE eſt, ſans contredit, GUILLAUME SECOND, quinzième, ou ſuivant quelques Hiſtoriens, dix-huitième Comte de *Hollande*; le même qui fut élu Roi des Romains à l'âge de vingt ans. Il poſa en MCCL les premiers fondemens du palais qui ſubſiſte encore, avec la grande ſalle qui eſt d'une étendue & d'une élévation extra ordinaire. Mais cinq ans après, ce Prince, ayant été obligé de faire la Guerre aux Friſons, y perdit la vie. *Fondateur*

FLORENT V., ſon fils unique & ſon ſucceſſeur, étant en bas âge à la mort de ſon pere, ſes tuteurs firent continuer l'ouvrage. Quand le palais fut achevé, le Prince parvenu à la majorité, déclara vouloir y fixer ſa réſidence. Dès-lors les perſonnes qui compoſoient ſa Cour, & les Officiers Civils commencerent à bâtir des maiſons dans le voiſinage. Leur exemple fut ſuivi par des artiſans & des marchands qui leverent des boutiques. Le Prince fit entourer d'eau ſon palais, &

& construire dans l'enceinte divers autres bâtimens. Il est aussi apparent que c'est alors qu'on commença à creuser le beau vivier qui est au Nord, & dont l'eau communique avec celle dont le palais & les édifices qui y appartiennent sont entourés, ce qui probablement lui a fait donner le nom de *Haage* ou *Haye*, qu'on donnoit autrefois à toute demeure fermée d'une cloison, d'une haye ou d'un fossé.

Accroissemens. En 1370. le Duc ALBERT DE BAVIERE, Comte de Hollande, accorda divers privileges à ceux qui y avoient déja des établissemens, de même qu'à ceux qui dans la suite desireroient y fixer leur demeure; par cet encouragement le nombre des maisons s'augmenta en peu de temps, les unes bâties par des Seigneurs attachés à la Cour du Souverain, les autres par des marchands & des artisans. Ces accroissemens furent continuels & rapides, ensorte qu'au commencement du quinzième siècle LA HAYE fut déja comptée au nombre des Villes. Dans le même siècle les Souverains y établirent le Tribunal, connu sous le nom de *Cour de Hollande*, ainsi que *la Chambre des Comptes* de la Province. Il existe aussi diverses Résolutions des Etats de la même Province du seizième siècle, qui attes-

atteſtent que LA HAYE a été plus d'une fois invitée à envoyer des Députés aux aſſemblées de ces mêmes Etats.

On ne doit donc pas s'étonner du nom de *Ville* que nous donnons à LA HAYE dans cet Ouvrage. A la vérité les Etrangers ont coutume de dire que LA HAYE eſt le plus beau & le plus grand village du Monde; expreſſion erronée & abſurde, fondée uniquement ſur ce que la place n'eſt point entourée de murs ou de remparts, ni pourvue de portes; mais il faut conſidérer que, ſi ces ouvrages ſont eſſentiels à des fortereſſes, ils ne le ſont pas également à des Villes. LA HAYE n'étoit ſans doute dans ſon origine qu'un hameau; juſques dans le quinzième ſiècle elle eſt nommée Village; mais dans les Actes expédiés ſous les rêgnes de CHARLES QUINT & de ſon fils PHILIPPE II. elle eſt qualifiée de Bourg. Par conſéquent aujourd'hui que LA HAYE jouit de tous les droits & privileges municipaux, que ſon Magiſtrat regle tout ce qui eſt rélatif à la Police & à la Juſtice, qu'elle a de plus une juriſdiction ou Baillage (en Hollandois *Haeg-Ambacht*) & qu'elle eſt parvenue à l'étendue & au dégré de ſplendeur que nous lui voyons: lui refuſer le

Son droit au titre de Ville.

titre de *Ville* feroit s'écarter des regles de l'ufage, & donner dans une affectation ridicule.

Défaftres qu'elle à effuyés.

LA HAYE ne s'eft pas ainfi accrue fans interruption. Sa profpérité fut traverfée cinq fois, pendant le cours de 217 ans, favoir depuis 1359. jufqu'en 1576.

Premier défaftre en 1479.

Le premier défaftre que la ville effuya fut l'effet d'une diffention civile, qui affligea toute la Province de Hollande. Elle fut fufcitée par deux factions, connues fous le nom de *Hoeks* & de *Cabiliaws*. Les Hiftoriens en fixent l'origine à l'an 1350 & l'attribuent à une bagatelle. Parmi des propos de table, tenus à un grand repas qui fut donné à plufieurs des principaux Seigneurs du pays, on agita la queftion fi c'eft le *Cabiliau* qui prend le *Hoek* (l'hameçon), ou fi c'eft le *Hoek* qui prend le *Cabiliau*. La diverfité des fentimens fe changea peu à peu en difcorde ouverte, qui influa fur le gouvernement. Les deux factions fe diftinguerent par des marques extérieures; celle des *Cabiliaws* portant des bonnets gris, & celle des *Hoeks* des bonnets rouges. Une forte méfintelligence rêgnoit alors entre MARGUERITE, Comteffe de Hollande, Epoufe de l'Empereur LOUIS DE BAVIERE, & entre GUIL-

GUILLAUME son fils. Ce Prince se déclara pour les *Cabiliaws*, & l'Impératrice sa mere pour les *Hoeks*. Ces deux factions ont subsisté longtems & occasionné beaucoup de troubles & de désordres dans la Hollande.

En 1479. Il y eut des voies de fait ou des hostilités entre les adhérens du Stadhouder (c'est à dire dans ce tems, le Lieutenant ou le Gouverneur pour le Comte de Hollande) WOLFERT VAN BORSELEN, Seigneur de *Ter Veere*, qui favorisoit les *Hoeks*, & ceux du *Comte de Wassenaer* l'un des principaux chefs des *Cabiliaws*. Pendant le tumulte les fauconniers du Stadhouder, de retour de la chasse, se trouvant proche du château, furent attaqués par les archers des *Cabiliaws*; mais, ayant trouvé moyen d'y entrer, ils firent feu sur ceux ci, & en tuerent quelques uns. Pour s'en venger, les *Cabiliaws* s'étant attroupés en grand nombre, & ayant reçu du secours des Villes de *Delft*, de *Leyde*, de *Haerlem* & d'*Amsterdam*, assiégerent le château, & l'auroient sans doute emporté, sans l'entremise de *Pierre Lankhals* qui obtint que les Officiers & Domestiques du Stadhouder se retirassent en sureté. Après leur retraite les gens de la faction

des

des *Cabiliaws* s'emparerent du château, en enleverent les chevaux du Stadhouder, forcerent les portes des appartemens, ouvrirent les armoires & les coffres, & commirent plusieurs sortes d'excès. Le Stadhouder irrité leva du monde &, après avoir reçu du secours des habitans de *Dordrecht*, de *Gouda* & de *Schoonhoven*, il marcha vers LA HAYE; mais les *Cabiliaws* ne jugerent pas devoir l'y attendre. Les *Hoeks* y entrerent & excercerent leur vengeance contre les maisons de leurs ennemis & les pillerent. Le Stadhouder ayant ensuite congédié ses troupes & quitté la Ville, les *Cabiliaws* y retournerent & se livrerent à des désordres de toute espece aux dépens des *Hoeks*. C'est ainsi que ces deux factions se firent mutuellement tous les maux qu'il étoit en leur pouvoir de faire. Depuis cette derniere hostilité l'esprit de parti se rallentit; il se perdit même insensiblement, & le calme se rétablit dans la Ville comme dans la Province.

Second désastre en 1489.

Le Second malheur public dont LA HAYE s'est ressentie arriva en 1489. Un corps de troupes de l'Empereur MAXIMILIEN, étant en route pour agir contre les habitans de Rotterdam, se tourna tout

tout à coup vers LA HAYE & lui imposa, ainsi qu'à sa banlieue, une forte contribution.

La troisième catastrophe eut lieu en 1524. Le Magistrat avoit mis, quelques années auparavant, une double accise sur la bière, non de son autorité privée, mais d'après un Octroi de l'Empereur CHARLES-QUINT. Les habitans murmurerent beaucoup contre cette imposition. Le Procureur Général, voulant se saisir d'un batelier qui leur avoit fourni une quantité de cette boisson, sans que les droits en eussent été payés, & qui s'étoit refugié dans l'Eglise Principale, y fut enfermé lui même avec ses archers par la populace. Le lendemain celle ci ouvrit les prisons, rendit la liberté à tous ceux qui y étoient détenus & commit d'autres désordres. Pour dompter les mutins, le Stadhouder fit entrer dans la Ville 300 Soldats, qui firent feu sur eux & en tuerent quelques uns; après quoi le calme fut rétabli & le passé oublié, à condition d'une amende de 2000 florins, & d'une autre à peu près d'égale force, en marque de réparation d'honneur; le tout à la charge des habitans.

Troisième désastre en 1524.

La Haye éprouva une quatrième disgrace

Quatrième désastre en 1528.

grace en 1528. *Martin van Rossem*, Officier au service du *Duc de Gueldre*, descendit *le Rhin* pour faire une invasion dans la Province de *Hollande*, avec 1500 hommes. Son intention principale étoit de risquer un coup de main sur LA HAYE & de la piller. Il traversa le pays sans obstacle, à la faveur des drapeaux Impériaux qu'il avoit donnés à ses gens; mais n'étant plus qu'à une lieue de la Ville, il fit déployer les enseignes de *Gueldre* & partagea sa troupe en deux bandes, dont l'une dirigea sa route vers le Bois & l'autre vers le village de *Ryswyk*. Les habitans de la Ville consternés ne savoient quel parti prendre; les uns cacherent à la hâte ce qu'ils avoient de plus précieux, d'autres se sauverent par la fuite, en se retirant à *Delft* par des chemins détournés. Les troupes Gueldroises entrerent dans la place, sans trouver de resistance. Le palais, ou quartier qu'on nomme *la Cour*, fut livré par capitulation à *Van Rossem*, qui defendit à ses gens d'y faire le moindre dégât; mais tout le reste de la Ville fut abandonné au pillage. Les ennemis commirent des excès de toute espece, jusqu'à endommager presque toutes les maisons & mettre le feu à l'Eglise Principale.

le. Le butin qu'ils firent en or, en argent & autres choses précieuses fut très considérable. Le troisième jour ils se retirerent, emmenant avec eux des otages pour sureté du payement de 20000 Florins de contribution.

Cinquième désastre en 1572.

La cinquième calamité qui desola LA HAYE, & la mit à deux doigts de sa destruction totale, arriva pendant la guerre que les sept Provinces soutinrent contre l'Espagne pour se soustraire à sa domination, & dura depuis l'année 1572 jusqu'à celle de 1576. Un détachement de troupes Espagnoles tâcha, en 1572, de s'emparer de Rotterdam, & ensuite de *Delft*; mais n'ayant pu y réussir il alla prendre ses quartiers à LA HAYE & s'y comporta avec beaucoup de licence & de dureté envers les habitans. Il paroit cependant que leur séjour n'y fut pas long; du moins il est certain qu'en 1573 les états commencerent à fortifier la place; mais l'ouvrage ne fut pas continué à cause de la proximité de l'ennemi qui venoit d'investir *Leyde*. L'année suivante, lorsque cette derniere Ville fut assiégée dans les formes, il n'y eut à LA HAYE qu'un petit détachement de troupes des Confédérés. Cette circonstance engagea le Général Espagnol *Louis Gaëtan*

tan à en prendre la route pour s'en emparer ; ses gens furent cependant retardés dans leur marche à la distance d'une demi lieue de la Ville; le petit détachement qui s'y trouvoit en étant sorti, pour les amuser par des escarmouches, afin de donner aux habitans le tems de se sauver & d'emporter avec eux une partie de leurs effets les plus précieux. Les ennemis y entrerent enfin & occuperent d'abord le Château. Une partie y resta pour le garder, & le reste se répandit dans les différens quartiers de la place. Avant & pendant ce mouvement, ainsi que dans la suite, les citoyens les plus distingués par leurs emplois, ou par leurs richesses, particulièrement ceux qui avoient embrassé la Réformation, se retirerent à *Delft*, pour y chercher un azyle. Les Espagnols de leur côté, non seulement exigerent des ceux qui étoient restés de fortes contributions, mais pillerent & endommagerent aussi les maisons & les édifices publics. La licence & les exactions devinrent générales, & la dévastation fut extrême, au point que la Ville se trouva menacée d'une destruction totale. En 1575 l'herbe commençoit à croitre dans les rues, & un grand nombre de maisons n'étoit plus habitable.

Dans

Dans la même année les Arquebusiers (milice bourgeoise) de *Delft* firent demander au *Prince d'Orange*, s'il ne jugeoit pas, qu'au cas que l'ennemi se rendît dans le district nommé *Westland*, il convenoit de détruire entièrement LA HAYE par le feu. Le Prince répondit que cét expédient extrême ne seroit d'aucune utilité ; que la ville étant dénuée de toute provision & dévastée, les ennemis ne pourroient en tirer la moindre subsistance; outre qu'il dépendroit d'eux de se loger sous des tentes; ajoutant qu'aussi longtems que *Maasland-Sluys* seroit conservé, il n'y avoit nulle apparence que les Espagnols voulussent se rendre dans le district en question. LA HAYE fut donc redevable de sa conservation à la sagacité de ce grand Prince.

Les affaires des confèderés ayant, après la levée du siége de Leyde, pris un tour plus favorable, on songea aussi à rétablir LA HAYE, autant que les circonstances pouvoient le permettre. Le Prince d'Orange fit d'abord défense à la milice sous peine de mort, de molester les habitans qui y étoient restés pendant que les Espagnols en furent les maitres. Ensuite la Cour de Justice & la Chambre

des Comptes qui s'étoient retirées à *Delft*, envoyerent, l'une & l'autre, un Député à LA HAYE, chargé du ſoin d'en examiner l'état. Il paroit par leur rapport que la dévaſtation avoit été plus grande, qu'on ſe l'étoit imaginé. Nombre de maiſons ſe trouverent tellement endommagées, qu'elles menaçoient ruine. On fut frappé d'étonnement & indigné tout à la fois, de voir que les plus beaux appartemens avoient été changés en écuries. Les rues étoient comme bouchées par le fumier & les ordures qu'on y avoit jettés. La quantité de ces immondices étoit encore ſi grande en 1576, que les payſans du Baillage de LA HAYE ne pouvant ſuffire à les emporter, il fallut y joindre ceux des Villages de *Ryswyk*, de *Voorbourg* & de *Waſſenaer*, chacun devant fournir à cet effet ſix chariots par jour.

En 1577, tems où l'ennemi ſe trouvoit fort éloigné, la Cour de Juſtice, & peu après la Chambre des Comptes de la Province revinrent de *Delft* à LA HAYE; mais les Etats, en conſentant à ce retour, leur permirent ſeulement d'y transporter les mémoires dont elles pourroient avoir beſoin journellement, & non pas les anciennes archives. La même Cour

de

de Justice ordonna d'abord à tous ses suppots, en particulier aux huissiers, d'y revenir incessamment, sous peine d'être destitués & privés de leurs offices. Ceux des Citoyens qui s'en étoient retirés y retournerent aussi les uns après les autres. Les Etats de la Province & les Conseillers-Députés recommencerent pareillement à y tenir leurs assemblées : ce que firent peu après les Colleges de la Généralité, comme le Conseil-d'Etat, la Chambre des Comptes, la Cour féodale de Braband & autres.

Par le retour de tant de personnes LA HAYE reprit insensiblement son lustre; les maisons endommagées furent réparées; la propreté renaissoit, & chacun s'appliqua avec beaucoup d'activité à ce que son état exigeoit de lui. Cependant on ne resta pas sans inquietude pour une nouvelle invasion ennemie; inquietude qui se dissipoit ou revenoit, à mesure que les événemens de la guerre étoient plus ou moins favorables aux Confédérés. Aussi mit-on plus d'une fois sur le tapis la question, s'il convenoit ou non d'entourer la place d'un fossé & d'y ajouter un rempart & autres ouvrages. Le Prince *Maurice* jugea que la chose étoit nécessaire. Il y insista particulierement

en 1600, lorſqu'on s'apperçut que le plan des Eſpagnols étoit de faire une irruption dans le cœur de *La Hollande*, après qu'ils ſe feroient rendus maîtres de la Ville de *Bommel*. Il écrivit ſur cet objet aux Etats de la Province & leur fit expoſer, qu'il feroit bon d'en remettre l'exécution au College nommé *La Société*. Le corps des Nobles & les villes, à l'exception de celle de *Delft*, y donnerent leur agrément; mais on ne paſſa pas outre, faute de fonds ſur lesquels on pût aſſigner le ſalaire des ouvriers. D'ailleurs les ennemis ayant échoué dans leur deſſein ſur *Bommel* par les bonnes diſpoſitions que le même Prince avoit faites, la crainte de les voir revenir ceſſa entièrement. Cependant quatorze ans après, on commença à creuſer un foſſé autour de la place, qui n'étoit pas alors auſſi étendue qu'elle l'eſt aujourd'hui. L'ouvrage fut pouſſé avec diligence & ſe trouva achevé avant l'année 1620.

Sujets de crainte en 1629. Dans la ſuite du temps juſqu'à nos jours LA HAYE n'a éprouvé aucune invaſion hoſtile; mais il y a eu lieu de l'appréhender trois fois, ainſi que nous allons l'expoſer. En 1629 ceux de *Dunkerque* parurent avoir formé le deſſein d'al-

ler la surprendre. Aussitôt que les Conseillers-Députés de *Hollande* en furent instruits, ils ordonnerent au Magistrat de la place, de faire élargir & approfondir le fossé du coté du Nord, ce qui fut d'abord executé; mais dès qu'on eut commencé à y élever un parapet & quelques autres ouvrages de cette espece, les Etats de la Province, ayant égard aux représentations de la Ville de *Delft*, firent défense d'en continuer le travail.

En 1635, lorsque le bruit couroit que les Espagnols avoient fermement résolu d'aller attaquer LA HAYE une seconde fois, divers membres du Gouvernement remontrerent de nouveau, combien il importoit de la pourvoir de quelques ouvrages de fortification; mais la Ville de *Delft* s'y opposa comme auparavant. Desorte que, lorsque la même année, l'ennemi eut pris le fort de *Schenk*, & qu'il y eut lieu de croire que son dessein étoit de surprendre LA HAYE du côté de la Mer, on se contenta de mettre ses habitans sous les armes & de lever à la hâte quatre compagnies de milice, connue sous le nom Hollandois de *Waerdgelders*. *En 1635.*

En 1672, année mémorable & fatale à la République par l'invasion que Louis *En 1672.*

XIV. y fit avec une nombreuſe armée, LA HAYE ſe trouva expoſée à un grand danger. Les François, après s'être rendus maîtres de *Woerden*, en Septembre de la même année, réſolurent de pénétrer plus avant dans le pays pour s'emparer de *Leyde* & de LA HAYE. Le Duc de Luxembourg, chargé de l'exécution de ce projet, ſe mit à la tête de 9000 fantaſſins & de 2000 chevaux; Il le fit en Décembre lorſque les eaux étoient priſes par les glaces, afin de pouvoir marcher avec plus de diligence. La nouvelle en étant venue à LA HAYE, chacun ſongea à cacher ſes effets les plus précieux, & le Gouvernement fit faire des abattis d'arbres dans les avenues de la place, pour retarder l'ennemi ſur la route. Heureuſement un dégel, ſurvenu tout à coup, fit manquer cette expédition, & les habitans de la Ville en furent quittes pour la peur. A cette occaſion pluſieurs perſonnes renouvellerent encore la propoſition, ſi ſouvent faite, de fortifier LA HAYE; mais GUILLAUME III. Prince d'Orange, ayant été conſulté à ce ſujet, ſe déclara contre la néceſſité de cette entrepriſe.

L'Année 1577 doit proprement être regardée comme l'époque du retabliſſement

ment de LA HAYE, après laquelle la Ville a été successivement aggrandie: voici l'étendue qu'elle avoit auparavant. *Accroissemens successifs.*

Divers documens autentiques font foi, que vers la fin du quatorzième siècle on comptoit dans LA HAYE environ vingt rues, y compris les marchés & autres places publiques. Douze autres y furent ajoutées pendant le cours du quinzième siècle, au commencement du seizième, du moins en 1515, le nombre des maisons montoit à 1118; ainsi il égaloit presque celui des maisons de *Rotterdam*, lequel étoit alors de 1138.

Il existe encore dans l'hôtel de Ville un plan exact de LA HAYE, gravé en 1570, sur lequel on peut voir les limites qu'elle avoit alors.

L'accroissement de la Ville depuis cette époque jusqu'à nos jours a été très considérable. La premiere extension eut lieu depuis la fin du seizième siècle jusqu'à l'an 1616. Au commencement du dixseptième siècle, le nombre des maisons, selon un Historien digne de foi, étoit d'environ 2400. Une ordonnance du Magistrat, rendue en 1626, fait voir que la Ville étoit alors divisée en cinq quartiers de canaux, & sept quartiers de rues. Immédiatement après cette année

on ouvrit dans le Quartier Oriental & le Quartier Méridional plusieurs nouveaux canaux & un grand nombre de nouvelles rues. En 1642. on entreprit d'étendre la place dans le Quartier Occidental par la formation de cinq rues, qui furent achevées en 1646. Il paroit que c'est en l'année 1643. qu'on commença à creuser le magnifique canal, nommé le *Prince-Graft*. A peu près dans le même temps le Magistrat fit construire dans le Quartier Septentrional au Nord-Est, vis-à-vis le Parc, le beau canal qui porte le nom de *Princesse-Graft*, bordé d'un quai fort large, sur lequel on a bâti un grand nombre de superbes maisons. Pendant qu'on travailloit à cet ouvrage, on s'occupa à l'établissement d'une rue dans le Quartier méridional, faisant un angle droit avec le *Princegraft* & nommée le *Boekhorstraat*; en 1680. on en a construit une autre qui lui est parallelle, & qui sert aujourd'hui de marché pour le bétail. Ces deux rues sont fort longues, larges & tirées au cordeau.

La dernière extension de LA HAYE a commencé d'être exécutée en 1706. Les conseillers des domaines de *Hollande* détacherent alors au Nord de la Ville une partie du mail & de la prairie joignan-

te,

te, qui ſont à l'entrée du bois, & vendirent ce terrein au plus offrant. Ce quarré oblong, ſitué au Nord de *la Fonderie* du canon des Etats, a été enſuite entouré d'un canal, de manière que cet édifice, qui auparavant étoit hors de l'enceinte de la place, s'y trouve maintenant enclavé. Tout ce terrein eſt traverſé dans ſa longueur par une rue tirée au cordeau, ſervant de ligne de ſéparation aux maiſons qui y ſont conſtruites, les unes à l'Oueſt ayant la vue ſur la Ville, les autres à l'Eſt l'ayant ſur le bois. On nomme ce quartier la nouvelle extenſion, en Hollandois de *Nieuwen-Uitleg*; elle a été achevée en 1730.

Depuis ce tems on a ceſſé d'étendre d'avantage les limites de LA HAYE; ſeulement a-t'on conſtruit quelques maiſons au de là du pont qui mene à *Loosduynen*, ainſi qu'au de là de celui qui conduit au village de *Schevelingue*. Mais dans l'enceinte de la place vers ſon extrémité au Nord on a bâti depuis quinze à vingt ans, dans le quartier appellé *Denneweg*, une trentaine de maiſons bien alignées, lesquelles avec celles qui exiſtoient déja vis-à-vis forment une belle rue. Ce qui mérite d'être obſervé, c'eſt que preſque tous ces accroiſſemens ont été exécutés

dans des temps où la République se trouvoit en guerre, d'abord contre *l'Espagne*, ensuite contre la *France*.

CHAPITRE III.

Eglises ou Temples.

Tolérance en Hollande.

La liberté de conscience étant établie dans les Provinces Unies & les pays qui en dépendent, toutes les communions Chrétiennes, à l'exception de celle des Sociniens, peuvent y exercer librement leur culte. Cependant celle des Réformés, comme étant la Religion dominante, possede seule des Eglises ou Temples publics; les autres comme simplement tolérées ne peuvent s'assembler que dans des maisons particulières, ou des édifices qui en ont extérieurement la forme. Les Luthériens, dans quelques Villes, font exception à cette regle génerale; cependant l'usage des cloches leur est pareillement interdit. Les Catholiques Romains n'ont pas la permission de faire des processions en public, & il est défendu à leurs Prêtres réguliers de paroître dans les rues avec l'habit de leur ordre. Les Temples où les Réformés s'assemblent à LA HAYE sont au nombre de

de cinq, savoir *l'Eglise Principale*, *l'Eglise du Cloitre*, *l'Eglise Neuve*, *l'Eglise Angloise*, & *l'Eglise Wallonne ou Françoise*.

EGLISE PRINCIPALE.

Cette Eglise avoit été dédiée à l'Apotre *St. Jaques*; mais on ignore qui en a été le vrai fondateur. Plusieurs Historiens assurent que le Duc ALBERT DE BAVIERE l'a fait bâtir en 1399, mais ils n'en donnent pas des preuves convaincantes. Il est certain qu'avant l'année 1311 il y a eu à LA HAYE une Eglise paroissiale, construite en bois, qu'elle a été reduite en cendres en 1402, ensuite relevée à la hâte & avec si peu de solidité, qu'en 1434 il a fallu la réparer. Il y a apparence que cette réparation, qui a eu lieu aux fraix & dépens des habitans de la place, a été faite en briques & que l'edifice est parvenu successivement à l'état & à la forme où on le voit aujourd'hui.

Fondateur incertain.

Cette Eglise a éprouvé deux grands incendies dans le seizieme siecle; le premier arriva en 1528 à l'occasion du pillage auquel la ville fut livrée par *van Rossem*, Officier du Duc de Gueldre, ainsi que nous l'a-

Eglise Principale. l'avons marqué, dans le Chapitre précédent. L'édifice presqu'entier fut consumé par les flammes, avec ses ornemens les plus précieux, ainsi qu'une trentaine de maisons du voisinage. Le second incendie eut lieu le 29 Décembre 1539. Vers les six heures du soir il s'éleva un orage terrible. La foudre tomba sur le sommet du clocher & le mit en feu. Un vent Nord-Ouest répandit la flamme avec tant de véhémence & de rapidité que tout le bâtiment fut détruit avec plusieurs maisons situées au Sud-Est; il a été ensuite relevé au moyen du bénéfice d'une loterie, établie en 1547.

En 1702, l'un des jours du mois de Mars, à onze heures de la nuit, cette Eglise courut risque d'éprouver le même désastre. La foudre frappa la partie supérieure du clocher, & le feu avoit dejà gagné la pomme ou le globe, lorsqu'un des habitans de la ville, sans égard au danger qu'il pouvoit courir, y monta en diligence & étouffa la flamme, au moyen de la robe de chambre dont il étoit vêtu; desorte que par le zele & le courage de ce citoyen, l'édifice fut préservé de la destruction.

On ne sauroit disconvenir que cette Eglise ne soit au nombre des plus gran-

des & des plus belles de toute la République. Elle a 294 pieds en longueur y compris le clocher & 130 dans sa plus grande largeur. La nef en particulier a 150 pieds de long & le choeur 100; ce qu'il y a de particulier c'est que le choeur, surmonté d'une tourelle, est beaucoup plus élevé que ne l'est la nef, desorte qu'en les regardant au dehors d'une certaine distance, on croiroit que ce sont deux batimens séparés l'un de l'autre. A l'extremité occidentale de l'Eglise ou de la nef est une tour ou clocher héxagone ayant 44 pieds de largeur, & son élévation, à compter du rez de chaussée jusqu'au carillon c'est à dire à peu près jusqu'au sommet, est de 325 marches ou degrés. De cette galerie, où l'on monte commodément, on a une vue très étendue & trés variée sur plusieurs villes, villages, maisons de plaisance, & sur la mer du Nord.

Eglise Principale.

Clocher.

Ce clocher a été de tout tems pourvu de plusieurs cloches; on en avoit fondu une d'une grosseur extraordinaire, qui devoit y être suspendue; mais en 1575 les Etats de *Hollande* ordonnerent de la refondre en canons dont la ville de *Gorcum* avoit besoin. Il s'y en trouve actuellement deux qu'on fait sonner en diffé-

rentes

Eglise Principale. rentes occasions. La plus grosse, du poids de 9200 livres a été fondue en 1541 & l'autre, pesant 4800 livres en 1570. Une troisieme de moindre poids, & qui sonne pour annoncer aux ouvriers la fin de la journée, est de l'année 1547. Le carillon est composé de trente huit cloches, pesant ensemble 11075 livres & fondues à Anvers en 1686. On fait jouer ce carillon depuis onze heures jusqu'à midi, tous les lundi & vendredi, jours de marché. Au dessous du carillon, il y a sur six faces autant de cadrans, surmontés des armes de la ville, qui sont une cicogne ayant en son bec une anguille.

Vitres peintes. Autrefois cette Eglise étoit ornée de vitres peintes de diverses couleurs, il en reste encore quelques unes; on assure aussi qu'elles étoient sorties des mains des freres *Crabet*, deux fameux artistes qui ont peint le magnifique vitrage de l'Eglise cathédrale de *Gouda*. Dans celle dont nous parlons, il se trouve encore au fond du chœur une vitre peinte dont l'Empereur CHARLES-QUINT lui fit la Donation en 1547. Ce Monarque y est représenté à genoux, de grandeur naturelle, revetu du manteau Impérial, la couronne en tête, & adorant à mains jointes

tes l'enfant Jesus, qui lui eſt préſenté par Marie. Au haut de la vitre il y a la croix de Bourgogne, & des deux cotés les colonnes d'Hercule avec la deviſe ordinaire PLUS OULTRE, & au deſſous les armes de l'Empereur & de l'Empire. Malheureuſement tous les carreaux ſont fèlés ou autrement endommagés, mais les couleurs en ſont encore très vives. *Egliſe Principale.*

Le Chœur. En entrant dans l'Egliſe on ne s'apperçoit point de ſon irrégularité extérieure. Le chœur eſt ſéparé de la nef par une baluſtrade de fer, peinte en noir & relevée de quelques dorures. On voit dans ſon interieur deux chapelles, l'une au Nord & l'autre au Sud. Elles étoient autrefois pourvues chacune d'un autel, mais elle ne ſervent aujourd'hui qu'à la ſépulture. Au milieu du chœur & contre les deux rangées de piliers qui en ſoutiennent le toit, ſont ſuſpendues les armoiries de trente Chevaliers de la Toiſon-d'Or, qui aſſiſterent au chapitre tenu à LA HAYE en 1456. Celles de PHILIPPE LE BON, Duc de Bourgogne, fondateur de l'ordre, ſe trouvent au deſſus de toutes, au haut de la premiere colonne; au bas de ces armes eſt la deviſe uſitée *Proemium non vile laborum*, c'eſt à dire, *digne prix des travaux*, la même qui

Eglise Principale.

qui eſt gravée ſur le collier que portent les Chevaliers.

Monument dans le Chœur.

Au fond du Cœur, à l'endroit où étoit ci-devant le maître autel, ſe trouve le mauſolée que les Etats Généraux ont fait élever à la mémoire de l'Amiral JAQUES BARON DE WASSENAAR Seigneur d'Obdam, dont le vaiſſeau prit feu & ſauta en l'air, dans le combat qui ſe donna entre la flotte de la République & celle d'Angleterre, le 14 Juin 1665. Ce monument, entouré d'un baluſtre de fer, paſſe pour un des plus beaux qu'on puiſſe voir. Le héros, revêtu de la cuiraſſe, y eſt repréſenté de grandeur naturelle, ayant le bâton de commandement à la main, & ſe tenant debout ſous un dais, ſoutenu par quatre colonnes de marbre. Derriere la ſtatue eſt un aigle aux ailes déployées ſe tenant ſur un globe, & ſur l'aigle la Victoire, tenant de la main droite une couronne de laurier au deſſus de la tête de l'Amiral. A la droite on voit un enfant portant le caſque du Heros; à la gauche un autre tenant d'une main ſes armes & de l'autre une branche de laurier; un troiſième eſt à ſes pieds, s'appuyant du coude ſur une tête de mort & tenant un clepſydre de la main droite. Aux quatre coins de la tombe

tombe sont quatre figures représentant la Valeur, la Prudence, la Vigilance & la Fidélité. Au pied de la colonne à droite sont les armes de la République, & au pied de celle à gauche les armes de la Province de *Hollande*. Sur le devant de la tombe est un bas relief représentant le combat dans lequel l'Amiral a perdu la vie. Tout le monument est surmonté d'une inscription latine en lettres d'or, exprimant les hauts faits du Héros & les justes éloges consacrés à sa mémoire pour avoir si bien mérité de la Patrie.

Il y a encore dans le chœur quelques autres monumens de sepulture assez remarquables; nous ne citerons que celui de l'Epouse de *Du Maurier*, Ambassadeur de Louis XIII. auprès de la République.

La Nef, & ce qu'elle contient.

La nef seule est consacrée au service Divin; aussi y voit on la chaire du prédicateur, ainsi que les bancs & chaises destinés pour les Auditeurs; ceux ci remplissent toute l'étendue de la nef de même que les chapelles qui se trouvent des deux côtés. Ces bancs sont si bien disposés, que de tous les piliers qui soutiennent la nef, il n'y en a que deux qui empêchent la vue de la chaire. L'orgue se trouve placée à l'Ouest & adossée

au clocher; c'eſt un très bon ouvrage au jugement des connoiſſeurs. En 1719. elle a été conſidérablement aggrandie, & enſuite ornée & embellie à differentes repriſes.

Monumens dans la Nef.

La nef, auſſi bien que le chœur, ſert à la ſepulture & on y voit quelques mauſolées, parmi leſquels ſe diſtingue celui de PHILIPPE, *Landgrave de Heſſe-Philipſthal*, Général des Armées de la République & Chevalier de l'Ordre de l'Eléphant. Il mourut à Aix la Chapelle le 18 Juin 1721. & ayant déſiré d'être inhumé à LA HAYE où il avoit fixé ſon ſéjour, ſon corps y fut tranſporté l'année ſuivante. Ce monument, qui ſe trouve près de l'entrée au Sud, a été érigé par ſon Epouſe, née *Princeſſe de Solms-Laubach.*

Tableaux mortuaires.

Ce qui frappe le plus la vue dans la nef & dans le chœur, c'eſt un nombre prodigieux de tableaux mortuaires, ſur leſquels ſont peintes, ſelon les regles du blaſon, les armoiries des perſonnes de conſidération qui y ſont inhumées; on y voit le mot latin OBIIT avec l'année & le jour du décès. Ci devant on plaçoit auſſi de pareils tableaux au deſſus de la porte des maiſons que les défunts avoient habitées, & ils y demeuroient

tout

tout le tems du deuil ; mais depuis une trentaine d'années cet usage a entierement cessé. La raison & le bon goût devroient le faire abolir pareillement dans les Eglises ; le nombre de ces tableaux se multiplie si fort à la longue, que ces édifices en sont comme tapissés, & par là obscurcis & déparés.

Tableaux des Maitrises.

Outre ces tableaux mortuaires il y en a, dans l'Eglise dont nous parlons, plusieurs autres que les maitrises ou corps de métiers ou de professions y ont fait placer successivement. Les plus anciens sont des années 1579 & 1580. Cependant on voit par quelques documens qu'il y en a eu avant cette époque. Il paroit que par ceux qui y sont présentement on a voulu remplacer les autels qui s'y trouvoient autrefois & qui furent otés lors de la Réformation. Sur la plupart de ces tableaux sont des vers en Hollandois, faisant allusion au genre des métiers ou professions, & dont l'Auteur a été *Jean Vollenhoven*, Pasteur à LA HAYE ; sur les autres se trouvent des passages de l'Ecriture Sainte, relatifs à la profession des maitrises qui les ont fait poser.

Chapelle dans la Nef.

Il y a eu autrefois dans le chœur & dans la nef un grand nombre d'images, de

de tableaux & d'autres ornemens; mais le tout a été renversé, brisé, détruit par la populace, pendant une émeute qu'elle excita en 1566. Parmi les differentes chapelles de la nef, il y en avoit au Sud une des plus grandes & des plus belles qui fussent en *Hollande*. Elle avoit été construite au milieu du quinzième siècle pour être le lieu de sépulture de l'illustre famille *d'Assendelft* dont elle portoit aussi le nom; elle avoit quarante pieds de long, sur vingt de large, & son élévation étoit considérable. Elle renfermoit le tombeau de *Gérard d'Assendelft*, en son vivant Conseiller, d'abord du Duc CHARLES DE BOURGOGNE, ensuite de l'Empereur MAXIMILIEN, & de *Béatrix van Daalem*, son épouse, de la Maison d'*Arkel*. Cette Chapelle est actuellement séparée de l'église par un mur, & on l'a appropriée pour le lieu d'assemblée du Consistoire, c'est-à-dire des Pasteurs, Anciens & Diacres de l'Eglise.

Directeurs. La Surintendance, ou l'administration de l'Edifice a été exercée autrefois par le Baillif de LA HAYE, au nom du Comte de Hollande. Il avoit par conséquent le pouvoir d'en confier l'inspection à qui il le jugeoit à propos. Selon l'instruction

ſtruction donnée aux Bourguemaitres en 1560, le Stadhouder, &. en ſon abſence le Préſident de la Cour de Juſtice de la Province, avoit le droit de nommer les Régens, ou *Kerk-meeſters*, c'eſt-à-dire, Maitres d'Egliſe ; mais le 30 Janvier 1653, les Etats de *Hollande* attribuerent ce droit en entier au Magiſtrat de la Ville, qui depuis eſt dans l'uſage de confier le ſoin de la direction générale de l'édifice aux quatre plus anciens Bourguemaitres.

EGLISE DU CLOÎTRE.

Fondation du Cloître & de l'Egliſe.

Ce temple, ſecond en rang de ceux des Réformés, eſt ſitué au Nord du quartier nommé le *Voorhout*. Il a été connu ci-devant avec ſes apartenances ſous la dénomination de *Couvent des frères prêcheurs*, ou *Dominicains*, qu'on appelle auſſi *Jacobins*. On le nommoit particulierement le Couvent de *Saint-Vincent*, parce qu'il étoit dédié à ce Saint. La fondatrice de ce Monaſtere & de ſon Egliſe, a été Dame MARGUERITE, fille d'ADOLPHE Duc de *Cleves*, Comte de *la Mark*, ſeconde Epouſe, enſuite veuve du Duc ALBERT DE BAVIERE, *Comte de Hollande*. On ne ſait

pas au juſte l'année de cette fondation; mais il eſt très vraiſemblable qu'elle a eu lieu vers la fin du quatorzième ſiecle; il eſt certain que *Guillaume van der Does*, Abbé de Sainte-Marie à *Middelbourg* l'a confirmée par des Lettres Patentes en 1403. La fondatrice la dota en 1404 de la poſſeſſion & propriété de quelques terreins. Enſuite GUILLAUME VI., ſucceſſeur du Duc ALBERT, & *Louis* fils naturel de celui-ci, augmenterent les revenus du Couvent. Enfin JAQUELINE DE BAVIERE confirma toutes ces donations en 1429. D'autres perſonnes y ajouterent ſucceſſivement la jouiſſance de diverſes rentes. Dès l'an 1425, PHILIPPE, *Duc de Bourgogne*, prit le Prieur & les Moines de ce Couvent, ainſi que leurs biens, ſous ſa protection particuliere. Comme ces Religieux faiſoient maigre, l'Archiduc MAXIMILIEN & Dame MARIE leur donnerent en 1481 la permiſſion de prendre du poiſſon dans le vivier du Comte à LA HAYE, & dans celui du village de *Berkel*.

Anciens ornemens qui ont été détruits.

L'Egliſe reſſemble extérieurement à l'Egliſe Principale, mais n'eſt pas auſſi étendue. Avant la guerre que les Provinces Unies ſoutinrent contre l'Eſpagne pour le maintien de leur liberté, l'interieur de

de ce temple étoit décoré de divers monumens magnifiques, comme Mausolées, Autels, Chapelles, Images de Saints &c. On y voyoit au Nord, près du maître-autel le tombeau de Dame MARGUERITE, fondatrice de l'Eglise, qui mourut en 1412; celui du Duc JEAN de *Baviere*, Gouverneur ou Régent de *Hollande* & oncle paternel de JAQUELINE de *Baviere*; celui de LOUIS, fils naturel de GUILLAUME VI, de la même Maison. Parmi les Chapelles se distinguoit celle de la famille de WASSENAER. Dans le chœur au Sud il y en avoit une, appartenante à la Maison de BORSELEN. Pendant les troubles tous ces ornemens furent détruits ou emportés & disparurent ainsi successivement; & comme les Espagnols, après la levée du siége de *Leyde*, évacuerent LA HAYE, & toute la Province de *Hollande* en 1574, & que par la Réformation, qui continua à faire de grands progrès, tous les ordres de Réligieux furent contraints de se retirer, l'Eglise dont nous parlons fut tellement négligée & abandonnée, que son intérieur servit d'abord d'écurie pour les chevaux. & ensuite d'Arsenal pour l'artillerie de l'Etat jusqu'à l'année 1617.

Eglise du Cloître.

Employée au culte des Réformés.

La division des Réformés en Remontrans & Contre-Remontrans, ou Arminiens & Gomaristes rêgnoit alors, & éclata enfin en schisme ouvert. Les derniers après avoir obtenu pour leur usage la Chapelle (aujourd'hui l'Eglise Angloise) ne s'en contenterent pas, mais s'emparerent d'autorité privée, le 9 Juillet de la même année, du temple dont nous parlons, & y firent placer une chaire & des bancs. MAURICE, Prince d'Orange & Stadhouder approuva & confirma non seulement cette démarche, mais assista aussi au Sermon qui y fut prononcé le 23 du même mois. Cette circonstance fit donner à l'Eglise le nom d'*Eglise du Prince.* La doctrine des Contre-Remontrans ou Gomaristes ayant ensuite été déclarée orthodoxe par le Synode National de *Dordrecht*, les Etats de la Province l'autoriserent publiquement comme celle de la vraie Religion Réformée & dominante; desorte que ceux qui la professoient ont toujours continué à s'assembler dans le même temple.

Le chœur continua pendant quelque tems d'être la fonderie du canon, & ne servant aujourdhui qu'à la sepulture, on a laissé subsister la muraille par laquelle on l'avoit separé de la nef, où se fait le

service Divin. Outre la chaire, les bancs & de bonnes orgues, on n'y voit que ces tableaux mortuaires dons nous avons déja parlé, & quelques monumens assez simples, comme celui du Chevalier *Arnold van Dorp*, Gouverneur en premier lieu de *Malines*, ensuite de *Zierikzee*; celui d'*Adrien van der Goes* Conseiller du Prince d'Orange; celui du Chevalier *Eduard Harwood*, Anglois de Nation & Officier Militaire au service de la République. ***Eglise du Cloître.***

En 1625. les *Conseillers-Députés de Hollande* [Collége qui représente les Etats de la Province quand ils ne sont pas assemblés] offrirent au Magistrat de LA HAYE la cession ou propriété de la même Eglise, à condition qu'il remboursât les deniers qui avoient été payés par le Souverain pour la relever. Cette offre, quoiqu'acceptée, n'a cependant jamais été exécutée; desorte que l'administration de l'Eglise se fait encore au nom & de la part du dit College, qui en nomme le Receveur. Les revenus de ce Temple, de même que ceux de l'Eglise Principale, sont assez considérables & consistent principalement en ce qui se paye pour les tombeaux qui y sont & les enterremens qu'on y fait, ainsi que dans les redevan- ***Directeurs.***

ces annuelles des places qu'on loue aux habitans.

L'ancien Cloître. Le Couvent ou Cloître, auquel l'Eglise étoit annexée & dont elle porte le nom, se trouvoit au Nord. C'étoit un bâtiment assez vaste, dont le Jardin s'étendoit jusqu'au quartier appellé *Denneweg;* le terrein environnant étoit de sa dépendance. Avant & pendant le règne de CHARLES-QUINT, on y conservoit les originaux des Actes contenant les privileges, prérogatives & octrois que la Province de *Hollande* avoit successivement obtenus des Comtes ses Souverains. En 1554 les Etats y mirent aussi en dépôt les comptes rendus des revenus publics du pays, & l'Avocat général gardoit les clefs des caisses dans lesquelles ils étoient enfermés. Douze ou quinze ans après, tous ces documens furent transférés dans la Ville de *Delft.* Dans la suite les Etats les firent revenir à LA HAYE & placer dans une des chambres de la Cour, qu'on a depuis nommée *la Chambres des Chartres.*

En 1576 les Etats de Hollande disposerent de la propriété du Couvent en faveur de la fondation pieuse qui porte le nom de Saint Nicolas; mais cette donation n'eut point d'effet. On voit par leur

leur résolution du 20 Juillet 1581 qu'ils étoient alors dans l'intention d'y tenir eux mêmes leurs assemblées dans la suite; mais ils renoncerent à ce dessein, après avoir été instruits que l'édifice ne pourroit y être approprié qu'à grands fraix. Au commencement de 1583 on le démolit en grande partie, & les matériaux, comme bois, pierres &c, furent publiquement vendus aux plus offrans, mais on en eut bientôt du regret; car dès le 27 Avril de la même année, défense fut faite de l'abattre entièrement. La partie conservée a été occupée dans la suite par une Société de Dames Françoises refugiées qui, après la revocation de l'Edit de Nantes par Louis XIV. en 1685, s'étoient expatriées pour chercher un azile en Hollande. Cette demeure leur fut accordée gratuitement, avec l'exemtion de plusieurs impôts établis sur les choses nécessaires à la vie, par les Etats de Hollande, dont la charité chrétienne se signala si glorieusement envers leurs freres persécutés. Cette société s'étant éteinte, après avoir subsisté plus de quatre-vingt ans, le batiment a été démoli, & l'on a construit sur son terrein un beau manege avec des écuries pour les chevaux

Eglise du Cloître.

vaux de main à l'uſage du Prince Stadhouder.

EGLISE NEUVE.

Egliſe Neuve.

Cette Egliſe eſt la troiſième & dernière en rang de celles où les Réformés exercent le Culte Divin, en langue Hollandoiſe. Elle eſt ſituée dans le *Quartier Oriental* à l'Oueſt du canal, nommé le Spuy, & à l'endroit où il y avoit, avant la Réformation, une petite Chapelle, dédiée à Saint-Jaques. Le Collége établi à LA HAYE & connu ſous le nom de SOCIETÉ, conſidérant que les deux Temples exiſtans pouvoient à peine ſuffire au nombre des communians, & voulant auſſi pourvoir à la commodité des habitans du quartier, fit bâtir celui-ci au milieu du dernier ſiècle; c'eſt-à-dire peu après que la République eut été reconnue libre & indépendante par les autres Puiſſances de l'Europe. La premiere pierre fondamentale en fut poſée le 23 Aout 1649, & l'ouvrage achevé au bout de ſix ans. Les fraix de conſtruction, y compris ceux d'achât du terrein & des maiſons qui s'y trouvoient, ainſi que ceux de la chaire & des bancs, monterent à la ſomme de 441,640 florins.

L'édi-

L'édifice, qui a eu pour architecte le fameux *Pierre Post*, passe pour un ouvrage excellent, d'une construction singuliere & bien entendue. Son étendue est médiocre & sa forme proprement ovale. On y entre par cinq portes, & de quelque coté qu'on y entre, on est toujours surpris de trouver l'intérieur si spacieux. Il est d'ailleurs parfaitement bien éclairé; mais ce qu'il y a de plus remarquable c'est que la voûte, toute de charpente admirablement travaillée, n'est soutenue par aucune colonne, ne posant que sur les murailles.

Beauté de sa construction.

L'ordonnance de l'intérieur de cet édifice sacré n'est pas moins bien entendue que celle du bâtiment. La chaire y est si avantageusement située, toutes les places y sont arrangées avec tant d'art qu'il n'y en a pas une d'où l'on ne puisse aisément voir & entendre le Prédicateur.

Ordonnance intérieure.

L'Orgue est aussi un ouvrage excellent. Ses quatres portes sont peintes supérieurement par le célébre *Thomas van der Schuur*. Sur la premiere est représenté le Roi *David*, à qui, pour avoir fait le dénombrement du peuple d'Israël, le Prophete *Nathan* donne le choix des trois calamités; sur la seconde *Zacharie*, devenu

Orgue.

Eglise Neuve.

devenu muet pour cauſe d'incrédulitée ſur la troiſième, la ſalutation adreſſé; par *Eliſabeth* à *Marie;* ſur la quatrième, *Siméon* embraſſant l'enfant JESUS. On fit jouer cet orgue pour la premiere fois en 1702, lorſqu'on célébra l'expédition de *Vigos* & la priſe de la flotte d'argent ſur les Eſpagnols.

Il n'y a dans l'édifice d'autres ornemens que l'épitaphe de feu Mr. *Reinier Paauw*, Préſident du Haut Conſeil de Juſtice, mort en 1676, le même qui en avoit poſé la premiere pierre. L'Epitaphe eſt gravèe ſur une pierre d'albâtre dans le mur Septentrional.

Tout à l'entour de l'Egliſe rêgne une vaſte cour, plantée d'arbres & environnée de murailles de trois côtés. Le quatrième, où eſt l'entrée principale & qui fait face au Spuy, eſt fermé par une haute & longue baluſtrade de fer, ayant trois portes grillées. Cette cour ſervoit autrefois de cimetiere pour les pauvres; mais on n'y fait plus d'enterremens depuis l'établiſſement d'un nouveau cimetiere en 1716, à l'extrêmité de la Ville au Septentrion; cependant on continue d'enterrer dans le temple même.

Le College de LA SOCIETÉ, ayant fait conſtruire cette Egliſe, en a auſſi ſeul l'admi-

miniſtration & la ſurintendance, ainſi que le droit excluſif d'en nommer le Receveur, le Marguillier', le Chantre, l'Organiſte & autres employés. *Egliſe Neuve.*

Les trois Egliſes dont on vient de lire la deſcription ſont deſſervies & régies pour le ſpirituel par neuf *Paſteurs*, y compris celui de la communion des Réformés Allemands; douze *Anciens*, dont les trois premiers ſont conſtamment un des Membres du Haut-Conſeil, un de ceux de la Cour de Juſtice & un des Bourguemaitres de la ville en charge, & dix huit *Diacres*, au nombre deſquels il y a toujours un Avocat. Les huits Paſteurs Hollandois rempliſſent tour à tour les fonctions du ſervice Divin dans ces trois Egliſes, à l'exception que les deux plus anciens font enſemble le ſervice d'un ſeul. *Direction pour le Spirituel.*

Dans l'Egliſe principale on prêche trois fois le Dimanche, le matin à neuf, l'aprés midi à deux, & le ſoir à cinq heures; mais pendant les mois de Mai, Juin, Juillet, & Aout l'exercice du ſoir ſe fait le matin à ſix heures & demie; dans la ſemaine on y prêche le mercredi à cinq heures du ſoir; enfin tous les quinze jours le vendredi après midi, depuis trois heures juſqu'à cinq, il y a un exercice Catechiſtique, ſous la préſidence d'un des *Jours & heures d'exercice.*

des Pasteurs, dans lequel on explique de suite & par parties les livres de l'Ecriture sainte. On est redevable de cette utile institution à la pieuse libéralité d'une Dame nommée *Elisabeth Marie Ravens* veuve de Mr. *Jean de Ruil*, en son vivant Procureur par devant la Cour de Hollande, décédeé le 13 Novembre 1735. Par son Testament fait de concert avec son Epoux, cette Dame légua à la Diaconie de l'Eglise Hollandoise une somme de cinquante mille florins. Des intérêts de cette somme, les Pasteurs qui président tour à tour à l'exercice catéchistique doivent recevoir chaque fois quarante florins, ce qui fait mille & quarante dans l'année. L'excédent des interets de la somme léguée entre dans la caisse de la Diaconie.

Dans l'Eglise du Cloitre il y a constamment deux exercices le Dimanche matin & après midi, aux mêmes heures que dans l'Eglise principale, & tous les Vendredi matin.

Dans l'Eglise Neuve il y a toute l'année trois exercices le Dimanche, mais ceux du matin & du soir se font alternativement en Allemand & en Hollandois; on y prêche aussi en Hollandois tous les Mardi matin.

EGLISE WALLONNE OU FRANÇOISE.

Ce Temple, ſitué dans le quartier de la Cour au Nord, fut originairement une Chapelle, bâtie à l'uſage des Comtes, Souverains de la Province, qui y aſſiſterent au Service Divin avec les perſonnes de leur ſuite. Elle exiſtoit déja du tems du Comte Florent V., avant la fin du treizième ſiecle, ſous la dénomination de *Chapelle de la Sainte Vierge Marie de la Cour*, ou de *la Haye*. *Ancienne Chapelle de la Cour.*

ALBERT DE BAVIERE fonda & y attacha en 1367 un Chapître composé d'un Doyen & de douze Chanoines. Les Auteurs ſont partagés ſur le motif de ce pieux établiſſement. Selon les uns, Albert aiant fait injuſtement trancher la tête, au *Queſnoi*, à JEAN ZEGER, Seigneur d'*Adinghen*, ou d'*Enguien*, Neveu de LOUIS Comte de Flandre, les freres du défunt, au nombre de ſix ou ſept, mirent tout en combuſtion dans le Hainaut pour ſe venger. ALBERT de ſon côté aſſembla la Nobleſſe des Païs où il commandoit, & vint aſſiéger *Enguien*; mais heureuſement cette guerre, dont les ſuites pouvoient être très funeſtes, ſe termina par la média- *Fondation.*

D tion

Eglise Françoise.

tion du *Comte de Flandre*. Les Seigneurs d'*Enguien* poserent les armes, ALBERT leur pardonna le passé, & en même tems il s'engagea, ou selon d'autres Auteurs, il fut condamné à titre d'amende & de peine, à fonder les douze Canonicats & le Doyenné, qu'il établit effectivement à LA HAYE dans la Chapelle des Comtes, pour le repos de l'ame de JEAN ZEGER trop légérement décapité. Quelques écrivains prétendent que ce fut en expiation du crime qu'ALBERT avoit commis en tuant de sa propre main le Chevalier GERARD de *Wateringue*. Ce qui est certain c'est que le Comte ALBERT fit moins une nouvelle fondation, qu'il ne bonifia & augmenta celle qui existoit avant lui. Quatre Chanoines Réguliers desservoient la *Chapelle* de ses prédécesseurs. De plus lui même dans ses lettres-patentes déclare, tant en son nom qu'en celui de MARGUERITE de *Baviere* son Epouse, qu'ils instituoient ce Chapitre de Chanoines, pour répondre par là en quelque manière aux faveurs signalées dont Dieu ne cessoit de les combler; pour le salut de leurs ames, & de celles de leurs ancêtres; pour contribuer à ce que le culte Divin se fit désormais avec plus de régularité & de décence;

Motifs de cette Fondation.

&

& singuliérement pour imiter par quelqu'endroit la pieuse munificence de Sa Majesté Très-Chrétienne Charles V Roi de France leur parent, qui avoit enrichi cette *Chapelle*, consacrée à la *Sainte-Vierge*, d'un morceau de la Croix & de la Couronne d'Epine de notre Sauveur. Voilà en substance tous les motifs de cette fondation, tels qu'ils sont exprimés dans les Lettres mêmes d'ALBERT.

Eglise Françoise.

Le nouveau Chapitre, quoiqu'érigé en 1367, ne s'assembla pour la premiere fois qu'en 1369. En 1374 le Pape GREGOIRE XI le confirma & l'exemta de la Jurisdiction de l'Evêque d'*Utrecht*, dans le diocese duquel se trouvoit LA HAYE, ensorte qu'il ne relevoit absolument que du Saint Siége, pour le temporel comme pour le spirituel.

ALBERT avoit assigné au Chapitre des revenus très considérables en fonds de terre, que ces Ecclésiastiques trouverent mille moyens d'accroître. GUILLAUME VI., fils & successeur d'ALBERT, suivit les traces de son pere & étendit encore leurs possessions. Il leur permit aussi de s'approprier quantité de Chapelles particulieres, que la piété, ou la superstition des Princes avoit fondées, soit dans les Eglises, soit ailleurs. Dans

Revenus & priviléges du Chapitre.

Eglise Françoise. la suite après avoir érigé leur Chapelle en Eglise Collégiale, ils obtinrent en 1461 de PHILIPPE de *Bourgogne* la collation & les revenus de l'Eglise du *Burch* dans l'Isle du *Texel.* MAXIMILIEN leur accorda en Novembre 1479 la collation de l'Eglise Neuve à *Delft* & de l'Eglise de HOORN en *Nord-Hollande*, toutes deux Eglises paroissiales, & auxquelles étoient attachés de bons revenus. A tout cela ils avoient sû joindre en moins d'un siecle un nombre incroyable de privileges particuliers, desorte que peu à peu le *Chapitre* des Chanoines de Notre Dame de LA HAYE auroit englouti presque tous les biens Ecclésiastiques à la disposition des Comtes, & acheté ceux qu'ils n'auroient pû s'approprier par cette voie, si la Réformation n'avoit désabusé les peuples, & mis des bornes aux acquisitions de ces Ecclésiastiques ambitieux.

Chanoines les plus distingués. On comprend que le Doyen & les Chanoines de ce Chapitre ne pouvoient que tenir un rang distingué parmi les Ecclésiastiques de ce tems là; aussi trouve-t'on dans la liste des 14 Doyens & 83 Chanoines, qui ont composé successivement ce Chapitre, les noms les plus distingués par la naissance ou le savoir: un PHI-

PHILIPS VAN LEIDEN, d'une des familles de la plus ancienne Noblesse, Secrétaire & favori des Comtes GUILLAUME V. & ALBERT de *Baviere*, Professeur en droit à Paris en 1369, & mort à *Utrecbt* en 1380, Grand-Vicaire de l'Evêque VAN HOORN; un HUGO GROTIUS, curé de l'Eglise Neuve à Delft, Conseiller de la Cour, mort en 1309; un JEAN HARIUS, ou VAN DER HAER natif de Gorcum où il étoit Chanoine, avant que de le devenir à LA HAYE en 1531. Il y transporta avec lui une Bibliotheque si nombreuse, que jamais encore on n'en avoit vû de semblable. Il la légua par son Testament à l'Empereur MAXIMILIEN pour l'usage de la Cour & de ses Suppôts. *Guichardin* assure que de son tems elle étoit encore sous la garde d'un Bibliothécaire public; qu'elle avoit été singulierement recommandée aux soins du Président *Vigilius*, & que PHILIPPE II. y avoit fait ajouter plusieurs volumes, tant François que Latins, qui avoient appartenu à MARGUERITE d'*Autriche*. Cette Bibliotheque fut à peu près ruinée durant la guerre des Espagnols; aujourd'hui elle n'existe plus, à moins qu'il ne s'en soit conservé un pe-

Eglise Françoise.

Eglise Françoise. tit nombre de Volumes parmi les livres dont le Cabinet de la Cour de Justice est composé.

Biens du Chapitre saisis. Après la grande révolution arrivée dans les Pays-Bas, c'est-à-dire, après que les Sept Provinces, par leur confédération, se furent soustraites à la domination Espagnole, les Etats de celle de Hollande se saisirent des biens du Chapitre & les annexerent aux domaines de la Comté, en les destinant toutefois à l'entretien & à la subsistance des Ecclésiastique de la Religion dominante; ce réglement fut fait dans les années 1577, 1581 & 1582.

Nouvel usage de la Chapelle. Comme la Chapelle avoit été bâtie pour l'usage des Comtes & des personnes de la Cour, les Etats de Hollande, succédant aux Rois d'*Espagne*, relativement à l'exercice de l'autorité souveraine, la choisirent également en 1580 pour le Temple où ils feroient désormais leurs actes de Religion. Ils s'y assemblerent régulièrement, le Mardi, le Jeudi & le Vendredi matin, avec la Cour de Justice & la Chambre des Comptes, pour entendre les Sermons qu'on y prononçoit en langue Hollandoise: ce qui dura pendant environ onze ans. Cependant le Pasteur de l'Eglise Wallonne de Delft commen-

ça

ça en 1589 à venir de tems en tems prê- *Eglise*
cher en François dans la Chapelle de la *Françoise.*
Cour pour Madame la Princesse LOUISE DE COLIGNY, douairiere de Guillaume I Prince d'Orange.

Le nombre des habitans de LA HAYE, *Affectée aux François.* qui ne savoient que cette langue, s'étant augmenté, les Etats leur accorderent la permission de faire le service divin dans la Chapelle de la Cour, & nommerent en 1592 pour premier pasteur de cette communion le fameux JEAN VAN UYTENBOGAERT, depuis deux ans un des Pasteurs Hollandois de la Ville. On lui donna un Collegue en 1604. A la révocation de l'Edit de Nantes en 1685 le troupeau s'accrut considérablement par le nombre de Refugiés qui vinrent s'établir à LA HAYE, ce qui fit donner à l'Eglise Françoise un troisième Pasteur; & comme parmi ces Refugiés il y eut plusieurs Pasteurs à qui les Etats de Hollande eurent la générosité d'assigner des pensions, ils en choisirent quatre pour soulager les Pasteurs ordinaires dans leurs fonctions; le dernier qui a rempli une de ces places de Ministre extraordinaire a été JACQUES SAURIN, que son éloquence a rendu si célébre parmi les prédicateurs. En 1720 le nombre des Pasteurs

Eglise Françoise.

teurs ordinaires de l'Eglise Françoise de LA HAYE fut fixé à celui de quatre, ce qui a eu lieu jusques à l'année 1747, qu'on donna au Chapelain du Prince Stadhouder une cinquieme place de Pasteur ordinaire. Aujourd'hui deux des cinq Pasteurs de LA HAYE sont Chapelains du Prince, & remplissent ensemble les fonctions d'un Pasteur ordinaire dans l'Eglise de LA HAYE.

Tombeaux qui y étoient

Cette Chapelle étoit anciennement pourvue d'autels, de mausolées & d'images de Saints, qui ont disparu successivement apres la mort de Charles-Quint & surtout au tems de la Réforme. On y avoit enterré plusieurs personnages illustres. On y voyoit le tombeau du Duc ALBERT & de MARGUERITE son Epouse, renfermés dans un même monument, où JAQUELINE de *Baviere* leur petite fille fut aussi inhumée dans la suite. Cette derniere Princesse, dont le mariage avec le Duc JEAN DE BRABANT avoit été béni dans la Chapelle, y fut transportée après sa mort, de la maison de *Tylingen* près du village de *Sassenheim*, où elle étoit décédée en Octobre 1436, & il y a des preuves qu'on lui avoit érigé une Statue dans l'Eglise. C'est encore dans cette Chapelle que

furent

furent enterrés, en 1459. JEANNE DE POIX, Dame de *Brimeux*, premiere femme de JEAN DE LANNOY, Stadhouder de Hollande; en 1589 Demoiselle FRANÇOISE D'EGMONT, fille de l'infortuné LAMORAL, que le Duc d'ALBE fit décapiter à Bruxelles; en 1619, le fameux JEAN VAN OLDENBARNEVELD &c. *Eglise Françoise.*

En 1642 cette Chapelle ayant été presqu'entierement consumée par les flammes, elle fut rebâtie & aggrandie; mais en 1685 le troupeau s'étant considérablement accrû par l'arrivée des Refugiés, il fallut aggrandir encore l'édifice & on lui donna l'étendue qu'il a actuellement. En 1769 l'ancienne muraille du coté du Binnen-hof s'étant déjettée & faisant craindre la chûte du toît, on en rebâtit une nouvelle & on donna en même tems à l'intérieur de l'édifice plus de symmétrie qu'il n'avoit auparavant, desorte que c'est aujourd'hui une des Eglises les plus propres de ces Provinces. *Aggrandissemens.*

En découvrant les fondemens de cette muraille, on trouva du côté où avoit été le maitre-autel plusieurs tombeaux bien murés; en ouvrant ces tombeaux on vit dans les uns, posés sur des grillages de fer, des cercueils de bois qui tomberent *Anciens tombaeux ouverts en 1769.*

 aussi-

Eglise Françoise. aussi-tôt en poussiere, & ne laisserent voir que des ossemens. Dans d'autres de ces tombeaux on vit des cerceuils de plomb, qui avoient été entourés de bois, mais pareillement reduit en poussiere. Les squelettes que renfermoient ces cercueils se voyoient encore dans leur entier, avec leur chévelure. L'un de ces cercueils renfermoit un cadavre enveloppé d'une toile grossiere & serré de grosses cordes encore très bien conservées au moyen d'une liqueur spiritueuse dont le cercueil avoit été rempli; le corps étoit celui d'un homme dans la force de l'âge; les chairs encore entieres & molles laissoient voir plusieurs blessures qu'il avoit reçues au visage & au cou; ce tombeau, ni aucun des autres, ne portoit aucune inscription qui pût indiquer la qualité des personnages qu'on y avoit déposés. Par rapport à ce dernier, ses blessures, son âge & le soin avec lequel on l'avoit embaumé, ont fait conjecturer avec assez de vraisemblance que c'étoit le cadavre du Comte de Hollande GUILLAUME IV de la maison de Hainaut, qui fut tué dans une bataille contre les Frisons, près de *Staveren*, dans l'année 1335.

Les autres étoient probablement les restes du Comte ALBERT de *Baviere*, de

MAR-

MARGUERITE fon Epoufe, de l'Infortunée JAQUELINE leur fille, & d'autres perfonnages confidérables, qu'on fait avoir été enterrés dans cette Chapelle; le cadavre fuppofé de Guillaume IV a été enveloppé d'une nouvelle toile cirée, le cerceuil rempli de liqueur fpiritueufe, exactement refoudé, renfermé dans un cercueil de bois & remis à la place où on l'avoittrouvé; on a pris des foins pareils des autres fquelettes & offemens, & tous ces fepulcres ont été murés de nouveau. *Eglife Françoife.*

L'Eglife Françoife eft fous l'infpection immédiate des *Gecommitteerde - Raaden* ou Confeillers Deputés de la Province, tant pour l'entretien du bâtiment & la difpofition des places, que pour l'approbation des Pafteurs appellés par le Confiftoire pour la deffervir. Le Confiftoire eft compofé de cinq Pafteurs, huit Anciens & huit Diacres. Pendant toute l'année il y a dans cette Eglife trois exercices le Dimanche, à neuf heures & demie, à deux & à cinq heures, & un le Jeudi à cinq heures du foir. *Directeurs.*

EGLI-

EGLISE ANGLOISE.

Eglise Angloise.

Ce bâtiment eſt ſitué à l'entrée de la rue appellée *Noord-einde*, preſque vis à vis de *La Place*. Il a peu d'étendue & ne renferme rien de remarquable. C'etoit autrefois la Chapelle *de l'Hopital du St. Sacrement*, dont il ſera parlé dans la ſuite. Elle fut ouverte aux Anglois Presbytériens en 1595. Les premiers Paſteurs leur furent envoyés par le Clergé Anglois; mais enſuite la communion obtint des Etats la permiſſion de les appeller elle même, & les Etats ſe chargerent du payement de ſa penſion. Le Conſiſtoire eſt composé d'un Paſteur, de trois Anciens & trois Diacres; on prêche dans cette Egliſe tous les Dimanches le matin à 10 heures.

En 1625 on permit aux Réformés Allemands de faire auſſi uſage de ce petit temple, pour y célébrer le ſervice Divin dans leur langue. Le Troupeau étant devenu dans la ſuite plus nombreux, on leur accorda de s'aſſembler dans l'Egliſe Françoiſe à midi; mais depuis quelques années cette communion, réunie entiérement à celle des Réformés Hollandois, s'aſſemble dans l'Egliſe neuve, comme il a été dit plus haut.

C'eſt

C'eſt dans l'Egliſe Angloiſe que le Chapelain du Régiment des Gardes Suiſſes fait le ſervice pour le dit Régiment, tous les Dimanches à une heure après midi. **Egliſe Angloiſe.**

C'eſt là encore que les quatre plus jeunes des Paſteurs Hollandois de La Haye font un Catéchiſme public, tous les Jeudis à trois heures après midi.

Enfin c'eſt dans cette même Egliſe que ſe font publiquement deux fois par an les promotions des éleves de l'Ecole Latine d'une claſſe à l'autre, & qu'ils reçoivent ſous les yeux de leurs Curateurs les prix de leur diligence & de leurs progrés, juſqu'à ce qu'on les juge en état d'être envoyés à l'Académie.

Les cinq temples dont on vient de lire la deſcription ſont les ſeuls de LA HAYE où la Religion Réformée, qui eſt la dominante, eſt enſeignée publiquement.

EGLISE DES REMONTRANS.

Les Remontrans, qu'on appelle auſſi Arminiens parce qu'ils ont adopté les ſentimens du célebre Théologien *Arminius*, s'étant ſéparés en 1617 de la communion des Réformés proprement dits, ne purent pendant vingt ans conſécutifs obtenir **Remontrans ou Arminiens.**

Remontrans ou Arminiens.

tenir la permiſſion de s'aſſembler publiquement pour célébrer le ſervice Divin. On les ſoupçonna d'avoir eu quelque part à la conjuration formée contre les jours du Prince MAURICE, qui s'étoit déclaré contr'eux; mais leur innocence à cet égard ayant enſuite été reconnue, on les traita avec moins de rigueur. Après avoir clandeſtinement fait les actes de leur Religion, tantôt dans une maiſon particuliere, tantôt dans un jardin, tantôt dans une grange, ils acheterent en 1631 un terrein, dans l'intention d'y bâtir une Egliſe. Dès qu'on eut commencé à mettre la main à l'œuvre, la populace ne voulut pas en permettre la continuation, menaçant de tout renverſer. D'autres circonſtances contribuerent à différer ou retarder l'ouvrage de quelques années. Mais enfin la modération du Prince Stadhouder FREDERIC HENRI, la ſageſſe du Magiſtrat & ſon interceſſion auprès des Conſeillers-Députés & de la Cour de Hollande, applanirent toutes les difficultés, & en 1635 les Remontrans jetterent au même endroit les fondemens d'une Egliſe, qui fut achevée en peu de tems, à leurs propres fraix.

Elle eſt ſituée dans la rue nommée LE LAAN, proche du grand marché, derriere

derriere le Prince-Gragt au Nord. Sa forme eſt à peu près quarrée & l'intérieur en eſt fort propre. Le premier Sermon y fut prononcé en 1636 par le fameux Uytenbogaert. La façade de l'Egliſe eſt maſquée par deux maiſons qui ſervoient de demeure aux deux Paſteurs par lesquels cette Egliſe a été longtems desſervie. Aujourd'hui cette communion étant devenue très peu nombreuſe à LA HAYE, elle n'entretient plus qu'un ſeul Paſteur. *Remontrans ou Arminiens.*

Il y a eu auſſi à LA HAYE une communauté de Mennonites ou Anabaptiſtes. N'ayant jamais été fort nombreux, ils n'ont eu pour lieu d'aſſemblée qu'une maiſon particuliere, dont ils avoient approprié une chambre à leur culte. Cette communauté n'exiſte plus depuis longtems, ayant été éteinte par la mort ou par l'éloignement de ceux qui la compoſoient. *Anabaptiſtes.*

EGLISE LUTHERIENNE.

Ceux des habitans de la Ville qui ſont de la Confeſſion d'Augsbourg & qu'on nomme auſſi Luthériens, y ont poſſédé depuis l'an 1620 un bâtiment dont l'intérieur avoit la forme d'une Egliſe, ſitué *Egliſe Luthérienne.*

Eglise Luthérienne. tué entre la rue dite *Boekhorst-Straet*, & le Canal appellé aujourd'hui *Canal Luthérien*, au Sud du *Grand-marché*. Leur nombre s'étant accru dans la suite au point que ce bâtiment ne pouvoit plus les contenir, ils le firent démolir en 1760 & élever un autre sur le même terrein, & sur celui de quelques petites maisons attenantes, dont ils avoient fait l'acquisition. La nouvelle Eglise est un grand & bel édifice, fort élevé & solide. Elle a deux entrées ; l'une qui est la principale, du côté du Canal, par une grande & belle porte au milieu de la façade ; l'autre par la rue nommée ci dessus. L'interieur en est quarré, suffisamment éclairé & les places bien distribuées. On y a placé aussi un très bel Orgue.

Cette communauté entretient trois Pasteurs, dont il y en a tantôt deux Hollandois & un Allemand, tantôt deux Allemands & un Hollandois. L'Eglise est sous la protection immédiate des Etats de la Province.

EGLISES CATHOLIQUES-ROMAINES.

Par une suite de la liberté de conscience qui règne dans toute l'étendue des sept

Sept Provinces, les Catholiques-Romains peuvent auſſi exercer leur Religion à LA HAYE, moyennant les reſtrictions marquées au commencement de ce Chapitre. Les Egliſes qu'ils y poſſedent ſont au nombre de trois.

Egliſe du curé de La Haye

La premiere & principale eſt ſituée dans la rue nommée *Oude-molſtraet*, vis-à-vis du *Juffrouw-Ida-ſtraet.* Elle eſt la plus ancienne, & affectée au Curé ou Paſteur de LA HAYE, qui eſt toujours un prêtre ſéculier. Il ne s'y trouve rien de remarquable, mais elle eſt proprement entretenue.

Egliſe Janſéniste.

La ſeconde eſt l'Egliſe des Janſéniſtes, ſituée dans le *Juffrouw-Ida-ſtraet*, au Nord. Elle a été rebatie il y a près de ſeptante ans, ſur le terrein de l'ancienne. Son extérieur a la forme d'une maiſon, comme toutes les autres, mais l'intérieur eſt très élevé, d'un très bon gout d'architecture & entretenu avec la derniere propreté; on y remarque une chaire très artiſtement travaillée par le célèbre Xavery.

Egliſe des Carmes.

La troiſième eſt ſituée dans la rue nommée *Lorre-ſtraet*, ou *Aſſendelft-Straet.* Elle eſt petite & renfermée dans une maiſon de peu d'apparence. Elle eſt de la miſſion Françoiſe, auſſi y preche t'on

dans cette langue. Le Prêtre & ſon Chapelain qui la deſſervent ſont de l'ordre des Carmes.

Chapelle des Miniſtres Etrangers.

Outre ces trois Egliſes, les Miniſtres étrangers, dont les Cours profeſſent la Religion Catholique-Romaine, ont leurs Chapelles, où les habitans de la Ville ont un libre accès. L'Ambaſſadeur de France, les Envoyés de l'Empereur, de l'Eſpagne & du Portugal ont chacun ſa Chapelle dans ſon Hôtel. On y prêche non ſeulement dans la langue du pays d'où ces Miniſtres ſont envoyés, mais auſſi en langue Hollandoiſe, particulierement à l'Hôtel d'Eſpagne. Les Etats de la Province s'étoient pluſieurs fois oppoſés à ce dernier uſage, ce qui avoit fait naître de grands differends entre la Republique & quelques Puiſſances étrangeres, mais qui ont été accommodés à leur ſatisfaction réciproque. Ainſi, par exemple, tout comme l'Ambaſſadeur des Etats Généraux à la Cour de Verſailles peut faire exercer le ſervice Divin en François, dans la Chapelle de ſon Hôtel à Paris, l'Ambaſſadeur de France auprès de Leurs Hautes Puiſſances jouit du privilege de faire prêcher en Hollandois, dans ſa Chapelle à LA HAYE.

Synagogues des Juifs.

Il y a à La Haye, de même qu'à Amſterdam, deux ſortes de Juifs qui ſont comme deux nations différentes & ſéparées, ſavoir des *Juifs Allemands* & des *Juifs Portugais*. Les premiers en grand nombre, généralement mal à leur aiſe, ſont tous adonnés au commerce, autant par néceſſité que par goût, ne pouvant être d'aucune maitriſe ni remplir aucun emploi public. La famille la plus conſidérable parmi les Juifs Allemands de La Haye eſt celle de *Boas*, Banquiers fameux & accrédités par toute l'Europe.

Les Portugais, en petit nombre, ſont mieux partagés des biens de la fortune; il y en a même qui poſſedent des richeſſes conſidérables. Ces deux claſſes de Juifs ont des ſentimens fort differents par rapport à leurs traditions & aux cérémonies de leur culte; ce ſont deux ſectes entre leſquelles il rêgne beaucoup d'animoſité; auſſi chacune a ſa Synagogue à part.

Synagogue des Juifs Allemands.

Celle des Juifs Allemands eſt ſituée dans le quartier, appellé *gevolde Gragt*, c'eſt-à-dire *Canal Comblé*, au Sud de la Ville, pas loin de l'Egliſe Neuve. Ce bâtiment a été conſtruit il y a environ

ſoixante & cinq ans; il eſt entouré de pluſieurs maiſons, deſorte qu'on ne peut l'appercevoir. Il ne renferme rien qui ſoit digne d'attention, quoiqu'au reſte il ſoit propre & bien entretenu.

La Synagogue des Juifs Portugais eſt ſituée dans le Quartier Septentrional de la Ville ſur le beau canal du *Princeſſe-Gragt*.

Synagogue des Juifs Portugais

Cet édifice a été bâti & conſacré il y a environ 60 ans, ſavoir en 1726, ou, ſelon leur maniere de compter, l'an du monde 5486. On a ſuivi le modele de la Synagogue Portugaiſe à Amſterdam, mais en petit, celle de LA HAYE n'ayant que 46 pieds en longueur & 36 en largeur. L'intérieur, eſt ainſi que l'extérieur de la plus grande propreté. Les femmes y ont leurs places dans une galerie derriere des jalouſies, qui les dérobent à la vue des hommes; elles y montent par un eſcalier placé à l'Eſt. Les hommes au contraire entrent & ſortent par la grande porte qui eſt à l'Oueſt, & qui donne dans une cour pavée & ſéparée de la rue par une muraille, au milieu de laquelle eſt une belle porte de fer grillée. L'autre iſſue donne ſur le Canal; mais la Synagogue eſt couverte de ce côté par deux maiſons qui ne la déparent point, & au milieu deſquelles eſt l'entrée. L'une de ces maiſons eſt habitée

habitée par le Lecteur, & l'autre par le Maitre d'école. *Synagogues.*

Au reste ce qui fait honneur à ces deux nations, c'est qu'elles prennent, l'une & l'autre, beaucoup de soin de leurs pauvres; & leur font de grandes largesses.

CHAPITRE. IV.

Maisons de Charité & Fondations pieuses.

L'esprit de charité ne régne pas moins à LA HAYE que dans les autres Villes des Provinces-Unies. Les réglemens de police sur cet objet, & les abondantes aumônes qu'on y recueille annuellement, prouvent d'un côté l'attention du Magistrat pour les indigens, & de l'autre la bénéficence des habitans. Il y manque à la vérité deux établissemens qui se trouvent dans d'autres Villes, savoir un hôpital général, & une maison pour les enfans trouvés. Cependant tout pauvre malade, de quelque religion qu'il soit, est efficacement soulagé & ne peut jamais être réduit à la nécessité de périr de misere; on a également pourvu à la conservation & à l'éducation de tout enfant abandonné.

Les maiſons de Charité ſont au nombre de quatre, deux pour les Réformés, une pour les Luthériens & une pour les Catholiques-Romains.

MAISON DE LA DIACONIE HOLLANDOISE.

Situation. C'eſt une grande maiſon quarrée, ſituée à l'entrée méridionale de la Ville à la droite, & entre les deux ponts du Canal par lequel arrivent les barques de Leyde & de Delft.

Origine. On diſtinguoit anciennement quatre ſortes de pauvres à LA HAYE, dont les principaux appellés *Huiszitten-Armen*, c'eſt-à-dire Pauvres logés ou recueillis dans des maiſons, étoient ſous l'inſpection particuliere de quatre perſonnes. Ces Pauvres étoient tous du Corps de la bourgeoiſie, & de celui des habitans du lieu. Leurs Inſpecteurs, prémierement choiſis par le Baillif, & dès l'an 1560 par le Stadhouder, ou en ſon abſence par le Préſident de la Cour, avoient charge de les loger, de les habiller & de les nourrir du provenu de certains fonds conſacrés à cet uſage. Mais après la Réformation, vers l'an 1575., on remit cette direction aux Diacres de l'E-

glife

glise. Peu à peu LA HAYE vit une multitude d'étrangers groſſir le nombre de ſes habitans; les pauvres s'y multiplierent; on en reçut de toute eſpece à la charge publique; & quand enſuite on voulut les diſtinguer d'avec les natifs & les bourgeois, on y trouva tant d'obſtacles qu'il fallut en abandonner l'entrepriſe. Vainement le Magiſtrat fit & renouvella des ordonnances contre les mendians vagabonds & gens ſans aveu qui viendroient s'établir furtivement à LA HAYE; toutes les meſures qu'il prit ſe trouverent inſuffiſantes. En 1654 on dreſſa un plan pour conſtruire deux maiſons, l'une à l'uſage des enfans trouvés, l'autre pour renfermer tous les mendians, capables de quelque travail; mais ce deſſein échoua encore. Enfin les Diacres ayant obtenu du Magiſtrat d'acheter une Maiſon pour y loger les enfans & les vieilles femmes des pauvres à leur charge, ils acquirent en 1659 la maiſon qui y ſert encore. Elle avoit été originairement conſtruite au commencement du dixſeptieme ſiecle par Mr. JACOB VAN DYK, Conſeiller & Ambaſſadeur de ſa Majeſté Suédoiſe auprès des Etats-Généraux. Elle avoit été poſſédée enſuite par Mr. THOMAS VERWER. Quand la Diaconie l'eut acquiſe,

Diaconie Hollandoiſe.

on y fit des changemens considérables, en 1687 elle se trouva aggrandie environ de la moitié.

Réglemens.

Suivant les Réglemens on ne reçoit dans cette maison que des vieilles femmes qui sont membres de la communion Réformée Hollandoise, & des Enfans dont les peres ont professé la même religion & ont été inscrits sur le registre des membres de cette Eglise. Toutes ces personnes, tant femmes qu'enfans, y sont logées, nourries, & habillées de noir & d'une maniere uniforme; Ce qu'elles apportent dans la Maison en y entrant doit y rester, de même que les biens dont elles héritent ou peuvent hériter dans la suite; à moins qu'elles ne restituent à la Diaconie tous les fraix qu'elle a faits pour leur entretien & pour leur éducation; on permet depuis quelque tems aux garçons & aux filles de se libérer de cette obligation pour la somme de trois ou quatre ducats, en sortant de la maison: le tems de cette sortie est fixé pour les deux sexes à l'age de vingt-cinq ans.

Le nombre des personnes qui habitent cette maison est actuellement d'environ sept cens, tant femmes & enfans, qu'officiers & domestiques.

Les enfans y apprennent à lire, écrire

&

& chiffrer. Ils ſont inſtruits avec ſoin dans la Religion Réformée, & on fait apprendre à chacun d'eux un métier, afin qu'en ſortant de la maiſon ils ſoient en état de pourvoir eux mêmes à leur ſubſiſtance. *Inſtruction.*

Six Diacres ſont Régens de cette Maiſon: autrefois ils en avoient toute l'inſpection; mais depuis 1725 on réſolut que ſix veuves, Dames de bonne famille, ſeroient élues par le grand Conſiſtoire pour veiller avec eux ſur la police de cette Maiſon de Charité. Les uns & les autres s'aſſemblent tous les Vendredis. Les Dames prennent connoiſſance de tout ce qui a rapport aux femmes & aux filles. Les Régens ſont chargés de ce qui concerne les garçons, & de divers détails qui appartiennent ou à l'entretien de la maiſon, ou aux approviſionnemens annuels. L'Ecole eſt auſſi ſingulierement ſous leur direction. C'eſt cependant le Corps des Diacres qui en élit le Maitre, ainſi que le Gardien, la Gardienne, & les autres Officiers ou Domeſtiques de la Maiſon; auſſi le Corps entier des Diacres s'y aſſemble-t'il de trois en trois ſemaines. *Direction.*

Les revenus ordinaires de cette Maiſon ne ſuffiſent pas pour l'entretenir. Ces revenus proviennent en partie du travail *Revenus.*

Diaconie Hollandoise. des enfans qui y sont élevés, en partie des aumônes qu'ils vont recueillir chaque Dimanche, dans une boëte, aux portes des particuliers; en partie des charités qui leur sont faites aux portes des Eglises lorsqu'il y a des enterremens; en partie des legs & des donations testamentaires au profit de la Maison & en partie des intérets de quelques obligations. Le Conseil d'Etat lui fait aussi une gratification annuelle de quinze cens florins; mais à tout cela la Diaconie doit ajouter chaque année une somme plus ou moins considérable, sans quoi il seroit impossible de soutenir cet utile établissement.

Pauvres hors de la Maison. Outre les pauvres que la Diaconie Réformée Hollandoise nourrit dans cette Maison, elle est chargée du soin d'un grand nombre d'autres qui sont répandus par la Ville. Cette Diaconie est composée de seize Diacres, dont dix ont l'inspection des Quartiers, & les six autres sont Régens de la Maison. Parmi les dix premiers il y a toujours un Avocat-Diacre & un Teneur de livres de la Diaconie en général. Le plus ancien des six derniers est teneur de livres de la Maison en particulier, & doit rendre annuellement ses comptes par devant les Commissaires de la Cour de Justice, du

Ma-

Magiſtrat de la Ville & du Conſiſtoire de l'Egliſe.

Les revenus annuels qui ſervent à l'entretien des pauvres de l'Egliſe Réformée Hollandoiſe ſont les ſuivans; les intérets d'un capital aſſez conſidérable en obligations ſoit ſur la Hollande, ſoit ſur la Généralité; une portion aux deniers qui reviennent au Magiſtrat pour tout ce qu'on donne à ferme dans LA HAYE, & & dans ſa banlieue; une portion aux taxes impoſées ſur le vin & les liqueurs fortes, rapportant aux environs de neuf mille florins; une part des amendes civiles, décernées à la requiſition du Baillif; la retribution qui ſe paye pour faire ſonner les cloches des Egliſes, quand il meurt quelqu'un; les aumônes qui ſe recueillent dans les trois Egliſes Hollandoiſes, chaque fois qu'on y célebre le ſervice Divin, & qui, année commune, rapportent cinquante mille florins; les collectes générales qui ſe font de maiſon en maiſon par toute la Ville cinq fois par an, & dont chacune produit ordinairement trois mille florins; enfin les legs & donations, faits de tems en tems par des ames charitables & ſans leſquels ces revenus, quoique conſidérables, ne ſuffiroient cependant pas à l'entretien de tant

Revenus de la Diaconie en général.

Diaconie Hollandoise.

tant de pauvres. On le comprendra facilement si on considere que la dépense annuelle de la Maison de Charité monte jusqu'à quarante & deux mille florins, dont la Diaconie paye au moins dix mille; que les distributions qui se font chaque semaine dans les quartiers passent la somme de cinquante quatre mille florins, sans compter les habillemens & le chauffage que les pauvres reçoivent aux approches de l'hyver; d'où l'on peut conclure, sans exagérer, que la dépense annuelle doit passer les cent cinquante mille florins.

Charités extraordinaires.

Il est certain qu'il n'y a point de Ville où il y ait plus de personnes charitables qu'à LA HAYE. Quoiqu'il n'y ait point de famille aisée qui en particulier ne fasse du bien, soit à des pauvres honteux, soit à des indigens dont les besoins sont pressans & extrêmes, les charités publiques se multiplient d'abord que quelqu'accident imprévu augmente le nombre ou les besoins des malheureux. On en vit une preuve mémorable en 1716. L'hyver n'eut pas plutôt fait sentir ses rigueurs, que les Diacres Hollandois recueillirent en un seul jour environ dix mille florins. L'année 1740 les Collectes des deux Eglises Hollandoises &

Fran-

Françoises, faites au mois de Janvier, à quinze jours seulement de distance l'une de l'autre, ont produit au delà de cette somme. Dans le rude hiver de 1783 les habitans de LA HAYE, après avoir fourni passé les six mille florins à une collecte faite en faveur des pauvres de leur Ville, ont contribué dans l'espace de quatre semaines *f* 20263 - 11 - 0, pour subvenir aux besoins des malheureux habitans de la Gueldre & de l'Overyssel, ruinés par les inondations.

Bénéficence exemplaire de LL. AA.

La généreuse bénéficence du Prince Stadhouder & de Son Auguste Epouse sont en particulier au dessus de tous les éloges. Cette vertu, qui chez ces illustres personnages ne connoit pas de bornes, suffiroit seule pour les faire vénérer & chérir de tout vrai citoyen & en particulier des habitans de LA HAYE. Outre la part très considérable que LL. AA. contribuent aux collectes dans les Eglises, outre les pensions qu'elles font à des familles & des personnes dans le besoin, & les aumones qu'elles distribuent journellement à toutes sortes de nécessiteux, leur munificence redouble dans toutes les occasions extraordinaires. On en pourra juger par ce trait. Dans l'hyver rigoureux de 1776, comme on n'ordonna

na point de Collecte extraordinaire, le Prince seul fit distribuer aux familles indigentes de LA HAYE une somme de dix mille florins. De tels exemples sont bien dignes d'être célébrés & transmis à la postérité.

MAISON DE LA DIACONIE FRANÇOISE.

Diaconie Françoise. Outre la Diaconie de l'Eglise Hollandoise, les Eglises Françoise & Angloise ont chacune la leur à part pour l'entretien de leurs pauvres respectifs. Le troupeau François étant encore nombreux à LA HAYE, a aussi un grand nombre de pauvres à sa charge; cette Diaconie distribue annuellement entre les trente & quarante mille florins, qu'elle recueille uniquement des intérets d'un capital en obligations, des aumônes qui sont faites aux portes de l'Eglise, & dans trois collectes par la Ville. L'utilité sensible de la Maison de charité Hollandoise, avoit inspiré depuis longtems au Consistoire François le desir d'en établir une sur le même plan, mais la modicité de ses fonds en avoit longtems arreté l'exécution. Enfin en 1761 on essaya d'engager le troupeau à faciliter l'entre-

prise

prise par une contribution extraordinaire, & on recueillit dans un seul jour, après trois sermons relatifs à la circonstance, la somme de quatorze mille florins. Avec ce secours on mit la main à l'œuvre, & dans deux ans la Maison fut achevée. Elle est située à l'est de la Ville, sur le quai extérieur du fossé de la place, dans le quartier nommé les *Uyle-boomen*. C'est un édifice assez étendu & fort élévé; mais calculé d'abord pour quatre vingt à quatre vingt dix personnes, il est actuellement habité par cent quarante, ce qui a obligé d'y faire des aggrandissemens. On y reçoit des pauvres des deux sexes & de tout âge, qui y sont bien logés, alimentés & habillés. On n'y épargne rien pour procurer aux enfans une éducation assortie à leur état. La Maison est gouvernée & administrée par huit Régens, qui sont les Diacres de l'Eglise, & par quatre Dames Régentes, sous l'autorité & l'inspection du Consistoire. Ses revenus consistent dans le produit du travail des enfans qui y sont élevés, dans celui des aumônes, qu'on receuille aux portes de l'Eglise dans les trois exercices d'un Dimanche de chaque année, fixé & annoncé pour cet effet, & dans les intérêts de quelques

Diaconie Françoise.

Diaconie Françoise ques legs pieux & d'autres donations que des personnes charitables lui font de tems en tems; ce qui ne sauroit payer qu'à peu près le quart de sa dépense, le reste est suppléé par la Diaconie. On a tout lieu d'espérer que le troupeau ne cessera jamais de soutenir un établissement qui fait tant d'honneur à sa piété & à sa charité.

DIACONIES DES AUTRES COMMUNIONS.

Ce qu'on vient de dire des pauvres de LA HAYE & des moyens de fournir à leur subsistance concerne uniquement ceux qui font profession de la Religion dominante; les autres Communions doivent pourvoir elles mêmes au soin des pauvres qui en sont membres.

Pauvres Luthériens. Les Luthériens ont bâti pour les leurs une Maison de Charité, nommée Maison des pauvres & des Orphelins. Elle est située derriere le *Prince-Gragt* au Nord. C'est un bâtiment assez spacieux & bien construit. Ceux qu'on y reçoit sont bien traités à tous égards. Le consistoire y a introduit un bon ordre qui est bien observé. Quelques rentes, des legs pieux & les aumônes qu'on recueille dans l'Eglise Luthérienne fournissent à l'entretien

tretien de ceux qui vivent dans cette Maison. *Fondations pieuses.*

Les Catholiques Romains ont pareillement fait construire, depuis quelques années, une maison pour y placer une partie de leurs pauvres de l'un & de l'autre sexe. Ce bâtiment est situé presqu'au bout de la Ville à l'Ouest entre le Prince-gragt & le West-einde, dans la rue, nommée en Hollandois *Slop van de drie Boeren.*

Il a déjà été parlé du soin que les deux Nations Juives ont de leurs pauvres.

FONDATIONS PIEUSES.

Maison des Orphelins. *Fondation.*

Une des principales & des plus anciennes Fondations pieuses établies à LA HAYE est assurément la Maison des Orphelins. Sa fondation date depuis l'an 1564. Le fondateur & la fondatrice en ont été *Crispin van Boshuizen*, Receveur Général de la Sud-Hollande, & *Agnès Pieters*, son épouse; par leur testament ils avoient légué presque tout leur bien pour l'entretien *des vrais pauvres.* Les exécuteurs testamentaires en firent d'abord une distribution à des gens qui s'en rendoient indignes par leur conduite:

Maison des Orphelins. Pour remédier à cet abus ils s'adresserent à la Cour de Hollande, afin d'en obtenir la permission d'employer les deniers qui leur restoient, à la fondation d'une Maison pour les pauvres *Orphelins*. Cette demande leur fut accordeée le 17 Mai 1563, & l'Archevêque d'Utrecht approuva & confirma cet établissement par une lettre du 16 Octobre de la même année.

On acheta donc en 1564 une maison située dans le *Nobel-straet*. On dressa ensuite un Corps de réglemens pour la direction de cette maison. La Cour l'approuva en 1564; mais elle permit ou ordonna quelques années après qu'on y fit des changemens. Des personnes charitables voulant favoriser cet établissement, lui firent successivement des legs & autres donations. Comme le nombre des Orphelins augmenta au point que la maison ne put plus les contenir, les Etats de Hollande y substituerent en 1576 le Couvent de *Sainte-Agnès*, situé au côté Septentrional de la rue nommée *Westeinde*. Ce bâtiment ayant besoin de beaucoup de réparations & de changemens, les enfans ne purent y entrer qu'en 1597. Alors les Etats doterent la nouvelle maison de quelques terres qui avoient appar-

appartenu au Couvent des Dominicains. Ils y affecterent aussi les biens fonds du Couvent de *Sainte-Agnès*. Tout cela ne suffisant pas encore pour soutenir le nouvel établissement, les Etats, pour y suppléer, permirent en 1599 qu'on fit une Loterie à son profit, & ne bornant point à cela leur libéralité & leur attention, ils exempterent la Maison des Orphelins de quelques impots. Enfin pour la favoriser davantage encore, on lui accorda une portion aux droits qui se payent des affermemens publics & qu'on appelle deniers de rançon. ***Maisons des Orphelins.***

Au premier établissement de la Maison des Orphelins on n'y put recevoir que huit ou dix enfans, tant de l'un que de l'autre sexe; mais trois ans après on y en comptoit déja une trentaine. ***Reglemens.***

On ne reçoit dans cette Maison que des Enfans dont les Peres ont fait profession de la Religion Réformée, & possédé le droit de Bourgeoisie, au moins pendant les quatre dernieres années de leur vie. Ces enfans doivent, pour y entrer, n'avoir pas moins de trois ans, ni être agés d'au-delà de dix. Les Orphelins ont cet avantage, que ce qu'ils possedent en entrant dans la Maison, & les biens dont ils héritent pendant qu'ils y

Maison des Orphelins.

demeurent, leur ſont reſtitués quand ils en ſortent, la maiſon n'en ayant, pendant cet intervalle, que l'uſufruit. Tout Orphelin ſoit garçon ſoit fille, qui, après avoir appris un métier, ſort de la maiſon, reçoit un trouſſeau en habits & en linge, outre un préſent en argent comptant. Un pareil trouſſeau eſt accordé aux enfans qui ſont élevés dans les Maiſons des différentes Diaconies.

Reglemens.

Les Reglemens qui entretiennent le bon ordre dans cette fondation ont été dreſſés avec toute la ſageſſe & la prudence poſſible. Autrefois la Cour de Hollande en nommoit les Régens & Directeurs; mais depuis qu'en 1653 les Etats eurent remis au Magiſtrat de LA HAYE l'intendance de toutes les Maiſons de Charité qui ſont dans cette Ville, c'eſt le Magiſtrat qui les a toujours nommés. Il y a trois Directeurs ou Régens qui ont ſpécialement à leur charge le maniement des deniers, trois Dames Régentes pour l'inſpection des habits, du linge, des utenſiles &c., & un Adminiſtrateur ou Receveur. Dans la Maiſon même demeurent, outre le Maitre d'Ecole, un Gardien & une Gardienne, nommés le pere & la mere.

Afin de perpétuer la mémoire des Fondateurs

dateurs de cet utile établiſſement, on avoit mis au deſſus de la porte d'entrée de l'édifice ; outre la date de l'année 1564, les Lettres C. V. B. & A. P. qui indiquent leurs noms ; & plus bas 1579 qui eſt l'année dans laquelle on établit les Orphelins dans la maiſon qu'ils occupent actuellement. Et pour exciter ces enfans au ſentiment de la reconnoisſance, on leur fait porter, couſue ſur la manche gauche de leurs habits, la marque A. & C. qui ſont les Lettres initiales des noms de batême du Fondateur & de la Fondatrice. Depuis les dernieres réparations faites à cette Maiſon, on a fait diſparoitre l'ancienne inſcription qui étoit au deſſus de la porte, & aujourd'hui on y lit ſimplement *Maiſon des Orphelins Bourgeois, & Fondation de Renswoude.* *Maiſon des Orphelins.*

C'eſt une nouvelle Fondation très importante qui, depuis quelques années ſeulement, a été réunie à l'ancienne. Elle fait trop d'honneur à la Fondatrice pour ne pas entrer dans quelque détail à ſon ſujet. *Fondation de la Dame Renswoude.*

Dame MARIE DUYST DE VOORHOUT ſe trouva le dernier rejetton d'une ancienne Famille patricienne de Delft. Douairiere ſans enfans de Mr. *Dideric*

Maiſon des Orphelins.

de Hogeveen Conſeiller de la Ville de Leyde, elle épouſa en ſecondes nôces Meſſire *Fréderic Adrien, Baron de Reede, Seigneur de Renswoude & Emminchuyzen*, Préſident de l'ordre Equeſtre de la Province d'*Utrecht*. Ayant perdu encore ce ſecond époux, dont elle reſta héritiere, & ne ſe voyant que des collatéraux fort éloignés, elle penſa à diſpoſer de ſes grands biens d'une maniere qui pût contribuer à l'avancement des ſciences utiles à ſa patrie, & particulierement des Mathématiques & de l'Hiſtoire Naturelle. Elle même avoit cultivé cette derniere ſcience, & entretenu correspondance à ce ſujet avec le célébre *Leeuwenhoek*. Douée d'ailleurs d'un cœur charitable & généreux, qui la faiſoit aller au devant des beſoins de ceux qui étoient tombés dans l'infortune ſans y avoir contribué, elle tâcha de réunir ce double objet dans ſes diſpoſitions teſtamentaires. Pour cet effet elle établit ſes héritiers les Maiſons des Orphelins de la Ville d'*Utrecht* la patrie de ſon dernier Epoux, de *Delft* dont elle étoit elle même originaire, & de LA HAYE où elle avoit paſſé une partie conſidérable de ſa Vie. Son intention n'étoit pas que ce bien ſervît à l'uſage de ces Maiſons

en général, mais elle ordonna expreſſé-ment que les revenus feroient conſacrés uniquement à l'éducation de ceux d'en-tre ces garçons Orphelins qui annonce-roient le plus de génie, de talens & d'ap-plication; que ces jeunes gens feroient ſéparés des autres pour être inſtruits & rendus habiles dans les Mathématiques & autres ſciences utiles au pays, com-me la Chirurgie, la Navigation & l'art du pilote, l'Architecture tant civile que militaire, la conſtruction des Vaiſſeaux & des moulins, le travail des Digues, la Peinture, la Gravure, la Sculpture & l'art du Tailleur de pierres, enfin l'art de faire des Inſtrumens de Mathémati-ques & de Méchanique. La Teſtatrice étant morte, le 26 Avril 1754 à l'age de 92 ans, les trois Maiſons entrerent en poſſeſſion de leur héritage & chacune ſe hàta d'employer ſa portion, qui étoit de ſix-cent mille florins, au noble & utile uſage auquel elle étoit deſtinée. A *Utrecht* & à *Delft* on bâtit de nouvelles maiſons. L'ancienne maiſon de LA HAYE ſe trou-va aſſez ſpacieuſe pour qu'on pût en ſé-parer un quartier à l'uſage des *Renswou-ders*; les jeunes Orphelins en qui l'on trouve les talens & les diſpoſitions re-quiſes, ſont reçus de bonne heure, jus-

Maiſon des Orphelins.

Maiſon des Orphelins.

qu'au nombre de douze, dans ce quartier. Ils y ont leur Gardien particulier. D'habiles maitres viennent les inſtruire dans l'Ecriture, l'Arithmetique, les langues Hollandoiſe & Françoiſe, les principes de la Religion, le Deſſin, les Mathématiques & toutes les branches de la Phyſique. Ils y trouvent à leur uſage une Bibliothéque, un Cabinet d'inſtrumens pour la Phyſique expérimentale, & une Collection de modeles de toutes les machines mécaniques en uſage dans le pays. Après que ces jeunes gens ont choiſi l'art ou la profeſſion à laquelle leurs talens & leur inclination les portent à ſe vouer, on n'épargne rien pour les y rendre habiles. Si les pays étrangers offrent plus de reſſources pour les perfectionner dans cet art ou cette profeſſion, on les y envoye & on les y entretient au fraix de la Fondation juſqu'à l'âge de vingt cinq ans; à cette époque on leur reſtitue, comme à tous les Orphelins, ce qu'ils poſſedoient en entrant dans la Maiſon, avec ce qu'ils peuvent avoir acquis pendant le ſéjour qu'ils y ont fait, & on y ajoute par deſſus une ſomme des revenus de la Fondation, pour aider à leur établiſſement.

L'Hôpital

L'Hôpital de St. Nicolas. C'eſt la plus ancienne de toutes les Fondations pieuſes de LA HAYE. On ne ſauroit dire préciſément quand il a été fondé, ni par qui. Cependant il eſt très vraiſemblable que ce fut ALBERT de *Baviere*, Comte de Hollande, qui fit bâtir cet Hôpital, & on voit par un Acte des Echevins de LA HAYE en date de l'année 1377, qu'il étoit déjà alors ſur pied. Ce qu'il y a de certain, c'eſt qu'on voit encore ſur la porte les armes de *Baviere*, & qu'en 1585 ALBERT affecta à l'entretien de cette Maiſon les droits impoſés ſur la meſure des grains & en général ſur les poids & meſures de la Ville; les deux premiers de ces droits ont été vendus en 1615 au Magiſtrat, d'après la permiſſion des Etats de Hollande. Les Comtes qui ſuccéderent à ALBERT confirmerent les Privileges de cette Maiſon, & y en ajouterent de nouveaux, entr'autres le revenu de la pêche du Vivier de la Cour. Divers particuliers y ajouterent des donations ou legs pieux, & il n'y a aucun lieu de douter que l'Hôpital de St. Nicolas ne fût le plus riche & le mieux renté de tous ceux de LA HAYE. *Fondateur*

Cet Hôpital eſt ſitué dans une petite rue, derriere l'Hôtel de Ville. La Maiſon *Deſtination.*

Hôpital de St. Nicolas. ſon a peu d'apparence, étant très baſſe & peu ſpacieuſe. On a prétendu avec aſſez de fondement que cet Hôpital fut anciennement deſtiné à receuillir des ſuppôts & des Serviteurs de la Cour de Hollande, qui viendroient à tomber dans l'indigence; auſſi l'appelloit-on quelquefois *La Maiſon des Suppôts;* il y avoit même dans une chambre ſéparée une Bibliotheque pour l'uſage des Avocats; mais depuis deux ſiècles on y reçoit des vielles gens de tout ordre qui profeſſent la Religion Réformée & qui ont de la peine à ſubſiſter par eux mêmes. En y entrant, ils ſont obligés d'y apporter un lit, du linge, des habits & quelques petits meubles à leur uſage; dès lors ils y ſont logés, très bien nourris & pourvus de tout le néceſſaire. Le nombre des perſonnes qu'on y reçoit eſt ordinairement de trente, moitié hommes, moitié femmes. *Direction.* La Maiſon eſt adminiſtrée par quatre Régens & leurs Epouſes, qui ne dépendent en rien du Magiſtrat; ces Régens s'éliſent eux mêmes & ſe choiſiſſent des Collegues tantôt d'entre les ſuppôts de la Cour, tantôt d'entre les membres de la Magiſtrature. Ils ont un Receveur, mais le Receveur Général de la *Nord-Hollande* a la ſurintendance.

ALBERT

Hôpital de St. Nicolas.

ALBERT de *Baviere* avoit auſſi pourvu cet Hôpital d'une Chapelle ſituée vis-à-vis de la Maiſon. Il y attacha de bons revenus, & en ſe reſervant pour lui & pour ſes ſucceſſeurs le droit de Patronage, il accorda la nomination du Chapelain à l'Abbé de Middelbourg. Immédiatement après que les Eſpagnols eurent été chaſſés, elle fut convertie en grenier à bled. En 1615 elle fut vendue au Magiſtrat, & depuis ce tems elle a toujours ſervi de Boucherie.

Fondation.

L'Hôpital des Lépreux. C'eſt la premiere maiſon qu'on trouve en entrant dans la Ville au Sud, c'eſt-à-dire par le chemin de *Delft.* Dans le quatorzième & le quinzième ſiècle la lepre étoit fort répandue en Europe, particulierement en France & dans les Pays-bas. Pour prévenir que ce mal contagieux ne ſe répandît d'avantage, & s'il étoit poſſible, le faire ceſſer entierement, on ſépara ceux qui en étoient attaqués, en les enfermant dans des maiſons appropriées & deſtinées à cet uſage. L'Etat miſérable de ces malades excita la compaſſion du public. On leur fit des libéralités de toutes les manieres. Preſque toutes les Villes de Hollande avoient de tels

Hôpital des Lépreux.

tels Hôpitaux, & quelques uns acquirent peu à peu des revenus fixes très considérables. Celui de LA HAYE avec sa Chapelle existoit déjà certainement l'an 1450, & peut-être quelques années plûtôt. Du moins en 1450 *Gerlac*, Evêque de *Jérusalem*, & Grand Vicaire de l'Evêque d'*Utrecht*, consacra solemnellement l'Autel de la Chapelle à la gloire de la *St. Vierge*, de *St. Corneille*, de *St. Sébastien* & de *St. George*, & publia des indulgences plénieres de quarante jours pour tous ceux qui y feroient dans la suite quelques présens; ce qui ne manqua point d'y attirer des donations de toute espece & des fondations d'un très grand revenu, au profit de l'Hôpital & de ses Directeurs. L'endroit où cette *Ladrerie* fut construite en prit le nom de *Zieke*, comme qui diroit quartier des malades.

Anciens Réglemens.

Personne ne pouvoit y entrer pour se faire guérir, que sur un billet des Directeurs du grand Hôpital des Lépreux à *Haerlem*, lesquels avoient par privilége spécial cette sorte d'inspection sur toutes les Ladreries de la Province. Quand on étoit guéri, il falloit retourner à Haerlem pour comparoitre de nouveau devant ces Messieurs, & ce n'étoit que sur une attestation de santé, signée

ſignée de leur main, qu'on pouvoit rentrer dans le commerce de la Société. Les pauvres étoient reçus dans la Ladrerie de LA HAYE pour très peu de choſe, & en ſortoient aſſez bien habillés; mais les perſonnes les plus aiſées devoient y apporter divers meubles & utenciles qui reſtoient dans la Maiſon, à moins qu'on ne voulut les racheter; ce qu'on pouvoit faire dans la ſuite pour 25 florins. Les lépreux étoient entretenus & guéris non ſeulement par le moyen des riches rentes qui appartenoient à l'Hôpital, mais encore par le ſecours des aumônes qu'ils alloient quêter chaque jour de porte en porte pour le ſoulagement des malades; au commencement de chaque année en Janvier ou en Février, les Lépreux faiſoient une quête générale à LA HAYE dans un appareil aſſez groteſque. On faiſoit monter ſur un chariot quelques Lépreux, la Gouvernante de la Maiſon, la ſervante, un des ſerviteurs du Baillif, un Tambour, & au milieu de cette troupe un homme qui portoit des poupées comme en triomphe. Dans cet équipage ils parcouroient toutes les rues & ne rapportoient pas grand choſe au logis. Ce ne fut pourtant qu'en 1664 qu'on abolit entierement

Hôpital des Lépreux.

Hôpital des Lépreux.

ment cet usage. La course que les Lépreux faisoient en Juin ou en Juillet, dans le *Westland*, sans Tambour néammoins & sans poupées, leur valoit beaucoup davantage; ils en rapportoient quelquefois jusqu'à 1300 livres de fromage. Toutes ces courses finirent en 1655, parce que dès l'an 1628 il n'y avoit presque plus de Lépreux à LA HAYE. En 1518 les Directeurs de cet Hôpital, pour procurer à la Maison une agreable avenue, avoient sollicité & obtenu la permission de planter des arbres de part & d'autre sur le grand chemin qui mene à Ryswyk, & qui depuis 1691 poussé jusqu'à *Delft*, & pavé dans toute son étendue, fait un des plus beaux ornemens des environs de LA HAYE.

Usage Actuel.

Aujourd'hui l'Hôpital des Lépreux est devenu une maison de communauté qu'on nomme en Hollandois *Proveniers-Huys*. Toutes personnes de l'un & de l'autre sexe, ou mari & femme ensemble, peuvent y entrer, moyennant une certaine somme une fois payée. On en reçoit jusqu'au nombre de trente; tous mangent à la même table; mais chacun a sa chambre à part, & quelques uns même en ont deux. Cette Maison est si agréablement située & si bien réglée, qu'il faut

faut de la faveur pour y etre admis. Elle eſt adminiſtrée par quatre Régens & leurs Epouſes; mais les Bourguemaitres de la Ville en ont la ſurintendance; c'eſt auſſi à eux que le Receveur eſt tenu de rendre ſes comptes. En 1705 la Chapelle, qui étoit peu étendue, fut changée en une ſalle d'aſſemblée pour les Régens de la Maiſon; on la reconnoit encore à ſon petit clocher qui a été conſervé. Cette Maiſon ſeroit extrêmement propre à en faire un Hôpital général, dont LA HAYE eſt dépourvue. On dit qu'il en a été queſtion, mais jusqu'à ce moment, ce projet ſi eſſentiel eſt demeuré ſans exécution. *Direction.*

Maiſon pour des Vieillards ou *Oude-Mannehuys.* Elle eſt ſituée dans le *Oude-molſtraet* derriere l'Egliſe Angloiſe où elle vient aboutir. C'étoit anciennement la Confrairie du St. Sacrement, dont cette Egliſe étoit la Chapelle. Cette confrairie exiſtoit déjà au commencement du quinzième ſiecle. L'abbé de Middelbourg & le Curé de LA HAYE ne la confirmerent qu'en 1440, à condition qu'elle payât annuellement au dernier la ſomme de quatre livres, argent de Hollande. Après la Réformation cette

Maison pour le Vieillards.

te Maiſon a été longtems une communauté, où l'on achetoit ſa vie comme dans la Maiſon des Lépreux, ce qui n'a ceſſé que pour faire place à un établiſſement beaucoup plus avantageux.

En 1727 mourut *Jacob Frédéric van Beyeren van Schagen.* Ses diſpoſitions teſtamentaires portoient, qu'étant reſté le dernier de ſa famille & deſirant d'imiter la pieuſe bénéficence d'un de ſes Ancêtres, ſavoir Le Comte ALBERT de *Baviere*, Fondateur de l'Hôpital de *St. Nicolas*, il vouloit que tous ſes biens fuſſent remis entre les mains des Bourguemaitres de LA HAYE pour ſervir à une Fondation en faveur d'un certain nombre de Vieillards. Mais les fonds délaiſſés n'étant pas aſſez conſidérables on devoit en accumuler les revenus juſqu'à ce qu'on pût en bâtir une Maiſon, contenant vingt-quatre à trente chambres, pour y recevoir autant d'hommes au deſſus de l'age de ſoixante ans, membres de l'Egliſe Réformée, moitié Suppôts de la Cour & moitié Bourgeois de LA HAYE, afin que dans cette Maiſon ils puſſent être logés & nourris convenablement juſques à leur mort.

Ces revenus ayant été accumulés juſqu'en 1773, le Magiſtrat de LA HAYE,

pour

pour faciliter les vues charitables du Fondateur & en hâter l'exécution, jugea à propos de céder pour cet effet au nouvel établissement le terrein de l'Hôpital du St. Sacrement, avec les biens qui y avoient appartenu; les Etats de Hollande y ajouterent l'exemtion de toute accise, & une petite portion dans le produit des impositions qu'on recueille dans LA HAYE. L'ancienne maison tombant en ruïne fut abattue, & on éleva sur ce terrein une nouvelle maison selon le plan indiqué par le Testateur. Elle se trouva entièrement achevée en 1773, & le 9 Septembre on y reçut vingt quatre Vieillards; mais les fonds ayant été accrus par une bonne direction, on en admet à present jusqu'à trente, & outre le logement & la nourriture dont le Testateur parle uniquement, on a trouvé moyen de pourvoir encore à leur habillement, & de leur procurer le secours d'un Médecin & d'un Chirurgien. Les médicamens leur sont fournis par l'Apothicairerie de la Ville. *Maison pour les Vieillards*

La Maison est dirigée par cinq Régens à qui on a laissé la disposition des places vacantes; leurs Epouses sont Régentes. La maison a aussi un Receveur, qui doit annuellement rendre compte de sa gestion au *Direction.*

Maiſon pour les Vieillards

Magiſtrat, auquel appartient la ſurintendance. Selon l'octroi des Etats de Hollande, ce que poſſedent les Vieillards admis dans la Maiſon eſt cenſé lui appartenir. Elle jouit encore des revenus des biens qu'ils peuvent hériter pendant le ſejour qu'ils y font; & à leur décès la Maiſon en acquiert la propriété, s'ils ne laiſſent point de deſcendans.

La Maiſon n'a pas grande apparence extérieure, ſon étendue étant en longueur & entièrement cachée par les bâtimens environnans. La principale porte eſt à l'Oueſt dans l'*Oude Molſtraet*, mais les fenêtres de la Façade appartiennent à des maiſons qu'on loue à des particuliers; les habitations des Vieillards ſont tout à fait dans l'intérieur; la diſtribution en eſt auſſi bonne que la nature du terrein l'a permis. L'entrée ordinaire eſt au Nord dans une allée étroite. Il eſt facheux qu'un emplacement plus conſidérable & plus ouvert n'ait pas permis de procurer à ces Vieillards l'avantage d'une demeure plus aërée, & l'agrément d'un jardin pour s'y promener.

Maiſon des Fous & des Peſtiférés. Elle eſt ſituée dans une rue du Quartier Occidental, nommée le *Geeſt* au Coin du

du *Vleersteeg.* C'étoit anciennement la Fondation de la Chapelle de SAINT ANTOINE, dont voici l'origine. Dans l'onzieme siecle & même auparavant, rêgnoit en Europe, particulierement dans le *Dauphiné*, une maladie épidémique, appellée en Latin *Morbus Sacer.* Des personnes charitables, ayant compassion des pauvres qui en étoient attaqués, les firent loger & soigner dans des Maisons appropriées à cette fin. Comme on publioit que plusieurs de ces malades avoient été guéris par l'intercession de *Saint-Antoine* du *désert*, il se forma un ordre ou confrairie à l'honneur de ce Saint. On appropria dans beaucoup de villes des maisons pour le soulagement de ces malades, en y joignant des Chapelles, dédiées au même Saint. Ce mal étant une sorte d'inflammation, ou l'appella *Feu de Saint-Antoine*, en Hollandois *Sint-Antonis-Vuur.* *Maison des foux.*

On fonda un tel établissement à LA HAYE avant l'année 1453. On y ajouta en 1549 un bâtiment qui fut nommé la maison des malades ou des pestiférés. En 1607 ces deux édifices qui étoient réunis furent convertis en Hôpital pour les frénétiques & ceux qui ont l'esprit dérangé; quoique dans la suite on y pla-

Maison des Fous çat auſſi des gens attaqués de maladies contagieuſes. En tems de guerre on y a quelquefois logé des Soldats bleſſés. Il arrive auſſi que des gens de mauvaiſe conduite y ſont enfermés à la requiſition de leurs proches parens, moyennant qu'ils payent leur penſion. Le bâtiment eſt fort ſpacieux & pourvu d'un jardin. Cet établiſſement, où rêgne le plus grand ordre, eſt ſous la direction de quatre Régens & d'autant de Régentes leurs Epouſes; tous les deux ans il rendent au Magiſtrat de la Ville compte de leur adminiſtration.

Hofjes. Outre ces grandes Fondations, il y en a un dixaine d'autres moins conſiderables qui ont des revenus fixes pour leur entretien. On les nomme en Hollandois *Hofjes* c'eſt-à-dire petits Jardins. Ce ſont en effet des Jardins entourés de plus ou moins d'habitations, dans leſquelles des perſonnes d'âge & de peu de fortune ſont logées gratuitement. Chacun fait ſon petit ménage dans une demeure ſéparée, & dans la plupart de ces Hofjes les habitans jouiſſent encore de quelques petits bénéfices, ſelon qu'il a été réglé par les Fondateurs. La principale des Fondations de ce genre eſt celle qu'on nomme

La

La Maison du St. Esprit, située dans le Quartier Méridional, sur un Canal nommé le *Paviljoens-Gragt*, vis-à-vis du nouveau *Veerkade*. Elle a été érigée en 1616 par les Directeurs des pauvres, qui anciennement étoient connus à LA HAYE sous le nom de *Pauvres du St. Esprit*. Ils portoient ce nom parce qu'ils étoient entretenus par une *Confrairie du St. Esprit*. Leurs Directeurs au nombre de quatre étoient nommés par le Magistrat, ensuite élus ou établis par la Cour. Ils sont connus dans les Régîtres publics dès le commencement du quatorzieme siécle. On trouve ensuite qu'ils s'assembloient dans la grande Eglise où étoit leur chambre; qu'ils avoient soin d'entretenir l'autel de la Chapelle du St. Esprit; qu'ils disposoient de tout le revenu de cette Chapelle; qu'ils pourvoyoient à la subsistance d'un nombre de pauvres si considérable, qu'en 1481 il étoit d'environ quatorze cens personnes, & en 1483 de plus de deux mille & deux cens, & qu'ils avoient le droit de constituer eux mêmes le Trésorier ou Administrateur de leur Corps. La Réformation changea entierement la face des choses. Les pauvres du St. Esprit n'eurent que des Laïques pour Régens, & au lieu qu'ils se trou-

Maison du St. Esprit.

Maiſon du St. Eſprit. trouvoient répandus en diverſes petites maiſons, dans preſque tous les quartiers de la Ville, on prit enfin la réſolution de les raſſembler, & on conſtruiſit celle qui exiſte encore actuellement. C'eſt un grand enclos quarré qui contient trente ſix habitations, ſans compter celle de la Gardienne. L'on n'y reçoit que des vieilles femmes. Outre le logement & quelques douceurs qu'elles reçoivent en entrant, on donne à chacune d'elles 26 ſols par ſemaine.

Pauvres du St. Eſprit. Il y a bien encore à LA HAYE une claſſe d'indigens qu'on nomme *Pauvres du St. Eſprit.* Ce ſont ceux qui, n'ayant pas été inſcrits comme membres d'aucune des Communions établies à LA HAYE, n'ont pas le droit d'être aſſiſtés par leurs Diaconies. C'eſt le Magiſtrat qui doit pourvoir à leurs beſoins du revenu de certains fonds conſacrés à cet uſage & qui ſans doute faiſoient autrefois partie des revenus de la Confrairie du St. Eſprit. Le Magiſtrat établit des perſonnes pour en faire la diſtribution.

Maiſon de Nieuw-coop. *La Maiſon* (ou Hofje) *de Nieuwkoop* eſt une autre fondation faite à peu près dans les mêmes vues que la précédente. Cet édifice eſt ſitué preſque au bout du Prince-

Prince-Graft, du Côté du Nord, & a plutôt l'apparence d'un palais que d'une maiſon de Charité; il occupe un terrein de quatre-cens pieds de long & de cent-cinquante-huit de large. On y entre par une grande & belle porte, & après avoir traverſé une vaſte place diviſée en pluſieurs petits Jardins, & entourée de trois côtés par ſoixante petites maiſons toutes uniformes, on arrive à un bâtiment qui fait face à l'entrée, où les Régens s'aſſembloient autrefois; & qui eſt encore ſuivi d'un Jardin. Cet édifice a été conſtruit en 1658, avec la permiſſion de la Cour, par le fameux Architecte P. Poſt, des déniers légués à cet effet par Mr. JEAN DE BRUYN VAN BUYTENWECH, Seigneur de *Nieuwkoop*, *Noorden* & *Achtienhoven*. Les fraix monterent à plus de cent-mille florins. Outre cela le Teſtateur avoit laiſſé des terres, dont la rente paroiſſoit devoir ſuffire à l'entretien de la Maiſon, à y loger gratuitement des perſonnes dans une ſituation étroite & à leur fournir en outre quelques autres douceurs. Mais ces terres ayant en partie été ruinées par la guerre de 1672, l'adminiſtration des revenus obligea bientôt les Régens de la Maiſon, qui étoient tous des héritiers & des parens de Mr. de Nieuw-

Maiſon de Nieuwkoop.

Maison de Nieuwkoop. Nieuwkoop, à faire des emprunts pour ſoutenir s'il étoit poſſible la nouvelle fondation ſur le pied où elle avoit d'abord été miſe. Malheureuſement le ſuccès n'a pas répondu à leur attente. Les rentes ont plutot diminué qu'augmenté, & on a été obligé depuis 1681 d'en venir à louer les demeures; deſorte que tout l'avantage qu'ont depuis ce tems là ceux qui les habitent, c'eſt d'être logés aſſez commodement & agréablement pour une ſomme plus modique que celle qu'ils payeroient ailleurs.

Autres Fondations de la même eſpece. Il y a encore à LA HAYE ſix autres établiſſemens de la même eſpèce, mais moins conſidérables. I *Le Hofje* de Demoiſelle *Cornelie van Vouw*, ſitué dans le *Breeſtraet*. Il porte le nom de ſa Fondatrice & exiſte depuis l'an 1647. Il y a 16 maiſonnettes deſtinées à de vieilles femmes ou filles. On donne à chacune trois florins par mois, & quinze tonnes de tourbes par an, outre le logement. II. Mr. *Barthelemi van Vouw*, à l'exemple de ſa ſœur, fit conſtruire, en 1649, un *Hofje* vis-à-vis du précédent, mais il eſt très petit, ne pouvant ſervir qu'à loger deux perſonnes. III. *Le Hofje de van Dam* ſitué dans le Juffrouw Ida-ſtraet,

au

au côté du Nord. FLORENT VAN DAM, Subſtitut Baillif de LA HAYE, décédé en 1563, ordonna par ſon Teſtament que ſes héritiers euſſent à faire conſtruire treize petites maiſons, deſtinées à loger douze perſonnes âgées, avec un Concierge. Il laiſſa des rentes ſuffiſantes pour perpétuer cette fondation, qui ſubſiſte encore actuellement au profit de douze vieilles femmes, ſous l'inſpection des plus proches deſcendans de Mr. PHILIPPE DOUBLET, Seigneur de *St. Anneland*, à qui par droit d'héritage cette ſucceſſion eſt dévolue. IV. Le *Hofje de Bourgogne*, placé ſur le *Geeſt* appartient aujourd'hui à des particuliers qui en louent les vingt petits logemens; on ignore qui en a été le Fondateur. V. Il y a un *Hofje* ſur le *Sand*, fondé en 1665 à l'honneur de la Sainte Trinité par les héritiers de CORNEILLE BARTHOUT, & de PIERRE VAN DEN HOVE. Ce *Hofje* comprend douze maiſons. VI. *Hofje de Pierre de Hogelande*, il fut conſtruit en 1669 dans le Boekhorſtraat du côté de l'Orient, & contient ſeize habitations pour des perſonnes agées de la Religion Romaine; au lieu que ceux qui veulent avoir part au bénéfice des autres *Hofjes.*

Hofjes doivent professer la Religion Réformée.

CHAPITRE V.

Du Quartier nommé La Cour, où les Colléges du Gouvernement tiennent leurs assemblées & où réside le Prince Stadhouder.

Le quartier de LA COUR est un assemblage de plusieurs édifices, dont l'ancien Château des Comtes de *Hollande*, bâti par Guillaume II, comme il a été dit plus haut, ne forme qu'une partie.

Ancien Chateau. Cet édifice qui, au bout de cinq siecles, est encore un monument de la puissance & de la grandeur de celui qui l'a fondé, étoit alors un des plus beaux Châteaux qu'il y eût en Europe. Un ruisseau, ayant sa source dans les dunes, l'environnoit de toutes parts avec ses dépendances, au moyen d'un canal creusé pour cet effet, & venoit former ensuite le beau Vivier qui subsiste encore. On ne pouvoit entrer dans l'enceinte qui étoit fort spacieuse & fermée d'un mur, que par des ponts-levis & des portes, comme

comme dans une citadelle. Mais à mesure que LA HAYE s'est peuplée, la plupart des habitans, cherchant à se loger aussi près de la Cour qu'il étoit possible, on a bâti insensiblement sur ce canal les maisons qui forment en partie le *Hoogstraet*, l'*Agterom* avec le tour du *Buyten-Hof*; desorte qu'aujourd'hui on ne voit qu'un simple fossé avec le vivier, immédiatement aux pieds des murs des bâtimens mêmes de la Cour. *Ancien Château.*

L'Ancien Château avoit à l'Est un grand Jardin, qui occupoit non seulement tout le *Plein*, ou la Place de la Parade, mais s'étendoit encore le long du *Lange-Pooten* (qui n'étoit alors qu'une allée bordée de saules, en Hollandois *Willige-Pooten*) & tout ce terrein étoit clos par un mur. *Jardin.*

Il existe encore deux portes de cette enceinte extérieure de la Cour ; l'une au Sud, nommée *Hof-Poort*, que l'on doit passer en venant du canal ou *Spuy*; l'autre au Nord sert d'entrée au *Buyten-Hof*. Elle est très ancienne & dépare beaucoup le quartier où elle est située. On la nomme *la Porte*, ou l'avant porte de la Cour de Hollande. (*Voorpoorte van den Hove van Holland*). Elle sert de prison aux criminels arrêtés & jugés non seulement par *Portes extérieures.*

Ancien Chateau. par les Cours de Juſtice, mais auſſi par d'autres Tribunanx réſidens à LA HAYE; comme le College des Conſeillers Députés de la Province, le Conſeil d'Etat, la Cour de Braband & Pays d'Outre-meuſe. On y enferme auſſi des perſonnes arrêtées ſeulement pour dettes. Au commencement du ſiecle dernier il existoit encore une troiſième grande porte extérieure de la Cour, ſituée à l'eſt du Vivier, où eſt à préſent le *Nieuwen-Doele*.

Quartier actuel de la Cour. Le quartier actuel de la Cour, nommé en Hollandois *Binnen-Hof*, Cour intérieure, pour la diſtinguer de la place quarrée, appellée *Buyten-Hof*, Cour extérieure, a trois entrées; une au Sud, une à l'Eſt, & une à l'Oueſt. Cette derniere qui fait face au *Buyten-Hof* a le nom de *Porte Stadhoudérienne*, parce qu'anciennement le Stadhouder ou Lieutenant du Comte, qui gouvernoit en ſon abſence & commandoit le Château, demeuroit à ſon entrée. Les appartemens des Stadhouders de la République ſont encore au deſſus de cette Porte, & eux ſeuls avec leur famille ont le droit d'y paſſer en caroſſe ou à cheval.

LA

LA GRANDE SALLE.

Dès qu'on eſt entré par la porte Stadhoudérienne on voit, au fond de la Cour intérieure, la grande Salle. Sa façade antique eſt flanquée de deux tours octogones, dont l'une porte une horloge & l'autre un cadran ſolaire. On monte à la Salle par un perron couvert, ayant huit degrés, au bas deſquels deux députés des Etats-Généraux venoient recevoir les Ambaſſadeurs des têtes couronnées, le jour de leur entrée publique. La Salle a intérieurement cent vingt-cinq pieds de long [meſure de *Rhynland*] ſoixante de large d'un mur à l'autre, & ſoixante-ſix de haut juſqu'au toît. Elle eſt mal éclairée, & tout s'y reſſent du mauvais gout d'architecture qui rêgnoit dans le treizième ſiècle; cependant elle paſſe pour un chef-d'œuvre, en ce que, malgré ſa largeur & ſa hauteur, elle n'a point de poutres de traverſe pour le ſoutien des murs. Le bois de la charpente a été dit-on, apporté d'Irlande; on prétend qu'il ne ſouffre point la vermine & qu'il eſt incorruptible; en effet cette charpente s'eſt ſi bien ſoutenue & conſervée, qu'elle eſt encore, au bout du cinq ſiécles, presqu'auſſi

Dimenſions.

Structure remarquable.

qu'aussi saine & entiere que si c'étoit un ouvrage de quelques années seulement.

Usage. Vers le milieu du seizième siecle, l'usage de cette salle étoit si avili, que non seulement elle étoit pleine de petites boutiques à droite & à gauche, mais qu'elle servoit encore de boucherie. Dans la suite on a orné les murailles d'une multude de pavillons, de drapeaux, d'étendarts & de timbales, pris en divers tems sur les ennemis de la Patrie, & on les a accompagnés d'écriteaux pour indiquer le lieu & la date des victoires que l'Etat a remportées. *La grande assemblée.* Ce fut dans la grande Salle de la Cour que, le 18 Janvier 1651, s'ouvrit avec toute la solemnité possible la fameuse grande assemblée des Etats-Généraux, composée de plus de trois cens personnes, & continuée jusqu'au 21 Juin de la même année. Aujourd'hui la Salle ne sert plus que de passage pour aller à divers Colleges. Les libraires y ont quelques boutiques, & on y tire sur une espece de tribune, les Loteries qui se font annuellement pour la Généralité.

Chambres de la Société. A l'entrée de la Salle à main gauche & le long du mur septentrional il y a plusieurs chambres qui depuis quelques années ont été renouvellées ou reparées.

La

La Chambre des anciens domaines des Comtes de Hollande, erigée à ce qu'on prétend par PHILIPPE de *Bourgogne* en 1428, avoit ses appartemens dans ce quartier là. Ces domaines ayant peu à peu été vendus par ordre des états de *Hollande*, le College a été anéanti en 1728, & tout ce qui étoit de son département remis à la direction des Conseillers Députés de la Province. Les appartemens ont été cédés à un autre College nommé LA SOCIÉTÉ DE LA HAYE, composé de deux Députés du Haut-Conseil, deux de la Cour de Hollande, deux des Conseillers Députés de la Province & quatre de la Magistrature de LA HAYE, savoir un Bourguemaitre, un Echevin & deux Conseillers (Vroedschappen). Tous les habitans de LA HAYE ne sont pas soumis à la même Jurisdiction. Les Nobles, les suppôts de la Cour relevent immédiatement de la Cour de Hollande; Tous les bourgeois qui exercent quelque proféssion on trafic relevent du Magistrat de LA HAYE, le terrein même de la Ville est partagé entre plusieurs Jurisdictions. Tous ces habitans ne formant néanmoins qu'un corps, qui doit payer différentes charges pour le bien commun &

Membres de ce College.

Motifs de son établissement

& à la ſureté, la protection, & la tranquillité duquel il doit être pourvu convenablement, on a érigé pour cet effet le College DE LA SOCIÉTÉ DE LA HAYE. Il a la direction de toutes les affaires de police & de finance qui ſont communes entre les Cours de Juſtice, les Conſeillers Députés de la Province & le Magiſtrat. Les membres de ce corps changent en differens tems ſelon la nature des Colleges qui les députent.

Ses fonctions.

On trouve enſuite la chambre *pour l'audition des impoſitions qui ſe levent annuellement dans la Province.* Ce college érigé en 1590 étoit compoſé d'un Préſident à vie, député de la part des Nobles de Hollande, & aſſiſté de deux Députés des villes; mais il a été anéanti en 1751 par les Etats de Hollande, qui lui ont ſubſtitué en 1752 une *Chambre des Comptes Provinciale*, compoſée d'un Préſident Député de la part des *Nobles*, & de huit Députés des villes de *Sud* & *Nord-Hollande.* Ce College entend, examine & ſolde tous les comptes de la Province, y compris ceux des Domaines des Etats de *Hollande.*

Chambre des Comptes de la Province.

Membres.

Fonctions.

Au deſſus de ces Chambres il y en a d'autres auxquelles on monte par l'eſcalier de la tour Septentrionale. On trouve d'abord

d'abord *la Chambre des Fiefs de Hollande.* On y tient le Regiſtre de ces fiefs, & on y conſerve les chartres & autres pièces originales. Dans la chambre qui ſuit ſont les regiſtres de la Province. Tous ces appartemens n'ont rien de remarquable.

Appartemens des Cours de Justice.

Au fond de la grande Salle on voit dans chaque coin un grand eſcalier; celui qui eſt à gauche conduit aux appartemens des Etats-Généraux &c.; celui qui eſt à droite ou au Sud conduit aux appartemens de *la Cour de Hollande* & du *Haut Conſeil.* *Cours de Juſtice.*

La Cour de Hollande, de Zeelande et de Ouest-Frise porte ce nom, parce que dès le quinzième ſiecle les habitans de ces trois Provinces relevoient de ſa juriſdiction. Le Prince d'Orange, en ſa qualité de *Stadhouder* ou Lieutenant du Souverain, un Préſident, onze Conſeillers (huit de la part de la *Hollande* & trois de la part de la *Zeelande*) un Greffier, un ſubſtitut Greffier, deux Sécretaires & un Receveur des Ex- *Cour de Hollande.* *Membres qui la compoſent*

 ploits

Cour de Hollande. ploits (*Rentmeester van de Exploicten*) composent ce Tribunal, qui a encore son Fiscal ou Procureur Général. La Jurisdiction & l'autorité de cette Cour sont très grandes. Elle juge en appel les causes portées & décidées dans les villes; elle juge même en premiere instance toutes les causes où il s'agit des droits & des pérogatives du Souverain, celles des Professeurs de l'Université de Leyde, des Veuves, Orphelins & autres personnes désignées en terme de droit sous le nom de *personnes miserables*; Les causes féodales, possessoires, les privileges & coutumes &c. Enfin ce Tribunal punit tous les crimes & les délits commis dans sa jurisdiction.

Le Rôle. Après avoir monté l'escalier on trouve d'abord la Salle du *Rôle*. C'est l'audience, où l'on plaide en présence de deux Conseillers Commissaires de la Cour de Justice, & où l'on prononce toutes les sentences civiles & criminelles; On y publie aussi les Edits, Placarts & Ordonnances soit de la Cour soit des Etats. Le Rôle est renfermé dans un parquet. A l'entrée sont des bancs rangés en amphitéatre & garnis de drap verd pour les Avocats & les Procureurs. Tout à l'entour, des deux côtés & au fond de la

Salle

Salle il y en a de plus élevés pour les Conſeillers. Entre tous ces bancs, vers la cheminée, eſt un ſiege diſtingué, où les Stadhouders prennent ſéance, aiant les Conſeillers à leur droite & à leur gauche. *Cour de Hollande.*

Du Rôle on entre par trois marches dans la *Salle du Conſeil.* Celle-ci eſt un appartement ſpacieux & très propre, orné de quatre cabinets, un dans chaque coin. Au milieu de la Salle eſt une longue table autour de laquelle ſont treize ſiéges, ſavoir un fauteuil & douze chaiſes. Le fauteuil eſt pour le *Stadhouder*, à la droite s'aſſied le Préſident, à la gauche le plus ancien des Conſeillers, & ainſi de ſuite ſelon l'ordre de leur réception. Le Greffier a ſa place devant un pupitre, aiant à la droite une porte vitrée qui donne dans un des Cabinets où eſt la Bibliotheque de la Cour. Ce qu'il y a de plus digne d'attention dans cette Salle, ce ſont ſept tableaux de *Gerard Laireſſe*, le pere. *Salle du Conſeil.*

Le premier de ces tableaux, qui eſt au deſſus de l'entrée, repréſente *Enée*, portant ſon pere *Anchiſe* & tenant par la main le jeune *Aſcagne*, pour les ſauver des flammes de *Troye*. Le ſecond qui eſt contre la cheminée, repréſente *la Juſ-* *Sujets des Tableaux*

Cour de Hollande. *tice* aſſiſe ſur le ſiege de *Hollande*. Le troiſieme dépeint *Pompée* faiſant bruler les lettres écrites de Rome à *Sertorius*, & mourir *Perpenna*. Dans le quatrième c'eſt *Scipion l'Africain* remettant ſans rançon une jeune Princeſſe d'une rare beauté au Prince à qui elle étoit promiſe en mariage. Dans le cinquième, qui eſt un grand tableau, on voit *Horatius Coclès* défendant ſeul le pont de Rome contre l'armée de Porſenna. Le ſixième qui eſt au deſſus d'une porte, repréſente encore *Scipion l'Africain*, ramenant au devoir pluſieurs jeunes guerriers, & leur faiſant jurer de ne point abandonner l'Italie ravagée par *Annibal*. Le Septième dépeint *Fabius Rullianus*, condamné à mort par *Papirius Curſor* Dictateur, pour avoir malgré ſes défenſes combattu & vaincu les Samnites, mais obtenant ſa grace par les prieres du peuple. Tous ces tableaux méritent l'attention des connoiſſeurs; ils ont été gravés il y a quelques années.

Autres Chambres. Près de la Salle du Conſeil, au Nord, il y a une chambre où les Conſeillers vaquent à différentes affaires; elle a été changée & réparée depuis peu d'années; le deſſus de cheminée eſt peint par Mr. *Humbert*. Il y a repréſenté le médail-

lon

lon de *Hugo Grotius*, ſoutenu par des génies. A côté de cette chambre eſt actuellemeut celle des Requêtes; le deſſus de cheminée eſt auſſi de Mr. *Humbert* & repréſente la Juſtice avec ſes divers attributs. Entre pluſieurs autres petites chambres, où les Commiſſaires de la Cour entendent les parties & tâchent d'accommoder les différends, il y a l'ancienne chambre des requêtes qui étoit avant la réformation la petite chapelle de la Cour. Un Chapelain domeſtique de l'Egliſe Collégiale y diſoit tous les matins, à ſept heures en été, & à huit en hyver, une Meſſe pour Mrs. de la Cour & de la Chambre des Comptes; à côté de cette chambre eſt celle ou ſiégent les Commiſſaires dans les cauſes criminelles. Le deſſus de cheminée eſt encore de Mr. *Humbert* & repréſente la Sageſſe.

Cour de Hollande.

Ancienne Chapelle.

Au ſortir de la Salle du Conſeil on rencontre un eſcalier; dès qu'on l'a monté on trouve à gauche une grande chambre quarrée nommée la *ſeconde Chambre du Conſeil*, parce qu'au milieu du ſiècle précédent le Conſeil chargé de nombreuſes affaires ſe ſéparoit, pour les expédier, en deux corps, dont l'un avoit à ſa tête le Préſident & l'autre le Doyen des Conſeillers. Près de cette chambre s'en trouvent

Seconde Salle du Conſeil &c.

Cour de Hollande

quelques autres qui servent à conserver des archives, chartres & papiers authentiques de tout ordre. C'est dans l'une de ces chambres que logea autrefois *l'Amirante de Castille*, prisonnier de guerre, & c'est de là qu'on nomme encore *Tour de l'Amirante*, la tour qui est à l'angle de la Salle du Rôle à droite, en entrant par la grande porte. En 1618 & 1619 ces mêmes chambres servirent de prison à *Oldenbarneveld*, *Grotius* & *Hoogerbeets*. Il y a eu dans une de ces chambres une fort belle Bibliothéque, qui avoit été léguée à la Cour par un Avocat, nommé *van Wouw*; mais elle a péri dans l'incendie qui consuma une partie de ce quartier en 1757.

Son établissement.

LE HAUT CONSEIL ne fut érigé qu'en l'année 1582 par l'autorité du Prince d'Orange. Avant ce tems il y avoit appel des sentences rendues par la Cour Provinciale sur les procès civils, par devant le *Grand Conseil de Malines*. Mais en 1581 le Roi d'*Espagne*, étant déchu de tous les droits qu'il avoit sur la *Hollande*, la *Zeelande*, la *Oueſtfriſe* & *Utrecht*, GUILLAUME I fit substituer au Conseil de *Malines*, celui qu'on nomme le *Haut-Conseil*, d'abord pour la

Hol-

Hollande ſeule, & enſuite pour la *Zeelande* en 1587. Il décide en dernier resſort de toutes les cauſes jugées par la Cour de *Hollande* ou par les Villes. Outre ces cauſes en appel, on porte encore à ce Tribunal toutes celles de posſeſſions, celles où deux Négocians étrangers ſont intéreſſés, quelques cauſes de Navigation. C'eſt auſſi de cette Cour que l'on obtient les lettres de Bénéfice d'inventaire, les reſtitutions, les cesſions &c. &c. Un Préſident, neuf Conſeillers [ſix pour la *Hollande* & trois pour la *Zeelande*] un Greffier & un Subſtitut-Greffier, composent ce Tribunal. *Son autorité.*

La premiere ſalle du Haut Conſeil eſt celle du *Rôle*. Le Conſeil Provincial ou la Cour de *Hollande* s'en ſervoit autrefois pour y faire donner la queſtion aux criminels: mais en 1580 elle fut aſſignée au Haut-Conſeil pour y entendre plaider les cauſes qui ſont portées par devant lui. Les Juges y ſiégent dans un parquet, comme au Rôle de la Cour Provinciale. A côté du Rôle eſt la *Salle du Conſeil*; elle eſt plus grande & plus belle que celle du Conſeil de la Cour. Les Conſeillers y ſiégent autour d'une table ronde, entourée d'une baluſtrade de bois très propre & très bien travaillée *le Rôle.* *Salle du Conſeil.*

Haut-Conseil. Tableau. La cheminée eſt ornée d'un magnifique tableau, peint en 1725 par *Henri van Limborch.* Il repréſente l'Empereur JUSTINIEN aſſis ſur ſon trône, recevant le glaive & le côde des mains de la Juſtice deſcendue du Ciel. Aux pieds de l'Empereur ſe voit le Juriſconſulte *Tribonien* avec pluſieurs autres, qui tous paroiſſent prêter une oreille attentive au diſcours que la Déeſſe ſemble adreſſer à JUSTINIEN. *Autres chambres.* Le Haut-Conſeil a pluſieurs autres chambres à ſon uſage, mais qui n'ont rien de particulierement remarquable; les principales ſont la *Chambre des comparutions*, la *Bibliotheque* & le *Greffe*. On peut ſe rendre auſſi à ces appartemens du Haut Conſeil par une avant-cour au Nord-Eſt, dont l'entrée ſe trouve entre les deux portes de l'avenue orientale du Binnen-hof.

Ancienne Conciergerie. Le terrein du côté Septentrional de cette avenue étoit anciennement occupé par un jeu de Paume à l'uſage des Nobles & des Suppôts de la Cour, avec un beau Jardin. On y bâtit dans la ſuite une maiſon pour le Concierge de la Cour, & dans laquelle fut logé en 1584 l'Ambaſſadeur d'Angleterre, par ordre des Etats. *Uſage.* Depuis le commencement du dixſeptième ſiecle, cette demeure du

Châtelain

Châtelain ou Concierge de la Cour (en Hollandois *Kaſtelenye*) a ſervi de priſon civile pour pluſieurs ordres de perſonnes, jusqu'à ce qu'elles fuſſent libérées par les Cours de Juſtice, ou transférées à la Priſon criminelle, appellée vulgairement la *Porte*. Elle ſervoit auſſi aux ventes publiques des fonds qui ſont du reſſort des deux Cours. Cette maiſon a été démolie depuis quelques années, & la Conciergerie transférée dans une Auberge qui a pour enſeigne *les Armes de Friſe* & qui eſt ſituée hors de l'enceinte du *Binnen-Hof*, près de l'entrée méridionale; elle ſert encore aux mêmes uſages. *Conciergerie.*

A la place de l'ancienne Conciergerie on a élevé un autre édifice, dans lequel s'aſſemble *le Conſeil des Domaines du Prince d'Orange*. Depuis l'établiſſement de la République les Princes d'*Orange* ont toujours eu un Conſeil, chargé de l'adminiſtration de leurs domaines & de leurs finances, & qui connoiſſoit par appel des affaires des Païs & des Villes, dont ces Princes étoient les Seigneurs. Avant la mort de GUILLAUME III, Roi d'*Angleterre*, le Conſeil des Domaines ſiégeoit à *Breda*; depuis il a été transféré à LA HAYE & a tenu long- *Conſeil des Domaines.*

Conseil des Domaines. tems ses assemblées dans une maison qui appartenoit à des particuliers & qui étoit située au Sud du Binnen-Hof, à la droite de l'entrée méridionale. Ce Conseil est composé d'un Président, de quatre Conseillers ordinaires, d'un Sécrétaire & Greffier, d'un Auditeur, d'un Maitre des Chartres, d'un Commis du Greffe. &c. &c.

APPARTEMENS DES COLLÉGES DE LA GÉNÉRALITÉ.

Généralité. Par les Colleges de la Généralité on entend *l'Assemblée des Etats Généraux;* le *Conseil d'Etat; la Chambre des Comptes de la Généralité & la Cour Féodale de Brabant.* Tous ces Colleges ont leurs appartemens dans le quartier de la Cour qui est au Nord de la grande Salle, & à l'Est de la Chapelle ou de l'Eglise Françoise.

Assemblée des Etats généraux. LES ETATS GÉNÉRAUX représentent les Sept Provinces-Unies, mais ils n'en sont point les Souverains, comme la plûpart des Etrangers se l'imaginent; & leur Assemblée ressemble en quelque maniere à la Diète de *Ratisbonne*, qui représente tout le Corps *Germanique.* Quoi-

Quoiqu'ils paroissent revêtus du pouvoir Souverain, ils ne sont que les Députés, ou Plénipotentiaires de chaque Province, chargés des ordres des Etats leurs Principaux; & ils ne peuvent prendre de résolution sur aucune affaire importante, sans avoir eu leur avis & leur consentement. *Généralité.*

L'Assemblée des Etats-Généraux est composée des Députés des sept Provinces. Le nombre de ces Députés n'est ni fixe, ni égal; chaque Province en envoye autant qu'elle trouve à propos. On ne compte pas les suffrages des Députés, mais ceux des Provinces; desorte qu'il n'y a que sept voix, quoique le nombre des Députés de toutes les Provinces, présens ou absens, monte à environ cinquante personnes. *Nombre des Députés.*

Chaque Province préside à son tour & sa Présidence dure une semaine entiere. Celui qui tient le premier rang dans la Députation de sa Province a les honneurs de la Présidence. Il reçoit les mémoires & les requêtes; il les présente & les fait lire dans l'Assemblée; il propose les affaires, il recueille les voix & prononce la conclusion. *Présidence.*

Les Etats-Généraux ont à LA HAYE un grand nombre de Ministres ou Officiers. *Greffier.*

Généralité. ciers. Un *Greffier* ou Sécretaire, dont la charge eſt une des plus importantes & en même tems une des plus onéreuſes de l'Etat. Il eſt obligé d'aſſiſter tous les jours à l'Aſſemblée des Etats Généraux, d'écrire toutes les réſolutions qu'ils prennent, toutes les lettres & les inſtructions qu'on addreſſe aux Miniſtres de l'Etat dans les pays étrangers. Il aſſiſte auſſi aux conférences qu'on tient avec les Miniſtres étrangers, & y donne ſa voix. C'eſt lui qui expédie & ſcelle toutes les Commiſſions des Officiers Généraux, des Gouverneurs & Commandans des Places, les Placards, les Ordonnances des Etats Généraux &c. Ce Greffier a ſous lui un *Commis* & deux *premiers Clercs* qu'on nomme auſſi *Commis*, avec un grand nombre de Clercs, ou d'Ecrivains qui travaillent tous les jours au *Greffe*, qui eſt ce qu'on appelle dans d'autres Pays la Sécrétairerie de l'Etat. Un *Agent*, dont l'Emploi conſiſte à porter aux Miniſtres étrangers les réſolutions de Leurs Hautes Puiſſances en réponſe aux mémoires qu'ils ont préſentés. Il complimente de la part de l'Etat les Ambaſſadeurs & Miniſtres étrangers à leur arrivée à LA HAYE; & à leur départ il leur porte le préſent que leur

Agent.

leur font les Etats Généraux; &c. Un *Maitre d'Hôtel*, dont la principale fonction eſt d'aſſiſter à l'entrée publique des Ambaſſadeurs, & de les défrayer pendant l'eſpace de trois jours avant qu'ils ayent leur audience publique; mais ce cérémonial n'eſt plus en uſage, excepté pour les envoyés des Puiſſances *Barbareſques*. Un *Sécrétaire des Chiffres & Maître des Patentes*, trois *Traducteurs* quatre *Avocats* &c. *Généralité.*

Les Etats Généraux s'aſſemblent tout le long de l'année ſans avoir de Vacances, & même le Samedi & le Dimanche dans des cas extraordinaires & urgens. Les aſſemblées ſe tiennent ordinairement le matin à onze heures, ou à telle autre que le Préſident juge à propos de les convoquer. *Tems d'Aſſemblée.* Le rang des Provinces pour la Préſidence eſt: *Gueldre*, *Hollande*, *Zeelande*, *Utrecht*, *Friſe*, *Overyſſel*, *Groningue*. *Ordre.* Tous les Députés ſont aſſis autour d'une longue table. Le Préſident a ſon fauteuil au milieu; vis-à-vis de lui ſont treize chaiſes, ſix autres à ſa droite & ſix à ſa gauche. Des treize premieres, ſix vers le haut bout de la table ſont occupées par les Députés de la *Gueldre*, les deux ſuivantes par deux Deputés de la *Zeelande*, deux autres par ceux d'*U-*

trecht

Généralité. *trecht* & les deux dernieres par ceux d'*Overyssel*. Les six chaises à la gauche du Président sont destinées aux Deputés de la *Hollande*; sur la premiere chaise à sa droite s'assied un Deputé de la Province qui préside; les trois suivantes sont occupées par trois Députés de la *Frise*, & les deux dernieres par deux Deputés de *Groningue*. Au haut bout de la table se trouve un fauteuil distingué pour le Stadhouder; au bas bout la chaise du Greffier. Les Deputés surnumeraires de chaque Province sont obligés de se tenir debout. Le Greffier ouvre toutes les Séances par la lecture de la priere. Pendant qu'on délibere il est assis la tête couverte ainsi que tous les Députés; mais il se leve, se découvre, & se tient de bout derriere le fauteuil du Président, lorsqu'il lit les lettres, requêtes ou autres papiers.

Territoire accordé. Dans les premiers commencemens de la République les Etats Généraux ne s'assembloient, que lorsqu'ils étoient convoqués, ce qui arrivoit rarement. En 1585 ils tinrent leur assemblée à *Middelbourg*, ensuite à *Utrecht* & après cela à *Delft*. En 1588 ils resolurent de tenir leurs séances à LA HAYE, mais ils les interrompirent de tems en tems jusques

ques en 1593. Le 31 Decembre de 1592 ils se séparerent pour la derniere fois & leur assemblée devint permanente. Les Etats de Hollande leur ont accordé le territoire (territorium) à LA HAYE, & leur cédent le pas dans les cérémonies publiques, mais uniquement par politesse, & sans qu'ils doivent être censés céder par là la moindre chose des honneurs de la *Souveraineté*, qui appartient à eux seuls dans leur Province. *Généralité.*

Les appartemens qui servent aux assemblées des Etats Généraux ont deux entrées; l'une par un Escalier dont la porte est dans le *Binnen-Hof*, à l'Est de l'Eglise Françoise; l'autre par la Grande-Salle pour les receptions d'Ambassadeurs &c. Au fond de la Salle au Nord, un large escalier de pierre conduit à un corridor qui passe par dessus la seconde porte de l'entrée Orientale de la Cour. Au fond du corridor est une grande porte à deux battans par laquelle on entre dans un portail, au fond duquel est une porte semblable, qui est celle de la Chambre de *Trêves*, & de côté à gauche une autre porte qui est celle de l'assemblée ordinaire de Leurs Hautes Puissances. C'est une longue Salle, éclairée par trois grandes fenêtres qui donnent sur le *Binnen-Hof*, *Appartemens.* *Entrées.* *Salle d'assemblée.*

Généralité. *Hof*, au Sud. Les murs ſont couverts d'une ancienne hautelice repréſentant l'Hiſtoire de CLÉOPATRE, Reine d'*Egypte*. Les deux cheminées ſont ornées chacune d'un Tableau, peint par *Parmentier*; l'un repréſentant la Conſtance, l'autre la Prudence. Le plafond eſt du même peintre. Au mur qui eſt en face des fenêtres ſont ſuſpendus les Portraits de ſept Princes d'*Orange* qui ont été revêtus ſucceſſivement de la charge de *Stadhouder*. A côté de la porte qui eſt au milieu de ce mur on voit un baromêtre, dont le cadre en bois eſt un morceau de ſculpture très délicat & très fini, exécuté par *Lanckamp* en 1709. La table autour de laquelle les Députés s'aſſeyent eſt couverte d'un tapis de drap verd, ainſi que les chaiſes & le fauteuil du Préſident; ſur celui-ci ſont brodées en ſoye les armes de la République; ſur les chaiſes celles de la Province, aux Députés de laquelle elles ſont deſtinées. Le Siége du *Stadhouder* eſt un grand fauteuil doré, couvert de velours cramoiſi brodé en or & en argent.

Chambre de Trêves. Une autre Salle à l'uſage des Etats Généraux eſt la Chambre de *Trêve*; on la nomme ainſi parce que la fameuſe Trêve de douze ans entre l'*Eſpagne* & les *Provinces-Unies* y a été ſignée en 1609.

1609. Cette Salle eſt plus grande & mieux éclairée que la précédente, ayant la vue ſur le Vivier. Elle a été réparée & embellie en 1697; les ſculptures, les dorures & les tableaux qui s'y trouvent en font une piece très magnifique. Le mur qui eſt vis à vis des fenêtres a deux portes, l'une d'entrée dont il a déjà été parlé, & l'autre de communication avec la Salle d'aſſemblée. Ce mur eſt orné des portraits en pied des quatre premiers Stadhouders GUILLAUME I, MAURICE, FRÉDÉRIC-HENRI & GUILLAUME II. peints par Henri *Brandon.* ***Chambre de Treve.***

Aux deux bouts de la Salle ſont deux grandes & belles cheminées. Sur celle qui eſt à l'Eſt, il y a le portrait en grandeur naturelle du Stadhouder GUILLAUME III Roi d'*Angleterre.* Il eſt revêtu de tous les ornemens de la royauté, & les armes de la Grande Bretagne ſont placées au deſſus du tableau. Sur l'autre cheminée il y avoit un tableau du même Maitre *Théodore van der Schuur*, repréſentant la Liberté, la Paix, & l'Abondance: en 1751 il a été remplacé par le portrait en grandeur naturelle du Stadhouder GUILLAUME IV, peint par *J. Aved.* Enfin en 1768 on a placé entre cette cheminée & les fenêtres le

Chambre de Treves. portrait du Stadhouder actuel GUILLAUME V. peint par *J. G. Ziezenis.* Dans le plafond, conſtruit en voute, il y a un grand tableau ovale très bien peint par pluſieurs maitres. On y voit, portées ſur des nuages, ſept figures de femmes repréſentant les ſept Provinces; on les diſtingue par leurs armoiries que des génies ſoutiennent à côté de chacune d'elles. Dans l'enfoncement du ciel il y a encore quelques figures allégoriques. Autrefois cette Salle ne ſervoit qu'aux conférences des Deputés chargés de quelques affaires particulieres, pour en faire enſuite leur rapport à Leurs Hautes Puiſſances, ainſi qu'aux conférences de ces Députés avec les Miniſtres des Puiſſances étrangeres; mais depuis quelques années les Etats Generaux s'y aſſemblent pendant l'été, cette Salle étant moins expoſée au Soleil que l'autre; auſſi la table & les ſiéges y ſont ils diſpoſés de la même maniere.

Chambre des conférences. Les conférences dont on vient de parler ſe tiennent actuellement dans une chambre de moyenne grandeur, attenante à la chambre de *Trève* avec laquelle elle communique par une porte qui eſt entre la cheminée Orientale & les fenêtres. Ce qui s'y trouve de plus remarquable,

quable, ſont douze petits tableaux repréſentant les hauts faits de Claudius Civilis, chef des anciens Bataves. Du tems de JULES CESAR, ce Peuple s'étoit ſoumis volontairement aux Romains, à condition de ne point payer de tribut & de les aſſiſter ſeulement de troupes. L'An 69 les Bataves ſe voyant traités par l'Empereur VITELLIUS moins en alliés qu'en eſclaves, CLAUDIUS CIVILIS Batave, diſtingué par ſa naiſſance, ſa bravoure & ſes talens, raſſembla les principaux de ſa nation dans un bois ſacré. Après un grand feſtin il les engagea par ſon éloquence à ſe révolter, ſous prétexte d'épouſer le parti de VESPASIEN. Les Bataves conduits par Civilis ſe rendirent maitres de deux Camps Romains, & remporterent ſur eux d'autres avantages. Ils aſſiégerent un Camp fortifié des Romains nommé *Caſtra Vetera*, & les forcerent par la famine à ſe rendre, ce qui leur valut le titre de *Reſtaurateurs de la Liberté.* Mais l'an 70 *Cérialis*, ayant été envoyé de Rome avec un nombreuſe armée, remporta divers avantages ſur les Bataves & ſur leurs Alliés, & força enfin Civilis à conclure un Traité, par lequel il s'engagea à quitter les armes, à con-

Tableaux remarquables.

Hiſtoire de Civilis.

Généralité. dition que lui & les Bataves seroient reconnus, comme ci-devant, pour Alliés des Romains, sans être obligés de payer aucun tribut. Les principaux traits de cette histoire, conservés par *Tacite*, sont représentés dans ces douze tableaux. Ce qu'on en admire principalement, c'est la belle composition. On les a regardés longtems comme l'ouvrage du fameux *Holbein*; mais on croit être assuré qu'ils sont de la main d'*Octavio* ou *Otto van Veen* de *Leyde*, le maître du célébre *Rubens*. On raconte que l'on en a offert plusieurs fois des sommes considérables.

Conseil de Brabant. En sortant du portail des appartemens de Leurs Hautes Puissances on trouve immédiatement à gauche ceux du *Conseil de Brabant & du Pays d'Outre Meuse.* C'est une Cour supérieure pour juger en dernier ressort toutes les affaires litigieuses qui surviennent dans toute l'étendue du *Brabant Hollandois* & du *Pays d'Outre-Meuse*, tant par appel qu'en premiere instance, excepté *Mastricht* & les Seigneuries qui ont la Haute Justice pour les causes criminelles.

Ce qui a donné lieu à l'établissement de ce Conseil, c'est que la Ville de *Bruxelles*, où residoient la Chancellerie & la Cour Féodale de *Brabant*, étant sous

ous la domination de l'*Eſpagne*, pendant que quelques autres Villes de cette Province ſoutenoient le parti des Confédérés, les habitans de ces Villes ſe trouverent privés de la voie d'appel des ſentences rendues par des Tribunaux inférieurs, & de tous les autres avantages qu'on peut attendre d'un Juge ſupérieur. Les habitans de *Bergen-op-Zoom* firent ſur ce ſujet des remontrances au Comte de *Leiceſter*, qui autoriſa le 25 Février 1586 le Prince *Maurice*, poſſeſſeur alors de ce Marquiſat, de nommer quelques perſonnes pour rendre la Juſtice en cas d'appel, de la même maniere & avec le même pouvoir, que la Chancellerie de *Bruxelles*. Comme la guerre qui rêgnoit alors en Brabant ne permettoit pas à ce nouveau Conſeil d'y demeurer en ſureté, le Prince *Maurice*, en qualité de Stadhouder de *Hollande*, lui accorda la liberté d'établir ſon Tribunal à *Delft* ou à LA HAYE; & pour prévenir les difficultés qui pouvoient ſurvenir à l'occaſion du Territoire, ce Prince demanda & obtint le 18 Novembre 1586 le conſentement de la Cour de Juſtice de *Hollande*, pour l'établiſſement de ce Conſeil dans ſon Territoire. Dans la ſuite ce Conſeil a été confirmé par les Etats-Généraux des

Conſeil de Brabant.

Provinces-Unies, ſelon leur réſolution du 26 Septembre 1591.

Territoire accordé pour le criminel. Le Conſeil de Brabant a été formé ſur le modele de la Cour de Bruxelles, & il en ſuit l'Inſtruction ou Ordonnance donnée par CHARLES-QUINT, & amplifiée le 13 Avril 1604 par l'Archiduc ALBERT & l'Infante ISABELLE. Le nouveau Conſeil adminiſtra de cette maniere la Juſtice dans les cauſes civiles jusqu'à l'année 1596, lorſque pourſuivant un Brabançon pour quelque crime, il fut obligé de s'adreſſer aux Etats de *Hollande*, & de les prier de lui accorder le Territoire pour les cauſes criminelles & un lieu convenable pour loger ſes Priſonniers. Les Etats lui accorderent ſa demande avec permiſſion de mettre ſes Priſonniers dans le même lieu, où l'on enferme ceux de la Cour de Juſtice Provinciale; à condition que toutes les fois qu'il auroit beſoin de cette priſon, il en donneroit connoiſſance aux Etats de Hollande. Enfin cette Cour eſt Souveraine en pluſieurs cas & elle a des prérogatives beaucoup plus conſidérables que celles de toutes les autres Cours de Juſtice dans les Provinces Unies.

Cette Cour eſt compoſée de neuf *Con-*

ſeillers

ſeillers ordinaires, dont le Préſident n'avoit autrefois le titre que de Premier Conſeiller; ce n'eſt que depuis 1629 qu'il porte celui de Conſeiller *Préſident*, avec celui de *Stadhouder* ou Conſervateur des Fiefs. Elle a auſſi un *Fiſcal* ou Procureur Général & un *Greffier* qui eſt en même tems Receveur des Exploits, un *Droſt* ou Lieutenant du Fiſcal pour les affaires criminelles, deux Premiers Huiſſiers &c. *Conſeil de Brabant.*

Tous les membres qui forment ce Conſeil doivent s'y trouver régulièrement tous les jours à neuf heures du matin en Eté, & à neuf & démie en Hyver, & même l'après-midi ſuivant que les affaires le requierent. Leurs chambres n'ont rien de remarquable; on trouve d'abord le *Rôle* ou la chambre des plaidoyers, à la droite de laquelle eſt celle du *Greffe* & en avant la *Salle du Conſeil* où il y a un tableau repréſentant le jugement dernier. Il y a encore une chambre pour les conférences & une autre où eſt la Bibliotheque du Conſeil. *Tems & lieu d'aſſemblée.*

Tout le quartier des Etats Généraux, y compris celui du Conſeil de Brabant, fut occupé par l'Empereur CHARLES-QUINT, toutes les fois que ce Monar- *Ancien uſage de ce quartier.*

Généralité. que séjournoit à LA HAYE. En effet cette partie de la Cour étoit par sa position la plus agréable de toutes, ayant au Nord le Vivier & à l'Est une vue très étendue vers le bois ; car le terrein vers ce côté là n'étoit pas alors couvert de maisons, comme il l'est aujourd'hui. Les Etats logerent aussi dans ce même quartier *Robert Dudley*, Gouverneur Général des Provinces confédérées & commandant en chef des troupes que la Reine ELIZABETH avoit envoyées au secours de la République. Du tems des anciens Comtes de Hollande ce quartier n'existoit point encore ; & les appartemens qu'ils occupoient étoient ceux dont les Cours de Justice ont actuellement l'usage.

Escalier des Etats Généraux A coté de l'entrée des appartemens du Conseil de Brabant, on trouve l'escalier des Etats Généraux qui mene dans le *Binnen-Hof*. C'est au bas de ce degré que les Députés de Leurs Hautes Puissances reçoivent les Envoyés des Souverains au jour de leur audience publique, & au haut de ce même degré quand il ne s'agit que de les admettre à quelque conférence particuliere.

Quand on a descendu cet escalier on voit

voit à droite une grande porte qui conduit aux appartemens du Conseil d'Etat, qui sont au rès de chaussée. *Généralité.*

Origine du Conseil d'Etat. LE CONSEIL D'ETAT est un des plus anciens Colleges de la République. Après le départ du Duc *d'Alençon*, qui avoit été appellé par les Confédérés au gouvernement des Pays-Bas, les Provinces de *Hollande*, de *Zeelande* & d'*Utrecht*, de concert avec GUILLAUME I. Prince d'*Orange*, dresserent un plan de Gouvernement qui fut approuvé par celles de *Brabant*, de *Flandre*, de *Malines* & de *Frise*. C'est sur ce plan que le Conseil d'Etat fut institué au Mois d'Août de la même année, & les sept Provinces qui resterent attachées à l'Union d'*Utrecht*, lui confererent le soin de la Guerre, des Finances & de tout ce qui regardoit la conservation & la défense de la République naissante.

Ses fonctions. Ce Conseil se trouva par là chargé du Gouvernement général de la République à certaines conditions stipulées dans l'Acte de son établissement; & il étoit obligé entre autres de convoquer les Etats Généraux au moins deux fois par an. En 1585 les progrés des armes Espagnoles ayant obligé les Etats de recourir à la Reine ELIZABETH, elle envoya,

Conseil d'Etat. pour commander le secours accordé aux Etats, le Comte de LEICESTER, & les Provinces furent obligées de lui déferer le gouvernement général de la République. On lui adjoignit le Conseil d'Etat qu'il composa à sa fantaisie, où deux Seigneurs Anglois avoient aussi séance au nom de la Reine, qui se conserva ce droit jusqu'à ce qu'on lui eût remboursé les sommes qu'elle avoit prêtées, & que les Villes de *Flessingue*, *Veere* avec le chateau de *Rammekens* furent restituées à la République; ce qui arriva en 1616 sous le regne de Jaques I.

Pendant le Gouvernement de *Leycester*, qui dura environ deux ans & demi, le Conseil d'Etat n'étoit presque que l'exécuteur des ordres de ce Comte; mais par son rappel & par sa démission au mois de Décembre 1587, le Conseil rentra dans sa premiere autorité, qui lui fut confirmée par une Résolution des Etats Généraux du 7 Fevrier 1588; & par un Edit du 12 Avril de la même année le Gouvernement général des Provinces Unies fut rendu au Conseil d'Etat. *Il perd une partie de son autorité.* A la vérité il n'en jouit pas longtems à cause de la résolution qui fut prise peu après de rendre l'Assemblée des Etats Generaux sédentaire à LA HAYE. Depuis

puis ce tems là le pouvoir du Conſeil d'Etat ne s'eſt proprement étendu que ſur les affaires militaires & ſur celles des finances. Toutes celles qui concernent le gouvernement de la République & particuliérement les affaires étrangeres ont paſſé de ce Conſeil à l'Aſſemblée des Etats Généraux, qui en 1651 fit des changemens conſidérables à l'Inſtruction du Conſeil d'Etat. *Conſeil d'Etat*

Membres de ce Conſeil.

Ce Conſeil a pour premier membre le STADHOUDER, à qui il a cédé les emplois militaires qui étoient à ſa diſpoſition ; il eſt d'ailleurs compoſé de douze Conſeillers, ou Députés des Provinces, ſavoir un de *Gueldre*, trois de *Hollande*, deux de *Zeelande*, un d'*Utrecht*, deux de *Friſe*, un d'*Overyſſel*, & deux de *Groningue* & des *Ommelandes*. De ces douze Députés il n'y en a que trois qui y ſoient à vie, ſavoir celui qui eſt nommé par le Corps des Nobles de *Hollande* & les deux de *Zeelande*. Les autres n'y ſont ordinairement que pour trois ans. Dans ce Conſeil on compte le ſuffrage des Députés & non ceux des Provinces, comme dans l'Aſſemblée des Etats Généraux ; & la Préſidence, qui eſt d'une ſemaine, roule tour à tour entre les douze Députés, ſuivant leur rang.

Le

Ses Ministres. Le Conſeil d'Etat a trois principaux Miniſtres; le *Tréſorier Général*, le *Sécretaire* & le *Receveur Général.*

Tréſorier général. Le Tréſorier Général a le titre de Conſeiller d'état & ſéance au Conſeil. Il a l'inſpection générale ſur les finances, ſur les Receveurs, ſur les Commis & ſur les autres perſonnes qui ſont employées à leur adminiſtration. C'eſt lui qui dresſe l'Etat de guerre & toutes les Pétitions tant générales que particulieres. On demande ordinairement ſon avis ſur toutes les affaires importantes, & principalement ſur celles qui ſont du reſſort de ſa charge; mais ce *préavis* n'eſt point compté parmi les voix.

Sécretaire Le Sécretaire aſſiſte tous les jours aux délibérations du Conſeil qu'il couche par écrit, de même que toutes les dépêches & ordonnances qui en émanent. Il a ſous lui pluſieurs Commis & Ecrivains. Il aſſiſte, de même que le Tréſorier Général, à la plupart des conférences qui ſe tiennent entre les Députés des Etats Généraux & ceux du Conſeil d'Etat, & aux autres commiſſions qui ſervent à préparer les affaires, & à les diriger; & comme ils y aſſiſtent, non en qualité de Miniſtres, mais comme Commiſſaires du Conſeil, leurs voix ſont comptées avec celles des autres Députés. Le

Le Receveur Général, qui ainsi que les deux autres Ministres du Conseil d'Etat est nommé par les Etats Généraux, reçoit tout le revenu de la République & en dispose suivant les ordonnances du Conseil. Il est chargé de payer les intérêts de toutes les sommes que la République a été obligée d'emprunter de ses sujets en diverses occasions, & de retirer les intérêts des sommes que des Puissances étrangeres ont empruntées de la République. Il a entrée au Conseil d'Etat & il est même obligé d'assister à toutes les séances, tant pour donner les informations & les éclaircissemens dont le Conseil peut avoir besoin, & pour recevoir ses ordres, que pour représenter les affaires de son département, après quoi il doit se retirer. Dans les occasions solemnelles, comme quand le Conseil va en corps présenter aux Etats Généraux l'Etat de guerre, avec la Pétition générale, il est considéré comme Membre du Conseil d'Etat, & a même le pas devant le Sécretaire. *Receveur général*

Les appartemens à l'usage du Conseil d'Etat consistent en quatre chambres, celles du *Conseil*, du *Greffe*, des *Finances* & de l'*Artillerie*. *Appartemens.*

La Salle du Conseil est quarrée & spa- *Salle du Conseil.*

Généralite. ſpacieuſe ayant la vue ſur le Vivier. Elle eſt tapiſſée d'une ancienne haute-lice. Sur la cheminée eſt le portrait de Guillaume III, aſſis & revêtu du manteau Royal ; il a été peint par le célebre *J. Netſcher* en 1701. La Salle eſt encore ornée des portraits des autres Princes d'Orange. A l'Oueſt de cette Salle il y a trois chambres à l'uſage du Tréſorier Général, & à l'Eſt quatre, dont trois à l'uſage du Sécrétaire & de ſes Commis, & la quatrième pour ſervir aux Conférences.

Chambre des Finances. Après être entré par la Porte extérieure on trouve à gauche un eſcalier qui conduit à la *Chambre des Finances* de la Généralité. Elle a été établie avant la Chambre des Comptes, & eſt compoſée de quatre Commis, qui ſont nommés par les Etats Généraux. Cette Chambre eſt chargée de régler tous les comptes qui regardent les fraix de l'Armée, de tous les hauts & bas Officiers, de ceux de l'Artillerie, des bateaux, des chariots, des chevaux &c. comme auſſi de ceux qui ont ſoin des munitions, des vivres de l'Armée, & de tout ce qui ſert à ſon entretien & à ſa ſubſiſtance.

Au deſſus de la *Chambre des Finances* eſt

eſt celle de l'Artillerie; elle porte ce nom parce qu'on y conſerve des modèles en petit, de tout ce qui appartient à l'Artillerie de Campagne. Les Etats Géneraux en avoient fait préſent à Guillaume III.

Chambre de l'Artillerie.

La Chambre des Comptes de la Généralité fut établie en l'année 1607, du conſentement des Sept Provinces, pour ſoulager le Conſeil d'Etat dans la direction des Finances. Sa Commisſion fut revue en 1622, & fort étendue par l'Aſſemblée des Etats Généraux en 1651.

Chambre des Comptes.

Cette Chambre eſt compoſée de deux Députés de chaque Province, qui ſont le nombre de quatorze, & qui ordinairement changent de trois ans en trois ans, ſuivant le bon plaiſir des Provinces.

Les fonctions de ce Collège conſiſtent à examiner & arrêter les comptes du Receveur Géneral, des autres Receveurs de la Généralité & de tous les Comptables; comme auſſi ceux de tous les Miniſtres de Leurs Hautes Puiſſances dans les Pays étrangers, des Commis des Magaſins dans les Places de guerre &c.

Ce Collège a pluſieurs chambres à ſon uſage; celle d'aſſemblée qui eſt au Nord, ayant la vue ſur le Vivier, à l'Oueſt des Chambres du Conſeil d'Etat; à côté de

Appartemens.

Chambre des Comptes. de celle là une autre à l'uſage des Députés, & plus en arrière vers le *Binnenhof* une pour les deux Sécrétaires, une pour les Commis, une pour les expéditions, & une ſixième appellée la Chambre des Chartres. Elles n'ont rien de remarquable.

APPARTEMENS DES COLLEGES DE LA PROVINCE DE HOLLANDE.

Colleges de la Province. Ces appartemens ſont raſſemblés dans le quartier qui règne le long du Vivier, depuis la Chapelle ou l'Egliſe Françoiſe juſqu'au coin Occidental de la Cour. Ce quartier communique avec celui des Etats Généraux par une Galerie qui paſſe au deſſus d'une partie de l'Egliſe Françoiſe, du côté du *Binnen-Hof*, & continue juſqu'au quartier du Stadhouder. Au rez de chauſſée il y a une Galerie ouverte, au milieu de laquelle eſt la porte du grand eſcalier par lequel on monte à la Salle d'aſſemblée des Etats de *Hollande*.

Sous les premiers Comtes les Etats de Hollande s'aſſembloient rarement, & leur autorité ne fit que décheoir ſous les derniers Comtes de la maiſon de *Bourgogne* & d'*Autriche*. Ils n'étoient convoqués

voqués que pour donner leur consentement aux pétitions des Comtes. Ceux-ci, leurs Stadhouders & la Cour de Hollande gouvernoient le pays; & telle fut la dépendance des Etats, qu'ils étoient obligés de s'addresser par requête à la Cour de Hollande pour en obtenir les choses les moins importantes. La révolution de 1581 ayant fait passer la Souveraineté entre les mains des Etats, leurs Députés acquirent une toute autre considération. *Etats de Hollande.*

Cependant les Etats de Hollande sont tout aussi peu Souverains de la Province, que les Etats Généraux le sont de la République, Ils ne sont comme eux que les représentans & les mandataires de ceux qui les ont envoyés. *Définition de l'assemblée.*

Le *Corps des Nobles* & les *Députés des Villes* composent l'assemblée des Etats de *Hollande & de Ouest-Frise.* *Membres de l'Assemblée.*

L'*Ordre Equestre*, ou le *Corps de la Noblesse*, le premier & le plus illustre membre de l'Etat, a eu dans le tems des premiers Comtes la principale autorité dans le Gouvernement. La plûpart des Villes étoient des Seigneuries de ces Nobles, de sorte qu'ils étoient probablement regardés comme représentans *Corps des Nobles.*

des Villes, aussi bien que des habitans de la Campagne.

Regles d'admission. Pour être admis dans le Corps des Nobles il est requis avant tout d'être possesseur d'un Fief noble dans la Province. En 1666 il a été arrêté d'admettre dans l'Ordre les fils ainés, ou autres, des descendans mâles de ceux qui y étoient alors inscrits, dès qu'ils auroient atteint l'âge de vingt-cinq ans, à moins qu'on ne jugeat unanimément cette admission préjudiciable aux intérêts de l'Etat, ou du Corps. Il fut résolu en même tems & aux mêmes conditions d'admettre le frere d'un Noble qui seroit décédé sans avoir laissé un fils âgé de vingt-cinq ans, ou d'autres descendans mâles. Tous les autres Nobles peuvent être reçus dans l'Ordre à la pluralité des voix; mais deux freres, l'oncle & le neveu, ni même deux fils de freres ne sauroient y siéger dans le même tems.

Nombre des membres. Le nombre des Nobles de Hollande fut anciennement très considérable, mais les guerres civiles l'avoient tellement diminué, que sous CHARLES-QUINT, on n'en convoqua que douze. Aujourd'hui le Corps de la Noblesse n'est composé que de dix membres, y compris le Prince Stad-

Stadhouder qui en eſt le Chef, & n'a qu'une voix dans l'Aſſemblée des Etats. L'Ordre a pour domaines pluſieurs anciennes Abbayes qui en dépendent directement. Il a encore des droits excluſifs à certains emplois, ainſi que le droit de préſenter un de ſes membres pour être député dans l'Aſſemblée des Etats Généraux, un dans le Conſeil d'Etat, un à ſon tour dans la Chambre des Comptes de la Généralité, un dans le College des Conſeillers Députés, deux dans les Colleges de l'Amirauté de *la Meuſe* & d'*Amſterdam*, deux parmi les Directeurs de la Compagnie des Indes Orientales. Il a encore outre cela la nomination de deux Conſeillers de la Cour de Hollande &c. Les membres de ce Corps ont leurs aſſemblées particulieres, extraordinairement pour l'élection d'un nouveau membre, ordinairement quelques jours avant les aſſemblées des Etats, & encore quatre fois l'an pour les affaires des Abbayes & autres domaines.

Domaines & droits du Corps.

Les autres membres de l'Etat ſont les Villes. Il y en a dix-huit dans la Province qui y envoyent leurs Députés; ſavoir onze de la *Sud-Hollande*, dont voici le rang: *Dordrecht*, *Haerlem*, *Delft*, *Leyde*, *Amſterdam*, *Gouda*, *Rotterdam*,

Etats de Hollande. *Gorinchem*, *Schiedam*, *Schoonhove*, *la Brille*; & ſept pour la *Nord-Hollande* ou *Oueſt-Friſe*, ſavoir *Alkmaer*, *Hoorn*, *Enckhuyſe*, *Edam*, *Monnikendam*, *Medemblik*, *Purmerende*.

En 1584 trente deux Villes aſſiſterent à l'Aſſemblée des Etats; mais avant qu'elle fut finie les Députes de quatorze d'entr'elles ſe retirerent, et n'y ont plus reparu dans la ſuite.

Les Etats de Hollande ont quatre aſſemblées ordinaires dans l'année, qu'ils prorogent autant que les affaires le demandent. Si le Corps des Nobles ou quelqu'une des villes deſire une Aſſemblée extraordinaire, on s'adreſſe au College des Conſeillers Députés, qui convoque l'Aſſemblée pour un certain jour. Le nombre des Deputés de chaque Ville n'eſt pas limité, n'ayant enſemble qu'une voix; mais d'ordinaire on députe un *Bourguemaître* régnant, avec deux ou trois membres du Conſeil de Ville; on eſt dans l'uſage d'y envoyer les mêmes Députés d'une aſſemblée ordinaire à l'autre. Chaque Ville a ſon Penſionnaire qui accompagne les Députés & porte la parole; le Conſeiller Penſionnaire la porte pour la Nobleſſe.

La charge de Conſeiller Penſionnaire eſt

eſt une des plus pénibles & des plus importantes de l'Etat. Celui qui la rempliſſoit étoit nommé, du tems des Comtes de Hollande de la maiſon d'*Autriche*, *Avocat de Hollande*. Il eſt élu par la pluralité des voix des Nobles & des Villes; Ce poſte lui eſt confié pour cinq ans, au bout desquels il eſt ordinairement continué. Le Conſeiller Penſionnaire doit aſſiſter à toutes les Aſſemblées des Etats de Hollande; autant qu'il eſt poſſible à celles des Conſeillers Députés. Il doit aſſiſter aux Aſſemblées de la Nobleſſe comme ſon Penſionnaire particulier, & à celle des Etats Gereraux. Dans l'Aſſemblée des Etats de Hollande il propoſe les affaires ſur lesquelles on doit délibérer, recueille les voix, tâche de réunir les ſuffrages & conclud avec la pluralité, ou avec l'unanimité ſelon que la nature des affaires l'exige; c'eſt à dire en un mot qu'il y fait l'office de *Préſident*. Il doit veiller particulierement à la conservation des privileges & coutumes du Pays, de la Souveraineté des Etats & de leur constitution établie. Il doit enrégiſtrer toutes les piéces, lettres & autres papiers qui concernent la Province. Il doit entretenir une correſpondance réglée avec les Miniſtres de

Conſeiller Penſionnaire.

Etats de Hollande. l'Etat chez l'étranger, & leur donner connoiſſance de tout ce qui peut leur etre utile & agréable- Il doit examiner de tems en tems l'etat des Finances de la Province, pour en rendre compte à l'ouverture de chaque Aſſemblée. Il ne peut s'abſenter de LA HAYE ſans permiſſion des Conſeillers Députés, ni du Pays ſans celle des Etats. Son bureau eſt compoſé d'un Commis & de cinq Ecrivains. Il a encore un *Sécretaire* à ſon choix qui lui eſt payé par les Etats.

Le grand Sceau. Le grand Sceau de la Province eſt alternativement ſous la garde du Conſeiller Penſionnaire & du premier membre du Corps des Nobles.

Sécretaires. Les Etats de Hollande ont deux Secrétaires, chargés de coucher ſur les Regîtres les réſolutions & autres affaires qui ſe traitent dans l'Aſſemblée, & d'en donner des extraits aux membres de l'Aſſemblée, & au College des Conſeillers Deputés. Ils apoſtillent auſſi les requêtes ordinaires.

Lieu d'Aſſemblée. En 1581 il a été arrêté pour pluſieurs raiſons, que les Etats de Hollande s'aſſembleroient déſormais à LA HAYE. Avant ce tems ils s'etoient quelquefois aſſemblés dans d'autres villes, comme en 1517

&

& en 1527 à Delft; en 1536 à Gouda &c. *Etats de Hollande.*

La Salle d'Aſſemblée eſt une des plus grandes & des plus magnifiques de la Cour. On a commencé à la bâtir en 1651 avec les appartemens qui en dépendent. La Salle elle même a 66 pieds de long et 54 de large. Elle a une élévation proportionneé, avec un plafond en dôme. Cinq grandes croiſées l'éclairent au Nord, & lui donnent une belle vue ſur le Vivier. Les murs ſont entiérement couverts d'une haute-lice fabriquée dans la ville de *Schoonhove.* Les couleurs ſont un peu paſſées, mais dans ſa fraicheur cette tapiſſerie a dû faire le plus grand effet. Elle repréſente une colonnade faiſant face aux trumeaux qui ſéparent les croiſées. Entre les colonnes on a des vues de ruïnes & de payſages, qu'on prendroit à peu de diſtance pour de beaux tableaux. Plus haut rêgne une galerie, ſur la baluſtrade de laquelle ſont appuyés grand nombre de Perſonnages, repréſentant les différentes nations des quatre parties du monde, habillées chacune ſelon le coſtume de ſon pays. Dans les compartimens du plafond on a peint des ouvertures garnies de perſonnages dans le même gout, & tous

 parois-

Etats de Hollande. paroiſſent ſpectateurs attentifs de ce qui ſe paſſe dans la ſalle. A l'oueſt & à l'Eſt ſont deux grandes cheminées orneés de belles ſculptures, & chacune a un grand tableau; l'un de *Jean Lievenz* repréſentant la paix; l'autre de *Hanneman* repréſentant la guerre; ce dernier eſt particulierement admiré des connoiſſeurs.

Au milieu de la Salle eſt un parquet à peu près quarré, ayant 29 pieds de long & 28 de large. La baluſtrade eſt ornée de ſculptures & a pluſieurs entrées. Au milieu du parquet il y a une longue table, aux deux cotés de laquelle s'aſſeyent les membres du *Corps des Nobles*; le fauteuil du *Stadhouder* eſt au haut bout, & au bas bout la chaiſe du *Conſeiller Penſionnaire*. Les Députés de *Dordrecht*, *Haerlem*, *Delft*, *Leyden*, & la *Brille* ont leurs places à la table qui eſt au Nord. Ceux de *Gorcum*, *Schiedam* & *Schoonhoven* à l'Eſt ſur le ſiege le plus élevé; le ſuivant eſt pour les Députés de *Gouda* & de *Rotterdam*; le troiſieme ou le plus en avant eſt occupé par ceux d'*Amſterdam*. Au ſud il y a une table, pareille à celle qui eſt au Nord, pour les Députés d'*Alkmaar*, *Hoorn*, *Enkhuyſen*, *Edam*, *Monnik-*

kendam,

kendam, *Medemblik* & *Purmerende*. Les Pensionnaires des Villes se placent à coté ou vis à vis de leurs Députés. Devant la place d'*Amsterdam* il y a un banc pour les deux membres du College des *Conseillers-Députés* lors qu'ils assistent à l'assemblée. Des deux côtés de la cheminée occidentale il y a contre le mur deux chaises pour les Sécretaires des Etats; mais ils s'asseyent ordinairement à de petites tables posées contre la balustrade en dehors.

Etats de Hollande.

A l'Est de cette Salle il y a une chambre de moyenne grandeur, qui sert aux conférences des Commissaires de leurs Nobles & Grandes Puissances; & après celle là une seconde à l'usage des Sécretaires, & au dessus de ces chambres est celle des Chartres.

College des Conseillers Députés.

Les Etats de Hollande n'étant pas toujours assemblés, il étoit besoin d'un College permanent pour exécuter les resolutions des Etats, diriger en leur nom les affaires courantes, & pourvoir aux affaires imprévûes en attendant que les Etats fussent assemblés. C'est ce qui fit établir en 1584 Deux *Colleges des Conseillers Députés des Etats (Gecommitteerde Raaden)* l'un pour la *Nord Hollande*, residant à *Hoorn*; l'autre pour la

la *Sud-Hollande* residant à LA HAYE. Ce dernier College, après divers changemens a reçu en 1590 la forme qu'il a conservée jusques à ce jour. Il est composé d'un *Président* ou Premier Conseiller à vie, Député du Corps des Nobles de la Province, avec neuf Deputés des Villes de la *Sud-Hollande*; le neuvieme est donné tour à tour par *Schiedam*, *Schoonhoven* & la *Brille*. Les huit premiers sont nommés pour trois ans; le dernier ne l'est que pour deux. A ces dix personnes il faut ajouter le Conseiller-Pensionnaire, qui siege journellement parmi les Conseillers-Deputés, avec voix délibérative. Le second des deux Sécretaires des Etats de Hollande fait les fonctions de sa charge dans ce College.

Membres dont il est composé.

On ne sauroit entrer ici dans le détail des fonctions de ce College, ni de l'étendue de son pouvoir par rapport aux différentes parties de son département. Il suffira de remarquer que les *Conseillers-Députés* sont pour la Province de *Hollande* à peu près ce que le *Conseil d'Etat* est pour la *Généralité*. Ils sont les exécuteurs des résolutions des Etats & ont l'inspection sur les affaires de la guerre, autant qu'elles concernent la Province

Autorité & Fonctions.

vince en particulier, ainſi que ſur ſes finances. Deux Députés de ce College aſſiſtent à l'Aſſemblée des Etats Généraux. Ils doivent veiller à ce qu'on n'y prenne aucune réſolution contraire à celles de leur Province, ou à ſes droits & à ſa Souveraineté, *Conſeillers Députés.*

Les Conſeillers-Députés s'aſſemblent journellement, excepté le Dimanche & les jours de Fête; les concluſions ſe forment par la pluralité des voix. Ils expédient les lettres de convocation aux divers membres des Etats pour les Aſſemblées ordinaires, y ajoutant les matieres ſur lesquelles il ſera délibéré. Ils ont auſſi le droit de convoquer une Aſſemblée extraordinaire, dès qu'ils jugent que la néceſſité le requiert. *Tems d'aſſemblées.*

La Salle dans laquelle le College des Conſeillers Députés tient ſes aſſemblees eſt au rez de chauſſée, & immédiatement ſous celle des Etats de *Hollande*. Elle n'eſt pas à beaucoup près de la même étendue, mais forme cependant une belle chambre, tapiſſée de haute lice & éclairée par trois grandes fenêtres qui donnent ſur le Vivier. Les membres de ce College ſe placent à une table, ſituée au milieu de la chambre & qui eſt entourée d'une baluſtrade, aux quatre coins *Salle d'aſſemblée.*

Conseillers Députés. coins de laquelle sont autant de colonnes dorées, servant d'appui au plancher de la Salle des Etats. Sur la cheminée il y a un beau tableau de *Jean Lievensz*, représentant l'Arithmetique, la Géométrie & autres sciences. Au mur opposé sont suspendues deux planches de cuivre gravées & encadrées; sur l'une est représenté CHARLES II Roi d'*Angleterre* prenant congé des Etats de *Hollande* le 1r. Juin 1660, après avoir pris pareillement congé des Etats Généraux; & sur l'autre le festin Royal qui lui fut donné dans l'Hotel du Prince *Maurice*, où Sa Majesté avoit été logée & défrayée par la République pendant plusieurs jours.

Autres chambres. A coté de la cheminée au Nord est une porte qui donne dans un vestibule où il y a un escalier dérobé par lequel on peut monter à la Salle d'assemblée des Etats de *Hollande*. A l'ouest du vestibule est le bureau du Conseiller Pensionnaire, sous lequel ainsi que sous la chambre des Conseillers Députés sont les bureaux des Commis & des Ecrivains. Dans ce Quartier il y a encore un bureau pour le Sécrétaire du College.

A l'Est de la chambre des Conseillers Députés il y en a quelques autres à leur

usage.

ufage & qui s'étendent jufques à l'E- *Confeillers Députés.*
glife Françoife ou du moins jufques à la chambre du Confiftoire de cette Eglife.

Au rez de chauffée du coté occidental de la Cour font la *Chambre des Finances* de la Province, & la *Secrétairerie* des Etats de Hollande. Le *Comptoir Général* de la Province eft dans un autre quartier, comme on le verra dans la fuite.

La *Chambre des Finances* eft compofée de deux Commis, un Teneur de livres, huit Ecrivains & deux Ecrivains des Commis. Tout ce qui fe reçoit au Comptoir Général, & dans les comptoirs particuliers des villes de la Province doit être enregiftré à la chambre des Finances, & porté à la charge de chaque Receveur, qui reçoit enfuite fa décharge de la même Chambre. Elle a trois appartemens à fon ufage; le premier pour les Ecrivains feuls; le fecond pour les deux Commis; c'étoit autrefois la chambre d'affemblée pour les Confeillers-Députés; & le troifième qui touche à la porte Stadhoudérienne, pour le Teneur de livres & les autres Ecrivains des Finances. *Chambre des Finances.*

Au Sud de la Porte Stadhoudérienne eft le Corps de Garde pour l'infanterie

qui

qui a la grand-garde au *Binnen-Hof*, ſuivi d'une chambre pour les Officiers, à coté de celle ci eſt le Comptoir de l'Ecrivain expéditeur des Conſeillers-Deputés. Et encore plus au Sud deux Chambres pour le greffe ou la *Sécretairerie* de Hollande, qui eſt composée d'un Commis, deux premiers Ecrivains & dix Ecrivains ordinaires.

Sécretairerie.

QUARTIER DU STADHOUDER.

Le premier & le ſecond étage du côté Occidental de la Cour, qui fait face au Buyten-Hof, a été de tout tems le Quartier du *Stadhouder*, Ce terme Hollandois répond à celui de *Lieutenant*; c'eſt à dire quelqu'un qui remplit les fonctions, & repréſente le caractere ou la Perſonne d'un autre. On ne ſauroit entrer ici dans le détail des fonctions, des droits & des prérogatives de cette Charge éminente; les Etrangers qui veulent s'en former de juſtes idées peuvent ſe ſatisfaire en liſant l'Article STADHOUDER de l'Encyclopédie d'Yverdun.

Origine du Stadhouderat.

On pourroit faire remonter le Stadhouderat de *Hollande* & de *Zeelande* juſqu'au milieu du treizieme ſiecle, que le Comte, GUILLAUME II, ayant été élu Roi

Roi des Romains, nomma son frere *Florent* Gouverneur de ses Etats pendant son absence. Sur le même pied les Evêques d'*Utrecht*, les Ducs de *Brabant* & de *Gueldre*, les Comtes de *Flandre* établirent, de tems en tems, des *Stadhouders* revêtus de leur autorité, dans les Provinces où ils ne pouvoient pas tenir en personne les rénes du Gouvernement. Sous les régnes de CHARLES-QUINT & de PHILIPPE II, toutes les Provinces des *Pays-Bas* se trouvant réunies sous un seul gouvernement, on vit un *Stadhouder* mis à la tête de ces Provinces, sous le titre de *Gouverneur Général*, & sous lui des *Stadhouders* particuliers à la tête de chaque Province, ou de plusieurs ensemble; excepté le Duché de *Brabant*, où le Gouverneur-Général tenoit sa résidence dans la ville de *Bruxelles*.

Quartier Stadhouderien.

L'Ancienne & illustre Maison de *Nassau* avoit fourni plusieurs Stadhouders à quelques unes de ces Provinces avant la Fondation de la République, & peu avant cette glorieuse époque GUILLAUME de *Nassau*, de la branche de *Dillembourg*, Prince d'*Orange*, avoit été établi par PHILIPPE II. Stadhou-

der

der de *Hollande*, de *Zeelande* & d'*Utrecht.*

Guillaume I. On ſait aſſez comment la valeur, la ſageſſe & la patience de GUILLAUME I jetterent les fondemens de la liberté Belgique. En 1576 la *Hollande* & la *Zeelande* remirent au Prince d'Orange l'autorité ſouveraine ſur les affaires politiques & militaires, tant que la guerre avec l'*Eſpagne* dureroit. Le Roi PHILIPPE II ayant été déclaré déchu de la Souveraineté en 1581, la *Hollande* & la *Zeelande* déférerent de nouveau la Souveraineté au Prince d'*Orange* pendant la guerre, & il alloit être déclaré *Comte de Hollande*, lorſqu'il fut tué à *Delft* d'un coup de piſtolet le 10 Juillet 1584, à l'âge de cinquante & un an; deſorte que GUILLAUME I a été plus que *Stadhouder.*

Maurice. MAURICE ſon Fils doit donc être regardé comme le premier *Stadhouder* de la Création des Etats, & il ne le fut que des Provinces de *Hollande*, *Zeelande*, *Utrecht*, *Overyſſel* & *Gueldre*; la *Friſe* & *Groningue* ayant nommé pour leur *Stadhouder* le Comte de *Naſſau-Dietz*, Couſin du Prince d'*Orange.*

Maurice n'étoit que dans la dixſeptie-

me

me année de ſon âge, lorſque ſon Pere mourut; & ſa vie, qui fut de cinquante-huit ans, n'a été qu'une ſuite perpétuelle d'actions héroïques & de triomphes éclatans, qui affermirent les fondemens que GUILLAUME ſon Pere avoit poſés, pour l'établiſſement de la Republique.

Frédéric-Henri. MAURICE étant mort en 1625 ſans avoir été marié, FREDERIC-HENRI ſon Frere lui ſuccéda dans toutes ſes Dignités le 24 Mai de la même année. Sa vie fut une ſuite preſque continuelle de combats & d'heureux ſuccès, qui le rendirent auſſi redoutable aux Eſpagnols que précieux à la République, dont il étoit adoré pour ſa douceur & ſon humanité. Il mourut en l'année 1647, âgé de ſoixante trois ans, laiſſant un Fils nommé *Guillaume*, auquel les cinq Provinces avoient deja accordé la ſurvivance de toutes les Charges & Dignités dont le Pere étoit revêtu.

Guillaume II. GUILLAUME II étoit parvenu à l'âge de vingt-un ans lorſque *Frederic-Henri* mourut. Ce Prince avoit tous les talens, le génie & les lumieres néceſſaires pour rendre à la Republique des ſervices non moins ſignalés que ſes Prédéceſſeurs, s'il n'avoit été fauché par une maladie meurtriere, avant que les années & l'experience euſ-

 ſent

ſent tempéré ſon ardeur & mûri ſes vertus. Il mourut de la petite vérole le 6 Novembre de l'année 1650. Huit jours après ſa mort la Princeſſe ſon Epouſe, fille de CHARLES I Roi d'*Angleterre*, accoucha d'un Fils qui fut nommé *Guillaume*.

Guillaume III. La branche de *Naſſau-Diets* continuoit à exercer le Stadhouderat dans les Provinces de *Friſe* & de *Groningue*; mais les cinq Provinces ſe gouvernerent ſans Stadhouder juſques à l'année mémorable de 1672, que le Prince d'*Orange* fut déclaré Capitaine Général des Armées de la République, & peu après *Stadhouder* avec les mêmes pouvoirs dont ſes Ancêtres avoient joui; la ſurvivance en fut même accordée aux Héritiers mâles de ce Prince, nés d'un légitime mariage. GUILLAUME III. répondit pleinement aux eſpérances que l'on avoit conçues de ſon gouvernement. Il exerça le Stadhouderat avec une vigueur & une ſageſſe qui le rendirent ſingulièrement reſpectable. Par l'eſprit d'union & d'activité qu'il forma dans les Provinces, il jetta les fondemens de cette grandeur qui ſe manifeſta dans la République pendant une ſuite d'années. Son mariage avec *Marie Stuart*, fille de

Jaques II.,

Jaques II., Roi d'Angleterre, lui fraya le chemin au Trône de la *Grande-Bretagne*, fur lequel il monta en l'année 1689. Il continua cependant à jouir de l'autorité de Stadhouder des cinq Provinces, & de celle de Capitaine Général des Armées de la République, tant par terre que par mer, jufqu'à fa mort arrivée au mois de Mars 1702. *Guillaume III.*

L'Illuftre race des Princes de *Nasfau-Orange*, qui avoient été les Fondateurs & les Défenfeurs de la République, fut éteinte dans la perfonne de GUILLAUME III; & les cinq Provinces fe gouvernerent encore fans Stadhouder pendant quarante-cinq ans. Par le Teftament de GUILLAUME III. le jeune Prince de *Nasfau-Dietz*, Stadhouder des Provinces de *Frife* & de *Groningue*, & Fils d'une Fille de *Frédéric-Henri*, avoit été inftitué fon Héritier univerfel & prit le titre de Prince d'*Orange*; mais ce titre & toute la fucceffion lui furent conteftés par divers Prétendans, entre autres par le Roi de *Pruffe*, defcendu pareillement de *Frédéric-Henri* par *Louife-Henriette* fa fille. Sa Majefté Pruffienne s'empara par provifion d'une partie de cette fucceffion, & une autre partie fut adjugée au Prince de *Nasfau-*

Orange, en attendant que leurs différends fussent terminés par quelqu'accommodement à l'amiable. Le jeune Prince qui avoit déjà donné des marques éclatantes de sa valeur & de sa prudence dans plusieurs batailles, fut malheureusement noyé au passage du *Moerdyk*, le 14 Juillet 1711, en venant de l'armée, pour traiter d'un accommodement avec le Roi de *Prusse* touchant cette succession.

Guillaume IV. Le Prince d'*Orange* n'avoit point encore d'enfant lorsqu'il mourut, mais deux mois après, la Princesse Douairière accoucha d'un Fils qui fut nommé *Guillaume-Charles-Henri-Friso*, & qui fut Stadhouder de *Frise* & de *Groningue* par succession héréditaire. Dans l'année 1722 la Province de *Gueldre* élut ce jeune Prince pour son Stadhouder, mais avec une Commission fort bornée. En 1746, le Roi de *France* ayant porté ses armes dans la *Flandre Hollandoise*, toute la Nation Belgique se rappellant les tems anciens, tourna les yeux vers le Prince d'*Orange*, l'appella au secours de la Patrie & le plaça sur le siége de ses fondateurs & de ses défenseurs. En 1747 toutes les Provinces le reconnurent comme *Stadhouder*, avec tous les droits anciennement

ment attachés à cette haute dignité, & les Etats-Généraux le revêtirent des Charges de Capitaine-Général & d'Amiral de l'Union. Toutes ces Charges furent ensuite rendues héréditaires dans sa Maison, dans la ligne masculine, & à son défaut dans la ligne féminine. GUILLAUME IV. ne jouit pas longtems de son élevation. Il mourut en 1751.

GUILLAUME V. son Fils, né le 8 Mars 1748, lui succéda sous la tutelle de la Princesse Royale sa Mere, *Anne* Fille de GEORGE II. Roi d'*Angleterre*. La Princesse Gouvernante mourut en 1759. La majorité des Stadhouders etant fixée à l'âge de dix-huit ans, GUILLAUME V. entra dans l'exercice de ses Charges le 8 Mars 1766. Le 4 Octobre 1767. ce Prince épousa la Princesse Royale de *Prusse*, *Frédérique-Sophie-Wilhelmine*, née le 7 Aout 1751; & de ce mariage sont nés le 28 Novembre 1770 la Princesse *Louise-Wilhelmine*, le 24 Aout 1772 le Prince Héréditaire *Guillaume-Fréderic*, & le 15 Fevrier 1774 le Prince *Guillaume-George-Fréderic*. ***Guillaume V.***

Les revenus que le Prince Stadhouder tire de son patrimoine, de ses principautés & terres Seigneuriales en Allemagne & dans les Pays-Bas, joints à ceux qui ***Cour du Stadhouder.***

 sont

Cour du Stadhouder.

font attachés aux Charges éminentes que Son Altesse remplit, sont très considérables & lui permettent de tenir une Cour qui peut passer pour brillante, dans un Etat remarquable par l'égalité des fortunes.

La Cour de Leurs Altesses est actuellement composée d'un *Grand-Maitre*, un *Maréchal*, un *Grand-Ecuyer*, dix *Chambellans*, cinq *Dames-d'Honneur*, & six *Gentilshommes de la Chambre*.

Dans le département de l'Ecurie il y a deux *Ecuyers*, deux *Sous-Ecuyers* & huit *Pages* nés Gentilshommes, auxquels le Prince donne un Gouverneur, un Précepteur & tous les Maitres nécessaires pour une excellente éducation. Ces Pages sont logés dans une maison au *Voorhout*, à coté de l'Eglise du Cloître & qui communique par derriere avec le Manege & les Ecuries pour les chevaux de main de Son Altesse.

Le Stadhouder, comme *Capitaine-Général*, a huit *Adjudants* ou *Aides de Camp-Généraux* partagés en trois classes, & comme *Amiral* trois *Adjudants-Généraux* partagés en deux classes.

Sécrétairerie de S. A.

La *Sécretairerie* du Prince est composée d'un *Sécretaire & Maitre des Requêtes*,

tes, trois *Commis* & huit *Ecrivains*. Il y a outre cela un *Commis*, un *Ecrivain* & un *Caissier du Cabinet*, & encore un *Commissaire des dépêches étrangeres*. Le bureau de la Sécretairerie est entre les appartemens des Etats de Hollande & l'Eglise Françoise; on y monte directement par un escalier qui se trouve à gauche de l'entrée de cette Eglise.

Ses Etats d'Allemagne. Pour le département des Etats de Son Altesse en Allemagne il y a deux *Conseillers privés*, un *Sécretaire* & deux *Ecrivains*, dont le bureau se tient dans une maison, située derriere le *Voorhout* près de l'Eglise du Cloître.

Trésorerie. La Trésorerie de Son Altesse, composée d'un Trésorier Général, un Commis & trois Ecrivains est placée à côté de la grande Salle au Sud.

Appartemens du premier étage. Au bout occidental de la galerie qui rêgne le long des appartemens de la Province est le grand escalier des appartemens Stadhoudériens, qui ont tous la vue sur le Buiten-Hof. Après avoir monté cet escalier jusqu'au premier étage, on trouve à gauche la porte du grand corridor, par lequel le Stadhouder peut se rendre à toutes les assemblées du Gouvernement; la porte à droite est celle de la *Salle des Gardes*, où se tiennent les

Quartier Stadhoudérien.

Gardes du Corps de Son Alteſſe. Au Nord eſt la *Salle à Manger;* c'eſt une chambre de moyenne grandeur, dont la boiſerie eſt ornée de ſculptures & de dorures, ainſi que le buffet qui eſt très commode. Les paneaux des murs & les compartimens du plafond ſont peints par *van der Aa.* Au Sud, ou à gauche de la Salle des Gardes, eſt la chambre ou ſe tiennent les Officiers des Gardes du Corps, de laquelle on paſſe dans l'*Antichambre* où attendent ceux qui déſirent d'être admis à l'audience de Son Alteſſe. C'eſt actuellement la plus grande Salle du Quartier Stadhoudérien; elle eſt entierement boiſée & n'a d'autre ornement que des moulures dorées, diſtribuées avec gout; c'eſt dans cette Salle que les Corps de GUILLAUME IV. & celui de la Princeſſe Royale d'*Angleterre* Son Epouſe, ont été expoſés à la vue du public ſur des Lits de parade, avec toute la pompe funébre, uſitée en pareille occaſion. Cette grande Antichambre eſt ſuivie d'une ſeconde beaucoup plus petite, dans laquelle ſe tiennent les Chambellans & les Gentilshommes de la Cour, pendant que le Prince donne audience dans la Salle ſuivante qui eſt actuellement la derniere de cet étage. Cette *Salle d'au-*

dience

dience n'eſt qu'une chambre de moyenne grandeur, n'ayant aucun ornement diſtingué. C'étoit autrefois une chambre de lit; on y voit encore l'alcove dans lequel mourut GUILLAUME II. On ſort de cette Salle d'audience par un cabinet boiſé, rempli de portraits repréſentant les Princes & les Princeſſes des deux branches de la Maiſon d'Orange, tous peints par d'habiles maitres; il y en a un très ancien d'ADOLPHE Comte de *Naſſau*, élu Empereur en 1290. *Quartier Stadhoudérien.*

Après avoir monté le grand eſcalier juſqu'au ſecond étage on trouve encore à droite, au deſſus de la Salle des Gardes une chambre dans laquelle ſe tiennent les laquais qui ſont de ſervice auprès de Leurs Alteſſes. A coté de cette chambre à droite eſt l'*Antichambre du Prince*; elle n'a rien de remarquable que les tableaux & les Portraits qui en ornent la tapiſſerie; On y voit entr' autres celui de Son Alteſſe Royale; celui de GUILLAUME III. à la lumiere d'un flambeau, peint par *Schalk*; celui de GEORGE II. ceux de la Princeſſe *Anne* ſa fille & de *Guillaume* IV. ſon Epoux; celui de la Princeſſe *Marie*, auſſi fille de *George* II. & premiere Epouſe du Landgrave de *Heſſe-Caſſel*, pluſieurs Portraits en mi- *Appartemens du ſecond étage.*

 niature

Quartier Stadhoudérien.

niature des Princes & des Princeſſes de la Maiſon de Naſſau ; un tableau repréſentant la Princeſſe de *Weilbourg*, ſœur du Stadhouder, avec ſes Enfans. Cette chambre eſt ſuivie d'une ſeconde plus petite, mais qui faiſant le coin, a une vue très belle & très étendue ; c'eſt proprement le *Cabinet* de Son Alteſſe Séreniſſime ; ce qu'il renferme de plus curieux eſt une collection de portraits en miniature, peints par d'habiles maitres & repréſentant d'illuſtres perſonnages ; ils ſont tous montés en or ; au milieu on voit un tableau en miniature où ſont repreſentés Leurs Alteſſes avec Leurs Enfans ; il eſt peint par *le Sage*. Ces deux chambres ſont les ſeules que le Prince Stadhouder ſe reſerve pour ſon uſage particulier : preuve que le gout du luxe & de la magnificence n'eſt pas le ſien.

L'appartement à gauche de la chambre d'entrée eſt celui de Son Alteſſe Royale ; la premiere pièce eſt une *antichambre* de grandeur moyenne, ornée d'une tapiſſerie de *Bruxelles*, d'après des tableaux de *Teniers*. Cette pièce eſt ſuivie de la *Salle d'audience* de la Princeſſe, qui eſt une grande chambre, très richement meublée. La tapiſſerie & le reſte de l'ameublement ſont de ſatin blanc brodé,

brodé en fleurs à la Chine; les dessus de porte qui y assortissent sont de la main de S. A. R. La cheminée & les tables sont ornées des plus beaux vases de porcelaine, la plûpart de la fabrique de *Berlin*. On y voit aussi de la même fabrique le Roi de *Prusse* à cheval; c'est un morceau de la plus belle exécution & de la plus parfaite ressemblance. Un beau buste de marbre en grandeur naturelle, placé dans un des coins de cette Salle, représente celui du Prince Héréditaire de *Prusse* Frere de S. A. R. La pièce suivante est la *Chambre de lit*, tendue en Damas, avec un lit en pavillon à la Turque. Dans un des coins de cette Salle il y a une pendule à orgue; c'est un très bel ouvrage fait à Berlin; la caisse représente un temple Chinois très délicatement travaillé par un ouvrier de LA HAYE. Au coin opposé il y a une petite armoire à glaces, qui renferme de très beaux & de très riches bijoux. A la suite de la chambre de lit, il y en a encore une où la Princesse s'habille; les portraits en grandeur naturelle dont cette chambre est entourée sont, outre celui du Prince d'Orange, ceux du Roi & de la Reine de *Prusse*, du Prince Royal & de la Princesse, Pere & Mere de

Quartier Stadhoudérien.

Quartier Stadhoudérien. de S. A. R. & d'autres Princes & Princeſſes de la Maiſon de *Brandebourg*. Vis à vis de la cheminée pend un deſſin de S. A. R., repréſentant le départ d'*Agar*; c'eſt une copie d'un des plus beaux deſſins de *Picard*, & on a peine à la diſtinguer de l'original qui ſe voit dans le Cabinet des Tableaux du Prince. La chambre dont on vient de parler a deux Cabinets; à droite eſt celui où la Princeſſe travaille; la tenture eſt une broderie en chenille ſur ſatin bleu, de la main de S. A. R.; elle repréſente des perſonnages & des oiſeaux de la Chine ſupérieurement exécutés; le cabinet à gauche eſt celui de toilette, il eſt entouré d'armoires qui renferment les livres formant la Bibliotheque particuliere de S. A. R. Quant aux ornemens particuliers, comme glaces, luſtres, tables & bureaux elégants & en marqueterie, tapis de pied &c., ces appartemens ne laiſſent rien à deſirer. Le long de ces appartemens, comme de ceux du premier étage, rêgne du côté du *Binnen-Hof* un corridor, dans lequel chaque chambre a ſon dégagement.

Quartier des Séréniſſimes Enfans. En 1747, les Etats de Hollande, pour aggrandir le Quartier du Stadhouder, acquirent un Hôtel qui avoit été poſſédé & occupé par le Comte d'*Albe-*

marle,

marle, mais que le Baron de *Boetzelaar*, Seigneur de *Nieveen*, avoit enſuite acheté, embelli & habité. C'eſt le Corps de logis qui eſt au fond de l'avant-cour qu'on voit à gauche, avant d'entrer par la Porte Stadhoudérienne. Cette avant-cour étoit autrefois le Jardin de l'Hôtel, & le mur du côté du *Buyten-Hof* étoit bordé de petites boutiques. On l'a remplacé par une belle porte grillée avec deux guérites pour les Gardes-à-cheval qui font ſentinelle devant la Cour. L'Hôtel fut joint au Quartier Stadhoudérien par une longue galerie & une Salle de muſique. La galerie, ayant une cheminée à chaque bout, ſervoit de Salle pour les grands diners & pour les bals. GUILLAUME IV & la Princeſſe ſon Epouſe, ayant préféré ce nouveau quartier à l'ancien pour leur uſage particulier, on y conſtruiſit un grand veſtibule, où les Cent-Suiſſes font la garde & qui a auſſi une entrée par derriere au *Hof-cingel*, avec un grand eſcalier à double rampe. Les appartemens du premier étage furent appropriés à leur deſtination. Dans la plus grande Salle eſt né GUILLAUME V, & mourut la Princeſſe Gouvernante. Aujourd'hui ce quartier eſt entierement occupé par les Séréniſſimes Enfans.

Quartier Stadhoudérien.

Les

Quartier Stadhouderien. Les réparations & les aggrandiſſemens faits à pluſieurs repriſes à l'ancien Quartier Stadhoudérien étoient encore bien éloignés d'en faire un Palais, dont l'intérieur fût aſſez ſpacieux pour la Cour d'un Prince, & l'extérieur aſſorti à la dignité du Stadhouder de la République; on réſolut donc d'y ajouter une aîle, & le côté méridional du *Binnen-Hof* offrit pour cet effet l'eſpace convenable. Ce côté de la Cour n'étoit fermé anciennement que d'un ſimple mur; dans la ſuite on y avoit bâti des maiſons qui appartenoient pour la plûpart à des particuliers, à l'exception de l'Imprimerie de l'Etat qui ſe trouvoit à l'Oueſt. Toutes ces maiſons ayant été acquiſes & démolies, ainſi que la Galerie de communication dont il a été parlé, on eſt occupé actuellement à y élever un édifice conſidérable qui, joint à l'ancien Quartier Stadhoudérien, en réparera pleinement les défauts.

Nouveau Quartier Le nouvel édifice comprend deux grands corps de logis que ſépare le ruiſſeau dont la Cour eſt environnée, mais qu'on a joint par des corridors. La partie qui eſt au Sud du côté du *Hof-cingel* comprend au rez de chauſſée les cuiſines & les offices, & au premier & ſecond

étage

étage des chambres pour le fervice de la Cour & de fes Officiers. Le corps de logis, qui eft au Nord du côté du *Binnen-Hof*, comprendra au premier étage les beaux appartemens. La façade eft en pierre de taille avec des arcades en-bas pour former une galerie ouverte, correfpondante à celles des deux autres cotés de la Cour; à la vérité la façade de ceux-ci n'étant qu'en briques, forme une difparate; mais le plan eft de la renouveller & de la rendre uniforme avec la façade du nouveau bâtiment jufques à l'Eglife Françoife, ce qui fera certainement un très bel effet, & donnera à la Cour un air de Palais qui lui manque.

Nouveau Quartier Stadhouderien.

Lorfque le nouveau bâtiment fera achevé, l'entrée principale du Quartier Stadhoudérien fe trouvera au Sud-Oueft, dans le coin oppofé à l'entrée actuelle. Le grand efcalier fera de bois de chêne couvert de feuilles de marbre blanc, avec une baluftrade de cuivre verni & doré dans quelques unes de fes parties. De l'efcalier on entrera dans la Salle des Gardes, d'où on paffera par une premiere & une feconde antichambre dans les Salles à manger, qui ont la vue fur le *Binnen-Hof*. La premiere qui eft de moyenne grandeur fervira pour l'ufage ordinai-

re;

Nouveau Quartier Stadhoudérien.

re; la seconde pour les grandes tables; celle-ci a soixante pieds de long & 24 de large, avec un cabinet ou sallon au coin de l'édifice à l'Est. Derriere ces salles à manger est la grande Salle pour les bals & autres fêtes; elle a quatre-vingt-trois pieds de long, & trente-six & demi de large; sa hauteur est de quarante six pieds; cette salle qui communique au Nord avec les Salles à manger, communique aussi au Sud par deux corridors avec trois grandes chambres de l'autre corps de logis; l'une de ces chambres sert déja pour la table du Maréchal. Toutes ces pieces seront décorées d'une maniere convenable; la décoration de la grande Salle sera en pilastres canelés d'ordre Corinthien, représentant du marbre blanc, avec des dorures dans les chapiteaux, les bâses, l'entablement & les canelures. Dans quatre grandes niches répondant aux quatres croisées seront placées autant de figures allégoriques de grandeur naturelle, & au dessus dans des niches quarrées des attributs analogues à ce que ces figures représenteront. Le plafond en dôme aura des tableaux dans ses compartimens. L'étage au dessus des antichambres & des Salles à manger donnera encore un bon nombre

nombre de chambres; Le corps de garde dont on a déja indiqué la ſituation actuelle ſera auſſi placé dans le nouveau bâtiment, vers le coin Oriental.

Imprimerie de l'Etat.

La maiſon qui ſe trouve entre le nouveau bâtiment qu'on vient de décrire & la Porte méridionale de la Cour eſt l'Imprimerie de l'Etat. Les Etats Généraux & ceux de la Province de Hollande ont un Imprimeur juré, chargé de l'impreſſion de leurs réſolutions & de toutes les pieces qui concernent leurs départemens. Tous ceux qui travaillent dans cette Imprimedie prêtent ſerment de garder le ſecret. Il y a auſſi un Correcteur juré.

Prévôt.

Joignant la même Porte eſt ce qu'on nomme le Prévôt, c'eſt-à-dire la priſon pour les militaires de la garniſon de La Haye.

Comptoir Général de Hollande.

Au delà de cette Porte méridionale il y a encore une petite cour environnée de maiſons. La premiere à droite ou au Sud, eſt un édifice beaucoup plus large que profond, & dont la façade ſeroit un ornement pour une plus grande place. Sur ce terrein étoit la maiſon où s'aſſembloit ci-devant le Conſeil des Domaines du Prince d'Orange. Le nouvel édifice a été conſtruit avec tout le ſoin & la ſolidité néceſſaires à ſa deſtination.

On y tient le *Comptoir Général de Hollande*, où l'on paye toutes les ordonnances du College des Conseillers Députés, & les intérêts des obligations à la charge de la Province. A la tête de ce bureau est le Receveur Général de Hollande; il a sous lui deux premiers Commis & trois Ecrivains; en outre quatre Commis ayant des départemens particuliers, & chacun de ceux-ci a un Ecrivain pour l'assister.

Chambre des monnoies. Etablissement.

Au delà du Comptoir Général est la chambre des *Essayeurs* de l'or & de l'argent que travaillent les Orfevres de LA HAYE; & plus bas dans le coin la *Chambre des Monnoyes de la Généralité*. Toutes les Provinces en s'unissant pour former entre elles une seule République, se sont reservées le droit de battre monnoie, comme une marque essentielle de leur Souveraineté particuliere; mais elles sont convenues en même tems que la monnoie de chaque Province, qui auroit cours dans toute l'étendue de la République, seroit d'une même valeur intrinseque. Pour l'observation d'un si sage réglement, les Provinces, d'un consentement unanime, résolurent au commencement de la République, d'établir à LA HAYE une Chambre des monnoies de la Généralité, com-

composée de trois Conseillers Inspecteurs Généraux, d'un Essayeur Général, & d'un Sécretaire.

Fonctions. Cette Chambre a une inspection Générale sur toute la monnoie frappée au nom des Etats Généraux, ou des Etats des Provinces particulieres, de même que sur toutes les especes étrangeres. Elle a soin que la monnoie soit de l'aloi & de la valeur intrinseque, ordonnée par Leurs Hautes Puissances, & elle procede contre les Maitres de la monnoye qui contreviennent aux Réglemens de l'Etat sur ce sujet. Sa Jurisdiction s'étend aussi sur les Joüailliers, les Orfevres, les Essayeurs, les Rafineurs, les Changeurs &c. Enfin elle termine tous les différens sur l'aloi, l'essai, le poids & sur tout ce qui concerne le prix de l'or & de l'argent, & ses jugemens sont sans appel. Cependant tout ce qui est criminel est du ressort du Conseil d'Etat; & à l'égard des faux-monnoyeurs, le Jugement en appartient aux Juges des Provinces ou des Villes, où le crime s'est commis.

Tréforerie du Prince. Les maisons adossées à la Grande Salle de la Cour sont habitées par des particuliers, à l'exception de celle du coin qui a son entrée sur le Binnen-Hof, &

qui eſt le bureau de la Tréſorerie du Prince Stadhouder.

CHAPITRE. VI.

Hôtel de Ville & Magiſtrature.

LA HAYE a eu, dès ſa premiere origine, lors qu'elle n'étoit encore qu'un village à peine reconnu pour tel, un Corps de Magiſtrature, chargé du ſoin de maintenir l'ordre public & de rendre la juſtice aux habitans, au nom & ſous l'autorité des Comtes, Souverains de la *Hollande*.

Magiſtrature. La Magiſtrature de LA HAYE eſt actuellement compoſée d'un *Baillif* qui eſt en même tems *Eſcoutet* (*Schout* en Hollandois) de trois *Bourguemaîtres* & de ſept *Echevins*, dont le dernier eſt celui de *Scheveningue*, mais qui n'eſt appellé qu'aux déliberations ſur les cauſes criminelles.

Baillif. La charge de *Baillif* de LA HAYE avoit déja été établie avant 1350. Le plus ancien des *Baillifs* dont le nom ſoit connu, étoit *Adam van Berwaerde*, qui étoit Sécretaire du Comte GUILLAUME de Bavière en 1354; & la plûpart de ces Succeſſeurs furent des perſonnes illuſtres par

par leur naiſſance ou par leurs dignités; aussi cette charge a-t'elle des prérogatives conſidérables. Le Baillif ſiége dans la Chambre des Bourguemaîtres, avec voix délibérative & déciſive ſur toutes les affaires qui intéreſſent la police & le Gouvernement de LA HAYE. Il diſpoſe à ſon tour des emplois ſubalternes de la Ville, & a le droit de nommer l'*Eſcoutet* ou *Schout* de *Scheveningue*; en un mot ſon emploi eſt aujourd'hui un des plus honorables, d'autant plus recherché qu'il eſt à vie, & qu'en même tems il paſſe pour être un des plus lucratifs. ***Baillif.***

L'office d'Eſcoutet ou *Schout* de LA HAYE eſt ſans doute auſſi ancien que le Tribunal des Echevins, auquel il appartient eſſentiellement. Il n'a pas toujours été uni à la charge de Baillif, mais ſeulement de tems en temps juſques à l'an 1573. Depuis ce tems cette réunion a été conſtamment obſervée; deſorte que le Baillif fait les fonctions de premier Officier de la police, & de Fiſcal civil & criminel; en cette derniere qualité il a un *Sous-Eſcoutet* (en Hollandois *Onder-Schout*) chargé des Exploits. Ce ſont les Etats de la Province qui conferent le Poſte important de Baillif de LA HAYE.

Bourguemaîtres. LA HAYE n'a eu des *Bourguemaîtres* que depuis l'année 1559. Les Echevins avoient été chargés jusques alors de l'administration de la police aussi bien que de celle des affaires criminelles; mais ne pouvant suffire à cette double occupation, ils supplierent CHARLES-QUINT l'an 1552 de vouloir donner à ce lieu des Bourguemaîtres comme aux autres Villes, bourgs & villages considérables de la Province; mais leurs sollicitations n'ayant point été goutées, ils revinrent à la charge sept ans après & obtinrent de PHILIPPE II le pouvoir d'élire deux Bourguemaitres, auxquels les Etats en ajouterent un troisieme en 1591, en leur donnant les mêmes droits & prérogatives dont jouissent les Bourguemaitres des autres villes, soit petites soit grandes.

Echevins. Le plus ancien College de Magistrature à LA HAYE est celui des *Echevins*. Leur nom paroit déja dans les actes publics en 1311. En 1325 GUILLAUME de *Hainaut* leur accorda la permission de faire des ordonnances pour la police du village de A HAYE, de concert avec le Prévôt de son Hôtel, qui peut-être leur fut adjoint en qualité de Baillif.

C'étoit indubitablement l'Intendant des Finances de la *Nord-Hollande* qui les

nommoit dans les tems les plus reculés, & qui en vertu de sa charge de Baillif les changeoit à sa volonté. GUILLAUME de *Baviere* lui en confirma le pouvoir en 1407, fixa l'Election des *Echevins* au 25 Novembre, & statua qu'ils ne seroient élus que pour un an. Il exigea de plus deux choses; l'une que pour être éligible à la charge d'Echevin, il faudroit avoir demeuré au moins trois ans de suite dans le territoite de LA HAYE, & l'autre qu'il faudroit être du nombre des habitans les plus notables & les plus qualifiés. *Echevins.*

Renouvellement de la Magistrature.

Le renouvellement de la Magistrature a lieu encore le 25 Novembre, fête de *Sainte Catherine*; il se fait par le Stadhouder sur une nomination qui lui est présentée la veille. Dans les temps où il n'y a point eu de Stadhouder, ce renouvellement se faisoit par les Etats de la Province, & quand ils ne se trouvoient pas assemblés le 25 Novembre, par le College des Conseillers-Députés. Ce changement est different de celui qui a lieu dans les Magistratures des autres Villes de la Province. Tous les membres qui composent celle de LA HAYE y restent constamment. La charge de Baillif est à vie, comme il a déja été re-

 marqué;

marqué; les Echevins ſont nommés de nouveau ou confirmés dans la leur. Tout le changement concerne donc les Bourguemaîtres. Les ſix plus anciens membres de la Magiſtrature ſe ſuccedent réciproquement dans cette charge, de deux ans en deux ans; de maniere qu'une année on n'en crée qu'un nouveau, & l'année ſuivante deux, afin qu'il y en ait trois rêgnans. Ceux qui ne ſont pas en régence ſiégent pendant ce tems là dans la Chambre des Echevins. S'il arrive qu'un des Bourguemaîtres rêgnans vienne à mourir, le plus ancien Echevin prend ſa place, & on fait l'élection d'un nouvel Echevin. C'eſt ce qui a été conſtamment pratiqué depuis 1702.

Tréſorier. La Magiſtrature a un *Tréſorier* & pluſieurs *Sécretaires*. Dans l'origine c'étoit un des Echevins de LA HAYE qui faiſoit l'office de Tréſorier. En 1520 LA HAYE n'eut pas moins de deux & même de trois Tréſoriers, quoique ſes revenus fuſſent encore très bornés. Ces Tréſoriers devoient rendre leurs comptes chaque année, en préſence du Magiſtrat & des plus notables du Lieu, par devant deux Députés, l'un de la Cour & l'autre de la Chambre des Comptes. Ils n'étoient nommés que pour deux ans, au bout desquels ils devoient

être

être confirmés de nouveau, & tandis qu'ils étoient Tresoriers ils ne pouvoient pas être élus Echevins. PHILIPPE II. ordonna en 1556 que désormais LA HAYE n'auroit plus qu'un seul Trésorier. Il devoit être nommé par le Magistrat, mais élu ou confirmé par le Stadhouder, & en son absence par le Président de la Cour. Aujourd'hui c'est le Magistrat seul qui l'élit, & qui le continue dans son emploi.

Sécretaires. La Haye n'avoit autrefois qu'un Sécrétaire qui étoit connu sous le nom de *Clerc*. Il ne prit le titre de Sécretaire qu'en 1527. Ses successeurs eurent un substitut Sécrétaire pour les assister. Il y eut aussi un *Avocat* de LA HAYE, qui reçut en 1643 le titre plus honorable de *Pensionnaire*; il n'eut que deux successeurs, dont le dernier étant mort en 1710 ne fut point remplacé. Au lieu d'un Pensionnaire, l'on nomma un second Sécretaire & il fut réglé qu'il se trouveroit tour à tour avec le premier l'un dans la Chambre des Bourguemaîtres, & l'autre dans celle des Echevins, de quatre en quatre mois; mais depuis 1732 c'est le plus ancien des Sécretaires qui exerce constamment ses fonctions dans la premiere Chambre, & le second dans celle des Echevins. La commission

des Sécretaires de LA HAYE, originairement émanée des Comtes de *Hollande*, étoit tombée à la dispoſition de la Chambre des Comptes des Domaines du Comté; mais en 1706 les Etats de *Hollande* ont vendu au Magiſtrat la collation de cette charge, & de deux autres beaucoup moins importantes, pour la ſomme de *deux cens vingt mille florins*. Aujourd'hui La Haye a trois Sécretaires.

Police. Le Magiſtrat de La Haye a, comme celui des autres villes, le droit de faire des Ordonnances (*Keuren* en Hollandois) pour le maintien de la Police. Sa jurisdiction ne s'étendant pas ſur tous les Quartiers ni ſur tous les habitants de la Ville, (l'ancien terrein de la Cour étant du reſſort de la Cour Provinciale, comme il a été dit plus haut) certaines ordonnances générales doivent pour ſortir leur effet être publiées en commun, ou conjointement de la part de ces deux Corps. Il y a même à LA HAYE une troiſieme claſſe d'habitans, ſi on peut les nommer tels. Ce ſont les Députés des ſix Provinces (la *Zeelande* étant exceptée) aux Colleges de la République. Ils ne reſſortiſſent ni de la Cour de Hollande, ni du Magiſtrat de LA HAYE, & ne

ne peuvent être appellés en justice que par devant les Tribunaux de leurs Provinces respectives.

Au Corps de ville est attaché un College, nommé en Hollandois *Vroedschap*, terme qui revient à celui de *Conseil*, & tous les Conseils des Villes qui ont voix & session aux Etats portent le même nom; mais le *Vroedschap* de La Haye est d'une tout autre nature. Il fut établi au commencement du quinzieme siecle. On est incertain de combien de membres il fut composé dans son origine. En 1451 PHILIPPE de *Bourgogne* en augmenta le nombre jusqu'à trente deux; mais CHARLES-QUINT le réduisit à douze en 1525; & depuis le nombre n'en a pas varié. *Vroedschap.*

Autrefois le *Vroedschap* se renouvelloit tous les ans le 25 Novembre, comme le reste de la Magistrature. En 1621 le Magistrat demanda aux Etats par requête d'en faire un Conseil permanent & d'y ajouter six Conseillers; mais ce fut inutilement. Depuis ce tems là les choses ont changé de face. Le *Vroedschap*, toujours composé de douze Conseillers a été fait en 1672 un Corps à part, dont les membres le sont à vie; mais leur charge se reduit à peu près à un

Vroedschap.

un titre honorable qui ne leur donne ni profit, ni autorité, que lorſqu'ils ſont Deputés dans le College de *la Societé de La Haye*, comme on l'a vu plus haut. Dès l'an 1560 l'inſtruction des Bourguemaitres portoit qu'ils ne ſeroient obligés de prendre l'avis du *Vroedſchap* que quand ils le jugeroient néceſſaire; ce qui eſt arrivé très rarement, & les aſſemblées du Conſeil ſont très peu fréquentes. Toutes les fois qu'elles ſe tiennent, pour délibérer ſur des affaires de police, le Magiſtrat donne à chaque membre un jetton d'argent, de la valeur de trente ſols; cet uſage a commencé en 1716.

Chambre des Orphelins.

Il y a encore à La Haye, comme dans les autres villes de la Province un College de Magiſtrature très important, c'eſt la *Chambre des Orphelins.* Autrefois la tutelle des Enfans mineurs, dont les peres mourans n'avoient pas diſpoſé par teſtament, appartenoit de droit aux Comtes. Ceux ci permirent en diverſes occaſions que l'on en chargeât les plus proches parens des défunts; mais ils ne tarderent pas à s'appercevoir que ſouvent l'ignorance & l'inhabileté de ces tuteurs étoient infiniment préjudiciables aux pupilles, & pour y remédier, ils chargerent inſenſiblement les Magiſtrats des villes

villes d'en prendre ſur eux la tutelle, jusqu'à ce que ces pupilles euſſent atteint l'age de vingt-cinq ans. Dès le milieu du quinzieme ſiecle toutes les villes de Hollande avoient des *Wees-Meeſteren* ou Regens des Orphelins. A LA HAYE ce fut PHILIPPE de *Bourgogne* qui permit au Magiſtrat d'établir pour cette fin quatre perſonnes, *gens d'honneur & riches.* Le nombre en a été enſuite reduit à trois; actuellement il y en a cinq, qui ſont aſſiſtés par deux Sécretaires.

Chambre des Orphelins.

Les perſonnes ſoumiſes à la direction de cette Chambre ſont des enfans Orphelins de l'un & de l'autre ſexe, à l'exception de ceux des pauvres qui tombent à la charge des Maiſons de Charité. Il ne s'agit uniquement que des enfans des bourgeois & des habitans tant ſoit peu aiſés. Immédiatement après la mort de leurs parens décedés *ab inteſtat*, ou ſans avoir pourvu à la tutelle, les *Wees-Meeſteren* deviennent les tuteurs & curateurs de leurs perſonnes & de leurs biens; leurs fonctions ſont réglées dans l'inſtruction que le Magiſtrat fit dreſſer en 1513; inſtruction qui dans la ſuite a été plus d'une fois amplifiée, & qui a rendu cet établiſſement auſſi avantageux qu'il ſoit poſſible aux Orphelins & au public.

L'Hôtel

Hôtel de Ville. L'Hôtel de Ville, ou l'édifice dans lequel le Magiſtrat s'aſſemble & exerce ſes fonctions, eſt ſitué à côté de l'Egliſe Principale à l'Eſt. On n'eſt pas d'accord ſur le tems de ſa premiere fondation. *Fondation.* Quelques Auteurs prétendent qu'il fut bâti originairement par un Seigneur de l'Illuſtre Maiſon de *Brederode*, & que dans la ſuite des tems le Magiſtrat l'acheta & le fit approprier pour y tenir des Conſeils. Peut-être à t'on confondu l'Hôtel de Ville d'à preſent avec celui où la Magiſtrature s'aſſembloit dans un tems plus reculé. Quoiqu'il en ſoit, il eſt prouvé d'une maniere inconteſtable par rapport à la partie ancienne de la Maiſon de la Ville actuelle, que c'eſt le Magiſtrat qui en fit jetter les fondemens en 1560 & qu'on y travailla juſqu'en 1565; mais on ignore où la Maiſon de Ville étoit placée avant ce tems là.

Extérieur. L'Hôtel de Ville eſt, comme on vient de l'inſinuer, en partie ancien & en partie moderne. La partie ancienne, ſituée au Sud, eſt celle où ſe trouve la principale entrée. La Façade eſt aſſez élevée, mais étroite, ayant au haut quelques ornemens de ſculpture dans le gout antique. On y voit les armes de la Province de Hollande & un peu plus bas, en lettres

tres d'or, cet apophthegme NE JUPITER QUIDEM OMNIBUS; c'eſt-à-dire, *Jupiter même ne ſauroit contenter tout le monde.* Et encore deſſous cette ſentence VIGILATE DEO CONFIDENTES, *veillez, vous confiant en Dieu*, & à côté l'année 1565; cette partie de l'édifice eſt terminée à l'oueſt par une ancienne tour octogone; dans le petit clocher qui la termine eſt ſuſpendue la cloche par laquelle on avertit qu'il va ſe faire quelque publication. La partie de la Maiſon de Ville au Nord de la tour étoit petite, baſſe & ſuivie de quelques maiſons habitées par des particuliers, mais que le Magiſtrat acheta & fit démolir en 1733. On éleva ſur tout ce terrein l'édifice qui forme à préſent la partie la plus conſidérable de l'Hôtel de Ville, & lui donne à l'Oueſt une belle façade de treize croiſées, avec une ſaillie au milieu, ſur le fronton de laquelle ſont les Armes de la Ville, placées entre la Juſtice & la Prudence.

L'Intérieur de l'édifice eſt à tous égards très beau, & les appartemens ſont bien diſpoſés. Par un perron double & couvert on entre dans un grand veſtibule. On y trouve à droite le Tribunal, entouré d'une baluſtrade de fer & orné de trois *Intérieur.*

trois tableaux repréſentant le *Jugement de Salomon*; ils ſont peints par *Guillaume Doedyns*.

Chambres des Bourguemaitres.

Du veſtibule on entre dans un grand corridor, pavé de marbre, bien éclairé & qui traverſe tout l'Hôtel juſques à la porte de derriere qui eſt au Nord. La premiere chambre à gauche eſt celle des *Bourguemaitres*; elle eſt très belle & decorée d'un grand & beau tableau, peint par le Chevalier *Charles de Moor*, & dans lequel ſont les portraits très reſſemblans des membres de la Magiſtrature qui ont ſiegé en 1717. On y a placé auſſi les portraits des Princes d'*Orange*. Le plafond eſt très orné & les tableaux qui s'y trouvent ſont l'ouvrage de *Theodore van der Schuur*. A côté de cette chambre il y en a une qui eſt auſſi à l'uſage des Bourguemaîtres, dans laquelle il y a pluſieurs vues anciennes de LA HAYE. Il y en a une qui paroit être du quatorzieme ſiecle & qui repréſente la Cour & le Vivier vus de l'Oueſt ou de *la Place*; une autre qui eſt de 1553, préſente une vue de La Haye plus étendue, & priſe du côté de l'Eſt du *Vivier*.

Chambres des Echevins.

Au Nord de la Chambre des Bourguemaitres eſt celle des *Echevins*. C'eſt une pièce grande, quarrée & arrangée en

en Salle de plaidoyers. Sur la cheminée eſt un tableau, peint en 1644 par *Adrien Hanneman*, repréſentant la Juſtice. Contre l'un des murs il y a un grand tableau de *Jean de Baan* repréſentant les membres de la Magiſtrature qui ont été en fonction dans l'année 1682. Plus au Nord il y a une ſeconde chambre à l'uſage des Echevins, ornée de deux ſuperbes tableaux, repréſentant encore les membres de la Magiſtrature, l'un de l'année 1636, peint par *Jean Raveſtein*, l'autre de 1647, par *Corneille Janſſon*. A la ſuite de ces chambres ſont celles de la *Sécretairerie*. *Sécretairerie &c.*

Au ſecond étage il y a le même nombre de chambres, qui ſont toutes très bonnes & ſervent à différens uſages. Il y en a pour les protocolles, pour les Sécretaires, pour le Tréſorier, pour les Réceveurs de l'Impôt ſur les maiſons, nommé en Hollandois *Verponding*, pour les Directeurs de la Chambre des Orphelins &c.

L'échafaud pour l'exécution des criminels condamnés par ſentence du Magiſtrat, ſe dreſſe contre la façade occidentale de l'Hôtel de Ville, un peu vers le Nord. L'exécution des criminels condamnés par la Cour, le Conſeil d'Etat,

& les Conſeillers Députés ſe fait ſur la Place à l'entrée du *Vyyerberg*.

Il y a déjà quelques années que le Magiſtrat a projetté de renouveller la partie ancienne de l'Hôtel de Ville dans le même gout qne la partie moderne, & pour en élargir la façade il a déjà acquis la maiſon joignante; mais il eſt très incertain dans quel tems ce projet s'exécutera.

CHAPITRE. VII.

Edifices Publics.

Parmi les Edifices publics, qui ſervent à des uſages ſéculiers & contribuent en même tems à l'ornement de LA HAYE, les plus conſiderables ſont les deux *Doelen* & la *Fonderie* de l'Etat.

Vieux-Doele.

Il y a à La Haye deux Hôtels nommés *Doële*, l'un eſt celui de *St. George*, & l'autre celui de *St. Sebaſtien.*

On appelle DOELEN dans les Pays-Bas ce qu'on nomme en quelques endroits de la France des *Tirages*, & l'on entend par là des maiſons publiques, où l'on tire de l'arc, du mouſquet, de l'arquebuſe, ou d'autres ſemblables inſtrumens de guerre. Il y a de ces maiſons dans preſque

presque toutes les villes de la *Hollande*, & *St. George* est le patron de la plûpart, ainsi que celui du plus ancien des *Doelen* de LA HAYE. Celui-ci fut fondé, à ce qu'on prétend, par le Comte FLORENT V, & il est certainement antérieur au commencement du quinzieme siecle, comme il est prouvé par un acte de GUILLAUME de *Baviere* de l'année 1407, où il exempte les Tireurs de ce *Doele* de l'accise ou impôt qu'on paye à la Ville pour l'entrée du vin, & dont il n'y avoit que la famille des Comtes avec la Cour & ses suppôts qui fussent déchargés. PHILIPPE II accorda aussi au Doyen & aux Directeurs de cette Confrairie un privilege notable en 1563; c'étoit le droit de prompte exécution sur tous ceux qui ne payoient pas à la Confrairie les amendes auxquelles ils avoient été condamnés, de même que ce qu'ils s'étoient obligés, en entrant dans la Confrairie, à payer après leur mort, & qui dans ce tems là étoit fixé à une certaine somme, aujourd'hui entierement laissée à la générosité de ceux qu'on aggrege au Corps des Tireurs.

Fondation.

Anciens privileges.

Selon la fondation originale du *Doele de St. George*, la Confrairie devoit s'exercer tous les mois à tirer de l'arc. On ne

Service des Chevaliers.

Vieux Doële.

ne ſait pas dans quel tems cet uſage a pris fin; on ne ſait pas non plus ſi les Tireurs du Doele ſuivirent jamais les Comtes de Hollande dans quelque expédition militaire. Il eſt certain cependant qu'au milieu des troubles qu'exciterent les Factions des *Hoeks* & des *Cabiljauws*, ils firent des courſes fréquentes pour appuyer le parti des premiers. Environ cent ans après, en 1584, on les réunit en un même Corps avec les ſuppôts de la Cour, pour veiller déſormais à la garde & à la défenſe de LA HAYE. On en compoſa deux différentes Compagnies: la premiere commandée par *Jean de Duivenvoorde* Seigneur de *Warmond* & Amiral; la ſeconde par *Jean de Matheneſſe* Seigneur de *Riviere*, qui eurent pour Lieutenans *Dirk van Leuven* Conſeiller de la Cour & *Paul van Loo*, Maître des Requêtes. L'une & l'autre furent aſſujetties à une ordonnance de XXII. Articles dreſſés par la Cour, après avoir pris l'avis du Magiſtrat. Ce ne fut qu'en 1601 que ce dernier, du conſentement de la Cour, du Haut-Conſeil & de la Chambre des Comptes, ſe chargea ſeul de pourvoir à la garde de la ville par un acte, qui bien que proviſionnel & ſeulement à tems, n'a

n'a point encore été révoqué. Quand les Espagnols menacerent LA HAYE en 1635, les Suppôts de la Cour furent mis de nouveau sous les armes; mais ils ne les ont pas reprises depuis ce tems-là, si ce n'est en 1672. *Vieux Doele.*

La Confrairie de St. George, qui voit aujourd'hui à sa tête les personnes de la plus haute distinction, est dirigée par un Doyen, quatre Syndics (en Hollandois *Hooftluyden*) & huit Conseillers. Elle avoit anciennement un Roi; ce qui n'a plus lieu, depuis que la coutume d'abbattre à coup de fléches un perroquet élevé sur une haute perche, a été abolie. Le Conseil avoit le pouvoir de faire des réglemens pour le bien de l'ordre, & tous les Chevaliers étoient obligés de s'y soumettre. Ils célébroient chaque année la fête de St. George: toute la Confrairie se rendoit en Corps à l'Eglise Principale, & y faisoit ses offrandes sur l'Autel du Saint: après quoi un magnifique festin terminoit la cérémonie. De tout cela rien ne subsiste présentement que le repas; encore n'est il plus annuel. Il se donne tous les cinq ou six ans; on y invite par des lettres circulaires tous les Chevaliers, lesquels doivent s'y rendre portant la marque de l'Ordre, qui *Direction.*

Vieux Doele. eſt un *St. George* attaché à un ruban verd. La banniere de la Confrairie eſt arborée ce jour là à une des fenêtres du *Doele*, & quelquefois un feu d'artifice acheve de rendre la Fête plus magnifique & plus bruyante.

Edifice. Ce Doele eſt une fort grande maiſon, ſituée entre le *Vivier* & le *Houtſtraet* vis-à-vis du *Voorhout*. La place qui eſt devant la maiſon ſe nomme le *Tournooy-Veld*, c'eſt-à-dire Champ des Tournois, ſans doute parce que les Chevaliers y donnerent autrefois de ces ſortes de ſpectacles. La maiſon elle même eſt une des plus anciennes de LA HAYE; au moins en 1434 il y en avoit déjà une qui ſervoit de *Doele* dans l'endroit où elle eſt ſituée. Elle a été de tems en tems réparée & aggrandie. Il y a ſix ans qu'on en a renouvellé entierement l'antique façade, qui eſt à préſent réguliere & fort propre. Elle a beaucoup de chambres & une Salle très ſpacieuſe pour les repas des Chevaliers. Le Concierge, ayant la liberté de ſe ſervir de la maiſon pour y tenir auberge, loue ſouvent la Salle à des muſiciens pour y donner des Concerts; même en 1780 le Roi de *Suede* ſe trouvant à LA HAYE au commencement du mois d'Octobre, tems auquel le Théatre

tre public eſt fermé à cauſe de la dévotion de la Sainte-Cêne, le *Duc de la Vauguyon* alors Ambaſſadeur de la Cour de France y fit jouer la troupe des Comédiens François pour l'amuſement de Sa Majeſté. Derriere la maiſon il y a un jardin médiocrement grand qui, depuis quelques années, ſert de *Vaux-Hall* pendant la ſemaine de la foire. *Vieux Doele.*

Le Doele de *St. Sébaſtien*, ou le *Nouveau Doele*, étoit anciennement à côté de celui de *St. George*. Il fut fondé en 1538 ou 1539 par les ordres exprès de CHARLES-QUINT, qui voulut que dans toutes les Villes de la Hollande on érigeat de pareilles maiſons pour y exercer les bourgeois au manîment des armes. De là ſe formerent les Corps ou Confrairies des *Schutters* ou *Tireurs*. Cette Confrairie n'étoit d'abord compoſée à LA HAYE que d'environ quatre-vingt perſonnes. PHILIPPE II augmenta le nombre de quarante, leur preſcrivit des réglemens, & leur accorda quelques privileges. *Nouveau Doele.*

Les *Schutters* de LA HAYE n'étoient pas de ceux qui tiroient de l'arc ou de l'arbalête; on les appelloit *Cloveniers Sehutters*, parce qu'ils ſe ſervoient d'une coulevrine, c'eſt-à-dire d'une eſpece

Nouveau Doele. de fusil; & c'étoit à se servir adroitement de cette arme qu'on les exerçoit dans les *Doelen*, en leur y enseignant à tirer juste contre un *Doel*, ou contre un but dressé pour cela. A mesure que le nombre des bourgeois de LA HAYE se multiplia le Corps des *Schutters* ou de la milice bourgeoise s'accrut à proportion. Il sera parlé dans un Chapitre à part de l'état actuel de ce Corps & de son service.

Edifice. Le premier *Doele* des Schutters tombant en ruine, on résolut en 1636 d'en bâtir un nouveau qui se voit au Coin du *Korte-Vyverberg* & du *Tournooy-Veld.* Le Prince Stadhouder FREDERIC-HENRI contribua avec zêle & munificence aux fraix de la construction, & son Fils GUILLAUME II posa la premiere pierre de l'édifice, comme le porte l'inscription latine qui se voit sur la corniche de la fa- *Extérieur.* çade. Cette façade est d'un bon goût d'architecture; elle est tournée du côté du Vivier, & contribue beaucoup à l'ornement de ce quartier. Au dessus de la porte sont les armes du Corps de la Bourgeoisie, savoir la Croix d'or de Jérusalem, & dans le fronton au haut de l'édifice celles de la Province de *Hollande*, entre celles de *Nassau* à droite & celles

de LA HAYE à gauche. La maiſon eſt *Intérieur.*
aſſez ſpacieuſe & renferme pluſieurs chambres, dont trois ſont remarquables. La premiere eſt celle qu'on nomme *Chambre des Bourguemaîtres*, & qui ſe trouve à droite en entrant. Son principal ornement, ſont trois grands tableaux repréſentant les portraits des membres de la Magiſtrature dans les années 1636, 1647 & 1682, accompagnés de leurs Sécrétaires; ces tableaux ſont de la main de *Jean de Baan.* La chambre à gauche, qui a la vue également ſur le *Vivier* & ſur le *Voorhout*, eſt nommée la Salle à manger. Les parois en ſont ornés de portraits de quelques anciens chefs de la Bourgeoiſie. Au deſſus de la porte eſt un tableau d'une grande beauté, repréſentant les membres de la Magiſtrature aſſis à une longue table, & ayant à leur tête le Baillif Meſſire *Guillaume van Outhoorn* qui, le verre à la main, porte la ſanté à l'un des Capitaines & Officiers de la Bourgeoiſie, qui ſe tiennent à côté de la table avec leurs drapeaux; ce tableau a été fait aux fraix de la ville en 1618. Une troiſieme chambre, qui eſt la plus grande, eſt celle qu'on nomme la Salle des *Schutters*, elle eſt au ſecond étage, au deſſus de celle des Bourguemaîtres.

Nouveau Doele. Les murs ſont entierement garnis de portraits ſupérieurement peints des Officiers les plus diſtingués qu'il y ait eu parmi eux, & même d'eſcouades entieres de bourgeois, tous armés & vêtus ſelon le coſtume du tems où ils ont vêcu. Sur le tableau de la cheminée qui eſt au Sud eſt peint le Drapeau *Orange* qui y fut mis en 1660, à la place du Drapeau blanc. Ce changement ſe fit à l'honneur de GUILLAUME III. Prince d'Orange, qui âgé de dix ans reçut dans cette Salle le droit de Bourgeoiſie de LA HAYE. A cette occaſion *Guillaume van der Does*, Bourguemaître & Colonel des Bourgeois, revêtit le jeune Prince de l'ordre de la Toiſon d'or, dont l'Empereur CHARLES-QUINT a fait donation à la Bourgeoiſie & qu'elle conſerve ſoigneuſement, ainſi que le ſuperbe gobelet d'or, ſi artiſtement ciſelé, dont le feu Prince Stadhouder GUILLAUME IV a gratifié les Bourgeois en 1750. C'eſt encore dans cette Salle que s'aſſemblent les Officiers pour la nomination de leurs ſucceſſeurs, le jour de *St. Sébaſtien.*

Fonderie de l'Etat. A peu de diſtance du Vieux Doele, ſavoir entre le *petit Voorhout & la Nouvelle extenſion de la Haye (Nieuwen-Uitleg)* faite en 1706, ſe voit *la Fonderie du*

du Canon de l'Etat. Dès l'an 1589 on avoit commencé à fondre dans LA HAYE l'Artillerie de l'Etat, & le Magiſtrat avoit fait approprier pour cet effet le Chœur de l'Egliſe du Cloître, ſur la requiſition du College des Conſeillers-Deputés; mais le peu d'étendue de cette Fonderie ne pouvant fournir toute l'Artillerie dont l'Etat eut beſoin dans la guerre contre l'Angleterre en 1665, on prit le parti d'en conſtruire ſans délai une plus ſpacieuſe qui eſt la Fonderie actuelle; & tout ce grand & bel édifice fut élevé & fini dans un ſeul été. Le corps de logis à l'Oueſt eſt la maiſon du Fondeur, ſa façade eſt celle d'un Hôtel. Au deſſus de la porte ſont les armes de la Province avec la deviſe ordinaire: VIGILATE DEO CONFIDENTES; & plus bas l'inſcription ſuivante: ***Fonderie de l'Etat.***

PACIS
OBTINENDÆ ET CONSERVANDÆ
CAUSA
ILLUSTRISSIMI ET
PRÆPOTENTES D. D.
HOLLANDIÆ WESTFRISIÆQUE
ORDINES

HOC

Fonderie de l'Etat. HOC ARMENTARIUM TORMENTIS BELLICIS FUNDENDIS ÆDIFICARI CURAVERUNT

JACTO PRIMO LAPIDE

A

JOHANNE ELEMANNO Filio.
XXIV AUG. M. D. C. LXV.

C'eſt-à-dire: *pour obtenir & conſerver la paix, Leurs Nobles & grandes Puiſſances les Etats de Hollande & de Oueſtfriſe ont fait élever cette Fonderie de Canons; la premiere pierre ayant été poſée par Jean Eleman Fils, le* 24 *Aout* 1665. Ce corps de logis forme l'aile gauche de la façade qui eſt au Nord ou dans la rue. La partie du milieu de cette façade, & qui eſt plus baſſe & moins profonde que les aîles, a une grande porte ornée d'attributs analogues à la deſtination de l'édifice; de chaque côté de la porte il y a cinq croiſées. C'eſt dans cette partie qu'on forme & qu'on ſeche les moules, & la tourelle qui la ſurmonte lui ſert de cheminée. L'aîle gauche & les bâtimens qu'on y a ajoutés à l'Eſt renferment les fourneaux & tout ce qui eſt néceſſaire pour achever les Canons. Entre les deux aîles au Sud il y a une grande cour, bor-

bordée d'un canal qui communique aux fossés de la Ville, & par lequel les Canons se transportent avec la plus grande facilité. **Fonderie de l'Etat.**

Depuis l'établissement de cette Fonderie, toute l'Artillerie pour la Généralité, pour la Province & pour l'Amirauté de la Meuse y a été fondue. Depuis 1770 elle est sous la direction du Sieur *Jean Maritz*, fils du Sieur *Samuel Maritz*, Commissaire des Fontes d'Artillerie à *Berne*, & petit-fils du Sieur *Jean Maritz*, habile mécanicien, & célébre par l'invention, faite à *Berthoud* en Suisse en 1713, de la Machine à forer horizontalement les Canons coulés pleins.

Le Sieur *Jean Maritz*, a établi dans la Fonderie de la Haye trois fourneaux, l'un de cinquante mille livres de fonte, un autre de vingt-cinq mille, le troisieme de cinq mille, & plusieurs autres fourneaux pour fondre au creuset, pour fondre les crasses, & pour mouler les culasses des gros calibres &c. Il a établi encore dans la Fonderie-même une Machine horizontale pour forer les Canons, & depuis deux ans une seconde dans un nouvel édifice situé à côté du Mail au Nord, & construit pour le compte de la Généralité. On lui est de plus redevable

Fonderie de l'Etat. vable de différentes machines & inſtrumens propres à élever de grandes maſſes, à tourner les Canons, à poſer les grains de lumiere à vis dans les Canons; en un mot il a changé presque tout l'interieur de la Fonderie, de maniere à pouvoir exécuter tous les travaux avec facilité & avec ſureté; & depuis le mois de Fevrier 1773 il a coulé ſans interruption & avec ſuccès un grand nombre de pieces de Canon de tout calibre, depuis trois juſques à vingt-quatre livres de balle.

Il y a eu autrefois à LA HAYE un *Magazin aux poudres.* Il avoit été bâti au commencement du dix-ſeptieme ſiecle derriere les maiſons du Voorhout, à l'Oueſt du Cloître, & par conſéquent près de l'ancienne Fonderie. Il ſauta en l'air en 1690, avec un fracas horrible, par la faute du Commis. Le terrein ayant été applani, on y a bâti des Ecuries.

Magazin de Munitions. Il y a encore à LA HAYE un *Magazin de munitions de guerre*, ſitué à l'Eſt du *Spuy*; ſur un canal qui en a pris le nom d'*Ammonitie-haven.* Ce Magazin peu conſidérable a été conſtruit en 1598 par un particulier, de qui les Etats de Hollande le louerent d'abord & l'acheterent enſuite. L'édifice eſt peu exhauſſé, mais d'une grande profondeur.

L'édi-

L'édifice le plus confidérable qui dépende du Magiftrat de La Haye c'eft la *Maifon de Correction* (en Hollandois *Tugt* ou *Spinhuis.*) Elle eft fituée dans le Quartier Meridional, fur le *Prince Graft* au Nord. La façade en eft fort large ayant au milieu un perron fort élevé & de chaque côté cinq croifées. L'édifice eft très Solide & pourvu intérieurement de tout ce que requiert fa deftination. La Magiftrat le fit bâtir en 1661 pour y renfermer les mendians, les vagabonds & les filles de mauvaife vie. Aujourd'hui on y renferme indifféremment toutes fortes de criminels, foit ceux que le Juge ne condamne pas à un châtiment corporel, foit ceux qui, après avoir été punis corporellement, font confinés pour un tems ou pour toute leur vie. Anciennement le Magiftrat de LA HAYE, n'avoit pas d'autre prifon criminelle que la *Porte*, ou la prifon de la Cour. Il en avoit bien une fur le *Buyten-Hof* du côté du Midi, mais elle ne fervoit qu'à renfermer les mendians voleurs & les gens condamnés au pain & à l'eau. On la vendit même en 1601 parce qu'elle étoit trop petite. Le nom Hollandois *Spinhuys* fignifie *Maifon à filer*, paace que les femmes ou filles qui

Maifon de Correction

s'y

Maiſon de Correction s'y trouvent ſont condamnées à cette occupation, dont le ſalaire eſt employé à leur ſubſiſtance; on donne auſſi à ces priſons le nom de *Raſphuys* ou *Maiſon à raper*, parce que les hommes y ſont condamnés au pénible travail de raper du bois de teinture.

Lombard. Le LOMBARD, Mont de pieté, ou caiſſe d'emprunt (en Hollandois *Stads Bank van Leening*) fait partie de la Maiſon de Correction, & en occupe diverſes chambres du côté de l'Eſt. C'eſt une Banque d'emprunt établie par l'autorité du Magiſtrat. Anciennement le droit de prêter ſur gage appartenoit immédiatement aux Comtes de *Hollande*, qui en accordoient l'exercice au plus offrant, & le plus ſouvent même à des étrangers, moyennant une certaine ſomme qu'ils en recevoient chaque année. Comme les Banquiers de la *Lombardie* ſe diſtinguerent par leur habileté & leurs extorſions dans ce commerce d'uſure, leur nom reſta aux établiſſemens qui le favoriſerent; par tout on appella *Lombards* les Banques où l'on prêtoit ſur gage à tant par mois, & il s'en établit un très grand nombre dans les *Pays-Bas* ſous le bon plaiſir des Souverains. Pour éviter autant qu'il ſeroit poſſible la fraude des

Ban-

Banquiers, les Comtes de *Hollande* & de Zeelande établirent un Commiſſaire général, chargé de l'inſpection de tous les *Lombards;* mais en 1578 les Etats de ces deux Provinces accorderent aux Magiſtrats reſpectifs des villes de leur reſſort, la direction des *Lombards* qui s'y trouvoient établis. On ne ſauroit dire en quel tems celui de la Haye fut fondé. On ſait ſeulement qu'il étoit placé avant 1668 dans une maiſon ſituée au *Nobelſtraat*. Les Villes ont dirigé ces Banques d'emprunt, ſoit en les donnant à ferme, ſoit en les adminiſtrant ſous les yeux, & pour ainſi dire par les mains du Magiſtrat. C'eſt ce dernier parti que l'on a pris à LA HAYE; le Magiſtrat n'y néglige rien pour faire ſervir au ſoulagement des pauvres un établiſſement, dicté par l'avarice, & fondé au préjudice des peuples dans des vues d'intérêt. L'entrée du Lombard eſt derriere la Maiſon de Correction au *Verkenmarkt* par une allée, dont la Porte ſe fait connoître par une inſcription qui exprime le but de l'établiſſement. ***Lombard.***

Dans le même Quartier ſe trouvent réunis les differens Marchés & les Halles, qui ne laiſſent rien à deſirer pour la commodité des vendeurs & des acheteurs. ***Marchés & Halles.***

Marchés & Halles. A l'Eſt de la Maiſon de Correction ſe trouve le *Marché aux cochons* (*Verkenmarkt.*) Un peu plus loin dans la même direction & encore au Nord du *Princegraft* eſt la Halle au bled (*Kooren-Huys*) elle a été bâtie en 1662; ſa largeur eſt aſſez conſidérable; elle eſt ouverte par neuf arcades. Au deſſus de cette Halle ſont les appartemens de la Confrairie des Peintres dont il ſera parlé dans le Chapitre des Arts. Plus en avant il y a une longue rue tirée au cordeau, qui croiſe le *Prince-graft*, & va aboutir au rempart méridional; elle ſert de *Marché au bétail.* Le reſte du côté Septentrional du Princegraft ſert de *Marché aux fleurs*; ſur le large Pont qui termine ce beau canal ſe tient le *Marché aux herbes*; il eſt ſuivi de la place qui depuis l'an 1614 ſert au *Grand-Marché.* Les jours de Marché à LA HAYE ſont le Lundi & le Vendredi.

Au Coin du Marché & du Princegraft eſt la *Halle au Beurre* (*Het groot Boterhuys*). Elle fut conſtruite en 1681 & peut paſſer pour un des plus beaux édifices de cet ordre. L'intérieur forme un grand quarré, dont la voute eſt ſoutenue par pluſieurs arcades & piliers de maçonnerie; au milieu il y a une lanterne dont le

le vitrage laiſſe un paſſage ſuffiſant à la lumiere. Le *Poids public* (*de Waag*) y eſt attenant, & forme avec la Halle au beurre un même édifice, dont le premier étage ſert aux aſſemblées de la Confrairie des Apothicaires. Il en ſera parlé plus en detail dans la ſuite. Il y a encore du même côté du Marché une *petite Halle au Beurre*; elle n'eſt ſéparée de la grande que par une maiſon où eſt *l'Apothicairerie* de la Ville, d'où elle fournit les remedes aux Maiſons de Charité, & aux pauvres de la Diaconie. Dans cette ſeconde Halle (*Stukken Booterhuys*) on ne vend le beure que par livre & demi livre. *Marchés & Halles.*

Au Nord du Marché il y a une rue, au bout de laquelle à l'oueſt eſt la Poiſſonnerie; après l'avoir paſſée ainſi que la Maiſon de Ville, on trouve au Nord la *Boucherie* autrefois la Chapelle de l'Hopital de St. Nicolas, comme il a été dit plus haut. Elle conſiſte en trente neuf Bancs, qui ſe louent au profit de la Ville & lui procurent, à ce qu'on prétend, un revenu de dix-mille florins. L'Entrée de la Boucherie eſt ſur le *Petit-Marché*, où l'on expoſe journellement en vente toutes ſortes de legumes & de fruits.

Ecoles pour les Pauvres. L'Ecole Latine & la Chambre d'Anatomie ſont deux édifices publics dépendans de la Ville & du Magiſtrat, mais dont il ſera plus convenable de faire mention ailleurs; on ne parlera ici que des *Ecoles de la Ville* (*Stads-Schoolen*). Il y en a trois dans différens quartiers de LA HAYE; deux dans le Quartier Oriental ſavoir à l'*Ammonitie Haven* & au *Gevolde Gragt*; la troiſième dans le Quartier Occidental au bout du *Geeſt*. Elles ont été établies par le Magiſtrat pour y faire inſtruire gratuitement les Enfans des pauvres. D'habiles Maîtres leur apprennent à lire, à écrire & à chiffrer. Les édifices qui y ſervent ſont ſpacieux, bien conſtruits & bien entretenus. Un des Bourguemaîtres en a la direction générale, & chaque Ecole a pour Directeurs particuliers un Paſteur, un Ancien & un Diacre de l'Egliſe Hollandoiſe.

Théatres. Il y a deux *Théatres* ou *Salles de Spectacle* à LA HAYE. Celle qui ſert aux Comédiens François eſt ſituée dans le Quartier Septentrional, derriere le *Plein* ou *Place de la Parade* à l'Eſt. L'édifice eſt petit & n'a aucune apparence extérieure; l'intérieur eſt aſſez propre. Il y a quatre jours de repréſentation dans la ſemaine

ſemaine, le Lundi, le Mardi, le Vendredi & le Samedi; & quelquefois des repréſentations extraordinaires le Jeudi au bénéfice de quelqu'un des Acteurs. L'autre Salle qui eſt un peu plus grande eſt ſituée au Quartier Occidental. L'allée qui y conduit a ſon entrée dans la Rue nommée *Aſſendelft*, ou *Lorre-Straet* près du *Weſt-einde.* Ce Théatre eſt à l'uſage des Comédiens Hollandois; mais on n'y joue que rarement dans cette langue. Des Troupes ambulantes de Comédiens Italiens, Allemands, & même Anglois y ont de tems en tems donné des repréſentations pendant quelques ſemaines. Les Spectacles ſont fermés à LA HAYE quatre fois l'année, pendant quinze jours; ſavoir au commencement de Janvier, à la Fête de Pâque, au commencement de Juillet & au commencement d'Octobre. Ce ſont des tems de dévotion ſolemnelle, où l'on célébre la *Communion* ou la *Sainte-Cène* dans les Egliſes Proteſtantes. *Théatres.*

CHAPITRE VIII.

Du Palais nommé la Vieille Cour ; de l'Hôtel du Prince Maurice, des Logemens des Villes de la Province, & autres Hôtels remarquables.

Parmi le grand nombre d'Hôtels qui embelliſſent LA HAYE, la Vieille Cour où le Vieux Palais, eſt à tous égards le plus diſtingué. Il eſt ſitué à l'oueſt de la Rue nommée le *Noord-Einde*, par laquelle on va au chemin de *Scheveling*.

Guillaume Goudt Receveur Général de la Province jetta les fondemens de cet Hôtel en 1533. Il paſſa dans la ſuite à la Famille des Seigneurs de *Brantwyk*, ce qui l'a fait nommer *Hôtel de Brantwyk* dans un ancien plan de LA HAYE. En 1591 la Princeſſe *Louiſe de Coligny*, Douairiere de GUILLAUME I Prince d'Orange, ayant deſiré de fixer ſon ſéjour à LA HAYE avec ſon Fils le Prince FREDERIC-HENRI, les Etats louerent, pour les loger avec leur Cour, l'Hôtel de Brandwyk, alors occupé par un Comte de *Hohenloo.* En 1595 les Etats de Hollande l'acheterent pour la ſomme de quatorze mille Florins. Dans la ſuite FREDERIC-HENRI, devenu pro-

propriétaire de la *Vieille Cour*, la fit presqu'entierement rebâtir & lui donna la belle façade qu'elle a actuellement. Il l'habita jusqu'à son avénement au Stadhouderat après la mort du Prince MAURICE son Frere. *La Vieill Cour.*

Ce Palais a été honoré du séjour d'un Roi de *Boheme*, d'une Reine de *France* & d'une Reine d'*Angleterre*. Le 7 Décembre 1646 s'y fit la solemnité du mariage entre FREDERIC-GUILLAUME le Grand, Electeur de *Brandebourg*, & *Louise-Henriette de Nassau Orange*, Fille ainée de *Frederic-Henri*. Après la mort de *Frederic-Henri*, sa Douairiere, *Amélie* Comtesse de *Solms-Braunsfeld* fit sa résidence dans ce Palais & y termina ses jours en l'année 1675. La vieille Cour fut comprise dans la partie de la Succession de GUILLAUME III dont le Roi de *Prusse* se mit en possession. En 1703 l'Archiduc d'*Autriche* (dans la suite Empereur sous le nom de CHARLES VI) voulant passer par mer en Espagne pour disputer la Couronne à PHILIPPE V, séjourna pendant quelque tems dans ce Palais. En 1714 GEORGE I Roi d'*Angleterre* y fut logé pendant quelques jours avec le Prince de *Galles* son Fils, depuis GEORGE II.

La Vieille Cour. FREDERIC III Roi de *Pruſſe* & Electeur de *Brandebourg* l'a honoré plufieurs fois de fa préfence, & le Roi rêgnant lorfqu'il n'étoit encore que Prince Héréditaire y a féjourné auffi, quoique fecrétement.

Par le Traité de partage conclu à LA HAYE en 1732 la poffeffion de la Vieille Cour, & celle des domaines du *Weſtland*, favoir les Seigneuries de *Naaltwyck*, *Honsholredyck*, *Wateringe*, *'sGraveſande*, ainfi que la Haute & Baffe *Swaluwe* furent confirmées au Roi de *Pruſſe*; mais en 1754 la Princeffe Royale d'*Angleterre*, Mere de GUILLAUME V, fit l'acquifition de tous ces Domaines pour le prix des fept-cent-mille Florins de Hollande.

Auffi longtems que la Vieille-Cour a appartenu au Roi de *Pruſſe* les Miniftres de la Cour de *Berlin* auprès de la République y ont fait leur réfidence, & on comprend que dans cet intervalle le Palais a du perdre beaucoup de fa premiere fplendeur. Le Prince Stadhouder qui le poffède en toute propriété y a fait faire depuis quelques années des changemens & des embelliffemens confidérables, tant au dedans qu'au dehors.

Façade. La Façade du Palais eft de pierre de taille

taille & ornée de pilaſtres de l'ordre Corinthien. Le Corps de Logis a neuf croiſées en ſa largeur; il eſt un peu en arriere, mais deux ailes avancent juſques à la rue & lui donnent ainſi une Avant-Cour très néceſſaire pour l'abord des caroſſes. Les deux ailes ont chacune au rez de chauſſée une Galerie ouverte par ſept Arcades dans l'avant-Cour & une dans la rue, ce qui donne des avenues très commodes aux piétons. Après avoir monté un perron de quelques degrés, couvert d'un Balcon ſoutenu par quatre colonnes, on entre dans un veſtibule très large & qui traverſe tout le Palais. Les appartemens de cet étage ſont actuellement occupés par trois des Dames d'Honneur de Son Alteſſe Royale, les deux autres Dames étant logées au Quartier Stadhoudérien. A gauche de l'entrée du grand veſtibule eſt l'eſcalier par lequel on monte à la Salle des Gardes, qui eſt très grande & ſe trouve au milieu de l'édifice. De chaque côté de cette Salle des gardes il y a un grand appartement compoſé de trois pieces, une Antichambre, une Salle à peu près quarrée, & un longue Galerie au deſſus des galeries ouvertes dont il a été parlé. Dans l'Appartement à gauche ſe tient le

La vieille Cour.

Veſtibule & étage inferieur.

Le bel étage.

Cercle de S. A. R. *Cercle* de Son Alteſſe Royale, c'eſt-à-dire que pendant l'hyver, le Jeudi, de quinze en quinze jours, Madame la Princeſſe reçoit les perſonnes des deux ſexes qui ſont qualifiées à s'y préſenter. L'Aſſemblée ſe forme avant ſept heures & les parties de jeu durent ordinairement juſqu'à dix; cet appartement eſt richement décoré. Dans l'Antichambre il y a ſur la cheminée un tableau où ſont repréſentés *les Séréniſſimes Enfans* lorsqu'ils étoient encore en bas âge; il eſt peint par *Spini*. La Salle eſt tendue en Damas rouge, ornée de beaux vaſes, pendules, glaces & luſtres de criſtal; la Galerie qui y joint eſt boiſée & richement dorée. Vis-à-vis des fenêtres il y a dans des niches de beaux vaſes de porcelaine de la Chine; au milieu eſt le portrait en pied de *Son Alteſſe Royale*, auſſi de la main de *Spini*. L'Appartement à droite quoique moins riche eſt cependant très propre. Dans la Salle il y a une longue ſuite de portraits des Princes de la Maiſon de *Naſſau*. Dans la Galerie, vis-à-vis des fenêtres ſont les portraits en pied de GUILLAUME III & GUILLAUME IV, Princes d'*Orange*; ils ſont placés au milieu entre les portraits de FREDERIC III Roi de *Pruſſe* & de la Reine ſon Epouſe. A côté du Roi eſt le portrait d'*Amelie*

d'*Amelie* de *Solms* Douairiere de *Frederic-Henri*, dont le pendant à l'autre bout, représente les trois freres *Coligni*; savoir *Odet* Cardinal de *Châtillon*, *Gaspar de Coligni* second du nom, Amiral de France; & *François de Coligni* Sieur d'*Andelot*, Colonel Général de l'Infanterie Françoise; tous les trois si célébres dans l'Histoire de France, & alliés à la Maison d'*Orange* par le mariage de *Louise de Coligni*, fille de l'Amiral, avec GUILLAUME I. Les deux portraits au fond de la Galerie sont ceux de PIERRE III Empereur de toutes les Russies, & de CATHERINE II l'Impératrice actuelle; à l'entrée de la Galerie, entre les fenêtres & la porte, est le portrait de PIERRE I & de l'autre côté celui de l'Impératrice ELIZABETH, sa Fille. *Vieille Cour.*

Au fond de la Salle des Gardes est la porte de la Grande Salle qui occupe toute la largeur de l'édifice. C'est une vaste piece, fort élevée en voute, & ornée de sculptures dorées. Cette Salle sert aux grandes fêtes, ou bals publics que la Cour donne à de certaines occasions. A chaque bout de la Salle il y a un Orchestre, & au milieu une grande cheminée sur laquelle il y a un beau portrait *Grande Salle.*

de

La Vieille Cour.

de CHARLES XI Roi de *Suéde.* Il eſt peint de grandeur naturelle & à cheval.

Derriere la Grande Salle il y a encore une ſuite d'appartemens qui terminent l'édifice & ont la vue ſur une Baſſe-Cour très ſpacieuſe, dans laquelle on peut entrer de la rue nommée *Moole-Straet.* Du fond du grand veſtibule on peut monter à ces appartemens par un eſcalier bien éclairé & à double rampe; le veſtibule auquel il aboutit eſt orné de deux grands tableaux, ſur leſquels ſont très bien repréſentés, à vol-d'oiſeau, au Nord le Chateau de *Honsholredyk*, & au Sud celui de *Ryswyk.*

Jardin,

La baſſe Cour dont on vient de parler eſt ſuivie d'un Grand Jardin, qui s'étend au Nord juſqu'aux remparts, & paſſe ainſi derriere toutes les maiſons du côté occidental du *Nord-einde.* Ce Jardin eſt entouré de belles allées qui renferment, d'abord un grand parterre à l'Angloiſe avec un Sallon, enſuite un baſſin rond ayant au milieu une petite iſle ornée d'un groupe de ſculpture repréſentant l'enlévement de Proſerpine. Le baſſin eſt entouré d'un berceau de tilleuls avec des cabinets. Le reſte du Jardin eſt occupé par des boſquets de taillis, où l'on a ménagé pareillement des cabinets avec des

des bancs. Ce terrein étoit autrefois une prairie de plus de quatre arpens, qui appartenoit à l'Hôpital de *Saint-Nicolas.* Le Prince FREDERIC-HENRI l'acheta en 1609 pour la Princesse sa Mere, d'où est resté le nom de *Jardin de la Princesse.* A toute heure du jour l'entrée de ce Jardin est ouverte à tous les honnêtes gens. **La Vieille Cour.**

L'*Hôtel du Prince Maurice* est situé à l'entrée Orientale de la Cour au Nord. Il a été bâti en 1640 par le Prince *Jean-Maurice de Nassau*, à son retour du *Brésil*, dont il avoit été Gouverneur de la part de la Compagnie des Indes Occidentales, & qui fut ensuite Feld-Maréchal des Armées de la République, & enfin Gouverneur du Duché de *Cleves.* L'Architecte en a été *Jacob van Kampen* Seigneur de *Rambroek*, célèbre par la construction de la Maison de Ville d'*Amsterdam.* L'Hôtel qui est quarré, est précédé d'une Avant-Cour entourée de murailles. Les murs de l'édifice sont en partie de briques & en partie de pierre de taille, d'un grand gout d'architecture. La Façade de devant a un double perron, & onze croisées; trois de chaque côté de la porte, & sept pour l'étage supérieur. Dans le fronton de la saillie sont les **Hôtel du Prince Maurice.**

Hôtel du Prince Maurice.

les armes du Fondateur. La Façade de derriere qui donne ſur le *Vivier* a dix croiſées pour les deux étages, & dans le fronton eſt repréſenté un combat d'*Indiens*, dont on admire la ſculpture. L'intérieur de l'édifice répondoit à la magnificence du dehors, & conſiſtoit en deux vaſtes Salles, & un grand nombres de belles chambres. Les eſcaliers étoient de bois de *Bréſil*, & la Salle d'en bas avoit un parquet de bois de noyer; les ſculptures, les dorures, tableaux & autres ameublemens y étoient aſſortis, deſorte que les fraix de ce bâtiment monterent à plus de ſix cent mille Florins, ce qui étoit énorme pour ce tems là; auſſi cette dépenſe & d'autres pareilles que ce Prince fit à *Cleves* diminuerent tellement ſa fortune, qu'après ſa mort l'Hôtel de LA HAYE tomba entre les mains de particuliers.

Le 22 Decembre 1704 le feu prit à ce ſuperbe édifice & gagna tellement le desſus par la violence du vent, que dans peu d'heures il ne reſta que les voutes & les murailles. On permit aux propriétaires une Loterie, pour leur aider à remettre cet Hôtel dans l'Etat où il eſt actuellement. Depuis longtems les Etats-Généraux l'avoient pris à louage, pour

y

y loger & défrayer pendant quelques jours les Ambaſſadeurs qui faiſoient leur entrée publique à LA HAYE; mais on a déjà remarqué que ce cérémonial n'eſt plus d'uſage. Le *Haut Conſeil de Guerre* de la République, qui étoit composé d'un Préſident, ſix Conſeillers, un Fiſcal & un Greffier, a tenu ſes ſéances dans le même Hôtel juſqu'à ce que ce Conſeil ait été aboli en 1783. La Société Poëtique, & celle de la Branche Oeconomique de l'Académie de *Haerlem* ſe ſervent d'une des Salles pour leurs Aſſemblées.

Logemens des Villes.

Les Villes de la Hollande qui députent à l'Aſſemblée des Etats ont des maiſons à LA HAYE pour y loger leurs Députés. Quelques uns de ces *Logemens* ſont de beaux Hôtels, qui contribuent beaucoup à l'ornement de la Ville. Les plus conſidérables ſont ceux d'*Amſterdam* & de *Rotterdam*, tous deux ſitués ſur le *Plein* ou Place de la Parade.

d'Amſterdam.

Le *premier* a été rebâti à neuf en 1740; il a une large façade, en partie de briques, & en partie de pierre de taille, avec deux grands perrons; mais le plus ſeptentrional ſert d'entrée à la maiſon du membre de la Magiſtrature de cette Ville qui a ſéance au College des *Conſeillers-Députés*.

de Rotterdam.

Le *ſecond* au midi, bâti en 1743, a une façade moins

Logemens moins large mais entierement de pierre de taille, & ne forme pas intérieurement un moins bel Hôtel que le précédent. *de Dordrecht.* Le Logement de *Dordrecht* eſt ſitué au *Vivier*, vers le milieu à l'Oueſt; c'eſt auſſi une très belle maiſon, bâtie depuis peu d'années par Mr. *Hop*, Tréſaurier Général de l'Union, des héritiers duquel cette Ville l'a achetée, l'ancien Logement n'étant pas aſſés ſpacieux; auſſi a t'elle fait faire au nouveau des aggrandiſſemens conſidérables. Le Logement de *Haerlem* eſt encore une Maiſon très conſidérable que la Ville a achetée du Seigneur de *Renswoude*; elle eſt ſituée au petit *Vivier* preſque vis-à-vis de l'Hôtel du Prince *Maurice*; elle a neuf croiſées en largeur; les appartemens ſont grands & beaux. La tourelle dont elle étoit autrefois ſurmontée n'étant qu'un ornement inutile, on a jugé à propos de l'ôter. Au Sud du *Buyten-Hof* eſt le Logement de *Leyde*, il a beaucoup de largeur, mais peu d'élévation. La maiſon eſt fort ancienne, mais la façade a été renouvellée en 1731. La Maiſon joignante appartient à la même Ville & ſert de Logement à ſon Conſeiller Député. Le Logement de *Gouda* eſt dans le *Voorhout*, la ſeconde maiſon

de Haerlem. *de Leyde.* *de Gouda.*

à l'Eſt du Cloître; à l'Oueſt de la même Egliſe vis-à-vis le *Kneuterdyk* eſt le Logement de cinq Villes de la *Nord-Hollande*, *Hoorn*, *Edam*, *Monnikendam*, *Medenblik* & *Purmerende*. La Maiſon eſt ancienne, mais la façade a été renouvellée. Les deux autres Villes de la *Nord-Hollande*, *Alkmaar & Enkhuizen*, ont leur Logement au *Hof-Cingel* derriere celui de *Leyde*. *Gorcum*, *Schiedam* & *Schoonhoven* ont une aſſez grande maiſon ſur le Canal nommé *Fluweele Burgwal*; la *Brille* en a une petite dans le *Spuyſtraet*, ainſi que *Delft* dans le *Hoog ſtraet*, la proximité de cette derniere Ville permettant à ſes Deputés de retourner chez eux le ſoir. Tous ces Logemens ont au deſſus de la porte, ou dans la façade, les Armes de la Ville à laquelle ils appartiennent, & chacun de ces Hôtels a un Châtelain, ou Concierge qui en a ſoin pour le ſervice des Députés.

d'Almaer & d'Enkhuyſen.

de Gorcum, Schiedam & Schoonhoven.

de la Brille, de Delft.

L'*Amirauté d'Amſterdam* & celle *de la Meuſe* ont auſſi chacune un Hôtel à LA HAYE pour l'uſage de leurs Députés. Celui d'*Amſterdam* étoit autrefois dans le Coin du *Voorhout* au Nord-Eſt. Il eſt àpréſent au *Princeſſe-Gragt* non loin du Mail, & fait une des belles maiſons de ce quartier. Le Logement de l'Amirau-

de l'Amirauté d'Amſterdam.

P té

de l'Amirauté de la Meuse. té de la Meuse a été ci-devant au *Nordeinde*, mais depuis quelques années il a été transporté au milieu de *Voorhout*, du côté méridional, dans une belle & large maison; cet hôtel a été achevé d'être bâti il y a un demi siecle par le feu Comte de *Neale*.

de la Compagnie des Indes. Enfin la Compagnie des Indes a aussi un bel Hôtel à LA HAYE. Il est situé environ derriere le Logement d'*Amsterdam*, dans une rue nommé le *Blyenburg*. Il a une Avant-Cour fermée par une grille de fer; la façade est étroite, n'ayant que trois croisées, mais la maison s'élargit beaucoup par derriere & a un grand nombre d'appartemens; elle est suivie d'un grand & beau Jardin qui s'étend jusques sur le *Koekamp*. *Coenraad van Beuningen*, célébre par diverses Ambassades dont il a été honoré, l'avoit fait construire; il y aura bientôt un siecle que les Directeurs de la Compagnie des Indes Orientales l'ont acquise. Ils s'y assemblent toutes les années par leurs Députés, pour faire ensuite rapport des mesures qu'ils ont concertées à la grande Assemblée, qu'on appelle des *dix-Sept*, & qui se tient dans les Villes où les *Chambres* de ce College sont établies.

Il ya à LA HAYE trois Hôtels qui appartiennent à des Puissances Etrangeres,

ſervir de Logement à leurs Miniſtres auprès de la République. Ce ſont ceux de *France*, d'*Eſpagne* & de *Portugal*.

Hôtel de France. L'Hôtel de France eſt ſitué à l'extrémité de la Ville à l'Orient, vis-à-vis du Parc. Il fait le coin d'une rue appellée *Caſuariſtraet* à l'autre extrémité de laquelle eſt la Comédie Françoiſe. C'étoit un grand Edifice quarré, ayant au milieu une Cour dans laquelle on entroit du *Caſuarieſtraet* par une grande porte-cochere, ayant au deſſus les armes de France. Le Corps de logis du côté du parc contenoit les beaux appartemens. A côté de la porte étoient les cuiſines & les offices, & la Chapelle occupoit le fond de la Cour. Il y a environ vingt-cinq ans qu'on avoit réparé ou plutôt renouvellé de cette maniere l'ancien Hôtel; mais le 27 Mars 1782, au cœur de la nuit, le feu ſe manifeſta au milieu de l'Hôtel, & conſuma en peu d'heures tout le grand corps de logis, avec ſes riches ameublemens. On fut obligé d'abattre les murailles qui menaçoient ruine, & les choſes ſont reſtées dans cet état ſans qu'on ſache ſi l'édifice ſera relevé. La Chapelle a été conſervée & l'on y fait encore le Service Divin. En attendant, la Cour de France a loué pour ſon Am-

Hôtel de France. baſſadeur, un grand & bel Hôtel appartenant à la Famille Portugaiſe *Suaſſo*, qui avoit été occupé dernierement par le Chevalier *Yorke*, Ambaſſadeur de la Cour d'*Angleterre*. Cet Hôtel eſt ſitué dans le *petit-Voorhout*, au Sud. Il eſt compoſé d'un corps de logis & de deux aîles, entre leſquelles il y a une Avant-Cour fermée d'une grille. Derriere l'Hôtel il y a un grand Jardin, au bout duquel ſont les Ecuries qui donnent dans le *Caſuariſtraet*.

L'Hôtel d'Eſpagne eſt ſitué preſqu'à l'autre extrémité de LA HAYE, dans une de ſes grandes rues, nommée le *Weſt-einde*. C'étoit anciennement la maiſon de la famille d'*Aſſendelft*, très illuſtre dans le pays. En 1677 elle fut vendue à *Don Emanuel-Francisco de Lyra*, alors Envoyé Extraordinaire d'*Eſpagne* auprès de la République. Dans la ſuite la Couronne en a fait elle même l'acquiſition. C'étoit un très grand Hôtel, mais très antique. Il y a vingt-cinq ans que la plus grande partie en a été entierement renouvellée & miſe dans l'état ou elle eſt actuellement. La Façade eſt très large, ayant au bout occidental une porte cochere avec les armes d'Eſpagne. L'Intérieur eſt bien diſtribué & conſiſte en pluſieurs

plusieurs chambres & deux superbes Salles, l'une au Nord & l'autre au Sud. La Chapelle est au fond de la Cour; elle est spacieuse & fort propre. Un vaste & beau Jardin, situé au Midi, est aussi annexé à cet Hôtel & ne laisse pas d'en augmenter beaucoup les agrémens. Une circonstance remarquable, c'est que cette maison située au cœur de La Hollande, étoit pourtant un fief de l'Abbé de *Middelburg*, & que les Etats de *Zeelande* qui le représentent, releverent encore ce fief en 1678. *Hôtel d'Espagne.*

L'Hôtel de *Portugal* est situé dans le *Lange-Hout-straet*, du côté Oriental, quelques maisons au dessus du Logement d'*Amsterdam*, au Nord. Il a été bâti ou renouvellé, il y a un peu plus de quarante ans, sa Façade n'a rien de fort remarquable, mais les appartemens sont bien disposés. *Hôtel de Portugal.*

Toutes les Puissances de l'Europe, à l'exception de la Cour de *Rome*, ont ordinairement à LA HAYE des Ministres accrédités auprès des Seigneurs Etats-Généraux; ils sont logés dans des Hôtels, ou maisons qu'il louent à cette fin. Dans un autre Chapitre on aura occasion d'indiquer la demeure actuelle des principaux d'entreux.

Admiſſion des Miniſtres étrangers. Quand un Miniſtre étranger eſt arrivé à LA HAYE, la premiere démarche qu'il fait en cette qualité, c'eſt de préſenter ſes lettres de créance au Préſident de ſemaine de Leurs Hautes Puiſſances, qui les leur remet en entrant dans l'Aſſemblée; la lecture de ces lettres eſt d'abord ſuivie d'une délibération, & celle-ci d'une réſolution, par laquelle les Etats Généraux déclarent que la perſonne du Miniſtre leur eſt agréable, & qu'ils le reconnoiſſent en ſa qualité. Cette Réſolution d'admiſſion, ſignée du *Préſident* & contreſignée du *Greffier*, eſt enſuite portée par l'*Agent* de Leurs Hautes Puiſſances au Miniſtre, qui dès lors eſt mis ſous la protection du Droit des Gens, & jouit de toutes les prérogatives attachées à ſon caractere.

Nul Miniſtre n'eſt accrédité auprès d'une des Provinces en Particulier, mais auprès de toutes formant le corps de la République.

Cérémonial de réception. Quand un Miniſtre eſt admis à l'audience des Etats-Généraux, le cérémonial de ſa réception varie ſuivant le caractere dont il eſt revêtu. Un Ambaſſadeur eſt reçu par deux Députés à la deſcente du caroſſe; un Envoyé au haut de l'eſcalier qui conduit au quartier de Leurs

Hautes

Hautes Puiſſances; un Réſident à l'entrée de la Salle où elles tiennent leurs aſſemblées.

Tous les Miniſtres étrangers étoient autrefois exempts de tous les impôts que payent les habitans du Pays ſur les choſes néceſſaires à la vie, ou à l'uſage de leur maiſon; mais comme leurs Officiers abuſoient ſouvent de ces droits de franchiſe, les Etats Généraux, à la réquiſition de ceux de *Hollande*, prirent en 1747 une réſolution, par laquelle il fut arrêté que les Miniſtres, qui dans la ſuite viendroient réſider à LA HAYE, de quelque caractere qu'ils fuſſent revêtus, ſeroient obligés de payer ces impôts; ce qui a été obſervé juſques à aujourd'hui.

CHAPITRE. IX.

De la Milice Bourgeoiſe & de la Garniſon.

Les habitans de LA HAYE qui relevent du Magiſtrat ſont de deux ſortes, les uns Bourgeois, les autres ſimplement domiciliés. Le droit de Bourgeoiſie s'acquiert ou par la naiſſance, ou à titre onéreux; c'eſt-à-dire par le paye-

Milice Bourgeoise.

ment d'une ſomme modique au tréſor de la Ville. Sans ce droit, on ne ſauroit obtenir celui de Maîtriſe pour quelque profeſſion que ce ſoit, ni exercer aucun trafic ouvertement. De ces Bourgeois eſt formée la Confrairie ou le Corps d'Arquebuſiers (*Schutters*) dont on a rapporté l'origine dans le Chapitre VIII, page 199. Ce Corps avoit été mis en 1580 ſous deux drapeaux; devenu plus nombreux on en fit, l'an 1617, quatre Compagnies; & enfin en 1648 ſix, rangées ſous autant de drapeaux qui ſe diſtinguent par les couleurs; & cette diſpoſition ſubſiſte encore aujourd'hui. Les couleurs des drapeaux ſont, ſelon leur rang, le *Blanc*, l'*Orange*, le *Bleu*, l'*Orange-Blanc* & *Bleu*, le *Verd* & celui de couleur *Colombine*. Les ſix Compagnies ſont commandées chacune par un Capitaine, un Capitaine-Lieutenant & un Enſeigne, ainſi que par ſix autres Officiers, qu'on nomme Lieutenants & qui, chacun avec ſa diviſion, font tour à tour la garde de nuit dans l'Hôtel de Ville. Ces Compagnies compoſent enſemble un Corps d'environ ſeize-cents hommes, ayant pour Chef un Colonel, qui eſt toujours un membre de la Magiſtrature de la Ville, ſoit Bourguemaître, ſoit Echevin.

Conſtitution.

vin. Il a eu aussi pendant quelque tems un Lieutenant-Colonel; mais ce grade a été supprimé. Les Officiers, depuis le Colonel jusqu'à l'Enseigne inclusivement, forment le Conseil de guerre. Ils sont tous nommés par le Magistrat & obligés de faire le service pendant huit années consécutives; mais le service des Lieutenans, commandant les divisions qui sont de garde la nuit, ne dure que six ans. Tout Lieutenant ayant fini son temps de service, devient pour un an Capitaine-Lieutenant & prend séance au Conseil de guerre. *Milice Bourgeoise.*

Tout Bourgeois Arquebusier a la prérogative que, si en mourant il laisse des enfans mineurs, la Maison des Orphelins est obligée de les recevoir & d'en avoir soin, pourvu qu'ils ayent l'âge compétent. *Prérogatives.*

Tous les Arquebusiers doivent, s'ils en sont requis, accompagner les obsêques d'un de leurs Officiers, & d'un simple Arquebusier de leur division; ils portent alors à la main un petit bâton, peint de la couleur du drapeau, auquel ils appartiennent.

Tous les ans pendant trois mois, à commencer du premier Lundi de Juillet, trois divisions ou escouades (en Hollan- *Exercices.*

Milice Bourgeoise. dois *Rotten*) s'exercent à tirer au blanc, ce qui se fait sur un terrein qui est derriere le Nouveau Doele & qui y appartient. Pour encourager cet exercice, le Magistrat leur fait annuellement présent de trente-six cuillers d'argent, & ces prix sont distribués entre les plus habiles tireurs. Les réglemens prescrits à ce sujet sont toujours strictement observés

Les Mais. Les divisions des six Compagnies d'Arquebusiers sont encore dans l'usage de planter annuellement, chacune à son tour, des *Mais*, le premier jour du mois de ce nom. Deux dans le *Binnen-Hof*, l'un devant le Quartier des Etats de Hollande, l'autre devant celui des Etats-Généraux; six dans le *Buyten-Hof* devant la porte Stadhoudérienne pour Leurs Altesses, Leurs Sérénissimes Enfans, & la Princesse de Weilbourg; un devant l'Hôtel de Ville, un devant la maison du Colonel. Ces *Mais* sont de longues perches, chargées de divers ornemens, entr'autres de banderoles, flottans au gré du vent avec des emblêmes & des devises analogues en Latin. Les *Mais* sont peints de la Couleur du drapeau auquel la division qui les plante appartient.

Un autre usage s'observe annuellement par tout le Corps des Arquebusiers, c'est

sa

ſa Montre ou Revue générale. Le Mardi après la Foire de LA HAYE, toutes les Compagnies, en habits uniformes, ſortent de la ville pour ſe rendre dans la plaine des exercices de la Garniſon. Dès qu'elles y ſont raſſemblées, le Colonel ſe met à leur tête, & leur fait faire quelques évolutions, à la vue d'une foule de ſpectateurs. Le Prince Stadhouder, Madame la Princeſſe & les Séréniſſimes Enfans ne manquent jamais de s'y rendre en grand cortege. Les évolutions finies, les Compagnies défilent devant Leurs Alteſſes, à qui les Officiers rendent les honneurs Militaires. De retour en Ville tout le Corps, précédé d'une bande de Muſiciens, après avoir marché tambour battant & enſeignes déployées par pluſieurs quartiers, paſſe par la porte Stadhoudérienne, traverſe le *Binnen-Hof*, & tourne du côté du *Nouveau-Doele*. Le Colonel y entre & ſa retraite termine cette montre ſolemnelle qui, le même jour, eſt ſuivie d'un repas ſomtueux que le Magiſtrat donne aux Officiers. *Revue Générale.*

L'Inſpection du *Doele* des Arquebuſiers eſt entre les mains d'un Capitaine, d'un Lieutenant & d'un Enſeigne, qui ont le pouvoir d'ordonner les réparations néceſſaires pour l'entretien de la maiſon, pourvu *Inſpection du Doele.*

Milice Bourgeoise.

vu qu'elles n'excedent pas la somme de douze florins. Au bout d'une année ils cedent la place aux Officiers du drapeau suivant. Les membres de ce Corps ont souvent des repas dans leur *Doele*, tantôt à fraix communs, tantôt aux fraix de quelqu'un des Officiers; & ces jours là on arbore à une des fenêtres le drapeau de la Compagnie aux fraix de laquelle la fête se donne.

Service.

On demandera peut-être à quoi peut servir cette Milice Bourgeoise, qui ne laisse pas que d'engager ses membres, particulierement ses Officiers, à de grandes dépenses. Pour y répondre & justifier cet établissement, il suffira d'avoir fait remarquer qu'il a pour objet trois choses qui intéressent le bien public. Premierement la garde que fait cette Milice à l'Hôtel de Ville pendant la nuit contribue au maintien de la fureté publique, & en outre elle doit être prête en tout tems à étouffer les tumultes séditieux, qui pourroient s'élever parmi la populace. En second lieu quand le feu prend à une maison de la Ville, un gros détachement du Corps y défile sur le champ, s'empare de toutes les avenues, & maintient l'ordre qui doit être observé dans les opérations propres à éteindre

&

l'incendie; aussi arrive-t'il rarement qu'un édifice soit entierement consumé par les flammes. Enfin en cas d'invasion ennemie ce Corps peut faire le service militaire, contribuer à la défense de la Ville, ou à celle d'autres postes dans la Province, comme il l'a fait en 1672 & en d'autres tems. En toute occasion le Magistrat peut également compter sur les services de ce même Corps, dont la fidélité a été tant de fois éprouvée. ***Milice Bourgeoise.***

LA HAYE n'est pas une place fortifiée, mais étant la résidence de l'Assemblée Souveraine de la Province, cette Assemblée y a ses gardes d'honneur & de sureté, qui donnent à la Ville une garnison assez nombreuse. Les troupes qui la composent sont le Régiment des *Gardes-à-Cheval*, faisant deux cent soixante maîtres; celui des *Gardes-Hollandoises* infanterie, de douze-cents-hommes; le Régiment des *Gardes-Suisses* aussi infanterie, d'environ onze-cents-hommes, & un Escadron de Gardes Dragons de quatre-vingt quatre hommes; total deux-mille six-cents quarante-quatre. Il y a en outre un Escadron *Gardes du Corps* du Prince Stadhouder, mais il n'est de service que pour la personne de Son Altesse & celles de Sa Sérénissime Famille. ***Garnison.*** ***Regimens.***

Ces

Parade. Ces différens Corps fournissent chacun, tous les jours, un détachement. Tous ces détachemens se réunissent à la place, appellée le *Plein*, & s'y mettent en parade, pour aller occuper ensuite les divers postes qui leur sont assignés. L'heure ordinaire de la Parade, est celle d'onze heures & demie le Dimanche & les Fêtes, & d'onze heures le reste de la semaine. Le grand corps-de-garde de l'Infanterie est, comme il a déja été dit, au *Binnen-Hof*, à coté de la Porte Stadhoudérienne ou Occidentale; la Porte Orientale est gardée par les Grenadiers, & celle au Midi par un petit détachement du grand corps-de-garde. Celui de la Cavalerie est sur le *Buyten-Hof*, du coté Méridional. Dans quelques autres quartiers de la Ville, & particulierement à ses extrémités, il y a neuf autres Corps-de-garde, tous d'Infanterie. Ces différens postes sont établis autant pour empêcher l'entrée clandestine & frauduleuse des denrées sujettes à des accises ou autres impositions, que pour maintenir la sureté & la tranquilité publiques. A ce double égard, ainsi que dans beaucoup d'autres occasions, le pouvoir civil & le pouvoir militaire se prétent mutuellement la main.

Corps de Garde.

Tout

Tout ce qui s'observe dans les places de guerre est également pratiqué ici. C'est le Prince Stadhouder qui donne journellement la parole ; en son absence elle est donnée par le Premier Membre du College des *Conseillers-Députés* de la Province. *Garnison.*

CHAPITRE X.

Du Commerce, des Sciences & des Beaux-Arts.

Le Commerce de LA HAYE, comparé à celui d'autres Villes de Hollande, peut à peine être nommé. Autrefois, & en particulier dans le quinzième & le seizième siecles, ils s'y trouvoit des fabriques de draps & d'autres étoffes de laine. Elles étoient si considérables que la plupart des habitans en tiroient leur subsistance. Par une suite des révolutions qui arrivent de temps en temps dans le trafic, le nombre de ces fabriques a diminué peu à peu dans LA HAYE, & depuis longtems il ne s'y en trouve plus. D'autres places de la Province ont éprouvé le même sort, & les fabriques de ce genre sont aujourd'hui presque

Commerce. presque toutes concentrées dans la seule Ville de *Leyde*.

Fabrique de Porcelaine. Cependant LA HAYE a encore actuellement quelques Fabriques, mais de peu d'importance. Depuis quelques années un Allemand, nommé *Lynker*, y en a établi une de porcelaine, dont les ouvrages, pour la beauté de la matiere, les peintures & le vernis, ne le cédent point à la plus belle porcelaine de *Saxe*; mais celle de LA HAYE est excessivement chere, & le plus grand débit s'en fait au moyen de Loteries. La Société Oeconomique est attentive à encourager ici comme ailleurs l'industrie, par tous les moyens que sa sagacité peut lui suggérer. Elle occupe un grand nombre d'enfans des pauvres à filer de la laine & du lin, & cherche à les y encourager par des distributions de prix qu'elle leur fait annuellement en public, dans le Chœur de l'Eglise principale; mais la cherté de la main d'œuvre sera toujours un obstacle insurmontable à l'accroissement des Fabriques dans le Pays.

Malgré le défaut de commerce, LA HAYE ne laisse pas d'être une Ville florissante, dont les habitans en général sont à leur aise, & où l'on trouve des bouti-

boutiques en grand nombre, fournies avec abondance non ſeulement de tout ce qui eſt néceſſaire aux beſoins de la vie, mais encore de tous les articles de luxe & de faſte qui ſe trouvent dans les plus grandes capitales de l'Europe. *Commerce*

Quoique LA HAYE n'ait dans ſon ſein ni *Univerſité*, ni *Ecole-Illuſtre* comme *Leyde* & *Amſterdam*, les ſciences y ſont beaucoup cultivées. *Sciences.*

Il y a eu déja très anciennement à LA HAYE une Ecole Latine; mais une Lettre-patente d'ALBERT DE BAVIERE datée de l'année 1393 eſt le plus ancien document où il en ſoit fait mention. Par cet acte ALBERT donna à perpétuité l'inſpection & la régence de l'Ecole de ce lieu aux Chanoines de la Chapelle de la Cour, & cela excluſivement à tout autre Corps. Même en 1535 la Cour de *Hollande* défendit, ſous peine de punition arbitraire, à tout particulier ſoit Eccléſiaſtique, ſoit Laïque, de tenir Ecole pour enſeigner la Langue Latine, & quelque ſcience que ce fût. Sur les plaintes de diverſes perſonnes, la Cour fit peu après une reſtriction notable à cette ordonnance, permettant à tous ſes Suppôts, & à ceux de la Chambre des Comptes, d'envoyer leurs en- *Ecole Latine.*

Ecole Latine. fans à telle Ecole qu'ils le jugeroient à propos. L'année ſuivante le Magiſtrat de LA HAYE dreſſa un Corps de Réglemens, ſelon leſquels la grande Ecole devoit deſormais être gouvernée.

Quelque tems après la Réformation, les Etats de Hollande firent un Placart, en date du 9 Mars 1589, interdiſant d'ériger nulle part des Ecoles ſans la permiſſion expreſſe des Magiſtrats du lieu, & défendant à ceux-ci de ſouffrir que les Maîtres d'Ecôle miſſent entre les mains de la Jeuneſſe des livres contraires à la Religion Réformée. Conformement à ce Placart le Magiſtrat de LA HAYE publia une ordonnance des plus fortes pour en aſſurer l'exécution dans toute l'étendue de leur territoire.

Il a déjà été dit qu'anciennement l'Ecole étoit placée à côté de la Poiſſonnerie, dans la rue qui en a gardé le nom de *Schoolſtraet*. Vers la fin du ſeizième ou au commencement du dix-ſeptième ſiecle, le nombre des écoliers s'étant conſidérablement augmenté, le Magiſtrat ouvrit une nouvelle Ecole plus grande que la premiere dans le *Zuyling-ſtraet* qui devint alors une rue. C'eſt un bâtiment qui faiſoit ſans doute autrefois partie du Couvent des Religieuſes de *Sainte-*

Agnès.

Agnès. Quoiqu'il ne paroisse pas fort considérable au dehors, il est assez grand pour contenir, outre les quatre classes qui partagent tout le College, & dont chacune a son Régent, une maison très commode pour le Recteur & pour plusieurs pensionnaires qui lui sont confiés. Ces Maîtres enseignent à leurs écoliers la Langue Latine & la Grecque, dont il les mettent en état d'entendre les plus célébres Auteurs, autant qu'il est nécessaire pour que ces jeunes gens puissent profiter ensuite des Leçons Académiques. Tous les six mois les Ecoliers sont examinés en présence de quatre Curateurs, qui sont toujours trois Magistrats de LA HAYE avec le Doyen des Pasteurs Hollandois. Ceux de ces Ecoliers qui en sont jugés dignes reçoivent publiquement un prix, & montent à une classe supérieure les jours de promotions, qui se célébrent (comme il a été dit plus haut) dans l'Eglise Angloise, où les jeunes gens recitent les uns des harangues, les autres des vers. Autrefois la Cour avoit un Député parmi les Curateurs; mais après beaucoup de disputes, elle a renoncé entierement à ce droit.

Ecole Latine.

LA HAYE a deux *Professeurs* de la faculté de Médecine, l'un pour l'*Anatomie*,

Professeurs.

mie, l'autre pour la *Botanique*, dont les leçons ſont deſtinées à fournir la Ville d'habiles Chirurgiens & Apothicaires.

Théatre Anatomique. Le *Théatre Anatomique* ſe trouvoit autrefois dans un très petit bâtiment, attaché à l'Egliſe Principale du côté du Midi. Depuis quelques années il a été transféré dans un édifice, ſitué dans le *Juffrouw-Ida-Straet*, vis-à-vis de l'Egliſe *Janſéniſte*. Cet édifice avoit ſervi de Chapelle Catholique deſſervie par des *Jéſuites*, mais interdite depuis longtems. Enfin l'Ordre ayant été ſupprimé, les ornemens de la Chapelle ont été transférés dans celle de l'Hôtel de France, & l'édifice, acquis par le Magiſtrat, a été approprié à ſa nouvelle deſtination. La Façade & l'intérieur ſont très propres. La chambre à droite en entrant & qui eſt fort exhauſſée renferme le Théatre Anatomique, où des ſpectateurs en grand nombre peuvent voir à leur aiſe les démonſtrations. On y donne une fois la ſemaine des leçons publiques pour inſtruire les jeunes gens qui s'appliquent à la Chirurgie, & une fois par mois pour l'inſtruction des Sages-femmes. Pendant l'hyver il y a auſſi des diſſections auxquelles les curieux de tout ordre peuvent aſſiſter. Autrefois deux Médecins fai-

Théatre Anatomique.

faiſoient tour à tour les leçons & les démonſtrations au Théatre; mais en 1668 le College de *la Société de* LA HAYE trouva bon d'établir un Profeſſeur en Anatomie avec des appointemens. A la ſuite du Théatre il y a une grande Salle pour les Jurés du Corps des Chirurgiens, & où le Doyen & trois autres Maîtres examinent ceux qui ſouhaitent d'entrer dans le Corps, & leur font promettre d'en obſerver les Statuts. Au deſſus de cette Salle il y en a une autre de la même grandeur, où l'on conſerve des inſtrumens de Chirurgie, une petite Bibliotheque léguée en partie par Mr. *Jean Cocq* autrefois Médecin à LA HAYE, & quelques préparations Anatomiques, mais qui juſques ici n'ont rien de fort remarquable. A côté & derriere la maiſon il y a un grand Jardin.

Confrairie des Apothicaires.

Le Corps des Apothicaires eſt pareillement ſous la direction d'un Doyen & de quatre Jurés. Ils tiennent leurs aſſemblées dans les appartemens qui ſont au deſſus de la grande *Halle-au-Beurre*. La Salle eſt ſpacieuſe, & ornée d'un aſſez grand nombre de curioſités de la nature & de l'art qui méritent d'être vues. Dans cette Salle on fait ſubir un examen rigide à ceux qui veulent être aggrégés

Confrairie des Apothicaires. à cette Maîtrise ou Confrairie. Dans une sorte d'armoire en forme de livre, & intitulé *Thesaurus Sanitatis*, Trésor de la Santé, sont renfermés tous les simples en usage dans la Pharmacie; on les renouvelle de tems en tems & les récipiendaires doivent être en état de les définir & d'en indiquer les propriétés. Pour leur en faciliter la connoissance les Magistrats ont établi depuis quelques années un Professeur de Botanique, qui donne *Jardin de Botanique* ses leçons dans le *Hortus Medicus*, situé quelques pas hors de LA HAYE, sur le chemin qui est au Sud du Bois.

Lecteurs publics. La Ville a encore établi deux *Lecteurs publics*; l'un est le Recteur de l'Ecole Latine qui porte le titre de *Lecteur de Litterature*; l'autre est un *Lecteur de Mathématique, Physique & Méchanique.* Il est obligé de donner des leçons publiques sur tous ces objets, dans la Salle de la Fondation de *Renswoude*, & il a la permission de se servir pour cet effet de la riche collection d'instrumens appartenante à cette Fondation. Le *Lecteur* actuel, qui est Mr. *J. Baart de la Faille*, Docteur en Philosophie & Maître-ès-Arts, donne aussi pendant l'hyver des leçon particulieres de Physique expérimentale aux amateurs de cette science;

de même que Mr. le Dr. *J. J. Blassiere*, chargé de l'instruction des éleves de la Fondation, & connu par d'excellens ouvrages de Mathématique & de Calcul.

Beaux-Arts.

Les Beaux-Arts sont aussi bien cultivés à LA HAYE, & on les y encourage par toutes sortes de moyens. Il y existe depuis 1656 une *Confrairie de Peinture*, dans laquelle sont compris les Graveurs en cuivre & en verre. Elle jouit de plusieurs droits relativement à la vente des tableaux. Le Magistrat lui a cédé pour son usage l'appartement qui est au dessus de la Halle au bled. La Salle de cet appartement est ornée des meilleurs tableaux des plus fameux Maîtres de LA HAYE, *Théodore van der Schuur*, *Daniel Mytens*, *Auguste Terwesten*, *Robert du Val*, *Guillaume Doudyns* & *Matthieu Terwesten*. Dans une seconde chambre où s'assemblent les membres de la Confrairie, est une petite Bibliothéque dont les livres lui ont été légués. On y admet tous les amateurs de la Peinture, à condition que le jour qu'on les reçoit dans l'Académie, ils s'engagent pour une somme plus ou moins considérable à leur discrétion, & payable seulement après leur mort. On voit des gens de la premiere distinction entrer dans cette con-

Confrairie de Peinture.

Confrairie de Peinture. frairie & en ſigner les ſtatuts. Il y a toujours au moins quelques perſonnes de la Magiſtrature & le Prince Stadhouder n'a pas dédaigné de s'en déclarer le Protecteur. Le Magiſtrat élit les Officiers de la Confrairie, c'eſt-à-dire le Doyen, les trois Maîtres Jurés & le Sécretaire. Ils choiſiſſent eux mêmes un Avocat & un Procureur pour maintenir les droits de leur Corps. L'Académie occupe une troiſième Chambre. Pendant l'hyver, au moyen d'une ſouſcription des membres de la Confrairie, on y inſtruit gratuitement dans le deſſin les jeunes gens en qui l'on trouve les diſpoſitions requiſes; on leur fournit les directions & les modeles néceſſaires; & pour exciter leur émulation, on diſtribue chaque année des prix à ceux qui ont donné les preuves plus diſtinguées de talent & d'application.

Société de Poëſie. Depuis quelques années il s'eſt formé auſſi à LA HAYE, ſous les auſpices de diverſes perſonnes de diſtinction, une Société qui a pour objet de perfectionner la Poëſie Hollandoiſe. Dans cette vue elle couronne les meilleures pieces qu'on lui fournit d'après ſes programmes, en décernant aux Auteurs des médailles d'or & d'argent & en leur communiquant les

critiques

critiques raisonnées, faites sur ces pieces par les membres de la Société. Il a déjà été dit que cette Société tient ses assemblées dans une des Salles de l'Hôtel du Prince *Maurice*.

On se croit obligé d'ajouter ici qu'il y a plusieurs personnes de gout & d'étude, qui s'assemblent un jour de la semaine les uns chez les autres, pour s'entretenir des Sciences & des Arts que chacun s'attache à cultiver. Des Etrangers connus sont toujours reçus avec plaisir dans ces assemblées, dès qu'ils sont présentés par un des membres de la Société, & ils y trouvent occasion de s'instruire de mille choses qui peuvent intéresser leur curiosité.

Savans nés à la Haye.

LA HAYE a donné naissance à plusieurs Savans en tout genre; On ne nommera que les plus illustres.

JOHANNES SECUNDUS ou *Jean Second*, fils d'un Président de la Cour de *Malines*. Il étoit né en 1511 & mourut à l'age de vingt-cinq ans, après avoir rempli avec honneur plusieurs postes considérables. Ses Poësies latines sont très estimées; elles consistent en Elégies, Epigrammes, Vers lyriques &c. Ses *Baisers* ont été traduits en François par *Dorat*.

Savans nés à la Haye.

JANUS DOUSA ou *Van-der-Does*, Seigneur de *Noortwyck* né en 1545. Il n'eſt pas moins illuſtre par ſon courage que par ſa ſcience. Ayant été fait Gouverneur de *Leyde* en 1574. par le Prince d'Orange, il défendit cette ville avec bravoure contre les Eſpagnols qui furent obligés d'en lever le ſiége.. L'année ſuivante il fut nommé le premier Curateur de l'Univerſité de *Leyde* qui venoit d'être fondée. Il a compoſé des Poëſies, des notes ſur *Saluſte*, ſur *Pétrone*, ſur *Plaute*, ſur *Catulle*, les *Annales de Hollande*, & d'autres ouvrages qui le firent appeller le *Varron de Hollande*. Il mourut de la peſte à LA HAYE, le 12 Octobre 1604.

JUSTUS VELSIUS s'eſt diſtingué dans la Médecine; mais s'étant occupé de la Théologie il donna dans le Fanatisme.

PIERRE BREDERODE, NICOLAS D'ASSENDELFT Préſident du Haut Conſeil, ARNAUD VINNIUS, QUINTYN WEITSEN Conſeiller de la Cour de Juſtice de *Hollande*, ſe ſont rendus recommandables par leurs commentaires ſur le droit Romain.

FREDERIC RUYSCH né en 1638 a été un des plus ſavans Anatomiſtes, Médecins & Naturaliſtes qui ayent paru en *Hollande*. Il fut appellé à *Amſterdam* en

en 1665 pour y être Professeur en Anatomie, dans laquelle il fit plusieurs découvertes importantes. C'est lui en particulier qui est comme l'inventeur de l'art de faire des préparations anatomiques & de les conserver. Il fut reçu Membre étranger de l'Académie des Sciences de *Paris* en 1727 & mourut à *Amsterdam* en 1731, à l'âge de nonante-trois ans. On a de lui un grand nombre de savans Ouvrages. *Savans nés à la Haye.*

CONSTANTIN HUYGENS, Seigneur de *Zuilichem* qui a été successivement Sécretaire de trois Princes d'Orange. Il a fait le plan du beau chemin pavé qui conduit de la Ville au Village de *Scheveling*, & s'est fait connoître comme Auteur par des Poësies latines.

CHRÊTIEN HUYGENS, Fils du Précédent a été un des plus grands Mathématiciens & des plus savans Astronomes de son siecle. Il nâquit le 14 Avril 1629, & fit paroître dès son enfance un goût extraordinaire pour les Mathématiques. Ayant acquis une grande réputation dans ses voyages, *Colbert* lui fit assigner une pension considerable pour le fixer à *Paris*, où il demeura depuis 1666 jusqu'en 1681. Il avoit été reçu de la Société Royale de Londres en 1663, & fut

Savans nés à la Haye.

fut admis à l'Académie des Sciences pendant ſon ſéjour à *Paris*. Il découvrit le premier l'anneau de Saturne, & un troiſième Satellite. Il donna de la Juſteſſe aux Horloges, en y appliquant un pendule, & en rendant toutes les vibrations égales par la Cycloïde. Il perfectionna les Téleſcopes, fit un grand nombre de découvertes très utiles & mourut à LA HAYE le 8 Juin 1695. Ses ouvrages ont été recueillis en trois volumes *in* 4to. Son *Traité de la pluralité des Mondes* à été traduit en François.

CHAPITRE XI.

Muſæum du Prince Stadhouder, & Cabinet de Tableaux. Bibliothéques, Cabinets d'Hiſtoire Naturelle, de Tableaux &c chez des Particuliers.

Parmi les choſes remarquables que LA HAYE renferme, une des plus précieuſes & des plus dignes de la curioſité des Etrangers, c'eſt le *Muſæum* du Prince Stadhouder. Il eſt placé dans une grande & belle maiſon, ſituée au coin oriental du *Buyten-Hof* au Nord. Sa façade a neuf croiſées en largeur, & trois étages, ſans compter les Souterrains qui ſont

la

la demeure du Gardien de la maiſon. Il eſt néceſſaire de faire connoître aux Etrangers avec quelque détail cet excellent établiſſement, dont la fondation, la conſervation & l'accroiſſement continuel ſe ſont faits & ſe font aux fraix de Son Alteſſe, qui y conſacre généreuſement des ſommes conſidérables, uniquement en vue de contribuer à l'utilité & à la ſatisfaction publiques.

Bibliotheque.

Dans les appartemens du rez de chauſſée eſt placée la *Bibliotheque*. Elle remplit deux chambres & une grande Salle qui communiquent enſemble. Elle eſt ſous la direction de Mr. *L. G. de Joncourt*, ancien Précepteur de Son Alteſſe Séréniſſime, & actuellement ſon Conſeiller-Bibliothécaire. Ce n'eſt point proprement une Bibliotheque publique: GUILLAUME IV avoit commencé de la former pour ſon uſage particulier; mais le Stadhouder actuel permet au Bibliothécaire d'en communiquer & d'en confier même les livres aux perſonnes à lui connues, & qu'il juge en pouvoir tirer quelqu'utilité: il n'y a point de jour ni d'heures fixes pour la voir; mais en s'adreſſant à Mr. *de Joncourt*, on le trouve toujours diſpoſé à ſatisfaire de la maniere

Biblio-theque. niere la plus obligeante les desirs des curieux.

Le nombre des volumes se monte au moins à huit-mille, & on y trouve dans toutes les Classes les ouvrages les plus excellens & du plus grand prix, tous bien reliés & arrangés dans le meilleur ordre. Il s'y trouve aussi plusieurs anciens *Manuscrits* sur vélin, dignes de remarque pour la beauté du caractere & des ornemens en fleurons & autres dessins, selon le gout bizarre de ce tems là. Les plus intéressans de ce genre sont: 1° les *Heures* ou le Livre de Prieres à l'usage de CATHERINE de *Medicis* & de ses Enfans. Les prieres sont écrites de différens caracteres, mais tous de la plus grande beauté. On voit sur la relieure & les agraffes le chiffre & la devise de cette Reine. 2° Les *Heures* qui ont servi au fameux Connétable de *Bourbon*, tué au siege de *Rome*. 3°. Les *Heures* D'ISABELLE de *Castille*, Ayeule de CHARLES-QUINT. Dans une des chambres on conserve une antiquité d'un autre genre, mais du même tems, c'est une armure de FRANÇOIS I. Roi de France, dont il se servoit probablement dans les Tournois; elle consiste en un cas-

casque, un écu, un sabre & des éperons d'acier damasquiné du plus beau travail. Cette armure a fait partie du Cabinet de la Reine CHRISTINE; d'où elle a passé successivement entre les mains de plusieurs particuliers; dont le dernier en a fait present au Prince. *Bibliotheque.*

Outre les ouvrages d'estampes qui se trouvent en grand nombre parmi les livres de la *Bibliotheque*, elle comprend encore une riche Collection d'*Estampes* détachées, dont le nombre se monte déja à quatorze-mille, & qui sont rangées en quarante portefeuilles. On y voit les progrès de l'art depuis son origine jusques à son état actuel; mais les belles estampes qui ont paru en *Angleterre* & en *France* depuis une vingtaine d'années forment la partie la plus nombreuse & la plus riche de cette collection.

Le Bibliothécaire a encore sous sa garde deux chambres & une troisieme en-haut qui sont remplies d'instrumens de Mathématique, de Géométrie, de Méchanique & de toutes les parties de la Physique expérimentale; ainsi que de modeles pour la construction des vaisseaux de guerre, des fortifications & pour l'artillerie Cette collection qui ne renferme que des morceaux choisis & parfai-

te-

tement conſervés, n'eſt pas moins précieuſe qu'utile.

Cabinet d'Hiſtoire Naturelle

Le Cabinet de *Curioſités & d'Hiſtoire-Naturelle* remplit cinq chambres du premier étage & deux du ſecond. Il eſt confié aux ſoins de Mr. le Conſeiller & Directeur *Vosmaer* qui a pour ſa demeure les autres chambres du ſecond étage. Cette Collection eſt une des plus nombreuſes, des mieux arrangées & des mieux conſervées de ce genre qu'il y ait dans l'Europe. Les Etrangers & toutes perſonnes d'un certain état peuvent le viſiter le Lundi, le Mécredi & le Vendredi pendant toute l'année, moyennant qu'on en faſſe, le matin avant dix heures, la demande à Mr. *Vosmaer* par un billet qui exprime le nom, les qualités, le nombre des perſonnes & le lieu de leur demeure. L'affluence des curieux eſt ſi conſidérable, que dans un ſeul été on en a compté dix-huit-cent-ſoixante; c'eſt ce qui a obligé de borner le nombre des ſpectateurs à celui de ſeize, n'étant pas poſſible qu'une aſſemblée plus nombreuſe puiſſe voir le cabinet avec ordre & à la ſatisfaction de chacun; deſorte qu'on eſt obligé de remettre les ſurnuméraires au jour ſuivant. Le Cabinet s'ouvre préciſement à midi; on n'attend que cinq ou ſix minutes pour com-

commencer à le montrer. Ceux qui viennent plus tard sont privés de ce qui a déja été montré aux autres.

Cabinet d'Histoire Naturelle.

On commence ordinairement par les deux chambres du second étage. La premiere renferme plusieurs *squelettes* d'oiseaux & de quadrupedes; on n'a pu y joindre celui de la *Giraffe* ou *Camélopard* du Cap de Bonne-Espérance; sa hauteur qui est de seize pieds a obligé de le placer dans le grenier; il y a encore dans cette chambre plusieurs curiosités de l'art & de la nature. La seconde chambre qui est beaucoup plus grande est toute remplie d'armures, habillemens, & autres ornemens des *Chinois*, des habitans de l'Isle de *Ceylon*, & d'autres nations Indiennes; parmi ces ornemens il y en a de très riches en or & en pierreries; on y voit encore une terrine à soupe en émail, toute garnie de pierres gravées, la plûpart antiques & d'un grand prix; un aimant artificiel qui soutient un poids de septante livres, des modeles de maisons de campagne & de vaisseaux chinois, & beaucoup d'autres curiosités de ce genre. Après avoir examiné tout ce que renferment ces deux chambres on descend au premier étage,

Cabinet d'Histoire Naturelle.

où est proprement le Cabinet d'Histoire Naturelle.

On excéderoit de beaucoup les bornes de cet ouvrage si on vouloit nommer seulement les objets les plus précieux ou les plus curieux que ce Cabinet renferme. Mr. *Vosmaer*, qui a déja publié dans une suite de cahiers, écrits en Hollandois & en François, la description des quadrupedes les plus rares de cette collection, a fait un Catalogue raisonné de tout le Cabinet, & se propose de le publier bientôt. On se contentera donc ici d'indiquer en gros ce que chacune des chambres contient.

La premiere comprend uniquement les *Insectes*, tant étrangers qu'indigenes, dont le nombre se monte à plusieurs milliers, y compris les papillons de jour & de nuit. C'est sans doute la collection de ce genre la plus complette & la mieux conservée qui existe.

Dans la seconde chambre se trouve une riche variété de ces corps qu'on nommoit autrefois *Plantes Marines*, mais qu'on s'accorde généralement aujourd'hui à regarder comme l'ouvrage & l'habitation des Polypes de mer. Ils sont renfermés dans des armoires à glaces qui

qui ont deſſous des tiroirs dans leſquels ſont placés les écreviſſes, crabes, étoiles &c. Au milieu de la chambre un Hippopotame de la plus grande taille & parfaitement bien empaillé. *Cabinet d'Hiſtoire Naturelle.*

La troiſieme chambre offre la plus grande variété d'objets; les armoires à glaces qui l'entourent comprennent les *quadrupedes*, les *amphibies*, *poiſſons*, *reptiles* & autres animaux de ce genre, tous conſervés dans des bocaux remplis d'une liqueur ſpiritueuſe. Les tiroirs qui ſont ſous ces armoires renferment toutes les eſpeces de *foſſiles*, comme métaux, mineraux, pierres précieuſes &c y compris les *pétrifications*. Au milieu du plancher eſt placée dans cent & dix tiroirs la collection de *coquilles*, qui eſt une des plus riches de ce genre que l'on connoiſſe.

La quatrieme chambre eſt remplie de *quadrupedes empaillés* & montés dans leurs attitudes naturelles; chacun eſt renfermé dans une caiſſe de bois ayant une glace au devant; & par les attentions & les ſoins continuels qu'on donne à leur conſervation, on diroit qu'ils viennent de ſortir des mains de l'empailleur, quoique la plupart y aient déja été depuis pluſieurs années.

On en peut dire autant des intéreſſans

Cabinet d'Hiſtoire Naturelle.

objets renfermés dans la cinquieme & derniere chambre; ce ſont toutes ſortes d'*oiſeaux* étrangers & indigenes, qui ſont montés de la maniere la plus flatteuſe pour l'œil du ſpectateur. Les plus grands ſont renfermés dans des caiſſes comme les quadrupedes; ceux de taille moyenne & les plus petits ſont couverts de cloches de verre, qui permettent de les examiner de tous les côtés. Dans les tiroirs d'une table poſée au milieu de la chambre ſont les nids & les œufs d'un grand nombre d'oiſeaux de différentes eſpeces.

Ce Cabinet d'Hiſtoire Naturelle déja ſi riche s'accroit tous les jours davantage, ou par des acquiſitions à prix d'argent, ou par les ſoins des Gouverneurs & Directeurs des poſſeſſions Hollandoiſes dans les deux Indes, qui ſe font un devoir & un plaiſir d'y envoyer ce qu'ils peuvent découvrir de plus rare & de plus curieux; auſſi la place commence t'elle à manquer. Pour y ſuppléer le Prince a fait acheter une maiſon joignante, mais qui doit encore y être appropriée.

Au même étage du Cabinet d'Hiſtoire Naturelle, & à l'oppoſite de la premiere chambre ſe trouve le Cabinet de Médailles & Antiques. Il conſiſte en une précieuſe collection de *Médailles Grecques*

ques & Romaines, en or, en argent & en cuivre; une collection non moins nombreuse de *pierres gravées* antiques; des *statues* & *bustes* de marbre & de fonte, *Urnes*, *Lampes sépulcrales* &c; il s'y trouve encore une riche collection de Médailles modernes. Ce Cabinet ne se voit point avec le précédent; Mr. *Hemsterhuys* qui en est le Directeur, & dont il sera parlé plus bas, ou bien Mr. *Vosmaer*, le montrent eux mêmes, & seulement lorsqu'il en sont requis par des personnes qui ont quelque connoissance de ces sortes d'objets, qui à la vérité sont d'un goût moins général que les précédens.

Cabinet de Médailles & d'Antiques.

A côté du Musæum au Nord & par conséquent vers la prison est la Galerie des Tableaux de Son Altesse. Ils étoient ci-devant placés pour la plûpart dans les appartemens du Palais de la *Vieille-Cour*, & les autres dispersés dans les divers Chateaux du Prince, qui pour les réunir a fait bâtir cette Galerie. Elle est ouverte aux amateurs le Mardi, le Jeudi, & le Samedi, depuis onze heures du matin, jusques à une heure après midi. C'est le tems du jour le plus favorable, & où le Soleil éclaire le plus avantageusement les objets conservés dans ce Cabinet.

Galerie des Tableaux.

La collection consiste presqu'entiere-

Galerie des Tableaux.

ment en tableaux de l'*Ecole Flamande & Hollandoiſe*. Quoique peu nombreuſe, elle offre aux amateurs ce que cette Ecole, jadis ſi célébre, a produit de plus parfait & de plus rare. On doit ſe contenter d'indiquer quelques uns des morceaux les plus diſtingués.

1° Un très grand tableau repréſentant un Pâtre appuyé contre un arbre, avec un taureau, des vaches & des brebis, ruminant. Peu de peintres ont réuſſi à copier la nature à ce point de perfection qui en impoſe preſque au ſpectateur. Cette imitation n'eſt cependant ni ſervile ni peinée; la vérité du pinceau n'en a point exclus la liberté & la hardieſſe du faire. Des touches larges & franches, des couleurs bien empâtées & diſtribuées avec force, un lointain admirable frappent les connoiſſeurs auſſi bien que le vulgaire. Ce morceau peint par *Paul Potter* en 1647 paſſe pour le plus grand & le plus excellent tableau de ce maître.

2°. Un grand tableau de *Ph. Wouwerman* repréſentant une ſanglante bataille. C'eſt le plus grand morceau qui ſoit ſorti de la main de ce maître. La richeſſe de la compoſition, la multiplicité & l'expreſſion frappante des figures en forment un

un tout harmonieux & admirable. Ce tableau eſt largement touché, le pinceau en eſt ferme, & n'a rien de léché ni de minucieux. *Galerie des Tableaux.*

3°. Un tableau du premier ordre, dans lequel *Rubens* & *Breugel* ont réuni leurs talens. C'eſt le Paradis terreſtre avec Adam & Eve entourés d'une foule d'animaux de toute eſpece & placés dans un beau payſage. Adam, Eve & le cheval ſont peints par Rubens, & le reſte par Breugel. On peut dire que Rubens s'eſt ſurpaſſé dans le coloris de notre mere commune. Il ſeroit difficile de pouſſer plus loin la magie du pinceau que dans cette carnation. La tranſparence admirable des chairs permet de voir la circulation du ſang dans les veines. L'œil quitte à regret la beauté celeſte de cette figure qui paſſe pour le chef-d'œuvre de *Rubens*; auſſi ce tableau eſt-il célébre dans l'hiſtoire du peintre.

4. Un tableau de *G. Dow* repréſentant une mere auprès de ſon enfant au berceau. Cet excellent morceau offre la réunion du plus précieux fini, la perfection du deſſin, la magie d'un coloris doux & agréable avec le plus beau clair-obſcur. Le choix heureux de la phyſionomie maternelle & le paiſible repos de l'enfant

Galerie des Tableaux.

ſont admirés des connoiſſeurs, de même que le fini extraordinaitre des fibres d'un manche à balai.

5°. Un tableau de *Rembrand* repréſentant Siméon au Temple avec l'Enfant Jeſus, Marie & Joſeph. Le grand fini de ce morceau & ſon excellent clair-obſcur le rendent digne de ſervir de pendant au précédent.

6°. Si l'on veut admirer dans un petit eſpace la force du coloris, l'exactitude du deſſin, & le plus précieux fini où la peinture à huile puiſſe atteindre, il faut s'arrêter devant un Portrait à mi-corps d'un Profeſſeur en Botanique nommé *Florentin Schuyl*, accompagné d'un vaſe qui contient une plante exotique. Ce petit chef-d'œuvre eſt de *François Mieris* l'ancien.

Quelques morceaux de broderie, exécutés avec un art qui laiſſe peu de diſtance entre la copie & l'original, ſont les fruits du loiſir & du talent de Son Alteſſe Royale.

Quoique cette collection renferme peu de tableaux de l'Ecole Italienne, il y en a cependant quelques uns très dignes de remarque. Il s'y trouve auſſi pluſieurs belles productions de peintres actuellement vivants, tant étrangers que Hollandois: de ces derniers on indiquera ci après

après ceux qui ſont leur ſéjour à La Haye.

Cette Galerie eſt ſous la direction de Mr. *Haag*, Peintre de la Cour, & qui demeure dans les appartemens qui ſont ſous la Galerie.

Il y a chez pluſieurs Particuliers des Bibliotheques, des Cabinets de tableaux, d'Hiſtoire Naturelle & d'autres collections très précieuſes & dignes de l'attention des Etrangers. *Cabinets chez des particuliers.*

Parmi le grand nombre de Bibliotheques plus ou moins conſidérables, qui ſe trouvent à La Haye chez des Théologiens, Juriſconſultes, Médecins & autres gens de lettres par profeſſion, ainſi que chez beaucoup d'autres perſonnes qui le ſont uniquement par goût, il y en a deux qui tiennent le premier rang. La Bibliotheque de Mr. *Fagel*, Greffier de Leurs Hautes Puiſſances. Ce Seigneur occupe une vaſte & belle maiſon dans le *Noordeinde*. Derriere la maiſon eſt un grand Jardin qui rêgne le long de celui de la *Vieille-Cour*. La partie ſeptentrionale du Jardin eſt occupée par un belle galerie que termine un Sallon. Dans cette galerie eſt placée la Bibliotheque qui conſiſte en une collection nombreuſe des plus excellens ouvrages en tout genre & des *Bibliotheques. de Mr. Fagel.*

Biblio-theques. de M. Meer-man.

meilleurs auteurs de toutes les Nations, dont la diſpoſition & l'arrangement ne laiſſent rien à deſirer. La Bibliotheque de Mr. *J. Meerman*, Seigneur de *Dalem*. Il occupe la belle maiſon qui ſe trouve a l'entrée de LA HAYE par le Bois, au coin du petit *Voorhout* à gauche. Cette Bibliotheque a été formée par ſon Pere, Mr. G. *Meerman*, qui a été Penſionnaire de la Ville de *Rotterdam*, & célébre dans la République des Lettres par ſon ouvrage, ſur *l'Origine de l'Imprimerie*, publié en 1765, 2 vol. 4°. Il quitta ſes emplois & s'etablit à LA HAYE, pour s'y livrer tout entier à ſon objet favori. Sa nombreuſe Bibliotheque occupe cinq chambres. La plus curieuſe eſt celle qui renferme une collection des impreſſions les plus anciennes & les plus rares, qui touchent à l'origine de l'imprimerie, & ſervent à en éclaircir l'hiſtoire; dans la même chambre ſont placés les Manuſcrits parmi leſquels ſe trouvent ceux qui ont fait partie de la Bibliotheque des Jéſuites de *Paris*. Mr. *J. Meerman* marche dignement ſur les traces de ſon pere dans la carriere du ſavoir. Il a publié en hollandois une *Hiſtoire du Comte* GUILLAUME *de Hollande, Roi des Romains*, 3 vol. 8vo, & vient de remporter le prix, de

de l'Academie Royale des Inſcriptions & Belles Lettres de Paris, ſur la queſtion propoſée en 1782: *Comparer enſemble la Ligue des Achéens* 280 *ans avant J. C. celle des Suiſſes en* 1307 *de l'Ere Chrétienne, & la Ligue des Provinces-Unies en* 1579; *développer les cauſes, l'origine, la nature & l'objet de ces Aſſociations Politiques.*

Bibliotheques.

Mr. L'Avocat *Viſſer*, demeurant au *Plein* poſſede auſſi une collection très curieuſe d'Editions anciennes & rares; il a publié, à la ſuite de l'ouvrage de H. *Gockinga* ſur l'origine de l'Imprimerie, un Catalogue des livres qui ont été imprimés dans les Pays-Bas pendant le cours du quinzieme ſiècle.

de Mr. Viſſer.

Pour l'Hiſtoire Naturelle il eſt preſque ſuperflu d'indiquer le Cabinet de coquilles chez Mr. *Lyonet*, au ſud du Bois, quelques maiſons au delà du pont de la Ville. C'eſt dans ce genre le Cabinet le plus complet qui ſoit connu; il eſt l'ouvrage d'une longue ſuite d'années & le propriétaire n'a épargné ni ſoins ni dépenſes pour ſe procurer les morceaux les plus rares & les plus précieux. Mr. *Lyonet* a rendu ſon nom célébre dans toute l'Europe par ſon *Traité Anatomique de la Chenille qui ronge le bois de Saule*; imprimé

Cabinets d'Hiſtoire Naturelle.

Cabinets d'Histoire Naturelle.

primé à *La Haye* en 1762. 4°. Les planches ont été gravées par l'Auteur lui même, qui remplit à La Haye les postes aussi importans que laborieux de Sécretaire des Chiffres, Maitre des Patentes & Traducteur de Leurs Hautes Puissances. Chez Mr. *C. B. Voet*, Docteur en Médecine, & Inspecteur de la recette des Impots dans une partie de la Province, il y a un très beau Cabinet de Fossiles & de Minéraux. Chez Mr. *C. van Hoey*, aussi Docteur en Médecine, un Cabinet d'Histoire Naturelle très riche & bien rangé.

Cabinets de Tableaux & de curiosités.

Pour les Tableaux, Sculptures, Gravures, Raretés &c. Il y a chez beaucoup de particuliers des Cabinets formés avec beaucoup de soins & de dépenses.

Chez Mr. *van Heeteren* au *Voorhout* Directeur de la Compagnie des Indes occidentales, une collection de plus de cent cinquante tableaux de l'Ecole Flamande & Hollandoise parmi lesquels se distinguent un *Adrien Ostade*, un *Van der Heyde* & un *Van Huyssem*, qui sont trois Tableaux du premier ordre. Mr. *Van Heeteren* a aussi un Cabinet d'Histoire naturelle.

Chez Mr. le Baron *Van Coehoorn* au *Voorhout*, Deputé de la *Frise* au Con-

seil

ſeil d'Etat, un Cabinet de Tableaux & d'Eſtampes.

Cabinets de Tableaux & de curioſités.

Chez Mr. le Baron *de Nagel*, au Vivier, Député Extraordinaire de *la Gueldre* à l'Aſſemblée de Leurs Hautes Hautes Puiſſances, & Chambellan de Leurs Alteſſes, une belle Collection de Tableaux; entr' autres belles piéces un Hyver par *Iſaac Oſtade*, une tête par *Rembrand*, & un Payſage Italien par *Pynaker*.

Chez Mr. *Hemſterhuys*, ancien Commis de la Sécretairerie du Conſeil d'Etat, un Cabinet très précieux de Sculptures en Ivoire, & de pierres gravées antiques &c. Il s'eſt formé auſſi une belle Bibliotheque, outre celle qu'il a héritée de ſon Pere le célébre *T. Hemſterhuys*, en ſon vivant Profeſſeur de Litterature grecque dans l'Univerſité de *Leyde*. Le Fils eſt auſſi très habile dans cette Langue, & d'ailleurs grand Mathématicien, Aſtronome, Antiquaire & profond Métaphyſicien. Il a fait imprimer à ſes propres fraix quelques uns de ſes ouvrages; ils n'ont point été mis en vente, mais il en fait préſent à ſes amis. Mr. *Hemſterhuys* exerce encore lui même la Peinture, la Sculpture & la gravure.

Chez Mr. *Vosmaer*, Directeur du Muſæum

Cabinets de Tableaux & de curiosités.

ſæum de S. A. S., une collection de Sculptures en Ivoire, de cizelures en argent, de monnoyes de tous les pays, de livres & d'eſtampes qui ont rapport à l'Hiſtoire Naturelle.

Chez Mr. *J Royer*, au *Heeregraft*, Subſtitut Greffier de la Cour de Hollande, une Collection d'Eſtampes très nombreuſe & choiſie, & un Cabinet de curioſités Chinoiſes, meubles, habillemens, tableaux, deſſins, livres, figures de porcelaine & autres &c. M. Royer s'eſt beaucoup occupé de l'Hiſtoire des Chinois, & ce qui eſtplus extraordinaire, de la Langue très difficile de ce peuple, dans laquelle il a fait des progrès remarquables. Il eſt fils de feu Mr. *J. Royer* Paſteur de l'Egliſe Françoiſe & Chapelain de Leurs Alteſſes, qui avoit formé une Bibliotheque très conſidérable: il s'étoit attaché particulierement à raſſembler tout ce qu'il avoit pu trouver de livres imprimés & de Manuſcrits, relatifs à l'Hiſtoire des Egliſes Réformées de France, ce qui fait une collection précieuſe. Il poſſédoit auſſi grand nombre de lettres originales de perſonnages illuſtres & de ſavans renommés. Cette Bibliotheque ſubſiſte encore en ſon entier chez Mr. A. Royer, ſecond fils du

Pasteur & Sécretaire des Etats de Hollande.

Cabinets de Tableaux & de curiosités.

Chez Mr. *Hulle*, au *Tournooyveld*, ancien Chef du Commerce de la Compagnie des Indes Orientales à *Canton*, un très riche Cabinet de choses curieuses de la Chine, entre lesquelles se distinguent des Tableaux & des dessins de la plus grande beauté.

Quoique tous ces Cabinets ne soient pas ouverts au public, leurs possesseurs se font un plaisir de les montrer aux étrangers qui leur sont recommandés ou présentés par leurs amis.

La Physique Expérimentale est beaucoup cultivée à LA HAYE, & plusieurs amateurs possedent de beaux Cabinets d'instrumens de Physique fabriqués à *Paris*, à *Londres* & dans le Pays. Il y a actuellement à LA HAYE un Artiste très habile dans ce genre, c'est le Sr. *Diller*, renommé par l'invention des feux d'artifice d'air inflammable, qu'il perfectionne journellement & dont il donne de tems en tems le spectacle au public.

Auteurs Vivans.

On a déjà eu occasion de nommer plusieurs gens de lettres, Auteurs, qui font actuellement leur séjour à LA HAYE. Il s'y trouve encore Mr. *Barkey*, Pasteur Emérite de l'Eglise Allemande & Pro-

fesseur

Auteurs Vivans. feſſeur en Théologie; on lui eſt redevable de la *Bibliotheca Hagana*, du *Muſæum Haganum*, des *Symbolæ Litterariæ Haganæ*, qui ſont des recueils de piéces rares & curieuſes, tirées de ſa propre Bibliotheque & de celle de ſes amis, auxquelles il a joint pluſieurs Diſſertations de ſa façon; Il eſt auſſi Traducteur, & Editeur de Traductions de pluſieurs excellens ouvrages Allemands qu'il a voulu faire connoître à la Nation Hollandoiſe. Mr. *P. Nieuland* Paſteur de l'Egliſe Hollandoiſe qui a communiqué au public les fruits de ſon immenſe lecture dans ſes *Lectiones memorabiles*, *Lectiones exegeticæ* & *Otia exegetica*. Mr. C. *Chais* Paſteur Emérite de l'Egliſe Françoiſe, Auteur des *Lettres Hiſtoriques & Dogmatiques ſur les Jubilés & les Indulgences à l'occaſion du Jubilé univerſel célébré à Rome par Bénoit XIV. l'an* 1750. *& étendu à tout le Monde Catholique Romain en* 1751. 3 *vol.* 8°., de la *Sainte Bible*, *avec un Commentaire Littéral, compoſé de Notes choiſies, & tirées de divers Auteurs Anglois*. Il n'exiſte encore que ſix volumes imprimés de cet important ouvrage, dont le dernier comprend les deux livres des Rois. Mr. *Chais* a encore la gloire d'être le

premier

premier Théologien qui ait écrit en faveur de l'inoculation, dans un Mémoire envoyé à la Société des ſciences de *Haerlem*, & imprimé à part ſous le titre d'*Eſſai Apologétique ſur la méthode de communiquer la Petite Vérole par Inoculation, où l'on tâche de faire voir que la Conſcience ne ſauroit en être bleſſée, ni la Religion offenſée. La Haye* 1754. Mr. Le Docteur *Maclaine*, Paſteur de l'Egliſe Angloiſe, Traducteur en ſa langue de l'*Hiſtoire Eccleſiaſtique de Mosheim*, qu'il a enrichie de notes & de ſupplémens qui ont tant ajouté au prix de cet excellent ouvrage, qu'on en a fait deux Traductions Françoiſes & une Hollandoiſe. Mr. *Maclaine* a donné une réfutation de pluſieurs propoſitions ſingulieres & hazardées de l'ouvrage de Mr. *Soame Jennyns, on the internal évidence of Chriſtianity.* Il a fourni à l'*Encyclopedie d'Yverdun* les articles qui traitent du Gouvernement de la République des Provinces-Unies, a travaillé longtems à la *Bibliotheque des Sciences & des Beaux-Arts* qui s'imprimoit à *La Haye*, & eſt encore un des coopérateurs pour le *Monthly Revieuw* de Londres. Mr. *J. de Pinto* Auteur de l'*Apologie pour les Juifs contre Mr. de Voltaire*, d'un ouvrage Phi-

Auteurs Vivans.

Auteurs Vivans. losophique intitulé: *Précis des Argumens contre les Matérialistes, avec de nouvelles réflexions sur la nature de nos Connoissances, l'existence de Dieu, l'immatérialité & l'immortalité de l'Ame.* 160 p. in 8°. d'un *Traité sur la Circulation & le Crédit*; d'une Lettre *sur la Jalousie de Commerce*, & de trois autres *Lettres sur les troubles de l'Amérique.*

Artistes. Les Etrangers ne seront pas fachés non plus qu'on leur indique les Artistes les plus distingués. Il y en a plusieurs qui *Peintres.* excellent dans la Peinture & le Dessin. Mr. *Schouwman* pour les tableaux d'histoire, de paysages, d'animaux & surtout d'oiseaux. Mr. *Van Os* pour les fleurs & les fruits ainsi que les marines; ses ouvrages sont déjà si recherchés qu'on a payé d'une seule piece jusques à deux mille florins. Mr. *Schweikhardt* pour les paysages; ses *hivers* surtout sont admirables. Mr. *Prins* pour les paysages, vues de villes & édifices &c. Mrs. *Bolomey* & *Humbert* pour les Portraits & tableaux d'Histoire. Le second a établi pendant l'hiver un *Cour de Peinture & de Dessin*, destiné non pas tant à former des disciples, qu'à éclairer le goût des amateurs. Les séances sont partagées en deux parties; dans la premiere Mr. *Humbert* fait la

la lecture de ses observations sur le dessin & la peinture, & en général sur tout ce qui tient à l'art; dans la seconde il prouve par des exemples la vérité & la justesse des regles qu'il a données & des observations qu'il a faites: ce qui acheve de rendre cette institution aussi agréable qu'utile. Mr. *Van der Aa* pour les tableaux d'histoire &c. Mr. *Haag*, Peintre de la Cour, pour les paysages & singulierement pour les chevaux. Il a peint leurs Altesses à cheval, & ces deux tableaux ont été gravés par *Vinkeles*. Mr. *Le Sage*, Peintre de la Cour pour la Miniature. Mr. *Schepp* graveur de la Cour; il excelle à graver sur toutes sortes de pierres précieuses, soit d'après des antiques, soit des portraits d'après nature, médailles, armoiries &c. Il a modélé en bas-relief les portraits très ressemblans de leurs Altesses & de leurs Sérénissimes Enfans, dont les copies en plâtre se voyent partout.

Artistes.

Graveur.

CHAPITRE XII.

Places, Promenades & autres beaux Quartiers dans la Ville.

Quartier ſeptentrional.

ON a obſervé dans le Chap I. que LA HAYE ſe diviſe naturellement en quatre Quartiers.

Le *Quartier Septentrional* eſt à tous égards le plus intéreſſant, puiſqu'il renferme la Cour, les plus belles places & promenades, & les plus belles maiſons de la ville. On y entre de l'Eſt par trois ponts. En entrant par celui du milieu, il n'y a point, au témoignage de tous les étrangers, de ville dans le monde qui offre un abord tout à la fois auſſi riant & auſſi magnifique. Immédiatement au ſortirdu bois le plus agréable, on trouve au bord du foſſé de la ville une large rangée de belles maiſons on plutôt d'hôtels, qui ſont ceux du *Princeſſe-graft* & du *Nieuwen-Uitleg*. Cette rangée s'ouvre au milieu par une allée d'arbres bordée de chaque côté par une ſuite de nouveaux hôtels, qui forment le *petit ou Nouveau-Voorhout*. On arrive enſuite à la place du *Tournooy-veld* & on voit à droite les allées du *Grand-Voorhout*, devant

vant ſoi le *Vivier* avec les belles allées qui le bordent au Nord & qui aboutiſſent à *la Place* proprement dite; à gauche le quai, qu'on nomme le *Petit-Vivier* qui aboutit à la place de la Parade, les bâtimens de la Cour qui bordent le Vivier au Sud, & dans l'éloignement le *Buytenhof* pareillement entouré d'arbres. Tous ces objets, réunis comme en un ſeul coup d'œil, forment ſur tout dans l'été, le ſpectacle le plus impoſant & le plus agréable, & font douter un inſtant ſi on eſt en ville ou à la campagne. *Quartier Septentrional.*

On ne ſait pas au juſte le temps auquel le *Vivier* a été creuſé; mais il eſt bien à préſumer que ce fut d'abord après que le Château ſe trouva achevé. C'étoit autrefois une eau vive & claire, très abondante en poiſſon, puisque la pêche en étoit affermée au profit de l'Hopital de *St. Nicolas*. Il n'en eſt pas de même aujourd'hui. Une grande partie des dunes ayant été applanie, les eaux ſont devenues moins abondantes; & le ruiſſeau, traverſant une partie de la ville avant d'arriver au Vivier, reçoit quantité d'immondices, ainſi que le Vivier lui même. Quoiqu'il en ſoit cette nappe d'eau fait encore un très bel effet, & forme un des grands agrémens de ce *Vivier.*

 quar-

Vivier. quartier de la ville. On donne en françois, fort improprement, le nom de *Vivier* au terrein planté d'arbres qui se trouve entre l'eau & les maisons, on dit mieux en Hollandois *Vyverberg* (c'est-à-dire *montagne* ou *hauteur du Vivier.*) En effet ce terrein a au milieu une petite élévation, formée par le sable qui y fut transporté de l'endroit où le Vivier a été creusé. Les maisons qui l'entourent sont pour la plûpart grandes & belles; entre celles qui sont au Nord on distingue vers le milieu un grand hôtel en pierre de taille; il a été bâti par Mr. de *Schuylemburg* aux descendans duquel il appartient encore; l'intérieur en est bien ordonné & richement meublé; il renferme plusieurs salles peintes par le fameux *Terwesten.* Plus à l'Est, il y a trois maisons sous une seule façade très propre; elles ont été bâties sur le terrein d'un ancien hôtel qui étoit celui du Prince d'*Orange* avant le Stadhouderat. Au coin étoit l'ancien logement de *Dort*: un particulier l'a acheté & en a fait construire trois maisons, auxquelles il a donné du côté du Tournooyveld la façade d'un grand hôtel, qui contribue beaucoup à l'ornement de ce quartier. Le côté oriental du Vivier (*Korte Vyverberg*)

berg) a aussi de belles maisons, outre le *Nouveau-Doele* & le Logement de *Haerlem*: à côté de ce dernier il y a un hôtel de grande apparence qui a été bâti par quelqu'un de la famille de *Schuylenburg*, mais qui est possédé actuellement par un Comte de *Bentink*. *Vivier.*

La Place. Le terrein triangulaire qui est à l'Ouest du *Vyverberg* & qui conduit au *Nord-einde* est nommé La Place (*de Plaats*) parce que c'étoit une Avant cour devant la grande porte de l'enceinte extérieure de la Cour. On a déjà remarqué dans le *Chap. II.* que c'est là que les premieres maisons de LA HAYE ont été bâties.

Kneuterdyk. Entre le *Vyverberg* & *la Place* il y a une large rue avec deux rangées d'arbres; elle conduit au *Voorhout* & se nomme le *Kneuterdyk*. Au coin du *Vyverberg* étoit autrefois la Maison du Comte *d'Egmond*; elle avoit la forme d'un château & étoit une des plus anciennes maisons nobles de LA HAYE. Possédée en 1579 par JEAN Seigneur d'*Egmond*, l'un des Principaux Chefs du parti des *Cabiliaws*, on ne sait quand elle sortit des mains de cette illustre famille. Au commencement du dernier siecle elle appartenoit à Mr. de *Villiers*. Enfin en 1710 elle perdit sa forme antique pour

Kneuter-dyk.

en prendre une moderne par les ſoins de GUILLAUME-LOUIS, Baron de *Waſſenaer*, Seigneur de *Ruiven*, & alors Baillif de LA HAYE, qui en fit l'acquiſition; elle a paſſé à ſes deſcendans & eſt actuellement occupée par Madame la Douairiere de *Waſſenaer Starrenburg*. Vis-à-vis au coin de *la Place* il y avoit auſſi une ancienne maiſon noble, nommée la maiſon d'*Yſſelſtein*; dans la ſuite elle a été partagée en deux; celle du coin eſt encore une des belles maiſons de LA HAYE; depuis peu d'années elle a été réparée & embellie à grands fraix par feu Mr. le Bourguemaître *van Biemont*. Du même côté, au Nord d'une petite rue, nommée la rue du Duc (*Hertog-ſtraetje*) étoit *la maiſon du Duc Eric de Brunswick*. Elle exiſtoit déjà ſous ce nom en 1557. On en a fait dans la ſuite des tems deux maiſons qui ſont aujourd'hui fort belles; la premiere au coin de la rue eſt à Mr. *Van Stryen*, Receveur général de l'union; la ſeconde qui a été la demeure du célébre Penſionnaire *de Wit* eſt à Mr. le Colonel *Reynſt*. —— Les écuries qui ſuivent ont été bâties ſur le fond de l'ancienne maiſon de l'Abbé d'*Egmond*. — Enfin l'hôtel qui fait le coin de la rue nommée

Heul-

Heulstraet, bâti par Mr. *Munter*, Conseiller de la Cour, & actuellement possédé par une Comtesse de *Bentinck*, est occupé par le Baron de *Reischach* Envoyé Extraordinaire de l'Empereur. *Kneuter-dyk.*

Le *Voorhout* est un terrein fort étendu qui s'élargit en avançant vers l'Est, où il fait un coude par lequel il va joindre le *Tournooy-veld*. Tout ce terrein est planté de plusieurs rangées de hauts tilleuls qui forment plusieurs belles allées. Celle du milieu qui sert à la promenade est séparée des autres par des barrieres, & garnie de bancs de distance en distance. Dans la semaine de la foire elle est bordée d'un bout à l'autre des plus belles boutiques. Les deux allées qui la bordent sont pavées & servent aux voitures. On nomme tout ce quartier *Voorhout* c'est-à-dire *l'avant-bois* parce qu'il en étoit autrefois le commencement. C'est à l'Empereur *Charles-Quint* que LA HAYE est redevable de ce beau quartier. Il en fit planter les arbres en 1536, & en prit la conservation si fort à cœur, que par un Placard du 9 Decembre 1539 il ordonna au Stadhouder & à la Cour de Justice de sévir par des punitions exemplaires contre tous ceux qui oseroient les endommager.

Voorhout. Ce qui rend cette promenade d'autant plus riante & plus belle, c'eſt que la plûpart des maiſons qui l'entourent ſont grandes & bien bâties; on ſe contentera d'indiquer les plus remarquables. Au coin du *Heulſtraatje* étoit autrefois la maiſon du Seigneur d'*Oſterwyck*, occupée enſuite par *Gerard van Randerode van der Aa*, & immédiatement à côté de celle là au Nord étoit ſituée celle de Mr. *Sluis* Préſident de la Cour. Etant fort attaché au parti Eſpagnol, il ſe retira à *Utrecht* en 1572. L'année ſuivante le Prince d'*Orange* ordonna que ſa maiſon fût raſée; mais ſur les repréſentations de la Cour cette ſentence n'eut point ſon exécution. La maiſon de Mr. *Sluys*, poſſédée en 1630 par le Grand-Penſionnaire *Cats*, fut acquiſe en 1658 par le Baron de *Wasſenaer* Seigneur d'*Opdam*, & Amiral de la République, des mains duquel elle a paſſé dans celle de ſon fils, & enſuite de ſon petit-fils, le Comte de *Waſſenaer d'Opdam*. Ce Seigneur, ayant fait abattre cette maiſon ainſi que la précédente, a fait élever ſur ce terrein le ſuperbe hôtel qu'on voit à préſent dans ce coin du *Voorhout*, & qui par ſa belle façade en fait un des grands ornemens. Il y a derriere cet

hôtel

hôtel un vaſte & beau jardin qui s'étend *Voorhout.* jusques aux remparts de la ville. — Après la maiſon du Préſident *Sluis* venoit celle des Barons de *Waſſenaer*, Burgraves de *Leyde*. Elle avoit été bâtie au commencement du quinzième ſiecle, par *Henri de Waſſenaer*, fils ainé du Burgrave. Les Etats y logerent en 1784 la Comteſſe Douairiere de *Hohenlo*. En 1617 elle fut achetée par *Corneille van der Myle* du Corps des Nobles & gendre de *Olden-Barneveld*. Les malheurs de ce dernier obligerent *van der Myle* à quitter la Province en 1619. Pendant ſon abſence FREDERIC V Roi de *Bohème* occupa quelque tems ſa maiſon. Elle a été abbattue dans la ſuite & l'on avoit conſtruit à la place deux autres maiſons, mais qui depuis quelques années ont été de nouveau réunies, & forment le Logement des cinq Villes de *Nord-Hollande*. —— La maiſon de Mr. *Helmich*, Seigneur de *Doornick*, touchoit à la précédente: elle exiſtoit déjà au milieu du quatorzième ſiécle & s'étendoit juſqu'au coin de la petite rue du *Cloître*. Le Comte *Charles d'Aarenberg*, Seigneur de *Naaldwyck*, la poſſéda enſuite. Il la vendit en 1611 au Grand-Penſionnaire *Olden-Barneveld* qui, après l'avoir

Voorhout. l'avoir démolie, fit conftruire fur une partie du terrein la maifon à double pignon qui s'y voit encore. Chacun des pignons eft orné d'une ftatue; l'une repréfente la Prudence & l'autre la Force; au milieu fe lit ANNO MDCXII. Cette maifon eft occupée depuis longtems par les Miniftres de la Cour de *Ruffie*. La maifon qu'on a conftruite fur l'autre partie de ce terrein, & qui fait le coin de la petite rue eft auffi grande & belle; c'eft actuellement la demeure de Mr. *Bisdom* Tréforier Général de l'Union.

Au delà de l'Eglife du *Cloître* eft la maifon des Pages de S. A. S., fuivie du Logement de *Gouda*. Plus loin étoit autrefois la maifon de l'illuftre famille de *Borsfelen*. On ignore qui en fut le fondateur; elle étoit ancienne & d'une étendue fi confidérable, qu'elle occupoit prefque tout le refte du Nord du *Voorhout*, foit par fes bâtimens, foit par fes jardins. Ayant enfuite été démembrée on y a bâti fucceffivement une fuite de belles & grandes maifons. —— La plus remarquable eft celle qui a une fuperbe façade en pierre de taille, ornée de ftatues & autres ouvrages de fculpture. Elle a été bâtie par le fameux *Huguetan*, Banquier de LOUIS XIV. L'intérieur n'eft

n'eſt pas moins magnifique ; le grand eſcalier eſt de marbre blanc avec une baluſtrade de cuivre ; les ſalles ſont richement ornées en tapiſſeries & en tableaux des meilleurs maîtres de ce tems. Elle appartient actuellement à un Comte de *Bentink*, mais elle eſt habitée par le Miniſtre du Roi d'*Angleterre*. Ce bel Hôtel a auſſi un grand jardin qui s'étend juſques aux remparts. *Voorhout.*

Derriere ce côté du *Voorhout* règne une rue qui lui eſt parallele & où il n'y a presque que des Ecuries. Il s'y trouve cependant une maiſon qui n'a point d'apparence extérieure, mais qui n'en eſt pas moins grande & belle ; elle a été la demeure du célebre Penſionnaire *Heinſius*. Aujourd'hui elle appartient au Baron de *Kruiningue*.

A l'Eſt du *Voorhout*, vis-à-vis de l'Allée du milieu, il y a une grande maiſon, bâtie depuis peu d'années par Mr. *Patras*, en ſon vivant Député de la *Friſe* aux Etats Généraux. La façade en pierre de taille eſt très élégante & contribue beaucoup à l'ornement du quartier. Cette belle maiſon a été acquiſe & eſt actuellement habitée par Mr. *G. Beelaerts*, Seigneur de *Wieldrecht*, Sécrétaire de la Chambre des Comptes Provinciale.

Le

Voorhout. Le Coté Méridional du *Voorhout* a aussi une suite de grandes maisons. Il a déja été parlé de celle qui sert de Logement aux Députés de l'*Amirauté de la Meuse*. Un peu plus à l'Ouest il y a un grand Hôtel de quatorze croisées en largeur Elle portoit anciennement le nom de maison de *Mierop*. On n'est pas certain si elle a été fondée par *Vincent Corneille van Mierop*, Trésorier Général de l'Empereur CHARLES-QUINT pour les *Pais-Bas*, ou par son fils *Jacob van Mierop*, mort à LA HAYE sans enfans en 1593. Elle a appartenu ensuite à la famille d'*Aerssen van Sommelsdyk*; mais vers la fin du dernier siecle elle a été acquise, aggrandie & embellie par *Guillaume Bentink*, Comte de *Portland*, favori du GUILLAUME III; les armes de ce Comte sont placées au dessus de la porte; son arrière petit-fils le Comte de *Bentink* Seigneur de *Rhoon* en est actuellement le propriétaire; mais elle est habitée par le Seigneur de *Noordwyck*, du Corps des Nobles & Baillif de LA HAYE.

Entre le *Tournooyveld* & le Nouveau *Voorhout* il y a au Sud, au coin de la rue nommée *Lange-Houtstraet* une maison large mais peu profonde. Elle appartient à la *Grande Société*. C'est une

association

association nombreuse de personnes du premier rang, Membres du Gouvernement, Ministres Etrangers & Hauts Officiers de l'Armée qui, à fraix communs, ont acheté & meublé cette maison, y entretiennent un concierge, un portier, & les domestiques nécessaires pour le service de ceux des membres qui s'y rendent à toute heure du jour pour y lire les papiers de nouvelles, journaux ou autres livres d'une Bibliotheque choisie, y jouir des agrémens de la conversation, ou y faire une partie de jeu. Aucun nouveau membre ne peut être admis dans cette Société qu'après que son nom a été exposé pendant un certain tems sur un tableau, & soumis ensuite au scrutin. Tous les membres sont astreints à l'observation des réglemens nécessaires pour maintenir le bon ordre, & la décence convenable à l'état de ceux qui composent cette Société. Elle est nommée la *Grande*, pour la distinguer d'une autre composée à peu près sur le même modèle, mais où le choix des membres est moins borné. Celle-ci a une maison plus petite mais fort propre, & très agréablement située à droite au sortir de la Porte de la prison, ce qui lui donne une vue très étendue sur le *Vivier*, le *Kneuterdyk* & la *Place*.

La Grande Société.

La petite Société.

A

Quartier Septentrional. A l'Eſt de la *Grande Société* & encore vis-à-vis le *Voorhout* ſe voit l'*Hôtel de Weilbourg*. Le Prince de *Naſſau Weilbourg* ayant épouſé la Princeſſe d'*Orange*, Sœur du Prince Stadhouder, achetta, à grands fraix, huit maiſons dont quelques unes étoit très belles, pour élever ſur ce terrein un Hôtel qui, ſelon le plan arrêté, auroit formé un beau Palais. Il y a déja dix-huit ans qu'on a commencé à y travailler. Le quartier qui eſt achevé & dont la façade en pierre de taille fait un ſi bel effet du côté de la rue, n'eſt qu'une partie de l'édifice projetté; il devoit être continué juſques au coin, où il devoit avoir une porte cochère par laquelle les caroſſes ſeroient entrés dans une grande cour, où l'Hôtel auroit eu une large & belle façade. Mais ce Prince s'étant retiré dans ſes Etats avec ſa Famille, l'ouvrage eſt reſté interrompu depuis plus de douze ans, ſans qu'on ſache s'il ſera jamais repris & achevé.

Nouveau Voorhout. Le *nouveau* ou *petit Voorhout* a au milieu une allée appropriée à la promenade dans le même goût que celle du *grand Voorhout*. Elle a des deux cotés de fort belles maiſons. Les deux plus grandes ont été bâties par des Juifs Portugais;

Portugais; l'une qui est actuellement l'Hôtel de l'*Ambassadeur* de *France* se trouve décrite plus haut; l'autre située à l'Ouest de la précédente a été bâtie par Mr. de *Pinto* dont les descendans l'occupent encore. La maison de Mr. *Meerman* qui fait le coin du *Princesse-Graft* a été la demeure du célebre Grand-Pensionnaire *van Slingelandt*; dont on publie actuellement les *Ecrits Politiques* qui achevent de justifier ce bel éloge, qu'aucun Pensionnaire de *Hollande* n'eut de plus grands talens, plus de dignité dans le caractere & la conduite, plus de connoissance de la constitution & des intérêts de son pays.

Quartier Septentrional.

En entrant dans LA HAYE par le pont Méridional de ce Quartier, on trouve d'abord un canal assez étroit nommé le *Heere-Graft*. Ce Canal a au midi plusieurs grandes & belles maisons; la premiere, ou celle du coin, est habitée par Mr. le Grand Pensionnaire *van Bleyswyk*; après ce Canal une rue étroite nommée le *korte Poote* conduit au *Plein*. Il a déja été remarqué que c'étoit anciennement un vaste Jardin potager. La garde en étoit confiée à un Concierge, que les Comtes de *Hollande* choisissoient. Il a été connu ensuite sous le nom de

Le Plein.

Le Plein. *Jardin des Stadhouders.* Ce ne fut qu'en 1630 qu'on en arracha les restes & qu'on en fit une esplanade quarrée, garnie de tilleuls & destinée à servir de place de Parade pour la Garnison. Tout le tour du *Plein* est orné de belles maisons; à l'Est est le superbe Logement d'*Amsterdam*; au Sud celui de *Rotterdam*; à l'Ouest & au coin du *Pooten* la maison qu'a fait construire *Constantin Huyghens*, Seigneur de *Zuylichem*. Elle est d'un très bon gout d'architecture ayant une avant-cour & des statues au haut du frontispice; le mur qui occupe tout ce côté du Plein est celui du jardin de cette maison, & au bout sont les Ecuries. Cette belle maison est actuellement occupée par Madame La Douairiere *Wassenaar de Ruyyen*. Derriere les Ecuries et le Jardin, il y a un autre grand jardin appartenant à l'Hôtel du Prince *Maurice* avec lequel il communique par une galerie qui passe sous la rue. Le coté Septentrional du Plein a aussi de belles maisons; la plus considérable est celle qui fait le coin à l'Ouest; elle a de grands appartements & est actuellement habitée par le Baron *van Lynden* seigneur de *Hemmen*, Député de *Gueldre* aux Etats Généraux, & Gouverneur des jeunes Princes.

Le

Le *Buyten-Hof* à l'Oueſt de la Cour eſt auſſi une belle Place quarrée & entourée d'arbres & de maiſons, ſi ce n'eſt à l'Eſt où elle eſt bordée principalement par les eaux du *Vivier* & du Canal qui baigne les murs de la Cour. Les Comtes en aſſignerent le terrein à ceux de leurs Officiers & Suppôts qui voulurent y bâtir. On commença par le côté du midi, où ſe voit à-préſent le Logement de *Leyde*, la maiſon du Député de cette ville au College des *Conſeillers-Députés*, le Corps-de-Garde des Gardes à cheval & quelques maiſons appartenantes à des particuliers. Derriere celles-ci il y avoit un jeu de Paume; mais cet exercice n'étant plus en uſage, on a bâti ſur ce terrein une douzaine de petites maiſons. Quoique le côté Septentrional du *Buiten-Hof* ait été garni de maiſons plus tard que celui du Midi, cependant dès l'an 1400 & dans la ſuite, les Comtes y ont eu une maiſon avec une ménagerie, leur meute & tout l'attirail de la chaſſe. Cette maiſon qui ſubſiſtoit encore il y a un demi ſiecle, étoit placée immédiatement après la maiſon du coin, qu'on appelloit autrefois la maiſon de la Comteſſe de *Noyelles* & où eſt à-préſent le *Muſæum*. Derriere ces deux maiſons il

Le Buyten-Hof.

Le Buyten-Hof. y a une partie des remiſes & des écuries du Stadhouder; une autre partie ſe trouve au coin Sud-Oueſt du *Buyten-Hof;* & les caroſſes de parade ſont gardés dans des remiſes qui ſe trouvent derriere une partie du Jardin de la *Vieille-Cour.*

Quartier Septentrional. Le *Noord-einde* eſt une longue rue qui ſépare en grande partie le *Quartier Septentrional* du *Quartier Occidental.* Elle a pluſieurs grands édifices. On a déjà nommé la *Vieille-Cour*, et la maiſon de Mr. *Fagel;* au commencement c'eſt-à-dire pas loin de la *Place* il y a une vaſte & ancienne maiſon, bâtie avant 1570 par *Otto van Egmond*, Seigneur de *Kenenburg*, un des Nobles qui ont ſigné la fameuſe requête préſentée à *Marguerite de Parme*, Gouvernante des *Pays-Bas.* Cette maiſon ou plutôt cet hôtel a été acquis & réparé en 1722 par *Corneille van Aerſſen*, Seigneur de *Voshol;* il a de vaſtes & belles ſalles, & eſt occupé aujourdhui par Mr. le Comte de *Maillebois*, Général au ſervice de la Republique. La cour où ſont les Ecuries a une porte cochere ſur le *Kneuterdyk.* La rue qui va de *la Place* au *petit-marché* se nomme le *Hoogſtraet*, & celle qui acheve de borner ce quartier à l'Oueſt eſt appellée le *Veeneſtraet;*

ſtraet; elles ſont toutes les deux remplies de boutiques; ainſi que le *Spuyſtraet* qui borde ce quartier au ſud jusques au *Kapelsbrug* qui termine le Canal du *Spuy*. Ce pont eſt ainſi appellé parce qu'il y avoit autrefois une petite Chapelle, dédiée à la *Ste Vierge*. Ses revenus qui conſiſtoient en rentes & en fonds, donnés par divers particuliers ont été appliqués, aprés la Réformation, à l'entretien de la Maiſon des Lépreux. Enfin la rue étroite qui va du *Kapelsbrug* au *Plein* ſe nomme le *lange-Pooten*. Elle a au Nord une grande maiſon avec une avant-cour & porte cochere. Cette maiſon a été occupée ſucceſſivement par pluſieurs Miniſtres de Sa Majeſté Britannique, & en dernier lieu par Son Alteſſe, Monſeigneur le Duc de *Brunſwyck-Wolfenbuttel*, Feld-Maréchal au ſervice de la Republique *Quartier Septentrional.*

Le *Quartier Oriental* donne à LA HAYE deux grandes entrées au Sud, La premiere par le *Wageſtraet* lorsqu'on vient du chemin de Delft-c'eſt une longue rue fort large à ſon commencement, mais qui ſe retrecit en approchant du *Veeneſtraet*; elle a des maiſons fort propres mais aucun édifice remarquable; elle borde ce quartier à l'Oueſt. La Se- *Quartier Oriental.*

Quartier Oriental. conde entrée eſt par le canal nommé le *Spuy* où arrivent les barques qui viennent de *Delft* & de *Leyde*; il portoit déjà ce nom au commencement du quatorzieme ſiecle; au commencement de ce Canal à l'Eſt, eſt la *Maiſon de la Diaconie Hollandoiſe*, vis a vis de laquelle à l'Oueſt eſt le *Bierkaay*. C'eſt comme le le port de LA HAYE, où ſe tiennent les grandes barques à voile & où il y a une Grue pour décharger les marchandiſes peſantes qu'elles apportent. Du même coté un peu plus avant il y a un ſecond canal de traverſe, nommé le *Veerkaay* où ſe tiennent & d'où partent les barques marchandes de trait. Du même coté encore, & environ vers le milieu du *Spuy* eſt l'*Egliſe-Neuve*. Le canal de traverſe aſſez large, qui eſt vis à vis de cette Egliſe a au Nord le *marché aux tourbes* & au midi le *marché au bois*. A l' Eſt du *Spuy* il y a un ſecond canal qui lui eſt parallele, nommé le *Nieuwe Haven*. Il a été creuſé en 1660, & communique au *Spuy* par trois canaux de traverſe, & avec le *Heeregraft* à l' Eſt par un canal oblique nommé le *Fluweele-Burgwal*, qui a pluſieurs belles & grandes maiſons, & vers le milieu le Logement de *Gorcum*, *Schiedam* & *Schoonhoven*.

hoven. Ce qui reste à remarquer sur ce quartier, c'est que la rue qui va du *Nieuwehaven* au *Plein*, se nomme le *Korte-Houtstraet*, & que le terrein entre cette rue & le *Spuy* a été occupé autrefois par le Couvent des Soeurs de Ste *Marie en Galilée*. Ces Nonnes étoient de l'ordre de St Augustin. Il ne subsiste plus aucune trace de ce Cloître que dans le nom de *Bagynestraet*, qui a été donné à quelques petites rues qui se trouvent sur son terrein. *Quartier Oriental.*

Le *Quartier Méridional* est borné à l'Est par le *Wagestraet*, au Nord par le *West-einde*, & des deux autres cotés par les remparts de la ville. Il a deux canaux principaux, savoir le *Paviljoens-graft* parallele au *Wagestraet*, & le *Prince-graft*, qui communiquent ensemble par le large pont, sur lequel se tient le *marché aux herbes*. Le *Paviljoens-graft* (dont la partie Septentrionale se nomme aussi *Lutherse-Burgwal*, à cause de l'Eglise Luthérienne qui s'y trouve) étoit déjà connu en 1626 sous le nom de *Sustersgraft*, parce qu'il touchoit au Nord à un Couvent de Religieuses de Ste *Elizabeth*, situé au bout du *Vlamingstraet* & qui s'étendoit par dessus le Grand-marché jusques au *Laan*. En *Quartier Méridional.*

Quartier Méridional.

1584 toutes les maisons du *Vlamingstraet* ayant été consumées par un incendie, le couvent en fut à moitie détruit: le reste fut vendu dans la suite à des particuliers. Le *Princegraft* a été creusé en 1623, & acquit ce nom en l'honneur de FRÉDÉRIC-HENRI, Prince d'Orange: Ce canal tiré au cordeau a des quais larges, plantés d'arbres, & bordés de belles maisons, surtout le quai Septentrional qui en est garni d'un bout à l'autre, & où se voyent de plus la *Halle au beurre*, la *Halle au bled*, *La Maison de correction*, & la *Maison de Nieuwkoop*. Tout le Quartier renfermé entre ces deux canaux a été bâti aprés 1623; aussi les rues sont-elles bien percées & tirées au cordeau; les deux plus belles sont le *Boekhorststraet* & celle qui sert de *Marché au bétail*; leur direction est du Nord au Sud. Elles commencent au *Princegraft* & aboutissent au rempart. Le *Veenestraet* a vers l'Ouest quatre rues qui lui sont paralleles; le *Nieuwstraet* qui du *Vlamingstraet* aboutit, vis-à-vis de l'Hôtel de ville, a de très bonnes maisons; le *Schoolstraat* entre le Grand-marché & la *Poissonnerie* est une rue de boutiques; le *Jan Hendrikz straet*, qui va, du *Laan* où est *l'Eglise*

ſe Arminienne, au *Weſt-einde*; & enfin l'*Aſſendelft* ou *Lorreſtraet*. Dans cette rue à l'Oueſt étoit autrefois le *Couvent de Bethlehem* ou de *Ste Barbe*. C'étoit une Prévoté de Religieuſes de l'Ordre de Prémontré, ſuivant la regle de St Auguſtin. Ce Couvent n'étoit pas fort ancien; il n'existoit pas encore en 1471. Après les Placarts de CHARLES-QUINT contre les prétendus Hérétiques, l'Inquiſiteur-Général des Pays-bas y établit ſon exécrable Tribunal. Ce Couvent qui étoit aſſez ſpacieux, ayant été acheté par le Magiſtrat, fut entierement démoli, ainſi que ſa Chapelle; l'on éleva ſur le terrein qu'il occupoit deux maiſons avec de beaux Jardins; l'entrée de ces maiſons eſt au *Weſt-einde*. Du même côté de l'*Aſſendelftſtraet* eſt la Comédie Hollandoiſe; plus vers le *Princegraft* l'Egliſe des Carmes; & à côté de celle ci un grand hôtel, qui a été longtems occupé par les Miniſtres de l'Empereur. Le Comte de *Degenfeldt*, Envoyé de la Republique à *Vienne* l'a fait réparer il y a quelques années; il appartient encore à ſa Douairiere, & eſt occupé aujourdhui par le Miniſtre du Roi de *Danemarc* auprés de la Republique. Cet hôtel eſt ſuivi d'un *Hofje*

Quartier Méridional.

Quartier Méridional. qui a été fondé dans ce ſiecle, & porte le nom de *Hooft* qui eſt celui du Fondateur ; au Sud de cet Hofie eſt l'entrée du *Lombard.* Enfin le *Weſteinde* eſt une longue rue qui commence à l'Egliſe principale & aboutit au Pont du chemin de *Looſduynen*, elle n'eſt ni droite ni d'une égale largeur. Sa partie la plus ancienne & la mieux bâtie s'étend juſqu'à l'*Aſſendelftſtraat* ; elle avoit au Nord le Couvent de *Ste Agnès* aujourd'hui la *Maiſon des Orphelins*, & vis-a-vis au Sud la Maiſon d'*Aſſendelft*, aujourd'hui l'Hôtel d'Eſpagne ; le reſte n'a que de petites maiſons bourgeoiſes, à l'exception de trois ou quatre qui ſont grandes & ont de beaux jardins.

Quartier Occidental. Le *Quartier Occidental*, borné au Sud par le *Weſteinde*, à l'Eſt par le *Nordeinde*, & des deux autres côtés par les remparts de la ville, eſt le plus petit des quatre. Il comprend l'*Egliſe principale*, l'*Hôtel de ville*, la *Boucherie*, l'*Egliſe Angloiſe*, la *Maiſon des Vieillards*, & la *Vieille-Cour* avec ſon vaſte jardin. Ce quartier a entre la Vieille Cour & l'Egliſe Principale pluſieurs rues anciennes & étroites, dont quelques unes ont cependant de grandes & belles maiſons, entr'autres le *Nobelſtraet.*

Le

Le *Juffrouw-Ida-ſtraet* où ſont le *Théatre Anatomique*, & l'*Egliſe Janſéniſte* lui eſt parallele au Nord. *L'Egliſe du Curé* de LA HAYE eſt presque vis-à-vis du *Juffrouw-Ida-ſtraet* à l'Oueſt, dans une rue de traverſe nommée *Oude-Molſtraet*. Les rues qui entourent les précédentes à l'Oueſt & au Nord ont été bâties vers le milieu du dix-ſeptieme ſiecle; *la Maiſon des Fous & des Peſtiférés* & l'*Ecole Latine* ſont les ſeuls édifices remarquables qui s'y trouvent. La partie du rempart qui entoure le jardin de la Vieille Cour & aboutit au pont de *Schevelinge* eſt fort élevée; il a au bord du foſſé une banquette, & trois rangs d'arbres dans ſa largeur qui en font une promenade fort agréable; le rempart Septentrional depuis le pont de *Schevelinge* jusqu'à celui du *Denneweg* eſt arrangé de la même maniere.

Quartier Occidental.

CHAPI-

CHAPITRE XIII.

Des Environs de la Haye, ſavoir des Promenades, Chemins, Maiſons de Campagne & Villages qui s'y trouvent.

Il y a peu ou peut-être point de villes dans le monde dont les environs ſoient de tous côtés auſſi ornés & auſſi agréables que ceux de LA HAYE. Ils méritent à tous égards d'être détaillés avec quelque ſoin, & comme en décrivant l'interieur de la ville on vient de s'arrêter au Pont de *Schevelinge*, c'eſt par ce côté là qu'on va commencer d'en décrire les dehors.

Chemin de Scheve-linge. Immédiatement après avoir paſſé le pont, on trouve comme un petit *Faux-bourg*, dont les maiſons à l'Oueſt n'ont été bâties que depuis une vingtaine d'années; elles ſont ſuivies de quelques jardins; auxquels ſuccede une allée qui conduit à une belle barriere, où commence proprement le beau chemin de *Schevelinge*. Il y a en deça de la barriere a l'Oueſt deux Maiſons de campagne; la premiere eſt d'une conſtruction ſinguliere & ſes jardins peu étendus; on y avoit établi un Vaux-hall en 1749; mais

mais il n'a pu se soutenir. La seconde est l'Hôtel de *Hesse-Philipstal*, bâti par le Landgrave PHILIPPE, dont le tombeau se voit dans l'Eglise principale. C'est un corps de logis avec deux aîles fermées par un grillage de fer. Cet Hôtel après avoir passé par plusieurs mains étoit fort déchu; mais il vient d'être acquis, reparé & embelli par Mr le grand-Pensionaire van *Bleyswyck*, qui en étend aussi beaucoup les jardins. **Chemin de Schevelinge.**

De la barriere on voit la belle allée tirée au cordeau à travers les dunes; ouvrage digne en quelque sorte de la magnificence des Romains. Le plan ou projet en fut formé en 1653 par *Constantin Huyghens* & approuvé à quelques changemens près, au bout de dix ans. Les Etats de la Province accorderent alors un Octroi pour en autoriser l'entreprise. On mit la main à l'oeuvre le 1 Mai 1664, & le tout fut achevé le 5 Décembre 1665.

La longueur du chemin depuis la barriere jusqu'à l'entrée du village est de 590 toises & 9 pieds. (depuis le pont jusqu'au bord de la mer il en a 916.) Sa largeur entiere jusques aux dunes est de 18 toises, dont deux sont le chemin du milieu pour les voitures & sont pavées

de

Chemin de Scheveelinge. de briques; le sentier plus étroit à gauche est pour les piétons; celui à droite pour ceux qui se promenent à cheval. Tout le chemin a quatre rangs d'ormes bordés de taillis; on veille à la conservation de ces arbres avec le plus grand soin.

Ce chemin, qui monte insensiblement de LA HAYE au village, est extrêmement frequenté, non seulement dans l'été, mais dans toutes les saisons; en effet on y est également à l'abri de l'ardeur du soleil & de l'impétuosité des vents. Le péage qu'on paye à la barriere est trés modique, savoir un demi sol par tête à pied, & en voiture un sol par cheval.

Environ au quart du chemin au delà de la barriere, il y a à l'Ouest une allée de traverse, qui conduit à une Campagne nommée *Zorgvliet*. Elle a autrefois appartenu au Grand-Pensionaire *Catz*, qui s'y retira en 1651, pour se livrer tout entier à la Poësie Hollandoise qui faisoit ses delices. Elle a été acquise ensuite par le Baron de *Bentinck*, Comte de *Portland*, qui en fit orner les jardins avec beaucoup de dépense dans le goût de ce tems-là. Le Comte de *Bentinck*, Seigneur de *Rhoon*, l'a fait arranger ensuite dans le gout Anglois. L'Orangerie est superbe; le sallon qui est au milieu est orné de Statues

&

& bas reliefs antiques, que le Comte de Portland achetta en Italie. La maison est basse & a subi très peu de changemens depuis que *Catz* l'a habitée; on a même conservé les peintures allégoriques dont il avoit fait orner les portes. Elle appartient encore à la famille de *Bentinck*.

Le Village de SCHEVELINGE ou comme on l'écrivoit autrefois *Scheveninge* est fort ancien. Il a eu le double de l'étendue qu'il occupe aujourd'hui. Dès l'an 1470 la mer emporta une de ses Eglises & gagna environ deux mille pas au delà. Les habitans furent reduits au nombre de 190, & la plûpart entierement ruinés. En 1530 une nouvelle inondation manqua de les engloutir entierement. Malgré toutes les précautions qu'on put prendre, la mer furieuse franchit de nouveau les dunes dans les années 1538, 1546, 1551, & surtout en 1570, le jour de la Toussaint. Cent & vingt maisons furent ou ensévelies sous les sables ou entrainées dans les eaux, & l'Eglise qui étoit placée au coeur du Village se trouva au bord de la mer, dont elle n'est encore à présent séparée que par les dunes. Depuis ce tems la mer est restée dans ses bornes; le villlage s'est rétabli & on l'a étendu du côté de

Village de Scheveling e.

Village de Scheve-linge. de LA HAYE. Le nombre des maisons, qui en 1680 passoit déjà les deux cent est aujourd'hui de deux-cent-soixante.

L'Eglise qui est aujourd'hui sur pied à *Schevelinge* subsiste depuis la fin du quinzieme siecle. Pendant la guerre contre l'*Espagne*, elle éprouva plus d'une fois la violence du soldat. Il fallut vendre en 1614 quelques unes des terres qui y appartenoient pour la rétablir. On cessa d'y faire le service Romain en 1573. Elle est fort propre en dedans & a de bonnes orgues. Dans le choeur on conserve le crâne d'un poisson monstrueux qui échoua sur le rivage en Janvier 1617; il avoit 56 pieds de long, comme le porte l'Inscription latine de *W Schuil*, alors Ministre de *Schevelinge*.

Le Village a deux Maisons de Charité. L'une, destinée à servir de retraite aux Pauvres Vieillards des deux sexes, existoit déjà en 1470 & avoit été fondée par les Comtes de *Hollande*. L'autre consacrée aux Pauvres Orphelins fut bâtie par ordre du Magistrat de LA HAYE en 1697, & dès l'année suivante on y reçut quatorze enfans. Cette maison a été rebâtie depuis peu d'années.

Les habitans de *Schevelinge* sont tous Pêcheurs ou Cabaretiers. Les premiers vivent du revenu de leur pêche, dont

ils

ils tirent un profit aſſez conſidérable à LA HAYE & juſqu'à ROTTERDAM. Les ſeconds ſubſiſtent des parties de plaiſir que des gens de tout ordre y font pendant la belle ſaiſon.

En ſortant par le pont du *Denneweg* on trouve encore une eſpece de Fauxbourg plus conſidérable que celui du chemin de Schevelinge. Il renferme un édifice trés étendu & d'une belle apparence; ce ſont les Ecuries pour les chevaux de l'eſcadron des Gardes-du-Corps du Prince Stadhouder; elles n'ont été bâties que depuis une vingtaine d'années, & elles ſont accompagnées d'un beau manege placé au Sud. Un peu après avoir paſſé ces écuries, il y a un chemin à gauche qui conduit à celui de *Schevelinge* & un autre à droite qui eſt celui du village de *Waſſenaar*; ce dernier chemin forme jusques aux dunes une allée, plantée de beaux arbres, ayant à droite des prairies qui la ſéparent du *Bois* de LA HAYE, & à gauche des Maiſons de campagne. La premiere eſt celle de Mr le Greffier *Fagel*; ſon étendue eſt de plus de ſoixante & dix arpens; elle eſt plantée dans le goût Anglois & entretenue avec la plus grande propreté; elle a au Nord ſur une haute dune un *Belvedere*,

Chemin de Waſſenaer.

auquel on monte fort commodément, & d'où l'on voit d'un côté la mer, & de l'autre une grande partie de la Province. Entre ce *Belvedere* & les jardins il y a un chemin qui conduit à la plaine de *Waaſdorp*, où la garniſon de LA HAYE a fait pendant pluſieurs années les grandes manoeuvres. Le chemin de *Waſſenaer* dont il eſt queſtion eſt fort étroit dans les dunes mais bordé à gauche de pluſieurs belles Maiſons de campagne. Le village de *Waſſenaer* ſitué a une lieue & demie de LA HAYE eſt une des plus anciennes Seigneuries de ce quartier; il a près de trois cens maiſons qui forment deux rues, l'une fort large avec une double rangée d'arbres, l'autre plus étroite qui va de l'Oueſt à l'Eſt & conduit au chemin de Leyde dont il ſera parlé bientôt. Cette Seigneurie à laquelle celle de *Zuidwyk* eſt annéxée, appartient aujourd'hui au Comte de *Waſſenaer* d'*Obdam* Seigneur de *Twickel*, Envoyé Extraordinaire & Miniſtre Plénipotentiaire à la Cour de *Vienne*. Parmi les Maiſons de plaiſance dont ce charmant village eſt comme entouré, la plus conſidérable eſt *Ryxdorp* ſituée au Nord. Elle a été conſtruite ſur les deſſeins du fameux Architecte *Pierre*

Village de Waſſenaer.

Post, vers le milieu du dernier ſiecle; ayant paſſé enſuite par diverſes mains, elle a encore été embellie & augmentée; La maiſon, les bois, boſquets, terraſſes, viviers, canaux, tout en eſt grand & magnifique; elle eſt actuellement poſſédée par un negociant de *Rotterdam*.

A l'Eſt de LA HAYE & immédiatement au ſortir de la ville ſe trouve le beau *Bois* qui en fait un des grands agrémens. C'eſt comme une petite forêt de haute futaye, reſte des grandes forêts qui étoient anciennement aſſez nombreuſes dans la Province. Du moins eſt il certain que le *Bois* a exiſté avant LA HAYE puisqu'il a ſervi de motif à ſa fondation. Sa longueur depuis le foſſé de la ville eſt d'une petite demi-lieue & ſa largeur environ d'un quart de lieue. Il a deux grandes avenues; l'une au Nord par une large allée qui étoit autrefois un mail, mais qui ne ſert plus qu'à la promenade; la ſeconde vis-à-vis du nouveau *Voorhout*, par une allée beaucoup plus large, & bordée de quelques autres plus étroites. Entre ces deux avenues on a ouvert une vaſte plaine dans laquelle les troupes de la garniſon font leurs exercices annuels & paſſent la revue; à la droite de cette derniere *Le Bois.*

Le Bois. avenue il y a un grand parc entouré de palissades, dans lequel on nourrit des daims; on se sert aussi de ce parc pour dresser les recrues & exercer les troupes par compagnies; au bout du parc est la demeure du Garde de la forêt.

Les arbres dont le bois est formé sont principalement le chêne & le hêtre. Comme on les laisse croître pour l'agrément & non pour le profit, il y en a beaucoup de très anciens & d'une beauté admirable. Ce qui contribue beaucoup à l'agrément de ce bois, c'est que l'art n'y a point gâté la nature; les arbres y sont plantés sans ordre & sans alignement, tels qu'on les voit dans les forêts; il n'y a que très peu d'endroits où l'on ait pratiqué des allées tirées au cordeau. Tout le bois est traversé dans sa longueur par quelques routes publiques pour les voitures qui vont à *Leyde*, à *Haerlem* & à *Amsterdam*; il y a des sentiers plus étroits pour ceux qui y passent à cheval; mais surtout on y a pratiqué des chemins bien affermis pour les personnes qui se promenent à pied, avec des bancs de distance en distance pour s'y reposer.

De tout temps on a eu un soin particu-

culier de la conſervation de ce Bois. *Le Bois,*
Au fort mêmede la guerre que PHILIPPE II fit aux Provinces confédérées, nommément en 1574, les commandans de ſes troupes leur défendirent d'y faire le moindre dégât. Cependant en 1575 il manqua d'être entierement détruit. La guerre que les Confédérés ſoutenoient contre les Eſpagnols exigeant alors une dépenſe extraordinaire, & le tréſor public ſe trouvant épuiſé, les Etats de la Province, d'accord avec GUILLAUME I Prince d'*Orange*, réſolurent de faire abattre tous les arbres du *Bois* pour les vendre à l'enchere, & d'aliéner enſuite par parcelles tout le terrein. Cette réſolution conſterna beaucoup les membres de la Cour de Juſtice & ceux de la Magiſtrature de la Ville. Les uns & les autres préſenterent vainement requête ſur requête pour prévenir l'exécution de cet arrêt. A la fin ils eurent recours au moyen de la rançon. En conſéquence ils s'engagerent à ne pas redemander les cloches de la ville, cédées aux Etats de la Province pour en fondre du canon; de plus à ne point répéter les ſommes prêtées aûx Etats en 1572; enfin à fournir ſur le champ mille florins, ſans en exiger jamais le rem-

 bour-

Le Bois. bourſement. Ces offres furent acceptées, & les Etats & le Prince promirent de leur côté qu'ils ne permettroient en aucun temps que le *Bois* fût détruit pour quelle cauſe que ce pût être. Cet arrangement fut pris au mois d'*Avril* 1576, à la grande ſatisfaction des habitans de la ville, & jusqu'à aujourd'hui il a été fidelement obſervé. Seulement en 1673 le Gouvernement fit abattre du coté de la ville pluſieurs des plus gros arbres, pour en embarraſſer le chemin, au cas que les François vouluſſent tenter une entrepriſe ſur LA HAYE; ce qui cependant n'eut pas lieu. Depuis cette époque le *Bois* a été conſervé en ſon entier; on l'entretient avec autant de propreté que peut l'être un jardin, auſſi la promenade y eſt elle très agréable & très fréquentée dans toutes les ſaiſons.

Tout le Bois eſt entouré d'un large foſſé & n'a qu'une iſſue à l'Eſt pour le grand chemin de *Leyde;* vers le milieu il a une ſortie au Nord & une autre au Sud, mais qu'on ne peut paſſer qu'à pied. Il y avoit autrefois à l'entrée du *Bois* une Chapelle dédiée à *Saint Antoine.* Elle avoit trois autels, & exiſtoit encore en 1576.

Vers

Vers la fin du *Bois* à l'Oueſt eſt ſitué le Château du Prince d'*Orange*, nommé la *Salle d'Orange*, ou la *Maiſon du Bois*. C'eſt la Princeſſe *Amélie de Solms* qui a fait élever cet édifice ſur les deſſeins de *Pierre Poſt*, comme un monument à la mémoire du Prince FRÉDÉRIC-HENRI ſon Epoux. Il n'y avoit alors que le grand corps de logis, & les jardins ne s'étendoient pas au de-là des grandes allées de tilleuls dont il eſt encore entouré. Après la mort de GUILLAUME III le Roi de Pruſſe prit poſſeſſion de ce château, & permit au feu Général *Keppel* de l'occuper; mais comme par le Traité de partage définitif conclu en 1732, il échut à GUILLAUME IV Prince d'*Orange*, Son Alteſſe y fit ajouter deux aîles pour le logement de ſa Cour, & fit agrandir le veſtibule, au deſſus duquel eſt la Chapelle, où ſe faiſoit le ſervice Anglican pour la Princeſſe d'*Angleterre* ſon Epouſe. La principale piéce eſt la grande Salle qui a donné ſon nom à tout l'édifice; elle en occupe le centre; ſa figure eſt octogone, ſon diametre de cinquante pieds de *Rhynland*, & ſa hauteur de ſoixante juſqu' au comble de la coupole dont la voûte de cette Salle eſt ſurmontée; ſon parquet eſt de bois

La Maiſon du Bois.

La Salle d'Orange.

La Salle d'Orange.

bois de noyer; mais ce qui fait la magnificence de cette Salle, ce ſont les tableaux dont elle eſt entierement tapiſſée. Ils ont été peints, depuis 1648 jusqu'à 1652, par neuf des plus fameux maîtres de l'Ecole Flamande & Hollandoiſe qui ont vécu après *Rubens* & *van Dyk*; ſavoir *Jacob Jordaans* d'*Anvers*; *Theodore van Tulden* de *Bois-le-duc*; *Pierre Zoutman* de *Haarlem*, tous les trois diſciples de *Rubens*; *Ceſar van Everdingen* d'*Alkmaar*; *Salomon de Bray* de *Haarlem*; *Jan Lievenſz* d'*Utrecht*; *Pierre de Grebber* de *Haarlem*; *Gerard Hondhorſt* de *Leyde*; *Corneille Brizé* de *Haarlem*. Tous ces tableaux en partie hiſtoriques & en partie allégoriques ſe rapportent à un même ſujet, ſavoir le Prince FREDERIC-HENRI, dont ils repréſentent la vie & le triomphe, qui donnerent enfin la paix aux *Provinces-Unies*. Auſſi voit-on ſur les deux battans de la porte *Pallas* & *Hercule* prêts à les ouvrir pour donner entrée à la Paix qui vient fermer le temple de *Janus* repréſenté en ſculpture ſur l'architrave du bord inférieur de la cheminée. Le grand tableau au deſſus de la cheminée repréſente la naiſſance de FREDERIC-HENRI, que *Pallas* a reçu dans ſon bouclier des mains

mains de *Louise de Coligni* ſa mere. GUILLAUME I ſon pere eſt aſſis ſous un dais ſoutenu par des génies ; la mort le menace d'un de ſes dards, pour marquer la proximité de cet événement qui arriva au bout de quatre mois & demi. Ce tableau, dont la compoſition, le deſſin, le coloris & le clair-obſcur ſont admirables, eſt d'*Everdingen*. *La Salle d'Orange.*

Dans les tableaux ſupérieurs des panneaux qui entourent la ſalle ſont marquées les principales circonſtances de la vie de FREDERIC-HENRI. A gauche de la cheminée on voit ſon éducation comme Capitaine général, & dans le panneau ſuivant ſon éducation comme Amiral, tous les deux par *van Tulden*; vis-à-vis de la porte, au deſſus des fenêtres, ſon mariage avec la Princeſſe *Amélie de Solms-Braunfels*. Ce morceau eſt un des meilleurs de *Hondhorſt*. Dans le panneau correſpondant au deſſus de la porte eſt repréſenté l'élévation de FREDERIC-HENRI au Stadhouderat, après la mort du Prince MAURICE ſon Frere ; ce morceau eſt un des meilleurs de *van Tulden*. Le tableau ſuivant repréſente la ſurvivance du Stadhouderat accordée à GUILLAUME II, âgé de cinq ans. A droite du grand tableau eſt encore

La Salle d'Orange.

FREDERIC-HENRI foulant aux pieds l'envie, la flatterie, la vengeance &c, & à gauche du même tableau Charles I Roi d'Angleterre, Pere de *Marie Stuart*; ces trois morceaux ſont encore de *van Tulden*, & ne le cédent point à ceux de *van Dyk*. A droite du tableau qui eſt au deſſus des fenêtres on voit *Guillaume* II amenant d'Angleterre *Marie Stuart* ſon Epouſe; & vis-à-vis le mariage de *Louiſe-Henriette* fille ainée de FREDERIC-HENRI avec *Guillaume-Frederic* Electeur de *Brandenbourg*; ces deux morceaux ſont de *Hondhorſt*. Enfin le dernier tableau relatif à la famille de FREDERIC-HENRI eſt à droite de la cheminée, vis-à-vis du premier relatif à ſon éducation. Il repréſente le Prince *Maurice* à cheval accompagné de ſon jeune frere, & dans le lointain on voit la bataille de *Nieuw-Poort* à laquelle FREDERIC-HENRI aſſiſta à l'âge de ſeize ans; il eſt encore du pinceau de *van Tulden*.

Dans les tableaux inférieurs des paneaux qui entourent la ſalle, ainſi que dans la grande piéce vis-à-vis de la cheminée eſt repréſenté le triomphe de FREDERIC-HENRI dans tout le coſtume d'un triomphe Romain. A droite &

à

à gauche du grand tableau eſt dépeint le cortege qui précédoit le char du Vainqueur; les joueurs d'inſtrumens; les boeufs pour le ſacrifice; le butin & toutes les dépouilles, portées ſur les épaules, ou rangées ſur des chariots; enfin les captifs avec leurs femmes & leurs enfans; ces morceaux ſont de *de Bray*, *Zoutman*, *Grebber*, & *van Tulden*. Les dépouilles Indiennes qu'on y remarque ſont relatives à la conquête du *Breſil* faite par *Jean Maurice de Naſſau* ſous le Gouvernement de FREDERIC-HENRI. Enfin dans le grand tableau qui a vingt-quatre pieds de large, & vint-ſept de haut, *Jordaans* a peint FRDERIC-HENRI, aſſis dans un ſuperbe char de Triomphe. La Victoire tient une couronne de laurier ſur la tête du Héros. Le char eſt attelé de quatre chevaux blancs, conduits par *Pallas* & *Mercure*, & ſur l'un des quatre eſt monté un jeune homme repréſentant la ſatisfaction ou la joye; à droite des chevaux marchent deux lions, qui expriment la magnanimité & la force; & à gauche deux chiens, emblêmes de la vigilance & de la fidélité. *Guillaume* II eſt monté ſur un cheval brun à la tête de l'armée qui ſuit le char du Triomphateur.

La Salle d'Orange.

Les

La Salle d'Orange. Les chevaux foulent aux pieds l'Envie. Au deſſus du Triomphateur ſe montre la Paix avec ſes attributs ; à droite la Mort menacant le Vainqueur de ſes traits, qui ſont détournés par la Renommée. Dans le lointain ſe voit un Arc de triomphe que des génies ornent de guirlandes de fleurs & de fruits.

Il reſte encore à décrire ſix tableaux, dont cinq ne paroiſſent avoir aucune relation à l'hiſtoire ni au triomphe de FREDERIC-HENRI. Dans les panneaux qui ſont des deux cotés de la cheminée on voit à gauche les *Cyclopes* dans l'attelier de *Vulcain* forgeant des armes pour Enée, & à droite *Venus* avec ſes Nymphes, ſe réjouiſſant d'avoir reçu ces armes & les faiſant ſuspendre en trophée. Ces deux beaux morceaux ſont de *van Tulden*. Au deſſus des *Cyclopes* ſont cinq des neuf *Muſes* par *Lievensz*, & les quatre autres au deſſus de *Venus* par *Everdingen*, qui dans ce tableau a parfaitement imité la maniere de *Lievensz*. Enfin à la droite du grand tableau eſt repréſentée *Amélie de Solms* avec ſes quatre filles, dont la troiſieme épouſa un prince d'*Anhalt-Deſſau*, & la quatrieme un Comte Palatin de *Zimmeren* ; ce tableau eſt de *Hondhorſt*. A la gauche

che du grand tableau, *Jordaans* a peint le Tems triomphant de l'Envie. Sur les quatre trumeaux qui ſont entre les pilaſtres qui ſontiennent la voute, *Brizé* a peint quatre Héraults d'Armes, tenant chacun un grand rouleau de parchemin, ſur lesquels devoient ſans doute être écrits les Généalogies des illuſtres Familles de *Naſſau* & de *Solms*, dont les Armoiries & les Quartiers ſont peints dans le plafond; derriere les Héraults s'élevent de hauts trophées, formés de toutes ſortes d'armes, & auxquels ſont encore ſuspendus les répréſentations des huit principales villes que FREDERIC-HENRI a repriſes ſur les Eſpagnols. Les compartimens du plafond ſont du pinceau de *Grebber*. Il y a peint des ſujets allégoriques, correſpondants à ceux des tableaux qui ſe trouvent ſous ces compartimens; c'eſt ainſi qu'au desſus de la cheminée eſt repréſentée l'Aurore, & au deſſus du Triomphe l'Apothéoſe, ou plutôt la mort Chrétienne du Héros. Il leve ſes yeux mourants vers le Ciel, ſoutenu par la Foi, l'Espérance & la charité. *La Salle d'Orange.*

La coupole eſt entourée d'une galerie pour y placer des Muſiciens lorſqu'on donne des fêtes dans cette Salle. Au cen-

La Salle d'Orange. centre du plafond de la coupole la Fondatrice de ce monument a fait placer son portrait en habit de Veuve, & sur la frise cette inscription en latin: *Amélie de Solms, Veuve inconsolable, a fait élever à Fredéric-Henri Prince d'Orange, son incomparable époux, ce monument de sa douleur & de son amour éternel, digne de lui seul.*

Devant la cheminée de la Salle sont posés cinq bustes; savoir celui de GUILLAUME I en bronze; ceux de GUILLAUME IV & de la Princesse son Epouse, sculptés en marbre blanc par *Xavery* & parfaitement ressemblans; & ceux de GUILLAUME V & de son Altesse Royale, aussi sculptés en marbre par Madame *Falconet.*

La Salle d'Orange a de chaque coté un appartement composé d'une antichambre une chambre de lit, un grand & un petit cabinet. L'appartement au Sud sert aux audiences que donne son Altesse lorsqu'elle est logée à la Maison du Bois. Tous les meubles de l'Anti-chambre sont de la Chine, jusqu'aux lambris & aux chaises; Les dessus de porte sont peints par Mrs. *Haag* Pere & fils, & représentent des oiseaux de la *Chine.* La grande chambre est meublée eu beau

Pe-

Pekin; le grand cabinet eſt nommé le *cabinet de Famille* parce qu'il contient les portraits en pied & de grandeur naturelle de la Famille de FREDERIC-HENRI; ils ſont tous peints par *Hondhorſt* dans les années 1652 & 1653. L'enfant qui eſt peint ſur la cheminée eſt GUILLAUME III. Les deſſus de porte ſont de *G. P. Verbruggen*, le meilleur peintre en fleurs de ſon tems. Les peintures du petit cabinet ſont de la main de feue Son Alteſſe Royale. ***La Salle d'Orange.***

L'antichambre & la chambre de lit de l'appartement au Nord ſont tapiſſés en papier de la Chine & élégamment meublés. Le lit-d'ange tendu de Pekin eſt entouré d'un baluſtre de belle laque du *Japon*. Le grand cabinet, nommé le cabinet bleu, offre auſſi de beaux tableaux. Dans le grand tableau eſt aſſiſe *Louiſe de Coligni*, en habit de Veuve, ayant un livre à la main; Pallas eſt à ſes cotés, & l'Eſpérance lui préſente une branche d'Oranger avec une Orange, déſignant ſon fils comme ſon unique eſpoir. Un Ange lui montre de la main le Ciel, & dans le lointain ſe voit une partie du Monument érigé ſur le tombeau de GUILLAUME I, dans l'Egliſe de *Delft*. Ce beau tableau eſt de

Go-

La Maison du Bois.

Govaert Flink. Sur les ſix portes de ce cabinet ſont ſupérieurement peintes, par *Ter Burg*, la Charité, la Foi, la Juſtice, la Prudence, la Force, & la Tempérance. Le deſſus de cheminée eſt peint par *Frere Daniel Zeegers*, de l'ordre des Jéſuites.

Les deux premieres chambres des aîles ſont, au Sud la Salle à manger qui eſt en ſtuc, avec trois tableaux repréſentant des bas reliefs ſupérieurement exécutés par le fameux *de Wit*, dont on admire les beaux Ouvrages du même genre dans la Maiſon de Ville d'*Amſterdam*; au Nord la grande Antichambre où ſont deux beaux portraits de la feue Impératrice-Reine & de l'Empereur ſon Epoux. Les autres chambres des aîles n'ont rien de remarquable & ne ſe montrent point aux étrangers.

Derriere la Maiſon, il y a un vaſte parterre à l'Angloiſe; il eſt fermé des deux cotés par des murailles & ouvert ſeulement du coté de la campagne, qui offre une vue très étendue & agréable.

A coté de la Maiſon, au Nord, il y a un grand boſquet, planté de tilleuls & où on a ménagé des eſplanades ornées de belles ſtatues. C'eſt dans ce boſquet que leurs Alteſſes donnerent en 1782 une ſu-

superbe fête au Grand-Duc & à la Grande-Duchesse de *Russie*. Toutes les grandes allées & les esplanades furent superbement illuminées, & on y avoit élevé en bois plusieurs sallons pour le souper. *La Maison du Bois.*

Apres être sorti du Bois le grand chemin tourne bientôt à gauche & va joindre alors en ligne directe le chemin de *Wassenaar*. Il faut tourner à droite pour entrer dans celui de *Leyde*; il traverse les dunes & par consequent il est sablonneux; cependant c'est d'abord pendant une demi-lieue une belle allée bordée de Maisons de campagne; ce sont ensuite des dunes non cultivées, auxquelles succedent encore des allées & des campagnes, entre lesquelles celle de *Zuidwyck* mérite une attention particuliere; c'étoit un ancien Château que *Jean-Henri* Comte de *Wassenaar* d'*Obdam*, décédé en 1745, avoit fait orner de parterres, viviers, bosquets, véritablement magnifiques. Après sa mort son Fils a fait démolir l'ancien Château pour y élever à sa place une superbe maison, mais dont il n'existe encore que les aîles & un beau sallon. Cependant les jardins sont parfaitement bien entretenus, & ont reçu encore de nouveaux embellis- *Chemin de Leyde.*

ſements. Un peu avant d'arriver à *Zuid-wyk* le chemin eſt traverſé par une allée qui conduit de *Waſſenaar* au village de *Voorſchooten.*

Chemin au Sud du Bois.

A l'Eſt de LA HAYE & au Sud du Bois il y a un chemin, nommé *Bezuydenhoudſche Weg*, qui eſt pavé juſques à l'avenue méridionale de la Maiſon du Bois. Cette avenue eſt toujours ouverte & on peut la traverſer en tout temps, même en voiture, pour entrer dans le Bois. De ce chemin il y a deux autres entrées dans le Bois; la premiere au bout du parc, mais le pont eſt fermé par une barriere qui ne permet d'y paſſer qu'à pied ou à cheval; la ſeconde un peu en deçà de la Maiſon du Bois, uniquement pour ceux qui ſe promenent à pied. A la droite de ce chemin il y a immédiatement au ſortir de la ville ſept ou huit maiſons, dont celle de Mr *Lyonnet* eſt la plus grande & la plus belle. Un peu plus loin ſe voit un Château entouré d'eau, nommé *Het Huys Ter Noot*, d'après ſon fondateur *Charles van der Noot*, Seigneur de *Hoogwoude & Aartswoude* qui l'a fait bâtir au commencement du dixſeptieme ſiecle. Le poſſeſſeur actuel eſt Mr *Cornet*, Envoyé Extraordinaire des Electeurs de *Baviere*, du

du *Palatinat* & de *Cologne*; la proximité de la ville lui permet d'habiter cette agréable demeure en hiver comme en été. Les jardins ne ſont pas fort étendus. Un peu plus loin à droite s'ouvre une belle allée pavée, ayant au milieu une barriere. C'eſt proprement l'avenue du Château *de Werve*; elle a près d'une demi-lieue de long, & ſe nomme *Ooſtindiſche Laan*, Allée Indienne. On peut la traverſer en tout temps moyennant une petite contribution à la barriere, & arriver par ce beau chemin au village de *Voorburg*. La Maiſon Seigneuriale *de Werve* a été bâtie en 1440, & a ſouvent changé de maitre. C'eſt actuellement un Château de grande apparence & dont l'intérieur eſt très beau. De vaſtes jardins ornés de grands baſſins & de boſquets en font un ſéjour charmant. Cette Seigneurie appartient actuellement à Madame la Douairiere *van Pabſt*, qui l'a héritée de ſon premier Epoux Mr *Jacob van Halewyn, van Werve*, en ſon vivant Conſeiller-Fiſcal à *Suriname*. Plus loin encore, vis-à-vis de la Maiſon du Bois, il y a une petite campagne nommée le *Petit-Loo* que le Prince d'Orange a acquiſe depuis pluſieurs années; Elle eſt ſuivie d'une longue allée,

Allée Indienne.

Château de Werve.

Petit-Loo.

Vieux-Loo. eſt l'avenue d'une autre campagne nommée le *Vieux Loo* & qui appartient également au Prince d'Orange. C'eſt une ancienne terre Seigneuriale. Le château a été démoli & il n'en eſt preſque reſté que les portes; mais les jardins & les boſquets en ſont encore fort beaux. Ce qu'ils renferment de plus remarquable, c'eſt une très belle ménagerie, pourvue d'oiſeaux & autres animaux étrangers & curieux; auſſi les étrangers ne manquent pas de l'aller viſiter. Au delà de cette Terre l'allée continue juſques au chemin de *Voorſchooten* & on peut la traverſer en tous temps ſans avoir de péage à payer.

Canal de Delft. Au Sud de LA HAYE eſt le double chemin de *Delft*, ſavoir le canal pour les barques & le grand chemin pour les voitures. Le canal qui eſt à l'Eſt ſe joint au bout d'une petite demi-lieue à celui qui va de *Leyde* à *Delft*. Aſſez près de LA HAYE eſt ſitué à gauche un ancien Château nommé le *Binkhorſt*. C'eſt un Fief noble. Le premier pont (après lequel il y a un joli hameau) eſt celui du chemin de *Voorburg*, village conſidérable, & qui paſſe pour le plus ancien de toute la Province de *Hollande*. Du moins il y a lieu de croire que dans ſon voi-

Village de Voorburg.

voiſinage a été un Bourg, formé par les Romains, ſous le rêgne de l'Empereur *Adrien.* Ce qui eſt certain, c'eſt qu'en fouillant en 1626 la terre d'un endroit élevé proche du village, on y a découvert un grand pot contenant quantité de médailles Romaines, frappées ſous les premiers Empereurs. Le célebre *Boxhorn* prétend que ce village a porté dans ſon origine le nom de *Forum Hadriani.* On y a trouvé auſſi des pierres travaillées dont les inſcriptions font voir que les anciens Bataves ont été reconnus amis & freres du Peuple Romain. *Voorburg* a plutôt l'air d'une ville que d'un village. Sa grande rue a pluſieurs belles maiſons habitées par des perſonnes de condition, qui en préférent le ſéjour à celui des villes. Outre l'Egliſe Hollandoiſe qui eſt extrêmement propre, il y a encore une Egliſe Françoiſe qui ne l'eſt pas moins En deçà & au delà du village il y a une ſuite de Campagnes la plûpart peu étendues, mais qui toutes ont de belles maiſons & ſont extrêmement ornées; elles s'étendent juſques au canal de *Leyde* dont elles rendent les bords enchantés, & ce canal leur procure à ſon tour un paſſage continuel de barques, & de voitures ſur le chemin qui fait *Village de Voorburg.*

l'autre bord du canal. Ce chemin conduit à un joli village nommé le *Leidſendam*, où une Ecluſe oblige ceux qui vont à *Leyde* de changer de barque. Il y a dans ce village de bons Traiteurs. Pendant toute la belle ſaiſon, des Compagnies viennent journellement des villes d'alentour s'y régaler en poiſſon de riviere.

Chemin de Delft. Le chemin de *Delft* pour les voitures s'éloigne inſenſiblement du canal, pour s'y réunir enſuite & l'accompagner jusques à cette ville. C'eſt un large chemin bien pavé & bordé d'arbres. *Village de Ryswyk.* A un grand quart de lieue de LA HAYE à droite eſt le village de *Ryswyk*. Sa ſituation eſt des plus riantes, & il y a dans ſon voiſinage pluſieurs belles Maiſons de plaiſance. Le chemin qui traverſe *Ryswyk* eſt très agréable & conduit au village de *Wateringue*, à une lieue de LA HAYE; c'eſt une Seigneurie fort conſidérable du Prince d'Orange. Entre *Wateringe* & *Ryswyk*, mais plus près de ce dernier eſt ſitué le Château nommé ci-devant *Belvedere* & *Nieuwburg*, *Château de Ryswyk.* bâti en 1634 par le Prince FREDERIC-HENRI. Il eſt plus connu aujourd'hui ſous le nom de *Château de Ryswyk*. C'eſt là que fut négociée & conclue la paix

paix qui rendit le repos à l'Europe en 1697. Le Château a été bâti ſous la direction de *Jacob van Kampen.* Il conſiſte en trois pavillons joints enſemble par deux galeries. L'entrée du Château eſt dans le pavillon du milieu & ſervit pendant les conférences aux Puiſſances médiatrices; on avoit ouvert une entrée dans chacun des autres pavillons pour les Puiſſances en litige. Le feu Roi de *Pruſſe* poſſéda auſſi proviſionnellement cette maiſon jusqu'à l'an 1732, & elle a été habitée par pluſieurs particuliers. Elle appartient actuellement au Prince Stadhouder, mais elle n'eſt plus du tout habitée & on la laiſſe dépérir. Les jardins qui ſont d'une médiocre étendue ſont bien entretenus. Entre Ryswyk & Delft mais plus près de cette ville, il y a une Maiſon de plaiſance nommée *Sion*, qui mérite d'être viſitée. C'étoit autrefois un couvent de Chanoines réguliers, que le célébre *Eraſme* a habité dans ſa jeuneſſe. Le Cloître fut abattu par ceux de *Delft* pendant la guerre avec les Espagnols, & vers la fin du dernier ſiecle on a élevé ſur ce terrein la belle Maiſon qui ſubſiſte encore, & planté les ſuperbes jardins qui l'entourent. Elle eſt poſſédée aujourd'hui par Mr. de *Hoogen-*

Château de Ryswyk.

Château de Sion.

gendorp, Magistrat de *Rotterdam*.

Chemin de Loosduynen. Enfin LA HAYE n'a pas des environs moins beaux & moins agréables à l'Ouest. C'est là qu'est le grand chemin de *Loosduynen* planté de deux rangs d'arbres, pavé dans toute sa longueur qui est d'une bonne lieue, accompagné d'un canal, & bordé de Maisons de Campagne, parmi lesquelles il y en a de très remarquables par leur étendue & leurs ornemens. A un petit quart d'heure de la ville, au Sud du chemin, il y en a une très ancienne nommé *Westerbeek*. *Guillaume* Batard de Hollande, premier Seigneur de *Schagen*, la fit construire en 1430. Dans un Acte de 1453 cette Maison porte le titre de Seigneurie ; dans d'autres celui de Château. Elle a été aussi nommée le Château de *Vittelvoorde*. Elle est entourée d'eau, & a très souvent changé de Maître. Plus loin & encore au Sud du chemin il y a la Maison de *Westcamp* qui après avoit été possédée par le célebre *Oldenbarneveld*, a été acquise par Mr *J. de Schuylemburg* Conseiller des Domaines de *Guillaume* III; celui-ci y a fait élever une superbe maison, & a beaucoup embelli les jardins; elle a passé depuis par différentes mains. Au Nord du chemin de *Loosduynen* il y a aus-

aussi plusieurs belles Campagnes, même fort avant dans les dunes & jusques près de la mer. En effet une grande partie de ces dunes a été applanie & cultivée. On y voit de belles prairies, arrosées d'eau vive, ce qui donne dans ce quartier des promenades charmantes & fort variées, qui vont aboutir au chemin de *Schevelinge* en deça de la barriere. ***Chemin de Loosduynen.***

Environ à moitié chemin entre *Loosduynen* & LA HAYE on voit au Nord, & à peu de distance du chemin, les restes d'un ancien village nommé *Eykenduinen*. Ce n'est à présent qu'un district dont les maisons sont éparses. Mais ce qui a toujours donné de la considération à ce village, c'est la Chapelle dédiée à la Ste Vierge, desservie originairement par un des quatre prêtres affectés à la Chapelle de la Cour, mais devenue Eglise Paroissiale en 1326. Dans la suite on y vint en foule de tous cotés adorer un prétendu morceau de la vraie Croix. Mais à la Réformation, l'Eglise d'*Eikenduinen* fut jugée inutile & démolie comme telle par ordre des Etats en 1581. Les biens qui y étoient affectés furent remis à la direction du Receveur des autres biens ecclésiatiques de la Province. Cependant aujourd'hui encore ***Eikenduynen.***

les Catholiques Romains conservent beaucoup de respect & de dévotion pour cet endroit. Sur les restes de quelques masures qu'on y a laissées les Paysans d'alentour viennent implorer la protection de la Vierge, & plusieurs Catholiques de LA HAYE s'y font enterrer.

Village de Loosduynen.

Loosduynen est un joli village de moyenne étendue. Il est en partie dans le territoire de LA HAYE; l'autre partie appartient à la Seigneurie de *Monster*. Il y eut autrefois une Abbaye de l'Ordre de Citeaux fondée, dit-on, en 1224 par FLORENT IV, & son Epouse *Mathilde*, fille de *Henri* IV Duc de Brabant. L'Eglise de *Loosduynen* qui est fort ancienne est probablement le seul reste de cette Abbaye. On ne répetera point ici l'absurde histoire des couches de *Marguerite*, fille de FLORENT IV, mariée au Comte de *Hennenberg*. Les habitans de *Loosduynen* cultivent une quantité prodigieuse de légumes & de fruits pour la consommation de LA HAYE.

De *Loosduynen* il y a un chemin, mais assez étroit & de terre grasse qui mène en droite ligne à *Wateringe*; mais il y a un détour extrémement agréable pour y arriver, en passant les beaux villages

de

de *Monſter*, *s'Graveſande*, *Naaldwyk* & *Honsholredyk* ou *Honslaerdyk*, tous domaines du Prince d'Orange. Ce quartier eſt varié de champs, de prairies, de vergers & de belles Maiſons de plaiſance *Honslaerdyk* n'eſt proprement qu'un hameau qui avoit autrefois une Chapelle, mais il eſt devenu conſidérable par le Château de ce nom, appartenant au même Prince. Il a été bâti par FREDERIC-HENRI ſur le terrein de l'ancien château des Seigneurs de *Naaldwyk*. L'Edifice eſt quarré, composé de quatre pavillons en forme de tours, réunis par des galeries. Les appartemens ſont bien diſtribués & étoient magnifiquement meublés. Les cuiſines, offices, remiſes, écuries, ſéparées du Château, y répondoient, ainſi que les jardins, boſquets & grand bois, dont le tout étoit environné. *Frederic*, premier Roi de *Pruſſe*, y a ſéjourné plus d'une fois, & l'avoit encore embelli; mais ſon ſucceſſeur en fit transporter les meubles les plus précieux, vendre le bois, détruire une partie des jardins, ainſi que les cuiſines, offices & écuries; & depuis 1754 que ce Château eſt retourné à la Maiſon d'Orange, on s'eſt contenté d'entretenir ce que la Cour de Berlin avoit laiſſé ſubſiſter.

Château de Honslaerdyk.

Le

Le Château n'eſt plus habité que par le Receveur qui en eſt auſſi le Concierge, & qui en a ſoin. On y voit encore quelques tableaux & ſurtout un grand nombre de portraits dignes d'attention.

Ce qu'on vient de dire des Environs de LA HAYE doit ſuffire pour convaincre qu'il y a peu de villes dont les environs ſoient auſſi ornés & auſſi agréables, & qui offrent des promenades plus variées & plus délicieuſes en voiture, à cheval, ou à pied.

CHAPITRE XIV.

Avis utiles aux Etrangers.

Auberges. Il y a à LA HAYE pluſieurs grandes Auberges. On a déja parlé de la *Conciergerie*, des deux *Doelens* & de leur ſituation; dans le *Nouveau Doele* on tient table d'hôte. Les autres principales Auberges ſont 1° le *Maréchal de Turenne*, ſitué entre le *Korte-Houtſtraat* & le *Nieuwehave*, aſſez près de la place de la Parade au Sud; c'eſt une maiſon très ſpacieuſe; le Roi de *Danemarc*, le Roi de *Suede*, le Grand-Duc & la Grande-Ducheſſe de *Ruſſie* y ont logé; on y tient table d'hôte. 2° Le *Parlement d'An-*

d'Angleterre dans le *Korte - Poote* à deux pas de la Place de la Parade à l'Eſt. L'Empereur JOZEPH II y a logé; on y tient table d'hôte. 3° La Cour Impériale (*Keyſers-Hof*) ſur le *Korte-Vyverberg*. 4° Le *Heere-Logement* au coin du *Grand* & du *Petit-Voorhout*. Ces deux Logemens ſont très agréablement ſitués; on n'y tient pas table d'hôte. 5° Le *Lion d'Or* (*Goude Leeuw*) ſur le *Buyten-Hof* dans le coin Nord-Oueſt, par conſéquent auſſi dans une belle ſituation; on y tient table d'hôte. 6° Il y a une ſeconde Auberge nommée le *Lion d'or*; elle eſt ſituée dans le *Hofſtraat*, c'eſt à dire entre le canal du *Spuy* & la Porte Méridionale de la Cour. 7° L'*Etoile d'or* dans le *Mooleſtraat* à l'Oueſt du *Nord-einde*. 8° *Les Sept Egliſes de Rome* au commencement du *Spuy* où abordent les barques de *Leyde*. *Auberges.*

Depuis l'établiſſement de la *Grande* & de la *Petite Societé*; le nombre des Caffés a beaucoup diminué à LA HAYE. Il y en a un ſur la Place de la Parade au Sud, nommé le *Caffé François*, principalement fréquenté par les Militaires. Il y en a un ſecond ſur le *Buyten-Hof* au coin Sud-Eſt, principalement fréquen- *Caffés.*

quenté par les Avocats, Procureurs, &c.

Caroſſes de louage. On a auſſi à LA HAYE de très bons caroſſes de louage dont le prix eſt limité par le Magiſtrat de la Ville ou le Corps de Métier.

Se faire mener ou chercher quelque part dans la Ville, ſans que le caroſſe ſoit obligé d'attendre, ſe paye 12 ſols.

Prendre le caroſſe à l'heure, ſe paye la premiere heure 20 ſols, la ſeconde 10.

Prendre le caroſſe à ſa journée, en n'allant qu'une ſeule fois à *Delft*, *Voorbourg*, ou la Maiſon du Bois, ſe paye cinq florins, & la demi journée 3 florins.

Aller & venir à la Maiſon du Bois, y compris le tems qu'on y reſte & qu'on eſt obligé de faire attendre le caroſſe, ſe paye 3 florins; ſeulement ſi on le fait attendre après dix heures du ſoir, on doit payer encore pour chaque heure 10 ſols.

Se faire ſimplement conduire ou chercher à la Maiſon du Bois, ſans que le caroſſe ſoit obligé d'attendre, ſe paye 2 florins.

Les tours de campagne en caroſſe, en chaiſe, en voiture à quatre ou à ſix pla-

ées se payent selon l'accord que l'on fait.

Manéges & chevaux de louage.

Outre le Manege du Prince & ceux de la garnison, il y en a deux à LA HAYE à l'usage des particuliers. L'un situé au Nord-Ouest de la Ville, derriere le Jardin de la Vielle-Cour; l'autre situé au Sud Est, à l'extrêmité d'une rue dont l'entrée est au *Nieuwehave* près du *Maréchal de Turenne*. On y trouve à un prix modique de bons chevaux de selle à louer; du moins dans le dernier Manege, en prenant un cheval pour un mois entier on paye six ducats; pour un jour, en n'allant pas au de là de *Rotterdam* ou de *Leyde*, 3 florins; une promenade ou un demi-jour dans les environs de LA HAYE 30 sols; une heure dans le manege se paye 1 florin.

Chariot de Poste pour Amsterdam.

Il part de LA HAYE pendant toute l'année un Chariot de Poste à six places pour *Amsterdam*; ordinairement il y en a deux par jour, l'un le matin, l'autre l'après-midi, excepté depuis le 23 Novembre jusqu'au 24 Fevrier qu'il n'en part qu'un à 9 heures du matin, ainsi que les Dimanches & jours de Fête. L'heure du départ varie selon les saisons; on peut s'en instruire exactement dans l'*Almanach de la Cour*, ou dans le *Journal*

nal

Chariot de Poste pour Amsterdam.

nal de poche qui s'impriment chez *P. F. Gosse* Libraire de S. A. S. (*).

Le prix des 4 premieres places est *f* 4 - 12 - 0 par personne, & pour les deux places de devant *f* 4 - 10 - 0.

Lorsque six personnes ou moins louent un Chariot de Poste, elles doivent payer *f* 27 - 8 - 0.

Les passagers qui veulent partir avec une Chaise de Poste couverte, doivent payer pour une personne *f* 17 - 0 0 & pour deux personnes *f* 21 - 12 - 0.

Lorsqu'un passager porte avec lui sur un Chariot ordinaire quelque bagage ou argent comptant, pesant plus de 20 livres, il est obligé de payer pour chaque livre au dessus de ce poids un sol, & pour un Manteau, sac, coffre, panier ou paquet prenant la place d'une personne, le montant de la dite place.

Ce Chariot part du *Voorhout* vis-à-vis le *Tournooy - veld* à l'Ouest; c'est là aussi qu'on s'adresse pour arrêter des places.

Barque de Delft.

Il part journellement de LA HAYE pour *Delft*, d'heure en heure, mais à la demi-heure, une barque, où l'on paye par

(*) *Le Journal de poche* contient un Guide pour les Voyageurs très complet, non seulement pour les Provinces-Unies, mais aussi pour les Pays-Etrangers.

par perſonne 2 ſols & demi; ſi on veut être dans une petite chambre plus propre & vitrée, qu'on nomme le *Roef*, on paye un ſol de plus. Pour avoir le *Roef* entier à ſoi, on paye 8 ſols, outre le prix de la barque; & on peut le faire arrêter d'avance. *Barque de Delft.*

De LA HAYE à *Leyde* il part une barque tous les matins à 5, 7, 9, & 10 heures & demie; l'après-midi a 12 heures & demie, 2 & demie, 4 & demie, & a 6 heures & demie la derniere; dans la barque on paye 7 ſols & demi, dans le *Roef* 10 ſols & demi; & pour louer le *Roef* entier 16 ſols & demi. *Barque de Leyde.*

Il part auſſi de LA HAYE des Barques Marchandes, par leſquelles les Etrangers peuvent expédier leur bagage à peu de fraix. *Barques Marchandes.*

Pour *Delft* tous les matins à huit heures & demie, ſur le *Veerkaade.*

Pour *Leyde* tous les jours à une heure & demie, excepté le Samedi, qu'elle part à quatre heures du matin.

Pour *Rotterdam*, tous les jours au *Veerkade*, à une heure & demie.

Pour *Amſterdam*, tous les jours au *Veerkade* à trois heures & demie.

Pour *Haarlem*, tous les Vendredi à huit heures du matin, ſur le *Spuy.*

Barques Marchandes. Pour *Utrecht*, tous les Jeudi & Samedi à trois heures & demie après-midi, ſur le *Spuy*.

Pour *Dordrecht*, tous les Mercredi & Samedi le matin a 5 heures, ſur le *Bierkade*.

Pour *Helvoetſluys*, tous les Samedi à cinq heures, ſur le *Bierkade*.

Pour *Breda*, tous les Mardi & Vendredi à onze heures & demie.

Pour *Bois-le-Duc*, tous les Lundi & Jeudi ſur le *Spuy*.

Pour *Arnhem*, le Mardi le matin à onze heures, ſur le *Bierkade*.

Pour *Middelburg*, *Fleſſingue* & *Veere*, toutes les ſemaines un Bateau, ſavoir alternativement une ſemaine le Vendredi à midi, & l'autre le Samedi à ſix heures du matin.

Pour *Anvers*, *Malines*, *Bruxelles*, & *Gand*, le Mardi une fois tous les quinze jours, ſur le *Bierkade*.

Il part encore directement des Barques Marchandes de LA HAYE pour pluſieurs autres villes des 7 Provinces; mais on n'a fait mention que de celles qui peuvent intéreſſer les Etrangers.

Départ & Arrivée des Poſtes. On envoye les lettres pour toute l'*Allemagne* & le *Nord*, pour la *Suiſſe*, l'*Italie* & la *Turquie*, deux fois par ſemaine, ſavoir le Mardi & le Vendredi,

à

à onze heures avant midi; & elles arrivent ordinairement ici le Dimanche & le Jeudi après-midi. *Départ & Arrivée des Postes.*

Les lettres pour l'*Angleterre*, l'*Ecosse* & l'*Irlande* partent le Mardi & le Vendredi au soir à dix heures; leur arrivée est incertaine.

Les lettres pour la *France* partent le Jeudi à huit heures du soir, & arrivent le Mardi & le Vendredi, avant-midi.

Les lettres pour le *Brabant* & la *Flandre* partent trois fois par Semaine, savoir le Mardi à six heures l'après-midi le Jeudi & Vendredi à huit heures précises du soir; les lettres pour la *France* vont le Mardi & le Vendredi avec la même Poste, en payant deux sols pour chaque lettre.

Les lettres pour l'*Espagne* & le *Portugal* partent le Mardi après-midi à cinq, & le jeudi à huit heures du soir; elles arrivent le Mardi & le Vendredi avant-midi.

Les lettres pour *Overyssel*, la *Frise* & *Groningue* partent deux fois par semaine, le Mardi, & Samedi au soir à huit heures; pour la *Zeelande*, le Mardi à six heures l'après midi, & le Vendredi à huit heures du soir; pour la *Gueldre* avec la Poste d'*Allemagne*; pour

Bois-le-Duc & *Maſtricht* trois fois par ſemaine le Dimanche, le Mardi & le Vendredi à huit heures du ſoir; pour *Utrecht*, ainſi que pour toutes les Villes de la *Hollande*, tous les jours à huit heures du ſoir, mais pour *Haerlem*, *Amſterdam* & la *Nord-Hollande* à neuf heures & demie.

Le Bureau Général des Poſtes eſt placé derriere l'Egliſe Principale, au Nord.



